



SOLVAY

asking more from chemistry®

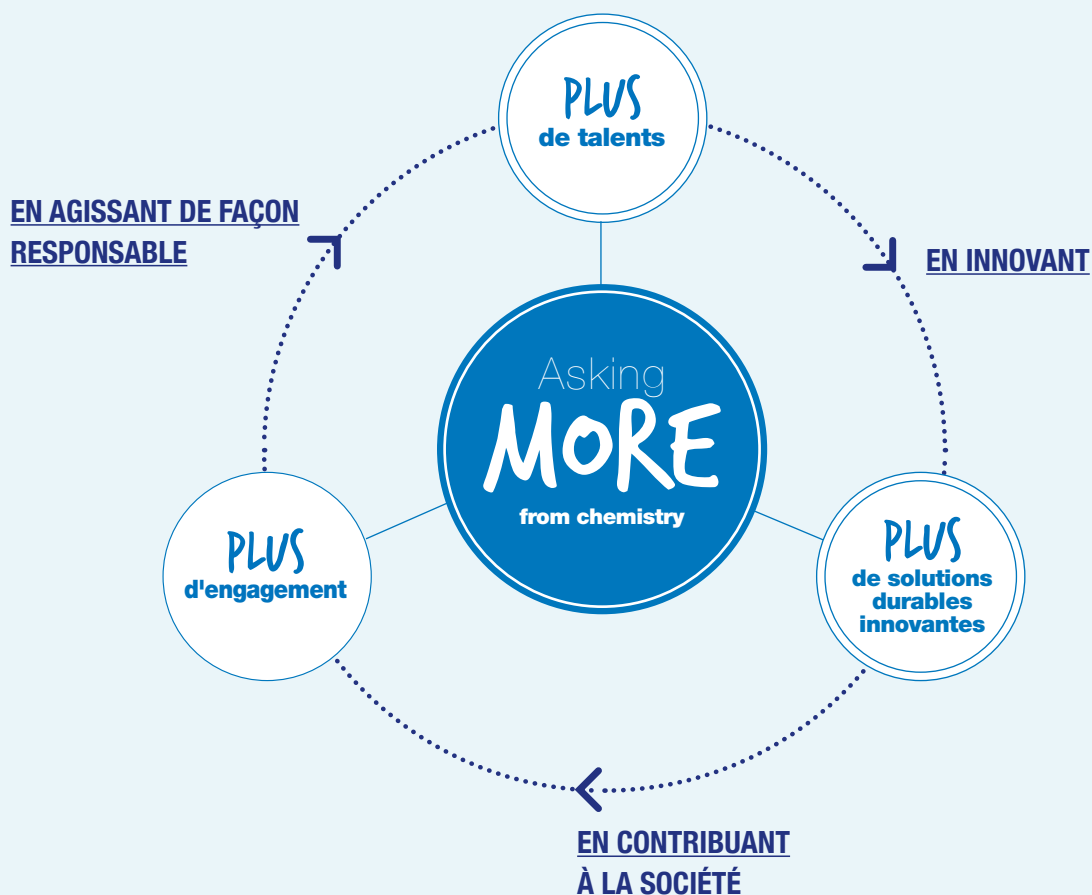
ASKING

MORE

Rapport annuel
2015

UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

Notre stratégie est un cercle vertueux où les actions s'enrichissent les unes les autres et convergent vers un objectif unique : créer un futur plus ouvert pour les générations à venir.



12,4 Md€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

30 900
COLLABORATEURS

145
SITES INDUSTRIELS
ET UNE PRÉSENCE DANS 53 PAYS

Qui sommes-nous ?

Groupe international de chimie et de matériaux avancés, Solvay accompagne ses clients dans la recherche et la conception de produits et solutions de haute valeur ajoutée qui contribuent à répondre aux enjeux d'un développement plus durable : utiliser moins d'énergie, réduire les émissions de CO₂, optimiser l'utilisation des ressources naturelles, améliorer la qualité de vie. Solvay sert de nombreux marchés tels que l'automobile, l'aéronautique, les biens de consommation, la santé, l'énergie, l'environnement, l'électricité et l'électronique, la construction ou encore diverses applications industrielles.

Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 30 000 personnes dans 53 pays. En 2015, Solvay a réalisé un chiffre d'affaires pro forma de 12,4 milliards d'euros dont 90 % dans des activités où il figure parmi les trois premiers groupes mondiaux. Solvay SA (SOLB.BE) est coté à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris (Bloomberg : SOLB.BB - Reuters : SOLB.BR).

Asking MORE

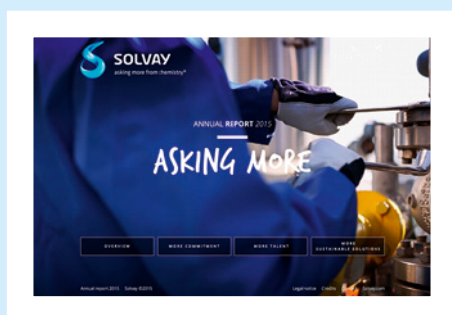
from chemistry

Le rapport annuel 2015 de Solvay vous invite à parcourir le chemin de notre transformation. Nous mettons en œuvre une stratégie ambitieuse pour bâtir un nouveau modèle de chimie durable répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Nous nous sommes lancé le défi d'atteindre cet objectif tout en créant de la valeur et en générant une croissance rentable de façon responsable. Nous réorganisons notre portefeuille d'activités pour l'enrichir de solutions avancées contribuant au développement durable et permettant à nos clients d'être plus compétitifs. Dans le même temps, l'excellence opérationnelle conserve toute son importance au sein de notre Groupe, notamment dans les domaines de la logistique, des achats, de la production et des investissements.

Nous accélérons le rythme de l'innovation en plaçant le développement durable au cœur de notre activité. Nous choisissons de manière sélective les acquisitions et les investissements stratégiques sur lesquels porter notre effort. Enfin, nous accordons une attention toute particulière à la diversité de nos équipes pour refléter au mieux celle de nos clients.

Découvrez comment pour nous, « demander plus à la chimie », c'est avant tout exiger plus de nous-mêmes.



Plus d'informations

Pour en savoir plus, veuillez consulter la version en ligne de notre rapport annuel.

annualreport.solvay.com

Sommaire

- 02 Chiffres clés
- 04 Les axes stratégiques de nos segments opérationnels

05 PLUS d'engagement

- 06 Acquisition de Cytec
- 08 Message des Présidents
- 10 Interview avec Jean-Pierre Clamadieu
- 12 Cinq engagements pour 2025

13 PLUS de talents

- 14 Diversité & intégration
- 16 Le Comité Exécutif
- 17 L'équipe de direction

19 PLUS de solutions durables

- 20 L'innovation
- 22 Nos marchés

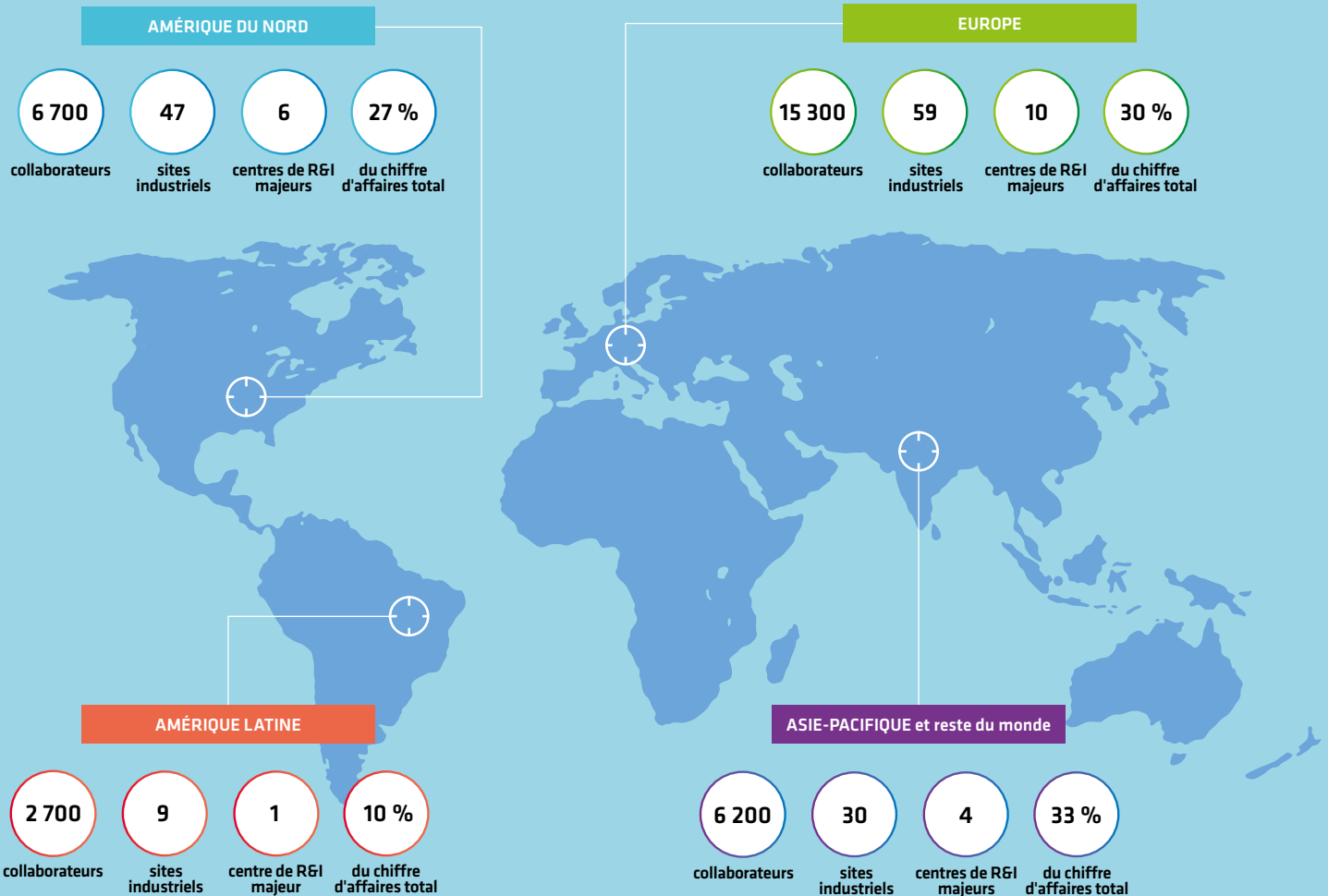
- 28 Esprit d'innovation

29 Gouvernance et informations financières & extra-financières

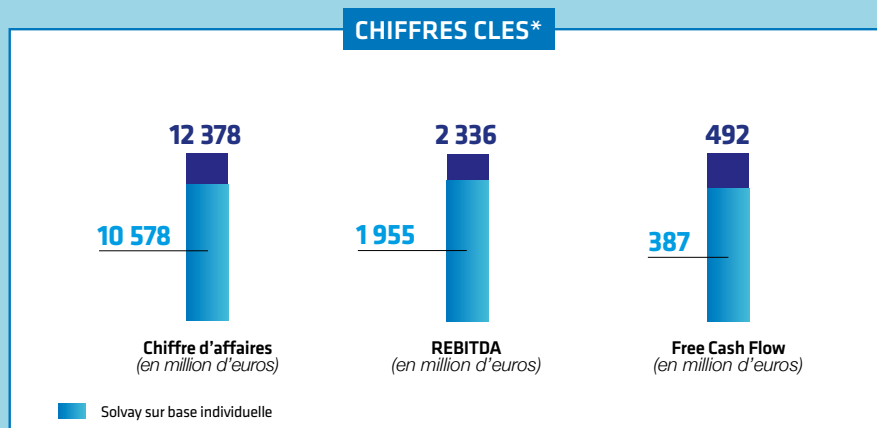
- 30 Gouvernance d'entreprise
- 72 Informations financières & extra-financières

SOLVAY PRO FORMA 2015 *

(non audité, y compris Cytec)



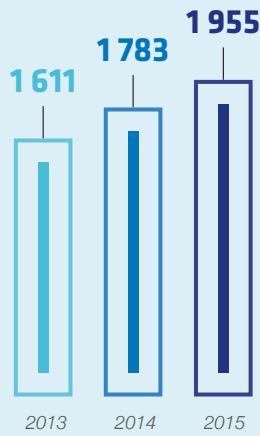
02



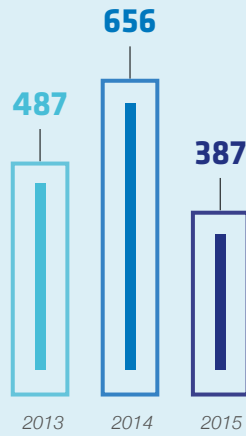
*Après l'acquisition de Cytec en fin d'année 2015 et dans le but de fournir un cadre de référence aux futures évaluations de performance du Groupe, Solvay publie des informations pro forma pour l'exercice 2015 sur une base IFRS et sous-jacents. Ces informations non auditées présentent la situation comme si l'acquisition de Cytec avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015.

SOLVAY (hors Cytec)

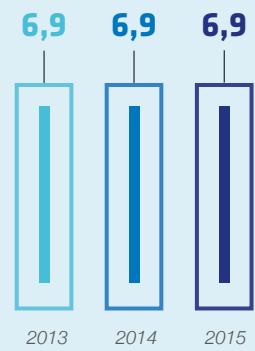
Au 31 décembre 2015



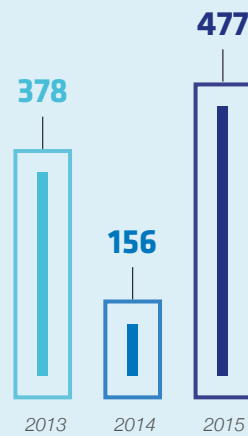
REBITDA
(en million d'euros)



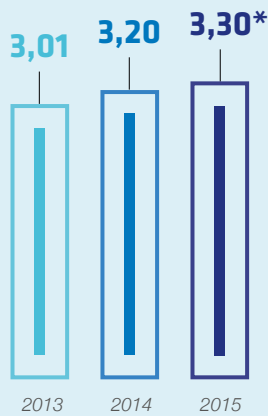
Free Cash Flow
(en million d'euros)



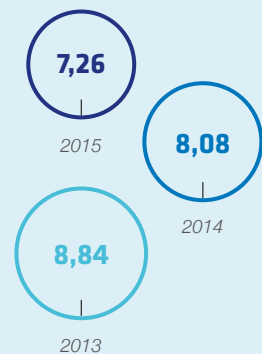
CFROI
(en pourcentage)



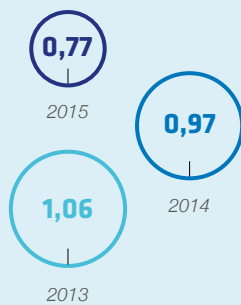
Résultat net ajusté, part de Solvay
(en million d'euros)



Dividende**
(en euros)



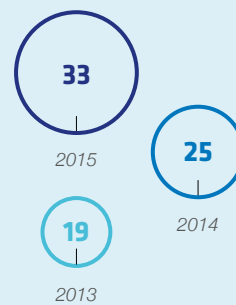
Intensité des émissions de gaz à effet de serre
(Kg CO₂ eq. par € REBITDA)



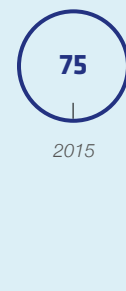
Accidents du travail sur les sites du Groupe
(nombre d'accidents du travail avec traitement médical autre que les premiers soins)
(par million d'heures de travail)



Salariés impliqués dans des actions sociétales
(en pourcentage)



Solutions durables (SPM)
(en pourcentage du chiffre d'affaires)



Indice d'engagement des collaborateurs
(en pourcentage)



* Proposés à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2016.

** Les données historiques 2013 et 2014 ont été ajustées d'un facteur de majoration de 0,9398 pour refléter la distribution des droits suite à l'augmentation de capital de Solvay finalisée en 2015.

LES AXES STRATÉGIQUES DE NOS SEGMENTS OPÉRATIONNELS

L'atteinte de nos objectifs stratégiques passe par l'amélioration continue de notre portefeuille d'activités pour renforcer nos moteurs de croissance et accroître notre résilience, notre rentabilité et notre retour sur investissements. Nous investissons de façon très sélective pour accélérer notre croissance organique et renforcer nos capacités d'innovation. En 2015, nous avons franchi des étapes décisives dans notre transformation qui ont amélioré notre portefeuille et fait progresser notre excellence opérationnelle.

STIMULER LES LEVIERS DE CROISSANCE

— Moteurs de croissance du Groupe, Advanced Formulations et Advanced Materials ont concentré la plupart de nos investissements en 2015. Huit nouveaux sites de production sont devenus opérationnels ; tous satisfont à la demande croissante de solutions à haute valeur ajoutée pour répondre à des enjeux de développement durable. Ces sites sont pour la plupart situés dans des régions en croissance comme l'Asie et l'Europe de l'Est.

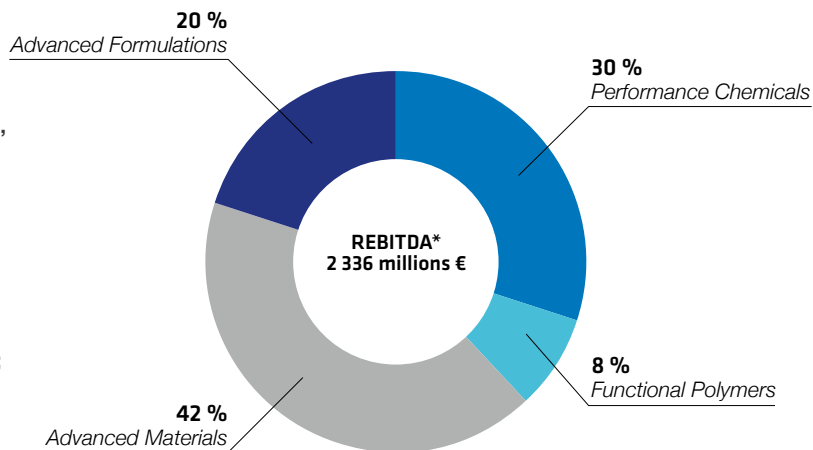
— Deux nouvelles acquisitions, Ryton et Flux, sont venues renforcer Advanced Materials. Et la création de la nouvelle Global Business Unit (GBU) Special Chem répond à un double objectif : gagner en masse critique et en puissance d'innovation. La cession de l'activité de réfrigérants et de gaz propulseurs pour sprays médicaux à Daikin lui permet de se recentrer sur ses activités clés.

— L'acquisition de Cytec marque une étape décisive de notre transformation, en permettant notamment d'élargir notre offre en solutions d'allègement pour des véhicules toujours plus propres. Cette acquisition a donné naissance à deux nouvelles Global Business Units. La GBU Composite Materials réunit les activités de matériaux composites de Cytec pour l'aéronautique et l'industrie ; elle est intégrée à Advanced Materials. La GBU Technology Solutions associe les activités agents de procédé, additifs de polymérisation et résines formulées de Cytec avec les dérivés phosphorés de la GBU Novecare de Solvay ; elle est intégrée à Advanced Formulations.

DÉS INVESTISSEMENTS SÉLECTIFS ET UNE OPTIMISATION CONSTANTE

— Du côté de Performance Chemicals, les investissements sélectifs réalisés en 2015 permettront de tirer parti d'opportunités commerciales ciblées. Ainsi, la plus grande usine de bicarbonate de sodium d'Asie du Sud-Est a été inaugurée en Thaïlande pour répondre à la croissance locale. En Arabie Saoudite, la construction d'une nouvelle méga-usine (la 3^e de ce genre) au sein du complexe de Sadara Chemical est aujourd'hui en voie d'achèvement. Elle fournira du H₂O₂ pour la production d'oxyde de propylène.

— Enfin, le Segment Functional Polymers poursuit sa stratégie d'amélioration de sa compétitivité. La co-entreprise européenne de chlorovinyles Inovyn, détenue par Solvay et Ineos, a démarré en juillet 2015. Solvay a annoncé son intention d'en céder sa participation de façon anticipée d'ici la fin 2016. Au sein du Segment Corporate & Business Services, la GBU Energy Services soutient les efforts du Groupe pour améliorer son rendement énergétique de 10 % d'ici à 2020 et réduire son intensité carbone de 40 % d'ici à 2025.



* Pro forma 2015, non audité, y compris Cytec



PLUS

D'ENGAGEMENT

En 2015, notre transformation s'est poursuivie grâce à la gestion dynamique de notre portefeuille, à notre croissance organique, à nos innovations pour une chimie plus durable et à une culture bien ancrée de l'excellence.

ACQUISITION DE CYTEC

**Devenir un poids lourd
de l'allègement**



— **En décembre 2015, nous avons finalisé l'acquisition de Cytec, une société basée aux États-Unis.**

+10%

DE CROISSANCE ANNUELLE
PRÉVUE POUR LES
MATÉRIAUX COMPOSITES
ALLÉGÉS AVEC CYTEC.

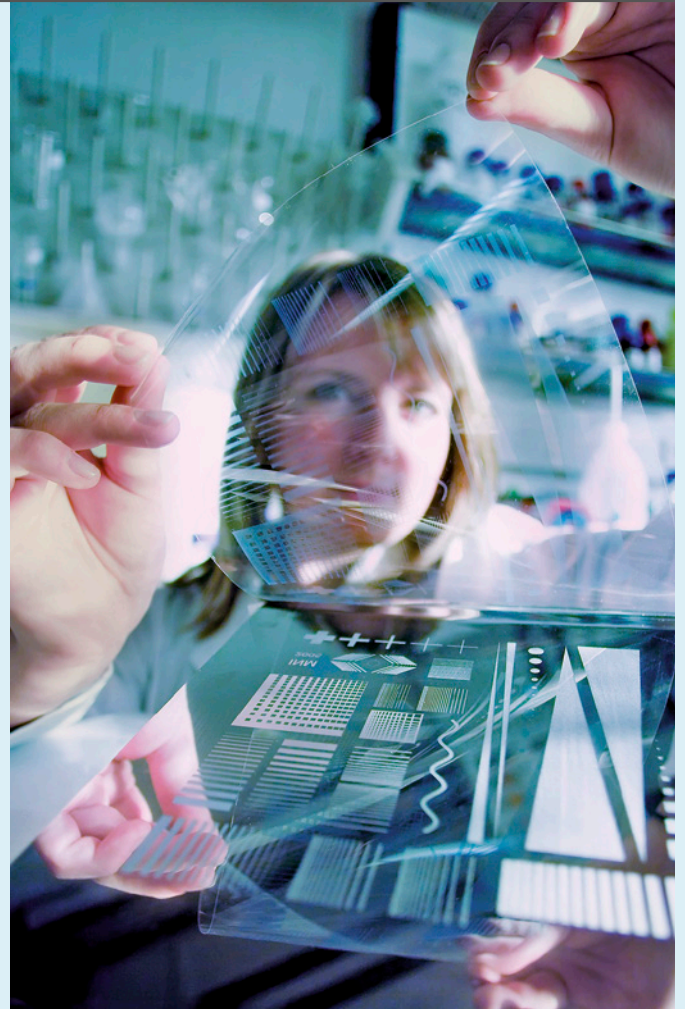
100 M€

DE SYNERGIES ANNUELLES
ATTENDUES DANS
LES TROIS ANS.

DE NOUVEAUX HORIZONS POUR SE DÉVELOPPER ET INNOVER

— Solvay se place désormais au 2^e rang mondial des matériaux composites pour l'aéronautique. Cette acquisition renforce le moteur de croissance Advanced Materials et nous ouvre de nouveaux marchés pour les matériaux composites, comme l'automobile haut de gamme. Notre activité de formulations de spécialité pour l'industrie minière se trouve significativement renforcée, grâce au service d'assistance technique sur site. « *Cytec représente une étape décisive dans la transformation de Solvay en leader de la chimie responsable et nous offre de nouvelles perspectives de croissance et d'innovation* », a commenté Jean-Pierre Clamadiou, Président du Comité Exécutif de Solvay.

Une grande équipe Solvay et Cytec a été mobilisée pour garantir que les synergies soient obtenues aussi vite que possible.



L'ALLÈGEMENT EST LA CLÉ

— La tendance globale vers la réduction des émissions de CO₂ et l'efficacité accrue dans la gestion des ressources génèrent une demande croissante de matériaux composites légers. Nous prévoyons une augmentation significative de l'utilisation de ces matériaux dans tous les secteurs de l'industrie. L'aéronautique en est aujourd'hui l'utilisatrice principale, et le secteur automobile investit massivement dans l'allègement des structures. Après la Formule 1 et les voitures haut de gamme, l'utilisation de matériaux composites devrait s'étendre dans un avenir proche à d'autres segments de l'automobile.

SERVIR AU MIEUX NOS CLIENTS

— Nous proposons désormais à nos clients la plus large gamme de matériaux avancés du marché, associant technologies composites et polymères de spécialité, ce qui leur permet d'optimiser le poids et le rendement énergétique des véhicules, sans compromis sur la résistance structurelle ou la sécurité. Les matériaux composites de Cytec sont aujourd'hui utilisés dans la construction de l'Airbus A350 et du Boeing 787. Dans le secteur aéronautique seul, nous comptons sur une croissance annuelle d'environ 10 % pour ces matériaux.

— Cette acquisition nous permettra de générer des synergies d'un minimum de 100 millions d'euros par an sur les trois prochaines années. Une équipe composée de représentants de Solvay et de Cytec a été mobilisée pour organiser le processus d'intégration et générer les synergies attendues aussi rapidement que possible.

Créer de la valeur dès le premier jour

Pour que les collaborateurs de Solvay et de Cytec soient à pied d'œuvre dès la finalisation de l'acquisition, une équipe d'intégration a été créée.

Elle a défini une structure organisationnelle simple et un plan d'actions précis d'intégration. Objectif : tirer parti du potentiel d'innovation et de business dès le premier jour de l'intégration.

Très vite après la clôture, deux Global Business Units (GBU) ont été créées et intégrées à l'organisation du Groupe : Composite Materials regroupe les activités de matériaux composites pour l'aéronautique et l'industrie; et Technology Solutions associe notamment les réactifs de spécialités pour extraction minière, les dérivés du phosphore et les solutions de stabilisation des polymères.



Dans un environnement macro-économique qui a fortement ralenti en fin d'année, ces fondamentaux solides sont un atout pour faire face aux incertitudes actuelles.

MESSAGE DES PRÉSIDENTS

— Le 25 février, notre Groupe a présenté des résultats solides, soutenus par ses programmes d'excellence et un effet de change favorable.

TRANSFORMATION

— 2015 a marqué un temps fort dans le processus de transformation du Groupe vers des activités moins cycliques et fortement créatrices de valeur. En juillet, Inovyn, la co-entreprise européenne de PVC constituée avec Ineos est devenue opérationnelle et, compte tenu de ses fondamentaux désormais solides, nous venons d'annoncer mi-mars notre intention d'en céder notre participation dans le courant de 2016. Par ailleurs, Solvay a renforcé ses moteurs de croissance grâce à l'acquisition de Cytec qui fait de Solvay le deuxième producteur mondial de matériaux composites pour l'industrie aéronautique et un acteur majeur des formulations pour l'industrie minière. Cette acquisition et son financement par le biais d'une augmentation de capital inédite dans l'histoire du Groupe ont été réalisés en moins de cinq mois, démontrant la dynamique continue de notre transformation.

— Les nouvelles activités issues de Cytec contribuent à façonner le nouveau visage de Solvay, en faisant du Groupe un leader mondial de l'allègement des structures pour la construction aéronautique et automobile. Combinés à nos polymères de haute performance, ces matériaux très légers et ultra résistants ont un potentiel de

développement très important en substitution aux pièces de métal dans les avions comme dans les voitures. Solar Impulse, dont 50 % de la structure est construite avec nos produits, est une remarquable illustration de ce que nos savoir-faire combinés peuvent réaliser. Par ailleurs, un nouvel équilibre géographique se dessine, avec une priorité plus marquée vers les États-Unis qui deviennent l'un des viviers de talents du Groupe.

ENGAGEMENTS DURABLES

— Le Groupe a par ailleurs franchi un cap fin 2015 dans son ambition en matière de développement durable en présentant des engagements chiffrés qui réaffirment la dimension stratégique pour Solvay. Le Conseil d'Administration de Solvay est très concerné par ces engagements qui définissent un cadre d'action ambitieux pour le Groupe.

— L'avenir du Groupe dépend aussi de sa capacité à attirer des talents d'horizons divers qui reflètent notre présence mondiale et la diversité des clients que nous servons. Solvay se donne donc les moyens de progresser grâce à une politique de diversité et un objectif ambitieux de progrès de l'engagement des collaborateurs.

CHEMISTRY FOR THE FUTURE

— Solvay perpétue la longue tradition qui l'anime autour d'une vision positive et engagée de la science au service des générations futures. Remis pour la deuxième fois, le Prix Solvay pour la Chimie du Futur a récompensé cette année le Professeur Ben Feringa pour ses travaux novateurs sur les moteurs moléculaires.

— L'augmentation de capital que nous avons menée avec succès en décembre dernier permet à Solvay de conserver sa structure actionnariale tout en poursuivant une politique de croissance et de transformation ambitieuse. Forts du soutien de nos actionnaires et de nos fondamentaux solides, nous proposerons à l'Assemblée Générale des Actionnaires de mai 2016 une augmentation du dividende de 3,3% au titre de 2015.

— Solvay aborde donc les défis de 2016 avec confiance, déterminé à poursuivre sa stratégie de transformation, et à affirmer sa place parmi les leaders d'une industrie chimique mondiale en mutation.

Nicolas Boël,
Président du Conseil
d'Administration

Jean-Pierre Clamadieu,
Président du Comité
Exécutif & CEO





JEAN-PIERRE CLAMADIEU

*Mettre en œuvre une stratégie
basée sur le développement durable
et l'innovation.*

QUE REPRESENTE L'ACQUISITION DE CYTEC DANS LE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DE SOLVAY ?

– **Jean-Pierre Clamadieu** : Le contexte macro-économique actuel est très volatil. Et nous assistons à des bouleversements considérables dans le secteur de la chimie. Le rythme de l'innovation s'accélère et le rôle du développement durable ne cesse de croître, non seulement pour ce qui concerne l'impact sur la planète, mais aussi en termes d'opportunités stratégiques de croissance.

Nous voulons renforcer la résilience du Groupe face aux incertitudes de court terme, tout en préservant sur le long terme une progression des résultats et des bénéfices pour toutes nos parties prenantes, tant internes qu'externes.

Quels leviers actionnons-nous pour mettre en œuvre cette stratégie ? Le premier est la gestion de notre portefeuille : c'est dans cette perspective que s'inscrit Cytec. Cette acquisition élargit notre portefeuille et fait de nous un acteur majeur dans le domaine des matériaux composites pour l'industrie automobile et aéronautique. L'intégration de Cytec avance très rapidement ; sa réussite et l'obtention des synergies attendues est notre priorité. Le deuxième levier est l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue de nos processus internes. Le troisième est notre modèle de management et la qualité et le professionnalisme de nos équipes.

Jean-Pierre Clamadieu
Président du Comité Exécutif & CEO

À CE PROPOS, DE QUELS TYPES DE COLLABORATEURS SOLVAY A-T-IL BESOIN POUR REpondre AUX ENJEUX DE DEMAIN ?

_ J-P. C. : Nous avons besoin de collaborateurs engagés, imaginatifs et animés d'un fort esprit entrepreneurial. Nous devons également élargir notre gamme de compétences. Nos équipes possèdent d'excellentes compétences techniques, et nous avons aussi besoin de plus de profils avec des compétences orientées marketing et service client. Par ailleurs, le numérique change notre manière de travailler et de collaborer : nous devons développer un véritable état d'esprit digital au sein de nos équipes. Enfin, alors que la dimension internationale du Groupe ne cesse de grandir, nous devons nous assurer que la diversité de nos effectifs reflète bien celle du monde dans lequel nous opérons.

QU'ENTENDEZ-VOUS PAR « DIVERSITÉ » ?

_ J-P. C. : Encourager la diversité ne signifie pas être politiquement correct. Nous parlons ici d'efficacité et de performance. Le fait est que des équipes plus diverses prennent de meilleures décisions. C'est vrai à tous les niveaux, de l'unité de production aux plus hauts niveaux de management. Et comme je l'évoquais précédemment, notre secteur fait face à des transformations majeures et



Je ne connais pas beaucoup d'entreprises de notre secteur ayant mis en œuvre des actions aussi ambitieuses que les nôtres pour transformer leur portefeuille. »

très rapides. Nous ne pourrions y répondre avec un état d'esprit uniforme. Nous avons besoin de nouvelles idées, de points de vue variés, de créativité. La diversité pour nous est à la fois une source et un accélérateur d'innovation.

QUELLE EST VOTRE VISION DE L'INNOVATION ?

_ J-P. C. : L'innovation est un levier clé de notre stratégie. Elle est perceptible dans notre modèle de management mais aussi dans nos programmes d'excellence opérationnelle. Bien sûr, et c'est critique pour le succès du Groupe, l'innovation joue un rôle déterminant dans l'élaboration de nouveaux produits, matériaux et solutions. Elle nous permet de mieux servir nos clients et d'anticiper leurs besoins dans un environnement très évolutif. C'est l'une des principales raisons de l'acquisition de Cytec, qui nous permet de franchir une étape dans le développement de matériaux allégés et d'applications répondant aux besoins croissants d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂ de l'industrie aéronautique et automobile. Nous venons ainsi d'annoncer une avancée significative dans notre partenariat stratégique avec un grand constructeur aéronautique civil. Cette avancée est le résultat de la conjugaison de nos savoir-faire en structures en matériaux composites et en polymères spéciaux de haute performance.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2025 ?

_ J-P. C. : Le développement durable est aujourd'hui au cœur de notre stratégie. Nous travaillons à réduire l'impact de nos activités sur la planète. Et dans le même temps, nous devons comprendre les enjeux qu'il représente pour nos clients et les opportunités business qu'il ouvre. D'ici à 2025, nous nous sommes fixé l'objectif de réduire nos émissions de gaz

à effet de serre de 40 %. Pour y parvenir, dès cette année, nous appliquons un prix interne de nos émissions carbone de 25 €/tonne, pour mieux prendre en compte les défis climatiques dans nos choix d'investissement. Et du côté des opportunités, nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux de générer 50 % de notre chiffre d'affaires avec des produits et des solutions répondant à des enjeux clés du développement durable.

QU'EST-CE QUI FAIT DE SOLVAY UNE ENTREPRISE DE CHIMIE DIFFÉRENTE DES AUTRES ?

_ J-P. C. : Solvay est une entreprise unique. En effet, peu d'entreprises peuvent aujourd'hui se prévaloir de 150 ans d'existence et je n'en connais aucune de notre taille qui continue de bénéficier du support du même groupe d'actionnaires familiaux. La stabilité de notre actionariat nous a permis d'accomplir plusieurs transformations majeures. Par ailleurs je connais peu d'entreprises de notre secteur qui ont mis en œuvre des actions de transformation de portefeuille aussi ambitieuses que les nôtres. Tout cela a été rendu possible par le talent de nos équipes et notre capacité à comprendre rapidement l'évolution des besoins de nos clients et à leur offrir les meilleures réponses.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR 2016 ?

_ J-P. C. : Nous prévoyons une nouvelle année de croissance en 2016 dans un environnement tout aussi incertain qu'en 2015. Cette croissance sera tirée par la réalisation des synergies liées à Cytec, par une croissance des volumes portée par les huit nouvelles usines que nous avons inaugurées en 2015 et par le succès continu de notre innovation. Nous poursuivrons également l'amélioration de notre portefeuille d'activités.

CINQ ENGAGEMENTS POUR 2025

Avec Solvay Way,
le Groupe renforce son engagement
pour une chimie durable.

RÉDUIRE L'INTENSITÉ DES
ÉMISSIONS DE CARBONE

↓
- 40 %

Réduire de 40 % l'intensité
carbone de nos opérations
en optimisant notre
performance énergétique
et en améliorant l'efficacité
de nos procédés industriels.



DIMINUER LE NOMBRE
D'ACCIDENTS

↓
- 50 %

Diviser par deux le nombre
d'accidents sur nos sites
grâce à un plan de gestion
des risques fondé
sur l'implication de tous
et à l'amélioration continue.



ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT
DES COLLABORATEURS

↓
+ 5
points

Augmenter le taux
d'engagement des
collaborateurs, de 75 à 80 %.
Les leviers d'action en
sont la reconnaissance
et le développement des
personnes, tout en préservant
l'équilibre vie professionnelle -
vie privée et en favorisant
une culture de l'ouverture.

ENCOURAGER LES INITIATIVES
SOCIÉTALES DES COLLABORATEURS

↓
X 2

Doubler le nombre
de collaborateurs impliqués
dans des actions sociétales
en fédérant les activités déjà
existantes et en encourageant
l'engagement personnel.



DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS DURABLES

↓
x 2

Doubler la part du chiffre
d'affaires réalisé avec
des produits répondant
aux enjeux environnementaux
de 25 à 50 %.



PLUS

DE TALENTS

Cette année, nous avons continué à contribuer au développement de nos collaborateurs, à dialoguer avec nos partenaires sociaux et à nous transformer pour refléter la diversité de nos clients et des zones géographiques dans lesquelles nous sommes présents.



UN AVANTAGE CONCURRENTIEL

— En novembre, notre programme de Diversité et d'Inclusion a été lancé au sein du Groupe. Il reflète la volonté du Comité Exécutif de diversifier nos équipes pour nous rapprocher de nos clients. En effet, comme Jean-Pierre Clamadiou l'a commenté devant les collaborateurs du Groupe : « *Des équipes plus diverses prennent de meilleures décisions, gèrent mieux leurs activités, innovent plus efficacement et plus rapidement.* » La diversité est aujourd'hui un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale.

— Ce programme se concentrera sur quatre éléments clés pour améliorer la diversité des talents : l'expérience personnelle et professionnelle, le sexe, l'origine géographique et l'âge. Les progrès seront mesurés au travers de deux objectifs précis : au moins un cinquième des postes de cadres dirigeants devront être occupés par des femmes d'ici à 2020 ; dans le même temps, le nombre de cadres supérieurs originaires d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et d'Asie devra doubler par rapport à 2015.

ÊTRE À L'IMAGE DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS DANS LESQUELLES NOUS SOMMES PRÉSENTS

— Ce programme définit un cadre clair pour la Diversité et l'Inclusion : « *Il est essentiel que nos effectifs soient à l'image des communautés et des régions dans lesquelles nous sommes présents* », témoigne Brigitte Laurent, Directrice du Changement, de l'Engagement et de la Diversité. Ce programme sera le guide selon lequel les processus de Ressources Humaines - comme le recrutement, la gestion des compétences et les plans de successions - prendront en compte ces critères de Diversité et d'Inclusion.

DIVERSITÉ & INTÉGRATION

PENSER AUTREMENT, MIEUX DÉCIDER

**— Renforcer
notre entreprise par la
diversité et l'inclusion.**

CÉCILE TANDEAU DE MARSAC

Suite à l'enquête de satisfaction des employés menée en avril 2015, Solvay a pris une série de mesures dans quatre domaines clés des Ressources Humaines. La DRH du Groupe nous explique comment ces actions accompagnent la stratégie de transformation de Solvay.



Pour servir la stratégie de croissance du Groupe nous devons accompagner le développement de nos collaborateurs. »



Cécile Tandeu de Marsac
Directrice des Ressources Humaines du Groupe

QUELLE EST LA STRATÉGIE RH DU GROUPE ?

— **Cécile Tandeu de Marsac** : La stratégie RH est au service des ambitions globales du Groupe. Et celle-ci ne pourra réussir qu'avec le plein engagement de nos employés comme de nos partenaires sociaux. Pour mieux mesurer nos progrès dans ce domaine, nous avons mené en avril dernier une enquête auprès de tous nos collaborateurs.

QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ?

— **C. T. d. M.** : Les résultats ont confirmé la nécessité de renforcer le lien entre les objectifs de croissance du Groupe et le développement des personnes. Depuis 2015, le processus d'évaluation annuel a été revu afin que les managers accordent plus d'importance durant les entretiens aux possibilités d'évolution professionnelle des membres de

leur équipe, au-delà de la seule prise en compte de la performance. Nous avons également défini un indice d'engagement qui nous permettra de suivre les progrès réalisés. Pour transformer notre Groupe, il nous faut des managers venant d'horizons variés, avec des points de vue différents, capables de trouver des solutions innovantes aux défis auxquels nous faisons face. Le séminaire de deux journées sur le thème « Transformational Leadership » s'inscrit dans cette logique. Il emmène les dirigeants qui y participent en dehors de leurs habitudes et de leur zone de confort, en favorisant l'interaction avec des collègues issus d'horizons différents.

LA DIVERSITÉ EST-ELLE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE POUR L'ENTREPRISE ?

— **C. T. d. M.** : Nous sommes convaincus qu'en favorisant la diversité et la cohésion d'équipe, nous générerons les meilleures solutions pour nos collaborateurs, nos clients et toutes nos parties prenantes. À nos yeux, la diversité englobe tous les critères habituels, mais également les convictions, la culture, l'éducation et le milieu d'origine. Notre succès et nos performances reposent sur notre capacité à promouvoir la diversité et à encourager l'ouverture d'esprit et le respect. Nous encourageons une culture où le personnel se sent respecté et concerné par les réussites du Groupe.

COMMENT ASSOCIEZ-VOUS LES SALARIÉS AUX RÉUSSITES DU GROUPE ?

— **C. T. d. M.** : La rémunération et la reconnaissance sont bien évidemment des outils d'une importance déterminante. En 2015, un plan de participation à la performance du Groupe a été développé en concertation avec l'European Works Council. Il permet d'intéresser financièrement tous les collaborateurs à la performance du Groupe. La qualité du dialogue social est déterminante pour réussir à mettre en place un plan de cette ampleur à l'échelle du Groupe.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif est responsable de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il garantit que ses objectifs sont atteints et optimise la répartition des ressources entre les différentes Global Business Units. Il est collectivement responsable de la performance globale de Solvay. Il défend les intérêts du Groupe. Au 31 décembre 2015, le Comité Exécutif était constitué de cinq membres, chacun supervisant un certain nombre de GBU, de Fonctions ou de Zones.

JEAN-PIERRE CLAMADIEU
Président du Comité
Exécutif et CEO



ROGER KEARNS



KARIM HAJJAR
Directeur Général Finances



VINCENT DE CUYPER



PASCAL JUÉRY

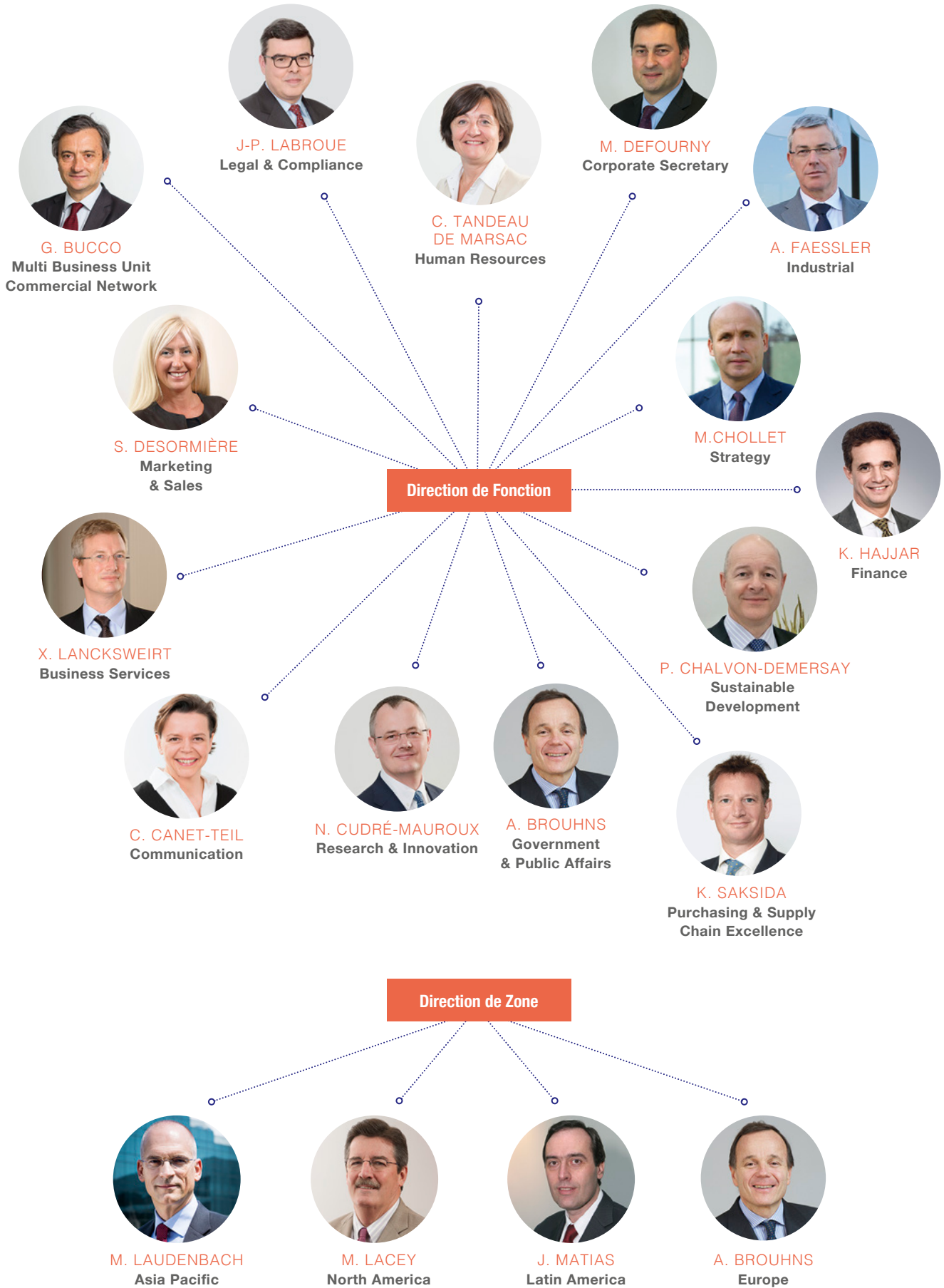


L'ÉQUIPE DE DIRECTION*

L'équipe de direction est constituée des Présidents de GBU, des Directeurs Généraux de Fonctions et des Présidents de Zones.

En 2015, les Présidents des deux nouvelles GBU créées suite à l'acquisition de Cytex ont intégré l'équipe de direction.







PLUS

DE SOLUTIONS
DURABLES

La gestion dynamique de notre portefeuille et l'engagement de toute l'entreprise pour le développement durable nous permettent d'offrir à nos clients des solutions innovantes et compétitives répondant à l'évolution de leurs besoins.





Notre écosystème favorise les initiatives ambitieuses.”

Nicolas Cudré-Mauroux
Directeur de la Recherche
et de l'Innovation du Groupe

UNE NOUVELLE FAÇON D'INNOVER

**NICOLAS
CUDRÉ-MAUROUX**

Nicolas Cudré-Mauroux, Directeur de la Recherche et de l'Innovation du Groupe, revient sur l'année 2015 et explique comment l'approche collaborative de la R&I, centrée sur la valeur, permet de faire évoluer le portefeuille de technologies et de solutions de Solvay.

À QUOI RESSEMBLE L'INNOVATION CHEZ SOLVAY ?

— **Nicolas Cudré-Mauroux** : L'innovation a toujours joué un rôle essentiel dans notre stratégie. Nous avons pour ambition de combiner toutes les technologies à notre disposition pour créer de nouvelles solutions. Nous le faisons non seulement en investissant de façon significative dans la Recherche et l'Innovation (R&I), mais aussi en explorant de nouvelles voies, à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Les atouts de Solvay reposent sur des équipes de recherche soudées et motivées, qui collaborent étroitement et de façon très structurée avec les équipes business et marketing. L'écosystème ainsi constitué favorise des initiatives ambitieuses en R&I, reflétant notre volonté stratégique constante de répondre aux enjeux du développement durable.

En 2015, cet écosystème a notamment donné naissance à une nouvelle technologie de batteries à haute densité et à N PROTECT™ dans le domaine de l'agriculture. Il a également contribué au développement d'EFFICIUM®, pour des pneumatiques plus performants en termes énergétiques, ainsi qu'à celui de la vanilline sans sel.

Cet écosystème d'innovations s'étend aussi à l'extérieur de l'entreprise : nous travaillons avec des universités, nous investissons dans des start-ups et nous soutenons des projets innovants comme Solar Impulse. Nous n'avons pas peur d'explorer de nouvelles manières d'innover.

2 350*

COLLABORATEURS
TRAVAILLENT À LA R&I

COMMENT RELIEZ-VOUS INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

_ **N.C.M.** : Nous prenons systématiquement en compte la contribution de nos projets de R&I aux enjeux du développement durable. Dès les toutes premières étapes de nos projets, nous intégrons l'éco-conception dans notre approche pour nous assurer de leur compatibilité avec les enjeux environnementaux. Très concrètement, notre travail sur les batteries et le stockage de l'énergie vise à améliorer les prochaines générations de véhicules électriques ainsi que les solutions de stockage. Nos recherches sur l'allègement permettront également de réduire la consommation de carburant des voitures et des avions.

QUE REPRÉSENTE L'ACQUISITION DE CYTEC POUR L'INNOVATION DE SOLVAY ?

_ **N.C.M.** : En matière d'allègement, elle nous apporte une expérience considérable dans le domaine des matériaux composites qui, combinée à notre expertise des thermoplastiques avancés, permettra le développement accéléré de composites thermoplastiques à prix compétitif. Les activités de Cytec dans les formulations chimiques viennent également enrichir le portefeuille de Solvay. Par ailleurs, nous partageons une très forte orientation clients, qui se traduit notamment dans la façon dont sont menés les projets d'innovation. Enfin, cette acquisition renforce notre présence R&I en Amérique du Nord, qui reste une région incontournable pour les investissements de recherche et les universités.

* Solvay pro forma 2015, non audité, y compris Cytec.

PRIX SOLVAY

DESSINER LA CHIMIE DE DEMAIN

En 2015, le prix Solvay pour la Chimie du Futur a récompensé le professeur Ben Feringa de l'université de Groningen, aux Pays-Bas, pour ses travaux révolutionnaires sur les moteurs moléculaires. Il a utilisé la lumière pour manipuler les molécules à l'échelle nanométrique et les transformer en moteur. Son invention du premier moteur rotatif moléculaire pose les bases de nombreuses applications à venir, comme le stockage d'informations au niveau moléculaire, le développement de matériaux réceptifs et de catalyseurs intelligents pour procédés chimiques ou encore de muscles artificiels et de médicaments pouvant être activés ou désactivés dans les thérapies de haute précision.



INNOVER ENSEMBLE

UN NOUVEAU MOYEN DE RÉDUIRE L'USAGE D'ENGRAIS

L'azote est un nutriment essentiel des plantes. Les agriculteurs utilisent des engrais pour augmenter le niveau naturel d'azote ; la forme la plus communément utilisée est à base d'urée et se présente sous forme de granulés.

En associant nos expertises en matière de solvants « verts » et de formulations agrochimiques, nous avons développé N PROTECT™, un stabilisateur liquide pour les engrais à base d'urée, qui réduit la déperdition d'azote lors de la volatilisation de l'ammoniac. Son utilisation augmente la quantité d'azote apportée et évite l'utilisation de solvants toxiques et malodorants. Les essais montrent que N PROTECT™ permet d'obtenir de meilleurs rendements tout en diminuant les quantités d'engrais mises en oeuvre.



NOS MARCHÉS

— La chimie joue un rôle essentiel dans la réponse aux défis environnementaux auxquels notre monde est confronté. En effet, des megatrends telles que les changements démographiques, l'évolution des modes de consommation, la vitesse d'innovation et la raréfaction des ressources redessinent la façon dont nous interagissons, communiquons, nous déplaçons et consommons. Grâce à des solutions innovantes, compétitives et durables, Solvay aide ses clients à transformer ces défis en opportunités commerciales.



Biens de consommation et santé

Améliorer la qualité de vie

Les évolutions démographiques comme le vieillissement des populations dans les économies développées et l'émergence d'une classe moyenne en Afrique, en Asie et en Amérique latine transforment complètement les modes de consommation. Les consommateurs souhaitent désormais des solutions simples et multifonctionnelles, mais aussi personnalisées, sûres et respectueuses de l'environnement, de leur santé et de leur bien-être.

BIENS DE CONSOMMATION

Des textiles intelligents aux produits de soins à la personne, notre portefeuille offre des solutions innovantes, compétitives et durables sur le plan environnemental. Nous améliorons en permanence la performance de nos produits en combinant innovation et respect de l'environnement, comme nous l'avons fait avec EURECO®, le peroxyde organique pour détergents, et le récent accord de licence avec Revolymer pour une technologie d'encapsulation.

SANTÉ

Nous proposons une gamme unique de thermoplastiques pour dispositifs médicaux implantables et non-implantables. Notre gamme de polymères avancés de qualité médicale, dont RADEL® PPSU, représente une véritable boîte à outils pour les concepteurs d'instruments médicaux. Nous fabriquons aussi du bicarbonate de sodium BICAR® pour comprimés effervescents.

Automobile et aéronautique

Mobilité plus propre

Les constructeurs doivent se conformer à des réglementations sur les émissions de CO₂ toujours plus strictes tout en répondant à la demande des consommateurs pour des transports plus sûrs et davantage respectueux de l'environnement.

Nos solutions contribuent à rendre les véhicules plus propres, plus sûrs et plus économes en énergie.

ALLÈGÈMENT

Nous sommes un acteur intégré avec une offre très étendue de matériaux pour l'allègement des véhicules : polymères à haute performance ou composés à fibres longues, en passant par des adhésifs, des mousses et les solutions composites les plus avancées pour applications structurelles et semi-structurelles. L'acquisition de Cytec en 2015 a considérablement renforcé notre offre de matériaux composites pour le secteur aéronautique et automobile.

EFFICACITÉ DE LA PROPULSION

Nos polymères et nos produits fluorés constituent des solutions efficaces de contrôle thermique, d'optimisation des systèmes acoustiques et de protection contre la corrosion des systèmes de propulsion automobile. Notre produit de brasage NOCOLOK® Flux est un standard pour les échangeurs de chaleur en aluminium.

ÉLECTRIFICATION

Nos solutions répondent aux exigences les plus strictes en termes de sécurité, de température et de résistance chimique. Nos nouvelles générations d'additifs d'électrolyte, de sels, de liants et de séparateurs améliorent la performance des batteries au lithium-ion.

TECHNOLOGIES VERTES

Notre gamme de silices hautement dispersibles contribue à réduire la résistance au roulement des pneumatiques tout en diminuant la consommation de carburant et les émissions de CO₂. Nos matériaux catalytiques à base de terres rares limitent les émissions polluantes, notamment celles de NOx.

Bâtiment et construction

Efficacité énergétique durable

La demande de bâtiments durables permettant de limiter la consommation d'énergie et de renforcer le bien-être est en pleine croissance. Nos solutions se concentrent sur la conformité à des systèmes d'accréditations toujours plus stricts pour mesurer la performance environnementale des bâtiments résidentiels et commerciaux passifs.

24

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Nos solutions sont utilisées pour les fenêtres triple-vitrage économes en énergie et dans les cloisons en mousse isolante pour des habitations à faible consommation d'énergie. Les films d'HALAR® ECTFE, dotés d'une transparence et d'une résistance aux intempéries uniques, aident les architectes à élaborer des projets toujours plus innovants.

PROTECTION ET SÉCURITÉ

Pour répondre à la demande croissante de bâtiments plus sûrs et plus durables, nous proposons des matériaux résistants à la corrosion, aux UV et au feu. Notre offre comprend une large gamme de composants sans COV¹ ni APE² pour les peintures et enduits architecturaux à base d'eau, et nous nous appuyons sur une expertise avérée en matière de couleurs et des matériaux résistants au feu pour fils, câbles et appareils.

GESTION DES RESSOURCES

Nos plastiques à haute performance garantissent la solidité des systèmes d'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau potable. Par exemple, le polyamide bio-sourcé TECHNYL eXten® est une alternative efficace à l'utilisation de polyamide 12 pour les revêtements de protection des tuyaux métalliques.

¹_COV : Composés Organiques Volatils
²_APE : Alkyl Phénol Ethoxylates



Agroalimentaire et agriculture

Mode de vie durable, protection de l'environnement

La croissance de la population mondiale accroît les exigences de rendements agricoles et impose une meilleure gestion des ressources. Solvay détient un portefeuille unique de solutions innovantes permettant à ses clients, agriculteurs ou transformateurs de produits alimentaires, de travailler de façon responsable et respectueuse de la qualité et de l'environnement.

AGRICULTURE

Nos biopolymères et solvants éco-efficaces RHODIASOLV® Polarclean protègent les cultures et améliorent leurs rendements. Nos solutions AGRHO™ favorisent la rétention d'eau et de nutriments par les plantes. Et PROCrop est une alternative efficace et durable à l'utilisation de pesticides conventionnels dans les silos à grains.

ALIMENTATION ANIMALE

Nos solutions à base de silice ou de bicarbonate de sodium répondent aux exigences de qualité, de sécurité alimentaire et de productivité du secteur. Complément alimentaire pour cheptel, le bicarbonate de sodium BICAR®Z aide à combattre l'acidose, contribuant ainsi à la santé des animaux. Nous avons inauguré la plus grande usine de bicarbonate de sodium d'Asie du Sud-Est en Thaïlande pour répondre à la demande locale croissante.

AGROALIMENTAIRE

Avec le lancement de deux nouvelles marques d'arômes naturels VANIFOLIA™ et l'expansion de notre gamme GOVANIL®, nous tirons parti de notre expertise des arômes vanille. En 2015, 100 % de notre production mondiale de vanilline a obtenu la certification FSSC 22000. De plus, nos polymères AMODEL® PPA et KETASPIRE® PEEK ont reçu l'homologation de la National Safety Foundation (États-Unis) permettant leur utilisation dans le secteur alimentaire, augmentant ainsi notre gamme de solutions pour le secteur des emballages.

Connectivité et efficacité énergétique

Nos technologies de miniaturisation et nos matériaux de pointe ouvrent aux fabricants de nouvelles perspectives en termes de conception, de sécurité et de performance technique et énergétique.

DESIGN ET CONNECTIVITÉ

Nos polyamides KALIX® HPPA permettent de fabriquer des smartphones fins et élégants sans compromis sur la solidité.

SÉCURITÉ

Grâce à nos polyamides, les équipements électriques résistent mieux aux températures élevées, sont mieux protégés contre le feu et sont plus sûrs. Par exemple, la gamme de produits ignifugés TECHNYL® est conforme aux plus récentes réglementations internationales en termes de sécurité électrique.

SOLUTIONS DURABLES

Pour des solutions à faible consommation d'énergie, nous proposons des matériaux pour l'éclairage LED. Les ampoules à économie d'énergie utilisant LUMINOSTAR® dépensent jusqu'à sept fois moins d'énergie que les ampoules à incandescence.

PROCÉDÉS EFFICACES

L'industrie électronique exige des composants de haute technologie d'une grande pureté. Notre peroxyde d'hydrogène INTEROX® PICO est la référence pour les fabricants de semi-conducteurs.

Électricité et électronique

Énergie et environnement

26

Protection et soin

Alors que la demande mondiale en énergie continue de croître, la protection de l'environnement est devenue la norme. Les industries du gaz et du pétrole cherchent donc à réduire leur empreinte environnementale tandis que les fournisseurs enrichissent leur offre avec toujours plus d'énergies renouvelables. Solvay leur apporte une expertise et des solutions éprouvées, centrées sur la protection de l'environnement et la réduction des émissions de CO₂.

__PÉTROLE ET GAZ

SOLEF® PVDF est utilisé pour fabriquer des pipelines résistants à la corrosion et à des températures élevées tout en limitant les fuites. Nos solutions pour l'extraction de pétrole comprennent des additifs tels que des dérivés de guar naturel et des tensioactifs qui augmentent les rendements et limitent l'impact environnemental des forages.

__ÉNERGIES ALTERNATIVES

Nos solutions sont utilisées pour la production et le stockage d'énergies renouvelables. HALAR® ECTFE, par exemple, apporte aux panneaux photovoltaïques une meilleure performance et une résistance accrue aux UV. Notre sel de lithium LiTFSI prolonge la longévité des batteries Li-Ion de 20 %, tout en améliorant leur sécurité et leur performance. De plus, nous sommes partenaires du projet LIFE+ GLEE qui promeut les technologies de batteries alternatives. En 2015, ce projet a remporté un trophée dans la catégorie « Best in Class : croissance et développement durable » de la Fondazione Sodalitas (Italie).

__EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

SOLWATT®, notre programme intégré, est conçu pour améliorer la performance énergétique et réduire l'empreinte carbone de nos activités et celles d'industriels, grands consommateurs d'énergie.

__PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nos solutions facilitent le traitement de l'air et de l'eau par filtration, séparation des gaz, absorption et réaction chimique. Par exemple, UDEL® PSU et ALGOFLON® PTFE permettent une meilleure filtration de l'eau sur membrane, tandis que le peroxyde d'hydrogène INTEROX® est largement utilisé dans le traitement de l'eau potable.

Applications industrielles

Efficacité et valeur

Les industriels cherchent le meilleur équilibre entre innovation et réglementations pour augmenter la compétitivité de leurs produits et l'efficacité de leur production. Nous développons des intermédiaires, des matériaux et des procédés pour permettre aux industriels de tirer meilleur parti de leurs équipements, de façon plus responsable.

27

REVÊTEMENTS INDUSTRIELS ET DE PROTECTION

Notre offre de liants, de solvants et d'additifs est très vaste ; en 2015, nous avons remporté à Singapour le prix de l'innovation JEC pour EPICEROL[®], une épichlorohydrine 100 % bio-sourcée entrant dans la fabrication de résines époxyde. Notre solvant biodégradable et écologique RHODIASOLV[®] IRIS est utilisé dans le nettoyage industriel, le nettoyage de résine, les résines de fonderie, le décapage de peinture, les peintures et les revêtements.

IMPRESSION 3D

Nous proposons des polymères d'impression 3D, tels que SINTERLINE[®] TECHNYL[®] pour prototypage, largement utilisé dans l'industrie aéronautique.

TRAITEMENT DU MÉTAL ET DES SURFACES

Nos solutions améliorent les performances des produits finis. La formulation RHODOCLEAN[®] (nettoyage industriel) et le solvant bio-sourcé AUGEO[®] SL191 (traitement du cuir) se distinguent par leurs profils environnementaux exemplaires.

PROTECTION DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Nos polymères fluorés SOLEF[®] ou polyamides haute performance TECHNYL[®] présentent d'excellentes propriétés de résistance à la corrosion, aux températures élevées et aux agressions chimiques.

EXPLOITATION MINIÈRE

La récente acquisition de Cytec fait de nous l'un des principaux fournisseurs de réactifs chimiques ; nous offrons à nos clients la possibilité d'améliorer leur productivité et de réduire les coûts d'exploitation de la récupération de nombreux métaux et minerais, notamment le cuivre, l'alumine, l'or, l'argent, l'uranium, le nickel/cobalt, ainsi que les minerais polymétalliques.

L'ESPRIT D'INNOVATION

— Depuis plus de 150 ans, Solvay cultive une tradition de courage et un esprit d'innovation. C'est la raison pour laquelle nous en demandons plus à la chimie et, qu'au-delà des composés et des molécules, nous cherchons des solutions durables et responsables aux problèmes de notre planète.

— Cet esprit est en œuvre dans toute l'entreprise. C'est ce qui nous a conduit à soutenir le projet Solar Impulse depuis plus de 10 ans. Véritable laboratoire volant, Solar Impulse est une vitrine unique pour nos matériaux les plus innovants.

— Cet esprit pionnier influence aussi le travail de nos laboratoires de Recherche & Innovation dans le monde entier. Depuis la révolution technique du procédé amoniacque-soude découvert il y a plus de 150 ans par Ernest Solvay, nous avons ainsi développé de nouveaux concepts tels que des alternatives bio-sourcées aux matières premières fossiles, de la silice pour des pneumatiques plus efficaces énergétiquement et des polymères à haute performance réduisant le poids des voitures et des avions.

— Cet esprit d'innovation ne s'arrête pas aux frontières de l'entreprise. Nous dirigeons ainsi plus de 100 projets collaboratifs d'« open innovation ». Et c'est aussi la raison pour laquelle nous distinguons des découvertes scientifiques majeures grâce au prix Solvay pour la Chimie du futur, qui a, cette année, récompensé des travaux révolutionnaires sur les moteurs moléculaires unidirectionnels.

— Cet esprit est au service des défis auxquels notre planète est confrontée grâce à une intégration systématique des questions de développement durable dans notre stratégie. Notre objectif est clair : être une source de progrès et de compétitivité pour nos clients tout au long de la chaîne de valeur.

— Enfin, cet esprit est à l'origine de notre décision de faire passer la part de solutions durables dans le portefeuille du Groupe de 25 % aujourd'hui à 50 % en 2025. Et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'acquérir Cytec, leader des matériaux composites utilisés dans l'allègement des avions et des voitures. Jour après jour, l'esprit d'innovation transforme Solvay.



**ÉVOLUTION
DÉMOGRAPHIQUE
ET DES MODES DE
CONSOMMATION**



**ACCÉLÉRATION
DE L'INNOVATION**



**RARÉFACTION DES
RESSOURCES ET
DEMANDE ACCRUE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Solar Impulse a entamé son vol autour du monde le 9 mars 2015 à Abu Dhabi et s'est posé à Hawaï le 3 juillet après avoir fait étape au Sultanat d'Oman, en Inde, en Birmanie, en Chine et au Japon. Après une escale technique à Hawaï durant l'hiver 2015-2016 pour l'entretien de ses batteries, Solar Impulse devrait redécoller en avril 2016 pour rejoindre le continent américain avant de traverser l'Atlantique et de refermer la boucle en atterrissant à Abu Dhabi en été 2016.



**GOVERNANCE
ET INFORMATIONS
FINANCIÈRES &
EXTRA-FINANCIÈRES**

1

Gouvernance d'entreprise

Déclaration de gouvernance
d'entreprise....**31**

Gestion des risques....**59**

2

**Informations financières
& extra-financières**

Création de valeur durable....**73**

Rapport de gestion financière....**76**

États extra-financiers....**100**

États financiers....**127**

Rapport du commissaire....**216**

Déclaration en matière
de responsabilité....**220**

1

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

*Ce chapitre est une annexe
au Rapport de gestion.*

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 31

1	Structure juridique et actionariat de Solvay SA	31
2	Politique en matière de capital social et de dividende	32
3	Assemblées Générales des actionnaires	34
4	Conseil d'Administration	36
5	Comité Exécutif	43
6	Rapport de rémunération	45
7	Rôle de coordination des Présidents entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif	49
8	Principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne	50
9	Audit externe	52
10	Code de Conduite	52
11	Prévention du délit d'initié	53
12	Organisation interne du groupe Solvay	53
13	Relations avec les actionnaires et les investisseurs	54
14	Annexe 1 : Missions du Comité d'Audit	56
15	Annexe 2 : Politique de rémunération des Directeurs Généraux	57

GESTION DES RISQUES 59

1	Principaux risques	60
	Échec de l'innovation	60
	Accident de transport	61
	Protection des informations et cyber-risques	61
	Éthique et conformité	61
	Utilisation des produits chimiques	62
	Sélection et gestion des projets	62
	Sécurité industrielle	62
2	Risques émergents	63
	Changement climatique	63
	Sécurité	63
3	Autres risques	63
	Risque stratégique de marché et de croissance	63
	Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production	64
	Risque réglementaire, politique et juridique	65
	Risque financier	66
	Risque lié aux maladies professionnelles et risque pandémique	67
	Risque environnemental	67
	Risque informatique	68
	Risque lié à la réputation	68
	Litiges importants	69

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Code de référence et introduction

Le groupe Solvay a adopté le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2009 comme son Code de référence en matière de gouvernance. Le présent rapport ⁽¹⁾ présente l'application des recommandations de ce Code suivant le principe « appliquer ou expliquer ». Le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2009 est disponible sur le site internet du Comité belge de gouvernance d'entreprise (www.corporategovernancecommittee.be).

1 Structure juridique et actionariat de Solvay SA

1.1 Solvay SA est une Société Anonyme de droit belge. L'adresse de son siège social est : 310, rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles, Belgique. Ses statuts sont consultables sur le site Internet de Solvay à l'adresse suivante : www.solvay.com.

1.2 Les actions de Solvay sont nominatives ou dématérialisées. Depuis le 1^{er} janvier 2008, il n'est plus possible de recevoir des titres papier (porteur). Les titres au porteur qui se trouvaient dans un compte de valeurs mobilières ont automatiquement été convertis en titres dématérialisés. Par ailleurs, suite à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 8 mai 2007, les titres au porteur émis par la Société qui n'ont pas été inscrits en compte titres dématérialisés ou transformés en titres nominatifs au 1^{er} juillet 2011 ont été convertis automatiquement en titres dématérialisés.

Conformément à la loi du 21 décembre 2013, Solvay SA a offert en juillet 2015 toutes les actions Solvay non réclamées (à savoir 33 099 actions) pour qu'elles soient mises en vente sur le marché boursier. Le produit net de cette vente a été déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le 20 août 2015.

Au 31 décembre 2015, le capital de Solvay SA était représenté par 105 876 416 actions.

Dans le cadre du financement de l'acquisition Cytec réalisée le 9 décembre 2015, Solvay SA a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 317 629 245 euros à travers l'émission de 21 175 283 nouvelles actions ordinaires Solvay avec une prime d'émission de 1 182 216 050 euros.

À l'issue de cette augmentation de capital, achevée le 21 décembre 2015, le capital de Solvay SA est passé de 84 701 133 actions au 31 décembre 2014 à 105 876 416 actions en 2015. Chaque action donne droit à une voix en cas de vote (sauf les actions qui seraient détenues par Solvay SA ou ses filiales dont le droit de vote est suspendu). Toutes les actions sont égales et ordinaires.

L'action Solvay est cotée sur Euronext Bruxelles. En outre, elle est admise à la cotation sur Euronext Paris depuis le 23 janvier 2012. Elle est présente dans toute une série d'indices :

- l'indice Euronext 100, qui inclut les 100 premières sociétés européennes cotées sur Euronext où Solvay se classait à la 60^e place (0,46 % de l'indice) au 31 décembre 2015 ;
- BEL 20, indice basé sur les 20 principales actions cotées sur Euronext Bruxelles. Au 31 décembre 2015, Solvay représentait 6,96 % de la valeur de cet indice (7^e place de l'indice). Les actions Solvay sont incluses dans la catégorie « Chimie de spécialité » de l'indice sectoriel d'Euronext Bruxelles ;
- CAC 40, indice basé sur les 40 principales valeurs cotées sur Euronext Paris, où Solvay se plaçait à la 36^e place (0,76 % de l'indice) au 31 décembre 2015 ;
- indices : DJ Stoxx, DJ Euro Stoxx, FTSE 300, MSCI, entre autres.

En mai 2014, Solvay Stock Option Management SPRL a mandaté la banque Kepler Cheuvreux, dans le cadre d'un contrat de liquidité, pour améliorer la liquidité du titre sur Euronext. Avant Kepler Cheuvreux, le contrat de liquidité était géré par la banque Rothschild & Cie.

1.3 L'actionnaire principal de Solvay SA est la société Solvac SA qui, au 31 décembre 2015, détenait un peu plus de 30 % du capital (32 115 770 actions) et des droits de vote de Solvay. Solvac SA a procédé aux déclarations de transparence *ad hoc* chaque fois qu'elle a franchi un seuil légal ou statutaire de déclaration. Elle a également procédé aux notifications requises par la loi sur les offres publiques d'achat.

Solvac SA est une Société Anonyme de droit belge dont les actions sont admises à la cotation sur Euronext Bruxelles.

En date du 31 décembre 2015, Solvay Stock Option Management SPRL possédait 1,989 % des actions émises par Solvay SA (2 105 905 actions) notamment pour couvrir le programme de stock-options de Solvay (voir détails au point 2.1 « Politique en matière de capital social »).

(1) Pour une lecture simplifiée, le présent document contient également les informations requises en vertu du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009 à l'égard de la Charte de gouvernance d'entreprise.

JPMorgan Asset Management Holdings Inc. a avisé Solvay qu'au 3 août 2015, la participation totale de ses diverses sociétés affiliées a chuté à moins de 3 % du nombre total d'actions émises.

Prudential Plc. a avisé Solvay qu'au 7 janvier 2015 la participation totale de ses diverses sociétés affiliées a chuté à moins de 3 % du nombre total d'actions émises.

Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur le site internet www.solvay.com.

Le reste des actions est détenu par :

- des actionnaires individuels qui détiennent directement une participation dans Solvay SA. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3 % requérant une déclaration de transparence ;
- des actionnaires institutionnels, européens et internationaux, dont le nombre et la participation sont mesurables par l'intensité des contacts lors des nombreux *roadshows*, par la publication régulière de rapports d'analystes et par le niveau des volumes boursiers de ces dernières années (une moyenne journalière sur Euronext de 325 619 titres en 2015 contre 193 011 titres en 2014, et sur tous les MTF de 538 210 titres contre 328 398 titres).

La Société a été informée que des actionnaires individuels qui détiennent directement une participation dans Solvay SA ont décidé de se consulter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3 % requérant une déclaration de transparence.

1.4 Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015, des actions ont été déposées et des votes exprimés à hauteur de 60,32 % du capital de Solvay SA.

1.5 Au 31 décembre 2015, Solvay SA ne détenait aucune participation requérant une déclaration de transparence légale ou statutaire.

2 Politique en matière de capital social et de dividende

2.1 Politique en matière de capital social

2.1.1 Depuis sa transformation en Société Anonyme et son entrée en Bourse en 1967, la Société n'a fait qu'un seul appel public à ses actionnaires, en 2015 dans le contexte spécifique de l'acquisition de Cytec.

Elle s'est autofinancée sur ses résultats et ne distribue qu'une partie de ceux-ci (voir « Politique en matière de dividende » ci-après).

Le capital de la Société s'élève à 1 588 146 240 euros suite à l'augmentation de capital finalisée le 21 décembre 2015, dans le cadre du financement de l'acquisition de Cytec.

Cette augmentation de capital a été réalisée suite à la décision du Conseil d'Administration agissant sur la base d'une autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2015.

2.1.2 En décembre 1999, la Société a mis en place un programme annuel de stock-options pour les dirigeants du Groupe dans le monde. Ces programmes sont couverts, en partie ou en totalité, par le rachat en Bourse par le groupe Solvay de ses propres actions. Depuis janvier 2007, le programme de couverture est géré par Solvay Stock Option Management SPRL.

Au 31 décembre 2015, la détention par Solvay Stock Option Management SPRL de titres émis par Solvay SA représentait 1,989 % (2 105 905 actions) du capital social de la Société.

En 2015, des stock-options représentant un total de 563 540 actions ont été exercées (sachant que les options sont, en principe, exerçables pendant cinq ans après une période de gel de trois ans).

Les stock-options exercées se répartissent comme suit :

- plan de stock-options 2005 : 16 940 actions ;
- plan de stock-options 2006 : 18 200 actions ;
- plan de stock-options 2007 : 96 250 actions ;
- plan de stock-options 2008 : 33 250 actions ;
- plan de stock-options 2009 : 40 400 actions ;
- plan de stock-options 2010 : 88 800 actions ;
- plan de stock-options 2011 : 269 700 actions.

Le droit de vote et au dividende de Solvay SA est suspendu pendant toute la période d'auto-détention.

Notons enfin que dans le cadre de l'offre publique d'achat de Solvay SA pour les actions de Rhodia, des contrats de liquidité ont été conclus avec des employés bénéficiaires d'actions gratuites ou d'options portant sur des actions Rhodia, afin de leur permettre de conserver leurs droits et de vendre leurs actions Rhodia pendant une durée déterminée après la clôture de l'offre publique d'achat. L'exposition des actions gratuites est entièrement couverte.

PLAN DE STOCK-OPTIONS

Date d'émission	Prix d'exercice (en euros) ⁽¹⁾	Période d'exercice ⁽²⁾	Taux d'acceptation
2001	62,25	02/2005-12/2009	98,6 %
2002	63,76	02/2006-12/2010	98,4 %
2003	65,83	02/2007-12/2011	97,3 %
2004	82,88	02/2008-12/2012	96,4 %
2005	91,45	02/2009-12/2013	98,8 %
2006	102,53	02/2010-12/2014	97,2 %
2007	90,97	01/2011-12/2015	97,6 %
2008	55,27	01/2012-12/2016	96,9 %
2009	67,99	01/2013-12/2017	98,2 %
2010	71,89	01/2014-12/2018	98,1 %
2011	61,76	01/2015-12/2019	93,8 %
2012	83,37	01/2016-03/2020	97,2 %
2013	104,33	01/2017-03/2021	100 %
2014	101,14	01/2018-02/2022	100 %
2015	114,51	01/2019-04/2023	100 %

(1) En raison de l'augmentation de capital, les prix d'exercice pour les plans de 2005 à 2015 ont été ajustés selon la méthode de calcul du ratio Euronext (ratio = 0,93984) conformément à la décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 2015 (voir section 6.6 ci-après).

(2) Portés à huit ans pour les bénéficiaires résidant en Belgique pour les plans de stock-options de 1999 à 2002 inclus. Portés à 10 ans pour les bénéficiaires résidant en Belgique pour les plans de stock-options de 2005 à 2007 inclus.

2.2 Politique en matière de dividende

2.2.1 La politique du Conseil d'Administration consiste à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'augmenter le dividende chaque fois que possible et, autant que faire se peut, de ne jamais le diminuer. Cette politique a été suivie pendant de nombreuses années. Le graphique ci-après en est l'illustration sur les 25 dernières années.

2.2.2 Le paiement du dividende annuel s'effectue en deux tranches, sous forme d'un acompte (acompte sur dividende) et d'un solde.

La méthode de fixation de l'acompte intègre une estimation de 40 % (arrondi) du dividende total de l'exercice précédent et tient compte des résultats sur les neuf premiers mois de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le solde, le Conseil d'Administration propose, lors de l'établissement des états financiers annuels, un dividende dans la ligne de la politique décrite précédemment, qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

La deuxième tranche de dividende, soit le solde après déduction de l'acompte, est payable en mai.

Par conséquent, un acompte sur dividende de 1,33 euro brut par action (1,00 euro net après précompte mobilier belge de 25 %) a été approuvé par le Conseil d'Administration du 12 novembre 2014, et versé le 22 janvier 2015.

Pour l'exercice 2014, le dividende approuvé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2015 s'élevait à 3,40 euros bruts par action (2,55 euros nets par action), soit une augmentation de 6,3 % par rapport à celui de l'année précédente. Compte tenu de l'acompte sur dividende payé, le solde de 2,06 euros bruts par action (1,55 euro net par action) a été payé le 19 mai 2015.

Le dividende pour 2015 proposé à l'Assemblée Générale du 10 mai 2016 se monte à 3,30 euros bruts par action (2,41 euros nets par action ⁽¹⁾).

Afin de comparer le dividende proposé en 2015 avec celui de 2014 et des années précédentes, un facteur d'ajustement est appliqué aux dividendes antérieurs à 2015 pour refléter la distribution de droits lors de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2015. Ce facteur de réajustement est de 93,98 %; il a été calculé selon l'article 6.3 de la Politique en matière d'opérations sur titres et produits dérivés d'Euronext).

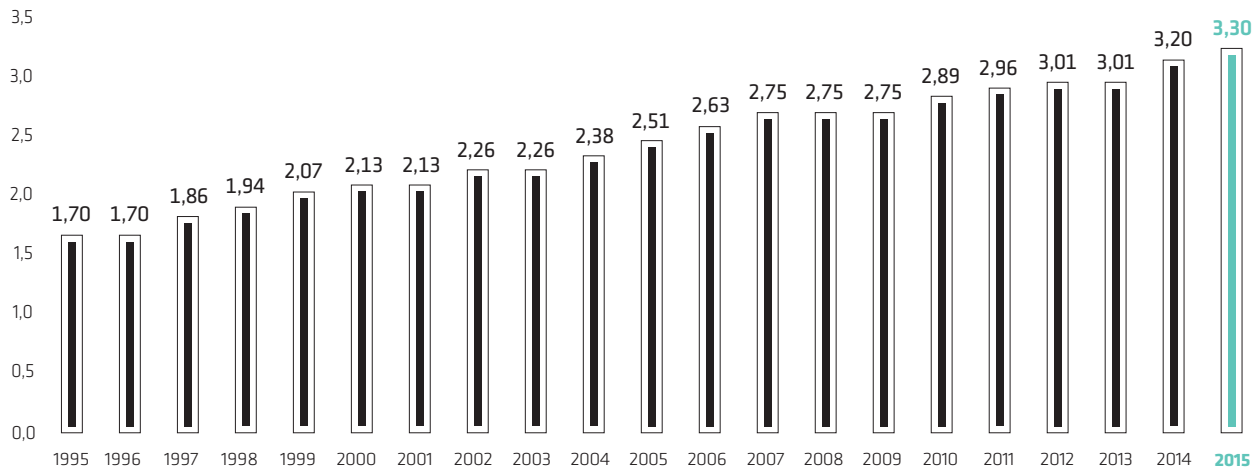
Ainsi, le dividende proposé en 2015 est à comparer au dividende ajusté de 2014 de 3,20 euros bruts par action (chiffre arrondi, ajusté de 3,40 euros bruts par action), ce qui représente une hausse de 3,3 %.

Un acompte sur dividende de 1,36 euro brut par action a été payé le 21 janvier 2016 sur toutes les actions en circulation à la date d'enregistrement du 20 janvier 2016. Compte tenu de l'acompte sur dividende payé, le solde de 1,94 euro bruts par action (1,42 euro nets par action ⁽¹⁾) sera payable à partir du 17 mai 2016, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2016.

(1) En cas de précompte mobilier belge.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (BRUT) DE SOLVAY DE 1995 À 2015 (EN EUROS)

Dividende total ajusté pour le facteur de prime de 0,9398 (émission de droits)



2.2.3 Les actionnaires qui ont opté pour des titres nominatifs reçoivent l'acompte et le solde du dividende automatiquement et gratuitement par virement sur le compte bancaire qu'ils ont renseigné, à la date de mise en paiement. Les actionnaires qui possèdent des titres dématérialisés reçoivent leur dividende via leur banque ou à leur initiative suivant les arrangements qu'ils ont pris.

Les coupons représentatifs de l'acompte et du solde du dividende sont payables auprès de KBC Bank SA et CBC Banque SA :

- KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles (Belgique) ;
- CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles (Belgique).

2.2.4 À ce jour, la Société n'a pas proposé de dividende optionnel à ses actionnaires, à savoir payable en actions nouvelles plutôt qu'en numéraire. Cette option n'offre d'ailleurs aucun avantage fiscal ou financier en Belgique qui la rendrait attractive pour les actionnaires.

3 Assemblées Générales des actionnaires

Il faut noter que la loi belge du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées a modifié les dispositions du Code belge des Sociétés relatives à la tenue des Assemblées Générales. Les statuts de Solvay SA ont été adaptés en conséquence.

3.1 Lieu et date

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société se tient chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 10h30 au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée Générale Extraordinaire est nécessaire, le Conseil d'Administration s'efforce de l'organiser immédiatement avant ou après l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

3.2 Ordre du jour

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration, qui fixe également son ordre du jour. Les actionnaires peuvent toutefois demander la convocation d'une Assemblée Générale et fixer son ordre du jour pour autant qu'ils représentent ensemble 20 % du capital ainsi que le prescrit le Code belge des Sociétés.

Un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins 3 % du capital peu(ven)t également requérir, dans les conditions prévues par le Code belge des Sociétés, d'inscrire des points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale et de déposer des propositions de

résolution concernant des points à inscrire ou inscrits à l'ordre du jour d'une assemblée déjà convoquée.

L'ordre du jour d'une Assemblée Générale Ordinaire inclut généralement les points suivants :

- le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice, y compris le rapport de Corporate Governance et le rapport de rémunération ;
- le rapport du commissaire sur l'exercice ;
- les états financiers consolidés de l'exercice ;
- l'approbation des états financiers annuels ;
- la fixation du dividende de l'exercice ;
- la décharge aux Administrateurs et au commissaire pour l'exercice ;
- la détermination du nombre d'Administrateurs, de ceux qui sont indépendants, de la durée de leur mandat et de la rotation des renouvellements ;
- l'élection des Administrateurs et du commissaire externe (renouvellements ou nominations) ;
- le rapport de rémunération de la Société (repris au chapitre 6 ci-après), qui est communiqué au Comité d'Entreprise comme prévu par la loi ;
- la fixation des honoraires annuels du commissaire pour l'audit externe pour la durée de son mandat et l'approbation des clauses de changement de contrôle dans les contrats significatifs (par exemple les coentreprises).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est requise en particulier pour tous les sujets qui touchent au contenu des statuts de la Société. Lorsque le Conseil d'Administration établit un rapport spécial en vue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, ce rapport spécial est joint à la convocation et est publié sur le site Internet de la Société.

3.3 Procédure de convocation

La convocation aux Assemblées Générales contient notamment le lieu, la date et l'heure de la séance, l'ordre du jour, les rapports, les propositions de décision pour chaque point soumis au vote ainsi que la procédure pour participer à la réunion ou pour se faire représenter.

Les actionnaires possédant des titres nominatifs reçoivent, à l'adresse qu'ils ont indiquée, une convocation par lettre ordinaire avec notamment les formulaires d'avis de participation et de procuration, sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation et les documents joints moyennant un autre moyen de communication. Les actionnaires qui possèdent des titres dématérialisés sont convoqués par voie de presse. Ces avis de convocation sont publiés au journal officiel belge (Moniteur Belge/Belgisch Staatsblad) et dans la presse financière, notamment belge francophone et néerlandophone. Les principales banques établies en Belgique reçoivent également la documentation nécessaire pour la relayer aux actionnaires Solvay faisant partie de leur clientèle.

3.4 Participation à l'Assemblée Générale des actionnaires et désignation des fondés de pouvoir

3.4.1 Depuis le 1^{er} janvier 2012, la procédure d'enregistrement est obligatoire pour participer et voter en Assemblée Générale.

Les actionnaires doivent procéder à l'enregistrement de leurs titres le 14^e jour calendaire à minuit (heure belge) qui précède l'Assemblée Générale concernée.

Pour les actionnaires possédant des actions nominatives, la procédure est automatique, l'enregistrement des titres résultant de leur inscription dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement.

L'enregistrement des titres dématérialisés est effectif dès leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Les actionnaires sont admis aux Assemblées Générales et peuvent y exercer leur droit de vote avec les actions ayant fait l'objet de la procédure d'enregistrement légale sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions dont ils sont titulaires le jour de l'Assemblée Générale concernée.

3.4.2 Les actionnaires doivent par ailleurs indiquer à la Société et, le cas échéant, à la personne qu'ils ont désignée à cette fin, leur volonté de participer à l'Assemblée Générale au plus tard le sixième jour calendaire qui précède la date de l'Assemblée Générale.

Les titulaires d'actions nominatives devront envoyer à la Société l'original signé de leur avis de participation, en utilisant à cette fin le formulaire joint à leur avis de convocation.

Les titulaires d'actions dématérialisées feront parvenir à la Société une attestation du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions inscrites au nom des actionnaires dans leurs comptes à la date d'enregistrement et pour lequel l'Actionnaire souhaite participer à l'Assemblée Générale.

Des informations plus détaillées quant aux modalités de participation à l'Assemblée Générale seront mises à disposition des actionnaires sur le site de la Société (<http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>).

3.4.3 L'exercice du droit de vote sur des actions indivises (usufruit/nue propriété) ou démembrées ou appartenant à un mineur d'âge ou encore à une personne juridiquement incapable suit des règles légales et statutaires particulières dont le point commun est la désignation d'un représentant unique pour l'exercice du droit de vote. À défaut, le droit de vote est suspendu jusqu'à désignation.

3.4.4 Les actionnaires votent aux Assemblées Générales en personne ou par procuration. Le formulaire de procuration est établi par le Conseil d'Administration et est disponible sur le site de la Société dès convocation de l'Assemblée Générale concernée. Les procurations doivent parvenir à l'adresse postale indiquée ou, le cas échéant, à l'adresse électronique mentionnée dans la convocation au plus tard le sixième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée Générale.

Le mandataire désigné ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Au cas où certains actionnaires exerceraient leur droit d'ajouter des points ou des propositions de décisions à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, les procurations déjà notifiées à la Société restent valables pour les sujets qu'elles couvrent. Concernant les nouveaux points, il convient de se référer aux dispositions du Code belge des Sociétés.

Le mandataire désigné ne peut s'écarter des instructions de vote spécifiques qui lui ont été données par un actionnaire, sauf exceptions prévues par le Code belge des Sociétés.

À défaut d'instructions spécifiques sur chacun des points à l'ordre du jour, le mandataire qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts potentiel avec son mandant, au sens de l'article 547 *bis*, § 4 du Code belge des Sociétés, ne pourra pas voter.

Les procurations non valables ne seront pas comptabilisées. Les abstentions exprimées de manière formelle lors du vote ou sur les procurations sont comptabilisées comme telles.

3.4.5 Chaque actionnaire ayant accompli les formalités d'admission à l'Assemblée Générale est en droit de poser des questions par écrit concernant les points inscrits à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être adressées par courrier au siège social ou par voie électronique à l'adresse e-mail indiquée dans la convocation. Les questions écrites doivent parvenir à la Société au plus tard le sixième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée Générale.

3.5 Procédure

3.5.1 L'Assemblée Générale des actionnaires est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur délégué à cette mission par ses collègues.

Le Président dirige les débats en suivant les pratiques applicables en Belgique aux Assemblées délibérantes. Il veille à ce que les questions de l'Assemblée trouvent des réponses tout en faisant respecter l'ordre du jour et les engagements de confidentialité. Il nomme le secrétaire, qui est habituellement le Secrétaire Général de la Société, et désigne deux actionnaires comme scrutateurs.

3.5.2 Le vote des résolutions en Assemblée Générale Ordinaire est acquis à la majorité simple des voix des actionnaires présents et représentés en suivant la règle « une action vaut une voix ».

3.5.3 Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, la Société respecte les règles légales de quorum et de majorité.

3.5.4 Le vote est, en règle générale, public et s'effectue à main levée ou par voie électronique. Le décompte et le résultat de chaque vote sont donnés immédiatement.

Une procédure de vote par bulletin secret est prévue dans des cas exceptionnels, si une personne en particulier est concernée.

Cette procédure n'a jamais été demandée à ce jour. Cette règle statutaire a été modifiée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 9 mai 2006 qui prévoit un seuil de 1 % du capital à atteindre par un ou plusieurs actionnaires agissant ensemble, et ce, uniquement lorsqu'un mandat fait l'objet de plusieurs candidatures.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont dressés et signés par le Président, le secrétaire, les scrutateurs ainsi que les actionnaires qui le souhaitent. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire, le procès-verbal est notarié.

3.5.5 Le procès-verbal comportant les résultats des votes est rendu public sur le site Internet de la Société (www.solvay.com) au plus tard le 15^e jour calendaire suivant la date de l'Assemblée Générale. Des copies ou extraits officiels peuvent être obtenus sur demande par les actionnaires, notamment sous la signature du Président du Conseil d'Administration.

3.6 Documentation

La documentation relative aux Assemblées Générales (convocation, ordre du jour, procuration et formulaires de participation, rapport annuel, rapport spécial du Conseil d'Administration s'il existe, etc.) est disponible chaque année sur le site internet (www.solvay.com) dès la convocation à l'Assemblée et, au moins, jusqu'à la tenue de l'assemblée concernée.

Cette documentation est disponible dans sa version officielle en langues française et néerlandaise, et en langue anglaise (traduction libre).

4 Conseil d'Administration

4.1 Rôle et mission

Le Conseil d'Administration est l'instance de direction la plus élevée de la Société.

La loi lui attribue tous les pouvoirs qui ne sont pas, légalement ou statutairement, du ressort de l'Assemblée Générale.

Dans le cas de Solvay SA, le Conseil d'Administration s'est réservé des domaines clés et a délégué le reste de ses pouvoirs à un Comité Exécutif (voir ci-après).

Il n'a pas opté pour la création d'un Comité de Direction (*Directiecomité*) au sens de la loi belge.

Les principaux domaines clés que le Conseil d'Administration s'est réservé sont les suivants :

- 1 les compétences qui lui incombent exclusivement de par la loi ou les statuts, à savoir notamment :
 - l'établissement et l'approbation des états financiers consolidés et ceux de Solvay SA pour la période (trimestriels – consolidés uniquement, semestriels et annuels) ainsi que les communications qui s'y rapportent ;
 - l'adoption des normes comptables (en l'espèce, les normes IFRS pour les comptes consolidés et les normes belges pour les comptes sociaux de Solvay SA) ;
 - la convocation des Assemblées Générales, l'établissement de l'ordre du jour et des propositions de résolutions à soumettre aux actionnaires (par exemple, en matière d'états financiers, de dividendes, de modifications des statuts, etc.) ;
- 2 l'établissement des stratégies et des politiques générales du Groupe ;

- 3 l'approbation des cadres de référence du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- 4 l'adoption du budget et du plan à long terme, y compris les investissements, la R&I et les objectifs financiers ;
- 5 la désignation du Président, des membres du Comité Exécutif, des Directeurs Généraux et du Secrétaire Général ainsi que la fixation de leur mission et l'étendue de la délégation de pouvoirs accordée au Comité Exécutif ;
- 6 la surveillance du Comité Exécutif et la ratification de ses décisions, si requis par la loi ;
- 7 la désignation en son sein d'un Président, la constitution, parmi ses membres, d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Rémunérations, d'un Comité des Nominations et d'un Comité des Finances, pour chaque Comité la définition de sa mission, la fixation de sa composition et la durée de son mandat ;
- 8 les décisions d'importance majeure en matière d'acquisition, de cession d'activités, de création de coentreprises et d'investissements. Les décisions portant sur des montants de 50 millions d'euros et au-delà sont considérées comme d'importance majeure ;
- 9 la détermination de la rémunération du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif ;
- 10 l'établissement de règles internes en matière de gouvernance d'entreprise et de conformité.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'Administration travaille en collaboration étroite avec le Comité Exécutif, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'Administration.

4.2 Fonctionnement et représentation

4.2.1 Les membres du Conseil d'Administration disposent des informations requises pour remplir leur fonction *via* des dossiers qui leur sont établis sur instruction du Président et qui leur sont transmis par le Secrétaire Général plusieurs jours avant chaque séance.

Ils peuvent recueillir, en outre, des informations utiles complémentaires de tout type, en s'adressant au Président du Conseil d'Administration, au Président du Comité Exécutif ou au Secrétaire Général, suivant la nature de leur question. Les décisions de recourir, si nécessaire, à une expertise externe relèvent du Conseil d'Administration, pour tous les sujets relevant de sa compétence.

4.2.2 La Société est valablement représentée à l'égard des tiers par la signature conjointe des personnes exerçant les fonctions suivantes : le Président du Conseil d'Administration et/ou les Administrateurs du Comité Exécutif.

Lors de sa réunion du 24 octobre 2014, le Comité Exécutif a adapté les pouvoirs de représentation pour les questions qui lui ont été déléguées comme suit :

- 1 pour la gestion quotidienne de Solvay SA, à chaque membre du Comité Exécutif agissant seul ;
- 2 pour les autres pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration au Comité Exécutif : à chaque membre du Comité Exécutif agissant de concert avec le Président du Conseil d'Administration et/ou les Administrateurs du Comité Exécutif ;
- 3 à chaque Directeur Général agissant seul pour toute décision jusqu'à un montant maximum de 10 millions d'euros dans le domaine qui lui a été confié.

Cette délégation de pouvoirs de représentation est sans préjudice de l'existence de pouvoirs spéciaux conférés par le Conseil d'Administration ou le Comité Exécutif.

4.2.3 Les Administrateurs de la Société n'ont pas été confrontés, en 2015, à des situations de conflit d'intérêts nécessitant la mise en œuvre des procédures légales prévues par le Code belge des Sociétés.

Par contre, dans un nombre très limité de cas, certains membres ont préféré, dans un souci éthique, s'abstenir de participer à des délibérations et à des votes.

4.2.4. Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration est publié sur le site internet de Solvay

4.3 Composition

4.3.1 Taille et Composition

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration se composait de 15 membres (voir pages 39 et 40).

4.3.2 Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015

- Les mandats de M. Charles Casimir-Lambert et M. Yves-Thibault de Silguy ont été renouvelés pour une durée de quatre ans.

La démission du Chevalier Guy de Selliers de Moranville a été actée et il a été décidé de ne pas réassigner son mandat.

- Mme Marjan Oudeman a été nommée en qualité de nouvel Administrateur indépendant pour une durée de quatre ans.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2016, le Conseil d'Administration proposera le renouvellement :

- du mandat de M. Jean-Marie Solvay pour une durée de quatre ans.

Durée des mandats et limite d'âge

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

La limite d'âge pour les membres du Conseil d'Administration a été fixée au jour de l'Assemblée Générale Annuelle qui suit leur 70^e anniversaire.

4.3.3 Critères de désignation

Le Conseil d'Administration applique notamment les principaux critères suivants lorsqu'il propose à l'Assemblée Générale Ordinaire un candidat Administrateur :

- veiller à ce qu'une majorité importante des Administrateurs n'exercent pas de fonctions exécutives. Au 31 décembre 2015, 14 Administrateurs sur 15 n'exerçaient aucune fonction exécutive et seul M. Jean-Pierre Clamadieu appartenait au Comité Exécutif ;

- s'assurer qu'une large majorité des Administrateurs non exécutifs soient indépendants au regard des critères de la loi, éventuellement renforcés par le Conseil d'Administration (voir ci-après « Les critères d'indépendance »).

À cet égard, au 31 décembre 2015, 10 Administrateurs non exécutifs sur 14 ont été reconnus indépendants par l'Assemblée Générale Ordinaire ;

- veiller à ce que le Conseil d'Administration rassemble des membres reflétant l'actionnariat et disposant ensemble de la diversité de compétences et d'expériences requises par les activités du Groupe ;

- garantir que le Conseil d'Administration réponde à une composition internationale reflétant, de manière appropriée, l'étendue géographique de ses activités. Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration comptait sept nationalités différentes ;

- s'assurer que les candidats qu'il présente s'engagent à avoir la disponibilité suffisante pour assumer la charge qui leur est confiée. À cet égard, la participation des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été très élevée en 2015 (99,60 %) ;

- enfin, veiller à ne pas sélectionner un candidat occupant un poste dirigeant dans une entreprise concurrente ou qui est ou a été impliqué dans l'audit externe du Groupe.

La loi belge et les statuts de la Société autorisent les candidatures spontanées au mandat d'Administrateur pour autant qu'elles soient adressées à la Société par écrit au moins 40 jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration, composé de 10 hommes et cinq femmes au 31 décembre 2015, respecte déjà l'obligation imposée par la loi qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017, de compter au moins un tiers de femmes dans ses rangs.

Le Président du Conseil d'Administration recueille, en collaboration avec le Président du Comité des Nominations, les informations lui permettant de s'assurer que les critères retenus sont réunis au moment des nominations, des renouvellements et en cours de mandat.

4.3.4 Critères d'indépendance

Le Conseil d'Administration fixe, en se basant sur la loi belge, les critères pour déterminer l'indépendance des Administrateurs. Chaque Administrateur respectant ces critères est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire pour confirmation.

Les critères légaux d'indépendance tels que repris à l'article 526 *ter* du Code belge des Sociétés (introduits par la loi belge du 17 décembre 2008, article 16, sont les suivants :

- 1 durant une période de cinq années précédant sa nomination, ne pas avoir agi en qualité de membre exécutif de l'organe de direction ou de membre du Comité Exécutif ou de Directeur Général, ni auprès de la Société, ni auprès d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés. Le Conseil d'Administration a ajouté à ce critère une période minimale d'un an d'attente pour faire reconnaître par l'Assemblée Générale l'indépendance d'un Administrateur non exécutif de Solvac quittant le Conseil d'Administration de cette dernière pour rejoindre celui de Solvay ;
 - 2 ne pas avoir siégé au Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur non exécutif pendant plus de trois mandats successifs ou plus de 12 ans ;
 - 3 durant une période de trois années précédant sa nomination, ne pas avoir fait partie du personnel de direction, au sens de l'article 19.2, de la loi belge du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie, de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés ;
 - 4 ne pas avoir reçu de rémunération ou tout autre avantage significatif de nature patrimoniale de la part de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, en dehors des tantièmes et honoraires perçus comme membre non exécutif de l'organe de direction ou membre de l'organe de surveillance ;
 - 5 a) ne détenir aucun droit social représentant un dixième ou plus du capital, des fonds propres ou d'une catégorie d'actions de la Société ;
b) s'il détient des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 10 % :
 - par l'addition de ces droits avec ceux détenus dans la même société par des sociétés dont l'Administrateur indépendant a le contrôle, ces droits de propriété ne peuvent atteindre un dixième du capital, des fonds propres ou d'une catégorie d'actions de la Société,
- ou
- l'utilisation de ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des dispositions contractuelles ou à des engagements unilatéraux auxquels le membre indépendant de l'organe de direction a souscrit ;
 - c) ne représenter en aucune manière un Actionnaire satisfaisant aux conditions du présent point ;

- 6 ne pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice, une relation d'affaires significative avec la Société ou une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre de l'organe de direction ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19.2 de la loi du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie, d'une société ou personne entretenant une telle relation ;
- 7 ne pas avoir été, au cours des trois dernières années, associé ou salarié de l'auditeur externe, actuel ou précédent, de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés ;
- 8 ne pas être membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle un Administrateur exécutif de la Société siège en tant que membre non exécutif de l'organe de direction ou membre de l'organe de surveillance, ni entretenir d'autres liens importants avec les Administrateurs exécutifs de la Société du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes ;
- 9 n'avoir, ni au sein de la Société, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, ni conjoint ou concubin légal, ni parents, ni liens jusqu'au deuxième degré, exerçant un mandat de membre de l'organe de direction, de membre du Comité Exécutif, de délégué à la gestion quotidienne ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19.2 de la loi belge du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points 1 à 8.

À cet égard, au 31 décembre 2015, 10 Administrateurs non exécutifs sur 15 ont été reconnus indépendants par l'Assemblée Générale Ordinaire.

M. Jean-Pierre Clamadieu, Président du Comité Exécutif (CEO), n'a pas été reconnu indépendant lors du renouvellement de son mandat d'Administrateur en 2013 (critère n° 1).

M. Bernard de Laguiche, Membre du Comité Exécutif jusqu'au 30 septembre 2013, n'a pas été reconnu indépendant lors du renouvellement de son mandat d'Administrateur en 2013 (critère n° 1).

M. Nicolas Boël, M. Denis Solvay et M. Jean-Marie Solvay, ayant exercé les fonctions d'Administrateurs de la Société pendant plus de 12 ans, ne sont pas indépendants pour cette raison (critère n° 2).

					Présence aux séances du Conseil d'Administration en 2015 (en fonction de la date de nomination)
Année de naissance	Année de la première nomination	Mandats Solvay SA et date d'échéance du mandat d'Administrateur	Diplômes et activités en dehors de Solvay		
M. Nicolas Boël (B)	1962	1998 2017 Président du Conseil d'Administration, Président du Comité des Finances et Président du Comité des Rémunérations Membre du Comité des Nominations	Maîtrise en Économie (Université Catholique de Louvain), Maîtrise en Administration des Entreprises (College of William and Mary, États-Unis). Administrateur de Sofina.		10/10
M. Jean-Pierre Clamadieu (F) ⁽¹⁾	1958	2012 2017 Président du Comité Exécutif (CEO), Administrateur, Membre du Comité des Finances	Diplôme d'ingénieur de l'École des Mines (Paris). Administrateur d'Axa, Faurecia. Président de Cytec Industries Inc		10/10
M. Bernard de Laguiche (F/BR)	1959	2006 2017 Membre du Comité Exécutif jusqu'au 30 septembre 2013, Administrateur Membre du Comité des Finances et Membre du Comité d'Audit	Maîtrise en Économie et Administration des Entreprises, Lic. oec. HSG (Université de Saint-Gall, Suisse). Administrateur délégué de Solvac SA, Président du Conseil d'Administration de Peroxidos do Brasil Ltda, Curitiba.		10/10
M. Jean-Marie Solvay (B)	1956	1991 2016 Administrateur Membre de l'Innovation Board	Programme de Gestion Avancée – Insead. PDG de Albrecht RE Immobilien GmbH & Co. KG., Berlin (Allemagne), Membre du Conseil d'Administration de Heliocentris Energy Solutions AG, Berlin (Allemagne), Président du Conseil d'Administration des Instituts internationaux de Solvay.		10/10
Chevalier Guy de Selliers de Moranville (B)	1952	1993 A démissionné à l'AG de mai 2015 Administrateur Membre des Comités d'Audit et des Finances	Diplôme d'Ingénieur civil en ingénierie mécanique et Licence en Sciences économiques (Université Catholique de Louvain). Président et co-fondateur de HCF International Advisers, Vice-Président du Conseil et Président du Risk and Capital Committee d'Ageas SA, Président du Conseil d'Administration d'Ageas Royaume-Uni, Membre du Conseil d'Administration d'Ivanhoe Mines Ltd. (Canada), Membre du Conseil de Surveillance et Président du Risk Committee d'Advanced Metallurgical Group (Pays-Bas) et divers autres mandats au sein de sociétés non cotées.		3/3
M. Denis Solvay (B)	1957	1997 2018 Administrateur Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations	Ingénierie des affaires – Solvay Business School (Université Libre de Bruxelles). Administrateur d'Eurogentec SA, AbelagHolding SA, Luxaviation Holding Company Administrateur bénévole de l'Institut de Soins A.N.B.C.T. et de la Queen Elisabeth Musical Chapel.		10/10
Prof. Dr. Bernhard Scheuble (D)	1953	2006 2018 Administrateur indépendant Président du Comité d'Audit	MSc, Physique nucléaire & PhD, Display Physics (Université de Fribourg – Allemagne). Ancien Président du Comité Exécutif de Merck KGaA, (Darmstadt) et ancien Membre du Conseil d'Administration de l'E. Merck OHG.		9/10
M. Charles Casimir- Lambert (B)	1967	2007 2019 Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	MBA Columbia Business School (New York)/London Business School (Londres), Maîtrise (Lic. oec. HSG) en Sciences économiques, Gestion et Finances (Université de Saint-Gall, Suisse). Gestion des intérêts familiaux à travers le monde.		10/10
M. Hervé Coppens d'Éeckenbrugge (B)	1957	2009 2017 Administrateur indépendant Membre du Comité des Finances et du Comité d'Audit	Maîtrise en Droit à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique) ; Diplôme en Sciences Économiques et Commerciales à l'ICHEC (Belgique). Jusqu'au 30 juin 2013, Directeur groupe Petercam SA, Directeur de Vital Renewable Energy Company LLC (Delaware).		10/10

(1) Activité à temps plein dans le groupe Solvay.

					Présence aux séances du Conseil d'Administration en 2015 (en fonction de la date de nomination)
Année de naissance	Année de la première nomination	Mandats Solvay SA et date d'échéance du mandat d'Administrateur	Diplômes et activités en dehors de Solvay		
M. Yves- Thibault de Silguy (F)	1948	2010 2019 Administrateur indépendant Membre du Comité des Rémunérations et Président du Comité des Nominations Membre du Comité des Finances	Maîtrise en droit de l'Université de Rennes, DES de droit public de l'Université de Paris I, diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'administration. Vice-Président et Administrateur référent du Conseil d'Administration du groupe Vinci, Administrateur de LVMH, Président du Conseil de Surveillance de Sofisport (France) et Administrateur de la banque VTB (Moscou), Président de YTSEuropaconsultants.		9/10
Mme Evelyn du Monceau (B)	1950	2010 2017 Administrateur indépendant Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations	Maîtrise en Sciences Économiques Appliquées de l'Université Catholique de Louvain. Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Présidente du Comité des Rémunérations et des nominations de UCB SA, Membre du Conseil d'Administration de la Financière de Tubize SA, Administrateur de FBNet Belgium, Membre de la commission de gouvernance d'entreprise.		9/10
Mme Françoise de Viron (B)	1955	2013 2017 Administrateur indépendant, Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations	Doctorat en Sciences (UCL, Louvain-la-Neuve). Maîtrise en Sociologie (UCL, Louvain-la-Neuve). Professeur à la Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Éducation et à la Louvain School of Management (UCL). Chercheur au sein du CRECIS (Centre for Research in Entrepreneurial Change and Innovative Strategies), du GIRSEF (Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Socialisation, Éducation et Formation) et du RIFA (Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Formation d'Adultes) à l'UCL.		10/10
Mme Amparo Moraleda Martinez (ES)	1964	2013 2017 Administrateur indépendant, Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations	Diplôme en génie industriel, ICAI (Espagne) MBA, IESE Business School (Espagne). Ancien Directeur Général d'IBM Espagne, Portugal, Grèce, Israël et Turquie. Ancien Directeur Général Délégué, International Division (Espagne) et ancien Acting CEO, Scottish Power (Royaume-Uni) d'Iberdrola. Membre des Conseils d'Administration des sociétés cotées suivantes : Airbus Group, Faurecia (France), Caixabank (Espagne). Membre du Consejo rector du Consejo Superior d'Investigaciones Científicas.		10/10
Mme Rosemary Thorne (UK)	1952	2014 2018 Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit.	Diplômée en Mathématiques et Sciences économiques à l'Université de Warwick. Membre du Chartered Institute of Management Accountants FCMA et CGMA. Membre de l'Association of Corporate Treasurers FCT. Ancien Directeur financier de J. Sainsbury, Bradford & Bingley et Ladbrokes. Membre du Conseil d'Administration et Présidente du Comité d'Audit de Santander UK jusqu'à fin juin 2015 et de Smurfit Kappa Group (Irlande) First Global Trust Bank (UK).		10/10
M. Gilles Michel (F)	1956	2014 2018 Administrateur indépendant Membre du Comité des Finances	École Polytechnique. École Nationale de la statistique et de l'administration Économique (ENSAE). Institut d'Études Politiques (IEP). Ancien PDG « Ceramics & Plastics », Saint-Gobain, France. Ancien membre du Conseil d'Administration, PSA, France. Ancien PDG, Fonds stratégique d'Investissement (FSI), France. Président & PDG, Imerys, France (cotée).		10/10
Mme Marjan Oudeman (NL)	1958	2015 2019 Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit depuis le 12 mai 2015	Membre du Conseil d'Administration de SHV Holdings N.V., Pays-Bas Membre du Conseil d'Administration de Royal Ten Cate, Pays-Bas Membre du Conseil de Surveillance de Koninklijke Concertgebouw, Pays-Bas Président du Conseil d'Administration de Ronald McDonald Children's Fund Membre du Conseil de Surveillance du Rijksmuseum, Pays-Bas		6/6

4.3.5 Désignation, renouvellement, démission et révocation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination, le renouvellement, la démission voire la révocation d'un Administrateur. Il lui soumet également le vote sur l'indépendance des Administrateurs remplissant les critères relatifs, après en avoir informé le Conseil d'Entreprise. Il veille également au préalable à prendre l'avis du Comité des Nominations qui est chargé de définir et d'évaluer le profil de tout nouveau candidat au regard des critères de désignation et de compétences spécifiques qu'il détermine.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les propositions du Conseil d'Administration dans ce domaine à la majorité simple. En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'Administration a la faculté d'y pourvoir, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par la première Assemblée Générale Ordinaire suivante.

4.3.6 Fréquence, préparation et déroulement des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois en 2015. Six réunions ordinaires sont prévues en 2016.

Les dates des réunions ordinaires sont fixées par le Conseil d'Administration lui-même, plus d'un an avant le début de l'exercice. Des réunions supplémentaires peuvent être fixées, si nécessaire, à l'initiative du Président du Conseil d'Administration, après consultation du Président du Comité Exécutif.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président du Conseil d'Administration après consultation avec le Président du Comité Exécutif.

Le Secrétaire Général est chargé, sous la supervision du Président du Conseil d'Administration, d'organiser les réunions, d'envoyer les convocations, l'ordre du jour et le dossier contenant, point par point, les informations nécessaires pour les décisions à prendre.

Dans la mesure du possible, il veille à ce que les Administrateurs reçoivent la convocation et le dossier complet au moins six jours avant la réunion. Le Secrétaire Général rédige les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Il en soumet le projet au Président et ensuite à tous les membres.

Les procès-verbaux définitifs et approuvés à la réunion suivante sont signés par tous les Administrateurs ayant pris part aux délibérations.

Le Conseil d'Administration prend ses décisions de manière collégiale à la majorité simple. Certaines décisions considérées, par les statuts de la Société, comme particulièrement importantes requièrent une majorité des trois quarts de ses membres. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. La participation aux séances étant très élevée, le Conseil d'Administration n'a jamais été en situation de ne pas pouvoir délibérer.

4.4 Évaluation et formation

4.4.1 Évaluation en 2015

Le Conseil d'Administration a procédé, en 2015, à une évaluation externe portant notamment sur sa propre composition, son fonctionnement, son information et les interactions avec la direction, ainsi que sur la composition et le fonctionnement de ses Comités. Les membres du Conseil d'Administration ont été invités à s'exprimer sur ces différents points au cours d'entretiens conduits à partir d'un questionnaire et menés par un consultant externe.

L'évaluation souligne les progrès réalisés sur le bon fonctionnement général du Conseil et de ses Comités depuis la précédente évaluation réalisée en 2013.

Les améliorations relevées à la fin de ce processus d'évaluation tiennent à l'optimisation du contenu des réunions, des visites et des programmes de déplacements, au niveau de détail des rapports des différents Comités au Conseil d'Administration, ainsi qu'à l'identification des besoins de formation.

4.4.2 Formation

Des sessions d'informations sont organisées pour les nouveaux Administrateurs ; elles ont pour but de leur permettre de connaître le groupe Solvay aussi rapidement que possible. Ce programme comprend une revue de la stratégie et des activités du Groupe, les principaux défis en termes de croissance, de compétitivité et d'innovation et également les finances, la recherche et développement, la gestion des ressources humaines, les aspects juridiques, la conformité et l'organisation générale. Ce programme est ouvert à tous les Administrateurs qui le souhaitent.

Il comporte également la visite de sites industriels ou de recherche.

En 2015, le Conseil d'Administration a visité des sites industriels et de recherche aux États-Unis.

4.5 Comités

4.5.1 Règles communes aux divers Comités

- Le Conseil d'Administration a établi de manière permanente les Comités spécialisés suivants : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.
- Ces Comités n'ont pas de pouvoirs décisionnels. Ils ont un caractère consultatif et rapportent au Conseil d'Administration qui décide. Ils sont également appelés à donner des avis sur demande du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif. Après leur présentation au Conseil d'Administration, les rapports des Comités sont annexés au procès-verbal du Conseil d'Administration.
- Les mandats des quatre Comités sont de deux ans renouvelables. La composition de ces Comités est communiquée sur le site internet de la Société.
- Les membres des Comités permanents (à l'exception des membres du Comité Exécutif) perçoivent une rémunération distincte pour cette tâche.
- Le Conseil d'Administration peut mettre en place un Comité provisoire *ad hoc* pour assurer une liaison avec le Comité Exécutif sur une question importante. Un tel Comité a été mis en place fin 2009 pour les besoins de l'étude sur le réinvestissement du produit de la vente des activités pharmaceutiques du Groupe.
- Le règlement d'ordre intérieur de chaque Comité est publié sur le site de Solvay.

Tous les mandats des membres des divers Comités arriveront à échéance le 10 mai 2016, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Ils seront renouvelés pour une durée de deux ans qui prendra effet le 10 mai 2016 et se terminera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

4.5.2 Le Comité d'Audit

En 2015, le Comité d'Audit était composé du Prof. Dr Bernhard Scheuble (Président), Chevalier Guy de Selliers de Moranville (jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015), M. Charles Casimir-Lambert, M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge, M. Bernard de Laguiche et Mme Rosemary Thorne. Ils sont Administrateurs non exécutifs indépendants à l'exception de M. Bernard de Laguiche et du Chevalier Guy de Selliers de Moranville. Après l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015, Mme Marjan Oudeman a été nommée Membre du Comité d'Audit. Le secrétariat de ce Comité est assuré par un juriste interne du Groupe.

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2015, dont quatre avant le Conseil d'Administration ayant à son ordre du jour la publication de résultats périodiques (trimestriels, semestriels et annuels).

La participation aux réunions du Comité d'Audit a été très soutenue (99,8 %).

La mission du Comité d'Audit est établie dans le document « Missions du Comité d'Audit » (Annexe 1, section 14). Elle intègre les dispositions prévues à l'article 526 *bis* de la loi belge sur les sociétés.

Les principales missions du Comité d'Audit sont les suivantes :

- assurer la conformité des états financiers et des communications de la Société et du Groupe avec les principes comptables généralement reconnus (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour la société mère) ;
- contrôler l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques du Groupe ;
- examiner les domaines à risque susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe ;
- vérifier la portée/les programmes et résultats de l'audit interne ;
- faire des propositions au Conseil d'Administration concernant la désignation d'un auditeur externe ;
- examiner le périmètre de l'audit externe et sa mise en œuvre ;
- contrôler la portée et la nature des services complémentaires proposés par l'auditeur externe.

À chacune de ses séances, le Comité d'Audit entend les rapports du Directeur Financier, du Responsable du Group Service Audit Interne et du Commissaire chargé de l'audit externe (Deloitte, représenté par M. Eric Nys). Il examine également le rapport trimestriel du Group General Counsel à propos des litiges significatifs en cours, ainsi que les rapports sur les litiges fiscaux et de propriété intellectuelle. Il se réunit seul avec le commissaire chargé de l'audit externe chaque fois qu'il l'estime utile. Le Président du Comité Exécutif et *CEO* (M. Jean-Pierre Clamadieu) est invité une fois par an à débattre des grands risques auxquels le Groupe est exposé.

Les Administrateurs, membres de ce Comité d'Audit, remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures (voir la section 4.3 relative à la composition du Conseil d'Administration).

4.5.3 Le Comité des Finances

En 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 mai 2015, le Comité des Finances était composé de M. Nicolas Boël (Président), M. Jean-Pierre Clamadieu (Président du Comité Exécutif et *CEO*), M. Bernard de Laguiche, Chevalier Guy de Selliers de Moranville (jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires le 12 mai 2015), M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et de M. Yves-Thibault de Silguy. Après l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015, M. Gilles Michel a été nommé en qualité de Membre du Comité des Finances.

M. Karim Hajjar (membre du Comité Exécutif et Directeur Financier) est invité à participer aux réunions du Comité des Finances.

Le secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2015. La participation des membres du Comité des Finances a été très soutenue (100 %).

Le Comité donne son avis sur des questions financières, telles que le niveau du dividende et de son acompte, le niveau et les devises d'endettement au vu de l'évolution des taux d'intérêts, la couverture des risques de change et des risques énergétiques, la politique de couverture des plans de rémunérations variables long terme, le contenu de la communication financière, le financement de grands investissements, etc. Il finalise la préparation des communiqués de presse concernant les résultats trimestriels. Il peut également être appelé à donner des avis concernant les politiques du Conseil d'Administration sur les sujets précités.

4.5.4 Le Comité des Rémunérations

En 2015, le Comité des Rémunérations était composé de M. Nicolas Boël (Président), M. Denis Solvay, M. Yves-Thibault de Silguy, Mme Evelyn du Monceau, Mme Françoise de Viron et Mme Amparo Moraleda.

La majorité des membres de ce Comité a le statut d'Administrateur indépendant au sens de la loi.

Le Président du Comité Exécutif est invité aux réunions, sauf pour les sujets qui le concernent personnellement.

Le secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Le Directeur General des Ressources Humaines du Groupe prépare les réunions et y assiste.

Ce Comité s'est réuni deux fois en 2015. La participation des membres du Comité des Rémunérations a été très soutenue (100 %).

Le Comité des Rémunérations remplit les missions qui lui sont dévolues par la loi.

En particulier, il conseille le Conseil d'Administration sur la politique et le niveau des rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ; il est, chaque année, informé de la rémunération de la Direction Générale. Il donne également son avis au Conseil d'Administration et/ou au Comité Exécutif sur les principales politiques du Groupe en matière de rémunération (y compris les plans de rémunération variable à long terme). Il prépare également le rapport de rémunération.

Le Comité des Rémunérations dispose de l'expertise nécessaire pour l'exercice de ses missions.

4.5.5 Le Comité des Nominations

En 2015, le Comité des Nominations était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (Président), M. Nicolas Boël, M. Denis Solvay, de Mmes Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda.

Le Comité des Nominations est composé majoritairement d'Administrateurs non exécutifs indépendants.

Le Président du Comité Exécutif est invité aux réunions, sauf pour les sujets qui le concernent personnellement.

Le secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Ce Comité s'est réuni deux fois en 2015. La participation des membres du Comité des Nominations a été très soutenue (100 %).

Le Comité des Nominations donne son avis sur les nominations au sein du Conseil d'Administration (Présidence, nouveaux membres, renouvellements et Comités), aux postes du Comité Exécutif (Présidence et membres) ainsi qu'aux fonctions de la Direction Générale.

5 Comité Exécutif

5.1 Rôle et mission

5.1.1 Le Conseil d'Administration définit le rôle et la mission du Comité Exécutif.

La principale décision concernant la délégation de pouvoirs remonte au 12 novembre 2014. Cette décision a pris effet immédiatement.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité Exécutif les pouvoirs suivants :

- 1 la gestion quotidienne de la Société ;
- 2 la bonne organisation et le bon fonctionnement de la Société et des sociétés du Groupe, et la surveillance de leurs activités, notamment l'introduction d'un processus d'identification, de gestion et de contrôle des principaux risques ;
- 3 l'introduction d'un processus de gestion pour recruter et fidéliser des collaborateurs compétents et nommer des cadres supérieurs pour le Groupe (à l'exception de ses propres membres, Directeurs Généraux et du Secrétaire Général, pour lesquels le Conseil d'Administration se réserve expressément un pouvoir de nomination exclusif) ;
- 4 la rémunération des cadres supérieurs du Groupe (autre que la rémunération de ses propres membres) ;
- 5 les décisions en matière d'acquisition et de cession (y compris de propriété intellectuelle), dont le montant maximum est fixé à 50 millions d'euros (dettes et autres engagements inclus). Le Conseil d'Administration doit être informé de toute décision portant sur des montants supérieurs à 10 millions d'euros ;
- 6 les décisions sur les dépenses d'investissement dont le montant maximum est fixé à 50 millions d'euros. Le Conseil d'Administration doit être informé des décisions portant sur des montants supérieurs à 10 millions d'euros ;
- 7 les décisions sur les transactions commerciales substantielles et les opérations financières importantes ne comportant aucun changement dans la structure financière de la Société et/ou du Groupe ;
- 8 la proposition au Conseil d'Administration, pour sa décision, des politiques principales du Groupe, et établissement d'autres politiques ;
- 9 les propositions au Conseil d'Administration pour sa décision :
 - les stratégies générales (y compris les effets desdites stratégies sur le budget, le plan et l'allocation des ressources) et les politiques générales du Groupe, en particulier en matière de rémunération, de programmes d'investissements annuels et de recherche,
 - le budget et le plan incluant les investissements, la R&I et les objectifs financiers,
 - la nomination aux postes de la Direction Générale et au poste de Secrétaire Général,
 - l'organisation générale de la Société et/ou du Groupe,
 - les transactions financières importantes qui modifient la structure financière de la Société et/ou du Groupe,
 - les états financiers périodiques consolidés et les états financiers de Solvay SA (consolidés trimestriels uniquement, semestriels et annuels) ainsi que les communications qui s'y rapportent ;
- 10 la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration ;
- 11 la soumission au Conseil d'Administration de toutes les questions relevant de sa compétence et le compte rendu régulier de l'exercice de sa mission.

5.1.2 Le règlement d'ordre intérieur du Comité Exécutif est publié sur le site internet de Solvay.

5.2 Délégation de pouvoirs

L'exécution des décisions du Comité Exécutif et le suivi de ses recommandations sont délégués au membre du Comité Exécutif (ou à un autre Directeur Général) en charge de l'activité ou de la Fonction correspondant à la décision ou la recommandation.

Dans sa résolution en date du 12 novembre 2014, le Conseil d'Administration a étendu le droit du Comité Exécutif à déléguer ses pouvoirs, sous sa responsabilité et conformément aux procédures et aux limites autorisées établies par le Comité Exécutif, à un ou plusieurs de ses membres, aux Directeurs Généraux du Groupe et/ou aux Responsables des Global Business Units et des Fonctions. Il a, en particulier, délégué aux Responsables des GBU le pouvoir d'entreprendre les transactions de fusions-acquisitions engageantes et les dépenses d'investissements jusqu'à un montant maximum fixé à 10 millions d'euros.

5.3 Composition

5.3.1 Taille et composition

Au 31 décembre 2015, le Comité Exécutif se composait de cinq membres.

5.3.2 Durée des mandats et limite d'âge

Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration pour un mandat renouvelable de deux ans. Le Conseil d'Administration a fixé une limite d'âge de 65 ans pour l'exercice d'un mandat au Comité Exécutif.

5.3.3 Critères de désignation

Le Comité Exécutif est un organe collégial composé de cadres issus habituellement de la direction du Groupe. Chaque membre du Comité Exécutif se voit confier la surveillance d'un certain nombre de GBU/Fonctions ; le Président du Comité Exécutif et le Directeur Financier exercent ces attributions en plus de leurs responsabilités spécifiques respectives.

Tous les membres du Comité Exécutif sont sous contrat de travail au sein du groupe Solvay, à l'exception de M. Jean-Pierre Clamadieu qui a le statut d'indépendant.

5.3.4 Procédure de désignation et de renouvellement

Le Président du Comité Exécutif est désigné par le Conseil d'Administration sur proposition du Président du Conseil d'Administration et sur avis du Comité des Nominations. Les autres membres du Comité Exécutif sont également désignés par le Conseil d'Administration, mais sur proposition du Président du Comité Exécutif en accord avec le Président du Conseil d'Administration et sur avis du Comité des Nominations et du Comité Exécutif.

L'évaluation des performances des membres du Comité Exécutif est effectuée annuellement par le Président du Comité Exécutif. Elle est effectuée conjointement avec le Président du Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations, à l'occasion des propositions de fixation de la rémunération variable.

Les performances du Président du Comité Exécutif sont évaluées annuellement par le Comité des Rémunérations.

	Année de naissance	Année de la première nomination	Échéance des mandats	Diplômes et principales activités au sein de Solvay	Présence aux réunions (en fonction de la date de nomination) 2015
M. Jean-Pierre Clamadieu (F)	1958	2011	2017	Diplôme d'ingénieur de l'École des Mines (Paris). Président du Comité Exécutif et CEO.	13/13
M. Vincent De Cuyper (B)	1961	2006	2016	Ingénieur chimique (Université Catholique de Louvain), Master en Industrial Management (Université Catholique de Louvain), AMP Harvard. Membre du Comité Exécutif.	13/13
M. Roger Kearns (US)	1963	2008	2016	Diplôme de premier cycle universitaire en Sciences – Engineering Arts (Georgetown College – Georgetown), Diplôme de premier cycle universitaire – Génie chimique (Georgia Institute of Technology – Atlanta), MBA (Stanford University). Membre du Comité Exécutif.	13/13
M. Karim Hajjar (Royaume-Uni)	1963	2013	2017	BSC (Hons) Économie (The City University, Londres). Chartered Accountancy (ICAEW) Qualification. Membre du Comité Exécutif et CFO.	13/13
M. Pascal Juéry (F)	1965	2014	2016	Diplômé de l'European Business School of Paris (ESCP – Europe). Membre du Comité Exécutif.	13/13

5.4 Fréquence, préparation et déroulement des réunions

5.4.1 Le Comité Exécutif s'est réuni 13 fois en 2015. Les réunions se tiennent habituellement au siège social, mais peuvent aussi se tenir ailleurs sur décision du Président du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif fixe les dates des réunions avant le début de l'exercice. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées sur décision du Président du Comité Exécutif. Ce dernier fixe l'ordre du jour sur la base, entre autres, des propositions qui lui sont adressées par les membres du Comité Exécutif.

5.4.2 Le Secrétaire Général, qui est commun au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif, est chargé, sous la supervision du Président du Comité Exécutif, d'organiser les réunions, d'envoyer les avis de convocation et l'ordre du jour.

Les documents et informations relatifs aux points à l'ordre du jour sont mis à la disposition des membres du Comité Exécutif préalablement aux réunions.

Le Secrétaire Général établit les procès-verbaux qui recensent les décisions prises au cours des réunions. Ceux-ci sont lus et approuvés au terme de chaque séance. Ils sont immédiatement diffusés.

Ils ne sont pas signés, mais le Président du Comité Exécutif et le Secrétaire Général peuvent en délivrer des copies d'extraits certifiées conformes.

Précisons que le Comité Exécutif a organisé certaines réunions en télé- ou en vidéoconférence.

5.4.3 Le Comité Exécutif prend ses décisions à la majorité simple, le Président du Comité Exécutif disposant d'une voix prépondérante. Si le Président du Comité Exécutif se retrouve en minorité, il peut, s'il le désire, en référer au Conseil d'Administration qui statuera sur la question. En pratique toutefois, la quasi-totalité des décisions du Comité Exécutif sont prises à l'unanimité, ce qui implique que le Président n'a pas fait usage à ce jour de sa voix prépondérante. L'assiduité aux séances a été de 100 % en 2015.

Les questions soumises au Comité Exécutif sont présentées et abordées en présence des Responsables des entités concernées (GBU, Fonctions). Il constitue toutefois, pour les projets importants, des équipes de travail *ad hoc* pilotées principalement par des membres du Comité Exécutif choisis en fonction des compétences à mettre en œuvre.

6 Rapport de rémunération

6.1 Description de la procédure pour :

6.1.1 Élaborer une politique de rémunération

a) Pour les Administrateurs :

Le mandat d'Administrateur de Solvay SA est rétribué par des émoluments fixes dont la base commune est déterminée par l'Assemblée Générale Ordinaire et le complément éventuel par le Conseil d'Administration sur la base de l'article 27 des statuts, à savoir : « Les Administrateurs reçoivent, à charge des frais généraux, des émoluments dont l'Assemblée Générale détermine le montant et les modalités ».

« La décision de l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire. »

« Le Conseil d'Administration est autorisé à accorder aux Administrateurs chargés de fonctions spéciales (Président, Vice-Président, Administrateurs chargés de la gestion quotidienne, membres du Comité Exécutif) des émoluments fixes, en sus des émoluments prévus au paragraphe précédent. »

« En outre, les Administrateurs chargés de la gestion quotidienne ont chacun droit à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'Administration sur la base de leurs performances individuelles et des résultats consolidés du groupe Solvay. »

« Les sommes visées aux deux alinéas qui précèdent sont également prélevées sur les frais généraux. »

b) Pour les membres du Comité Exécutif :

La politique de rémunération est décidée par le Conseil d'Administration sur propositions du Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération du Groupe est conforme aux pratiques du marché qui renforcent le lien entre la rémunération variable et la performance économique. Cette politique de rémunération figure en Annexe 2 du présent document.

La politique en matière de rémunération variable à court terme (STI) est partiellement liée aux performances économiques du Groupe (REBITDA sous contrainte de liquidités).

Le Groupe a également un programme de rémunération à long terme (LTI) qui est en partie lié à la réalisation d'indicateurs de performance économique du Groupe prédéfinis sur plusieurs années (REBITDA et CFROI).

Le Conseil contrôle régulièrement le caractère stimulant des seuils de performance imposés par la politique des rémunérations afin d'assurer un solide alignement des indicateurs de performance sur les ambitions business de Solvay. Ces indicateurs de performance sont également gérés activement afin de tenir compte de l'évolution de la gestion du portefeuille Solvay et s'appliquent mécaniquement dans le cadre imparti par le Conseil.

6.1.2 Fixer la rémunération individuelle

a) Pour les Administrateurs :

• l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005 et celle de mai 2012 (pour les jetons de présence du Conseil d'Administration) ont décidé de fixer, à partir de l'exercice 2005, la rémunération des Administrateurs et d'accorder :

- une rémunération brute annuelle fixe de 35 000 euros par Administrateur et octroyer, en sus, aux Administrateurs présents aux réunions du Conseil d'Administration, un jeton de présence individuel de 4 000 euros bruts par séance ;
- 4 000 euros bruts pour les membres du Comité d'Audit et 6 000 euros bruts pour son Président, pour chaque séance du Comité ;
- 2 500 euros bruts par membre du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Finances et 4 000 euros bruts pour les Présidents de ces Comités, pour chaque réunion, étant entendu qu'un Administrateur qui est à la fois membre du Comité des Rémunérations et membre du Comité des Nominations ne perçoit pas de double rémunération ;
- le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité Exécutif et les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation à ces Comités ;

• pour le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a fait usage de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 27 des statuts pour octroyer une rémunération annuelle fixe complémentaire de 250 000 euros bruts en 2015 en raison de la charge de travail et de la responsabilité afférentes à celle-ci ;

• le mandat d'Administrateur non exécutif ne comporte aucune rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Il ne comporte pas, non plus, un droit à des stock-options ou des unités d'actions de performance, ni à un régime de pension extra-légale ;

• la Société rembourse aux Administrateurs leurs frais de voyage et de séjour pour les séances et l'exercice de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités.

Le Président du Conseil d'Administration est le seul Administrateur non exécutif à disposer d'une infrastructure permanente fournie par le Groupe (bureau, secrétariat, véhicule). Les autres Administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat Général en fonction de leurs besoins. La Société veille par ailleurs à souscrire des polices d'assurances usuelles pour couvrir les activités que les membres du Conseil d'Administration exercent dans le cadre de leur mandat.

b) Pour les membres du Comité Exécutif :

La rémunération du Président et des membres du Comité Exécutif est déterminée comme un montant brut global. Elle comprend dès lors non seulement la rémunération brute perçue de Solvay SA, mais aussi la rémunération reçue à titre contractuel ou sous forme d'émoluments aux conditions normales du marché des sociétés dans lesquelles Solvay SA possède des participations majoritaires ou autres.

La rémunération individuelle est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Rémunérations.

6.2 Déclaration sur la politique de rémunération du Président et des membres du Comité Exécutif

L'enveloppe de rémunération des membres du Comité Exécutif est régie par la politique de rémunération du Groupe décrite en Annexe 2 (section 15).

L'enveloppe de rémunération du Président du Comité Exécutif est régie par des accords spécifiques étant donné son statut d'indépendant en Belgique. Le niveau et la structure de cette enveloppe de rémunération sont alignés sur les pratiques du marché pour une fonction similaire dans une organisation comparable et suivent les orientations générales de la politique de rémunération du groupe Solvay. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable à court terme fixée à 100 % du salaire de base avec un maximum de 150 %.

Cette rémunération variable à court terme se fonde sur des objectifs prédéfinis de performance individuelle (pondérés à 40 % du total de la rémunération variable à court terme) et collective, eux-mêmes subdivisés en objectif économique (REBITDA sous contrainte de cash, pondéré à 50 % du total de la rémunération variable à court

terme) et de développement durable (présence de Solvay dans des indices extra-financiers et progrès dans le référentiel interne sur le développement durable Solvay Way) pondéré à 10 % du total de la rémunération variable à court terme. Enfin, il a droit à une rémunération variable à long terme composée à 50% de stock options et à 50 % d'unités d'actions de performance (PSU) avec un objectif économique annuel fixé à 150 % du salaire de base et avec une guidance de maximum 200 % du salaire de base, en ligne avec les orientations générales de la politique de rémunération à long terme de Solvay mais sous réserve de l'appréciation finale du Conseil. L'engagement de Solvay de proposer un système de rémunération compétitif et stimulant à son CEO se traduit dans son mix de rémunération, dans la mesure où son objectif de rémunération variable global dépasse largement son salaire de base.

Aucun changement majeur dans la structure de l'enveloppe de rémunération du Président et des membres du Comité Exécutif n'est prévu en 2016 et 2017. Cependant, en ligne avec le marché externe, il a été décidé de revoir l'objectif lié à la rémunération variable à court terme de 60 % à 70 % du salaire de base pour les membres du Comité Exécutif, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

6.3 Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs (exécutifs et non exécutifs) par la Société ou par une société qu'elle contrôle

I RÉMUNÉRATIONS BRUTES ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS

Rémunération En euros	2014		2015	
	Montant brut	Dont jetons de présence du Conseil d'Administration et des Comités	Montant brut	Dont jetons de présence du Conseil d'Administration et des Comités
N. Boël				
• Émoluments fixes + jetons de présence	59 000	24 000	75 000	40 000
• Complément de rémunération article 27	250 000		250 000	
D. Solvay	64 000	29 000	82 500	47 500
J.-P. Clamadieu	59 000	24 000	75 000	40 000
J.-M. Solvay	59 000	24 000	75 000	40 000
G. de Selliers de Moranville ⁽¹⁾	85 000	50 000	41 701	29 000
J-M. Folz ⁽²⁾	24 889	12 000		
B. de Laguiche	69 000	34 000	99 500	64 500
B. Scheuble	89 000	54 000	101 000	66 000
A. Van Rossum ⁽²⁾	28 889	16 000		
C. Casimir-Lambert	79 000	44 000	95 000	60 000
H. Coppens d'Eeckenbrugge	89 000	54 000	103 500	68 500
E. du Monceau	64 000	29 000	78 500	43 500
Y.-T. de Silguy	75 500	40 500	93 000	58 000
A. Moraleda	64 000	29 000	82 500	47 500
F. de Viron	64 000	29 000	82 500	47 500
G. Michel	32 610	10 500	87 500	52 500
R. Thorne	50 110	28 000	95 000	60 000
M. Oudeman ⁽³⁾			50 298	28 000
	1 306 000	531 000	1 567 500	792 500

(1) Jusqu'au 12 mai 2015.

(2) Jusqu'au 13 mai 2014.

(3) Depuis le 12 mai 2015.

6.4 Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au Président du Comité Exécutif

Rémunération et autres avantages accordés au Président du Comité Exécutif En euros	2014	2015
Rémunération de base	1 000 000	1 100 000
Rémunération variable à court terme (Short Term Incentive)	1 500 000	1 507 000
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	622 899	757 546
Autres composantes de la rémunération ⁽¹⁾	17 674	15 279

(1) Véhicule de société, correction de la rémunération de base de 2012.

Sur la base de l'évaluation de la réalisation des objectifs individuels prédéfinis par le Conseil d'Administration et de l'atteinte des indicateurs économiques et de développement durable collectifs du Groupe, l'enveloppe de rémunération 2015 du Président du Comité Exécutif a été établie comme suit.

Le salaire de base du Président du Comité Exécutif, inchangé depuis 2012, a été augmenté à 1,1 million d'euros en 2015 pour correspondre à la médiane du marché des pairs de Solvay. La rémunération variable annuelle est restée à 100 % du salaire de base avec un maximum de 150 %. Conformément à la politique de rémunération du Groupe, les rémunérations variables long terme reposent sur un mix à 50/50 entre stock-options et unités d'actions de performance. La rémunération variable à long terme est restée à 150 % du salaire de base avec un maximum de 200 %.

En 2015, la valeur faciale de sa rémunération variable LTI totale a atteint 1,6 million d'euros en ligne avec son objectif LTI fixé à 150 %

de son salaire de base. Le gain qui en découlera finalement à la date de paiement dépendra de la réalisation des seuils de performance imposés sur ses unités d'action de performance ainsi que de la performance du titre Solvay en Bourse. Le nombre correspondant de stock-options et d'unités d'actions de performance est calculé selon le modèle de Black Scholes.

L'enveloppe de rémunération du Président du Comité Exécutif respecte pleinement l'art. 520 *ter* du Code belge des Sociétés.

Le Président du Comité Exécutif ne reçoit pas d'actions dans le cadre de sa rémunération globale.

En matière de droits de pension extra-légale, en raison de son statut d'indépendant en Belgique, il a un régime contractuel individuel spécifique, avec ses propres règles en matière de pension, de décès et d'invalidité, qui reflètent les conditions qu'il avait auparavant chez Rhodia.

6.5 Montant global des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux autres membres du Comité Exécutif par la Société ou une société qu'elle contrôle

Rémunération et autres avantages accordés aux autres membres du Comité Exécutif En euros	2014 ⁽¹⁾	2015 ⁽²⁾
Rémunération de base	2 453 117	2,182,396
Rémunération variable	2 135 155	1 648 133
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	862 463	936 092
Autres composantes de la rémunération ⁽³⁾	113 107	128,057

(1) J. van Rijckevorsel (jusqu'au 30 septembre 2014), V. De Cuyper, R. Kearns, K. Hajjar, P. Juéry.

(2) V. De Cuyper, R. Kearns, K. Hajjar, P. Juéry.

(3) Indemnités de représentation, chèques-repas, véhicule de société.

La rémunération variable a consisté en une prime annuelle fondée sur la performance réalisée par rapport à des objectifs de performance économique et de développement durable collectifs du Groupe prédéfinis, et par rapport à la performance du Directeur telle que mesurée par rapport à une série d'objectifs individuels prédéterminés.

La loi belge (article 520 *ter* du Code belge des Sociétés) prévoit qu'à partir de l'exercice 2011, sauf dispositions statutaires contraires ou approbation expresse de l'Assemblée Générale des actionnaires, un quart au moins de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'au moins deux ans et un autre quart au moins doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'au moins trois ans.

La politique de rémunération a été redéfinie en 2012. La politique de rémunération, décrite en Annexe 2 du présent document, est entrée en vigueur en 2013. Elle est pleinement conforme à l'article 520 *ter* du Code belge des Sociétés.

Les membres du Comité Exécutif perçoivent des stock-options et ce que l'on appelle des unités d'actions de performance comme détaillé ci-après. Par contre, ils ne reçoivent pas d'actions.

Les dépenses des membres du Comité Exécutif, y compris celles du Président, sont régies par les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir la justification, poste par poste, de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge.

En cas de frais mixtes, professionnels et privés (par exemple en matière de véhicules), une règle proportionnelle est appliquée, comme à tous les cadres au même poste.

En matière d'assurance, la Société prend pour les membres du Comité Exécutif le même type de couverture que pour ses cadres supérieurs.

En matière de pensions et de couverture de retraite et décès, les membres du Comité Exécutif se voient accorder des prestations reposant en principe sur les dispositions des plans applicables aux cadres supérieurs dans leur pays de base.

6.6 Stock-options et Unités d'actions de performance

Le plan de rémunération variable à long terme (LTI) de Solvay comprend deux composantes distinctes : un plan de stock-options plain vanilla établi en 1999, d'une part, et un plan d'unité d'actions de performance établi en 2013, d'autre part.

Le programme des Stock-options (SO) possède les caractéristiques de base suivantes :

- options attribuées « at the money » ;
- pour une durée de huit ans ;
- les stock-options deviennent exerçables pour la première fois après trois années civiles complètes de restrictions ;
- les stock-options ne sont pas transférables entre vifs ;
- le plan prévoit une clause de *bad leaver*.

Le plan a été établi en 1999 pour offrir un véhicule LTI compétitif conforme aux pratiques belges. Il a pour but d'inciter l'équipe dirigeante de Solvay à œuvrer à la réalisation de rendements solides et durables pour les actionnaires tout en offrant à la Société un solide outil de rétention. Tous les programmes de stock-options établis chaque année depuis 1999 qui ont pris fin à ce jour, ont offert une opportunité de gain aux bénéficiaires, ce qui démontre clairement l'efficacité de ce programme.

Le programme des Unités d'actions de performance (PSU) a été établi en 2013 afin de garantir une meilleure adéquation avec l'évolution des pratiques du marché, ce qui a permis à Solvay de continuer à attirer et retenir des talents tout en offrant un outil contingent plus performant pour inciter les dirigeants clés à apporter leur contribution aux ambitions de Solvay.

Le PSU possède les caractéristiques de base suivantes :

- le plan est purement basé sur le cash et ne comprend pas le transfert d'actions aux bénéficiaires ;

- il prévoit les deux objectifs de rendement suivants - 50 % basé sur l'objectif de REBITDA, aligné à la feuille de route Solvay, et 50 % basé sur l'objectif de CFROI ;
- condition d'emploi jusqu'à la réalisation des objectifs de rendement ;
- paiements en numéraire basés sur la valeur des actions Solvay à la date butoir.

En 2015, le Conseil d'Administration a attribué, sur proposition du Comité des Rémunérations, des stock-options à quelque 70 cadres supérieurs du Groupe. Le prix d'exercice ajusté s'élève à 114,51 euros ⁽¹⁾ par option, avec une période d'acquisition de trois ans. Il a été attribué aux membres du Comité Exécutif un total de 68 991 options en mars 2015, contre 84 535 en 2014.

En supplément des stock-options, le Conseil d'Administration a attribué des unités d'actions de performance à quelque 450 dirigeants du Groupe, prévoyant un paiement au terme de trois ans sous réserve de la réalisation des objectifs de performance prédéfinis (REBITDA et CFROI). Un total de 14 413 unités d'actions de performance a été attribué à l'ensemble des membres du Comité Exécutif en mars 2015 contre 18 080 en 2014.

Suite à l'augmentation du capital de Solvay en décembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé d'ajuster le prix d'exercice et le nombre de stock-options non encore exercées selon la formule prévue par l'article 6.2 de la Politique en matière d'opérations sur titres et de produits dérivés d'Euronext afin de placer les bénéficiaires dans une situation substantiellement équivalente à celle qui existerait à défaut d'augmentation de capital.

Cette formule est en ligne avec les pratiques du marché et compense l'impact de dilution pour les bénéficiaires des stock-options et des plans PSU suite à l'augmentation de capital qui incluait des droits préférentiels accordés aux actionnaires existants.

Par conséquent, 24 077 options supplémentaires ont été attribuées aux membres du Comité Exécutif pour les plans de stock-options 2005-2015 en cours. Pour la même raison, les plans d'Unités d'actions de performance (PSU) 2013-2015 ont été ajustés et 2 851 PSU ont été attribuées aux membres du Comité Exécutif.

I STOCK-OPTIONS ET PSU ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pays	Nom	Fonction	Nombre de stock-options ⁽²⁾	Nombre de PSU ⁽²⁾
Belgique	Clamadieu, Jean-Pierre	Président du Comité Exécutif	30 663	6 405
Belgique	De Cuyper, Vincent	Membre du Comité Exécutif	9 582	2 002
Belgique	Kearns, Roger	Membre du Comité Exécutif	9 582	2 002
Belgique	Hajjar, Karim	Membre du Comité Exécutif	9 582	2 002
Belgique	Juéry, Pascal	Membre du Comité Exécutif	9 582	2 002
TOTAL			68 991	14 413

(2) Le nombre de stock-options pour les plans de 2005 à 2015, et le nombre de PSU pour les plans de 2013 à 2015 ont été ajustés selon la formule Euronext (ratio = 0,93984).

(1) Suite à l'augmentation de capital, les prix d'exercice pour les plans de 2005 à 2015 ont été ajustés conformément à la formule Euronext (ratio= 0.93984) comme décidé par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2015.

I STOCK-OPTIONS ET PSU SUPPLÉMENTAIRES ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN RAISON DE L'AJUSTEMENT SUITE À L'AUGMENTATION DU CAPITAL ⁽¹⁾

Pays	Nom	Fonction	Nombre de stock-options	Nombre de PSU
Belgique	Clamadieu, Jean-Pierre	Président du Comité Exécutif	10 249	1 319
Belgique	De Cuyper, Vincent	Membre du Comité Exécutif	3 899	421
Belgique	Kearns, Roger	Membre du Comité Exécutif	5 672	421
Belgique	Hajjar, Karim	Membre du Comité Exécutif	1 273	269
Belgique	Juéry, Pascal	Membre du Comité Exécutif	2 984	421
TOTAL			24 077	2 851

(1) Un certain nombre de stock-options pour le plan 2005-2015 et un certain nombre de PSU pour le plan 2013-2015 ont été ajustées selon la formule Euronext (ratio = 0,93984).

I STOCK-OPTIONS DÉTENUES EN 2015 PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pays	Nom	Stock-options				Au 31/12/2015		
		Détenues au 31/12/2014	Attribuées en 2015	Exercées en 2015	Arrivées à échéance en 2014	Détenues	Exercibles	Non exercibles
Belgique	Clamadieu, Jean-Pierre	129 434	40 912			170 346	0	170 346
Belgique	De Cuyper, Vincent	68 535	13 481	17 200		64 816	13 087	51 729
Belgique	Kearns, Roger	84 535	15 254	5 500		94 289	44 688	49 601
Belgique	Hajjar, Karim	10 309	10 855	0		21 164	0	21 164
Belgique	Juéry, Pascal	37 035	12 566	0		49 601	0	49 601
TOTAL		329 848	93 068	22 700		400 216	57 775	342 441

6.7 Dispositions les plus importantes de leur relation contractuelle avec la Société et/ou une société qu'elle contrôle, y compris les dispositions relatives à la rémunération en cas de départ anticipé

Les membres du Comité Exécutif, y compris le Président, ont, dans le cadre de leurs responsabilités, des mandats d'Administrateur dans les filiales du Groupe.

Lorsque ces mandats sont rémunérés, cette rémunération est intégrée dans les montants cités précédemment, que le mandat soit assumé en salarié ou à titre indépendant au sens de la législation locale.

Aucun membre du Comité Exécutif, y compris le Président, ne bénéficiera d'une indemnité de départ liée à l'exercice de son

mandat. En cas de cessation anticipée de l'exercice de leur fonction, seul le système légal est d'application.

Le contrat de M. Jean-Pierre Clamadieu contient une clause de non-concurrence d'une durée de 24 mois, la rémunération prévue ne pouvant excéder 12 mois de salaire.

Les contrats des membres du Comité Exécutif ne comportent pas de clause prévoyant un droit de recouvrement de la rémunération variable en cas d'information financière erronée.

7 Rôle de coordination des Présidents entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif

Le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité Exécutif travaillent de concert, grâce à un dialogue constructif et des échanges fréquents, pour harmoniser les travaux respectifs du Conseil d'Administration (y compris ses Comités) et du Comité Exécutif.

À cet effet, les mesures suivantes ont été mises en place :

- les deux Présidents se rencontrent aussi souvent que nécessaire sur les sujets d'intérêt commun au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif ;
- le Président du Conseil d'Administration et le Comité Exécutif se rencontrent tous les mois pour aborder la question du reporting financier ;
- le Président du Conseil d'Administration a accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- le Président du Comité Exécutif est aussi membre du Conseil d'Administration et y présente les propositions du Comité Exécutif.

8 Principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le groupe Solvay a instauré un système de contrôle interne visant à fournir une assurance raisonnable en termes de (i) conformité aux lois et règlements en vigueur, (ii) mise en œuvre des politiques et objectifs fixés par la Direction Générale, (iii) fiabilité des informations financières et non financières et (iv) efficacité des processus internes, en particulier ceux contribuant à la protection de ses actifs.

Un niveau d'assurance raisonnable signifie un niveau élevé, mais pas absolu : tout système de contrôle interne a ses limites liées aux erreurs humaines, aux mauvaises décisions ou aux choix effectués au vu du rapport coût/avantage du contrôle.

Ce système s'articule autour des cinq composantes suivantes : l'environnement de contrôle, le processus d'évaluation des risques, les activités de contrôle, les informations et la communication, et le suivi du contrôle interne.

8.1 L'environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est le fondement du système de contrôle interne, du fait qu'il favorise la prise de conscience et le comportement éthique de tous les collaborateurs. Il est composé de divers éléments qui établissent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités, tout en montrant l'engagement de la Direction Générale.

Le **Management Book** décrit l'organisation et la gouvernance du Groupe : ses principes généraux, les rôles et les responsabilités du Comité Exécutif (Comex), les Global Business Units et les Fonctions sont définies, ainsi que leur portée. Il établit également un cadre de gestion transposé dans les Modèles de gestion et le personnel de l'entreprise, incluant la responsabilité et la transparence. Le Management Book contient également une matrice d'approbation, indiquant le niveau d'autorité en vertu duquel les grandes décisions doivent être approuvées (obligations financières, contrats de vente ou d'achat, dépenses d'investissement, acquisitions ou cessions, règlements judiciaires). Enfin, il contient 25 « lignes rouges » qui gèrent les risques clés du Groupe. Ces règles sont obligatoires pour tous les collaborateurs.

Le **Code de Conduite** met en lumière les principes directeurs pour les collaborateurs du Groupe dans leurs activités quotidiennes. Il se base sur une longue tradition de valeurs profondément ancrées dans la culture de la Société. Concernant le rapport financier, le Code dispose que les collaborateurs doivent garantir sa précision et sa conformité aux lois et réglementations en vigueur. La Section 10 du présent rapport fournit de plus amples informations sur le Code de Conduite et sur sa promotion et mise en œuvre par le Département Juridique et conformité.

Un **service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique** (*Ethics Helpline*), géré par une tierce partie, est progressivement mis à disposition des employés afin de leur permettre de signaler toute violation potentielle du Code de Conduite, s'ils ne peuvent pas passer par leurs supérieurs hiérarchiques ou par le dispositif de suivi de la conformité, ou s'ils souhaitent effectuer le signalement de manière anonyme.

Tous ces documents sont accessibles sur l'intranet du Groupe et des sessions de formations régulières sur le Code de Conduite sont proposées à tous les collaborateurs.

Des processus standardisés des Ressources Humaines sont en place pour favoriser le développement, la formation et l'évaluation du personnel. Les descriptions des postes clés sont structurées par catégorie professionnelle : La Finance a son propre référentiel de descriptions de postes, couvrant les fonctions clés permettant d'assurer la ponctualité, la conformité et la qualité de l'information financière.

8.2 Le processus d'évaluation des risques

La prise de risques, dans le respect des lois, des réglementations et du Code de Conduite, dans la réalisation de ses objectifs ambitieux de développement durable, est inhérente au développement des affaires et des opérations du groupe Solvay.

La politique de gestion des risques (ERM) de Solvay est décrite dans le Management Book : cette politique prévoit que le Groupe identifie, quantifie, évalue et gère tous les risques et opportunités potentiellement significatifs pour l'activité en appliquant une gestion systématique des risques intégrée aux décisions et aux actions stratégiques et commerciales. La Gestion du risque d'entreprise est perçue comme un outil de gestion essentiel, qui contribue à la prise des décisions nécessaires à la réalisation des objectifs à court, moyen et long terme de la Société.

Le Comex approuve les politiques et les processus de gestion des risques adoptés au sein du Groupe. Le Département d'audit interne et de gestion des risques (IA/RM) est chargé d'établir un système global et cohérent de gestion des risques au sein du Groupe.

Le processus de gestion des risques considère les objectifs stratégiques de l'organisation et comprend les phases suivantes :

- analyse des risques (identification et évaluation) ;
- décision sur la façon de gérer les risques critiques ;
- mise en œuvre des actions de gestion des risques ;
- suivi de ces actions.

L'effort de gestion des risques de l'entreprise s'appuie sur trois axes :

- un exercice annuel de haut en bas qui commence au niveau du Leadership Council (Comex, Présidents de GBU, Directeurs Généraux de Fonction, Présidents de zone et Directeur Général des services commerciaux de Solvay). Il est complété par un exercice de bas en haut qui évalue les risques au niveau des GBU/Fonctions, et se termine par l'examen et la validation d'une liste de risques par le Comité de gestion des risques du Groupe (Comex et Directeur Général des Fonctions RH, industrielle, juridique et Développement Durable). Le Comex reçoit régulièrement un tableau de bord des risques du Groupe permettant d'évaluer les risques du Groupe et de suivre le statut des actions d'atténuation entreprises ;
- un exercice couvrant toutes les GBU et Fonctions, selon une méthode adaptée à leur taille et intégrée dans le processus d'analyse stratégique annuel. Cet exercice mobilise tous les cadres supérieurs de la GBU ou de la Fonction pour identifier et évaluer les risques majeurs pour leur unité. Puis, l'équipe de Direction et le Président de la GBU (ou le Directeur Général de la Fonction) sont en position d'attribuer la propriété de tous les risques critiques à l'un des dirigeants de la GBU. Il est demandé à toutes les GBU d'effectuer un suivi régulier des mesures d'atténuation ;
- évaluations spécifiques des risques des principaux projets (investissements, acquisitions ou principaux projets des Fonctions).

Par ailleurs, l'approche de la conception de contrôles internes sur les processus majeurs prévoit l'étape d'évaluation des risques, afin de définir les objectifs de contrôle clés à aborder.

C'est notamment le cas pour les processus au niveau des filiales, des services partagés, des GBU ou de l'entreprise conduisant à la production du rapport financier.

De plus amples informations sur les risques sont disponibles dans la section « Gestion des Risques » du présent rapport annuel, notamment à propos des principaux risques auxquels est confronté le Groupe et des actions entreprises afin de les éviter ou de les atténuer.

8.3 Activités de contrôle

Solvay utilise une méthode systématique de conception et de mise en œuvre des activités de contrôle dans les processus les plus significatifs. Les principales responsabilités dans cette méthode sont définies dans le Management Book de Solvay. Le Corporate Process Owner (CPO) est la direction, le Directeur Général d'une Fonction, le sponsor des processus (et des sous-processus). Le Corporate Process Manager (CPM) est responsable de la définition d'un processus standardisé pour le Groupe. Il doit :

- 1 identifier les risques et les évaluer ;
- 2 définir des procédures et des activités de contrôle de ces risques ;
- 3 diffuser ces contrôles à travers le Groupe.

Le Département Audit Interne et Gestion des Risques accompagne les Corporate Process Managers dans leur activité d'identification des principaux risques de processus et dans leurs activités de contrôle en fonction des enjeux inhérents à chaque processus. Il les aide également à établir leur plan de contrôle interne annuel (indiquant les problèmes et les contrôles prioritaires pour l'année à venir, ainsi que le plan de mise en place). Ce plan est validé chaque année par un Comité Pilote de contrôle interne présidé par le Directeur Financier du Groupe, qui réunit tous les Directeurs Généraux de Fonction. À chaque niveau du Groupe (Corporate, plate-formes de services partagés et GBU), la direction gérant les différents processus est responsable de l'exécution des contrôles.

Les contrôles généraux sur les systèmes d'information couvrent les aspects relatifs à la sécurité, en vue de garantir la protection des données, et les aspects relatifs à la qualité, en vue de garantir la meilleure adéquation des solutions (gestion des modifications et des projets) et des services (gestion des activités IS) aux besoins des utilisateurs.

Concernant les contrôles des données financières, ces contrôles sont effectués tout au long du processus enregistrement/rapport. Par ailleurs, un **Guide du Rapport Financier** explique de quelle manière les règles IFRS doivent être appliquées à travers le Groupe.

Les éléments financiers sont consolidés chaque mois et analysés à chaque niveau de responsabilité de la Société (par exemple, Solvay Business Services, le Directeur financier de l'entité, la Fonction Comptabilité et Reporting du Groupe et le Comité Exécutif) et de différentes manières, par exemple, par l'analyse des variances, par des contrôles de plausibilité et de cohérence, par l'analyse de ratios ou encore par référence aux projections établies.

Les résultats sont également validés trimestriellement par le Comité d'Audit en tenant compte des travaux effectués par l'Auditeur Externe.

8.4 Informations et communication

La Fonction Communication du Groupe définit et veille à la mise en œuvre d'une politique de communication externe et d'une politique de relations presse. Cette Fonction valide les communications externes avec un impact potentiel au niveau du Groupe (une ligne rouge).

Le Groupe maintient de vastes canaux de communication permettant la transmission fluide de toutes les informations pertinentes vers la base depuis le plus haut niveau de la direction et vers le haut depuis le niveau opérationnel.

La communication entre la direction et tous les employés est favorisée par un certain nombre d'outils, comme l'intranet du Groupe ou les lettres d'information électroniques ou encore les présentations directes des cadres dirigeants aux différentes équipes réparties dans le monde.

Outre l'analyse mensuelle du reporting effectuée par la Fonction Contrôle du Groupe, le Comex effectue chaque trimestre une analyse approfondie de la performance de la GBU, par le biais des comptes-rendus sur les prévisions d'activité.

Les systèmes d'informations pour l'ensemble du Groupe sont gérés par les Services Commerciaux de Solvay. La plupart des activités du Groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes ERP intégrés. La consolidation financière est soutenue par un outil dédié. Concernant la diffusion du rapport financier, Solvay publie ses résultats trimestriels. Avant chaque clôture trimestrielle, le Département Comptabilité et Reporting Groupe transmet des instructions détaillées à tous les partenaires concernés.

La publication des résultats fait l'objet de différents contrôles et validations avant publication :

- elle est établie sous la supervision et le contrôle du Comité Exécutif ;
- le Comité d'Audit la valide ; en particulier, il veille à ce que les principes comptables IFRS soient respectés et à ce que les résultats donnent une image juste et pertinente des activités du Groupe ;
- le Conseil d'Administration l'approuve.

8.5 Suivi du contrôle interne

Le Comité d'Audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Il supervise le travail du Service Audit Interne et Gestion des risques en matière de suivi financier, opérationnel et de la conformité. En particulier, il vérifie le périmètre, les programmes et les résultats de l'audit interne et s'assure que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre. La mission du Comité d'Audit est décrite en détails en Annexe 1 de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise.

L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil dont le but est d'apporter de la valeur ajoutée et d'améliorer les activités du Groupe. Il permet au Groupe d'accomplir ses objectifs à travers une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques et des processus de contrôle et de gouvernance.

Les missions d'audit interne sont planifiées et définies au niveau de leur contenu sur la base d'une analyse des risques ; les diligences se concentrent sur les domaines perçus comme les plus risqués. Toutes les entités consolidées du Groupe sont examinées par l'audit interne au moins tous les trois ans.

Les recommandations de l'audit interne sont mises en œuvre par la direction.

D'autres entités réalisent des activités de même ordre dans des domaines très spécifiques. Par exemple :

- le Département Hygiène Sécurité et Environnement réalise des audits en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;
- le Département Conformité et Gestion des Risques de Solvay Business Services réalise ses missions d'audit, en collaboration avec l'audit interne ;
- le Département Éthique et Conformité effectue des enquêtes en cas d'infraction potentielle au Code de Conduite.

9 Audit externe

Le contrôle de la situation financière de la Société, de ses états financiers et de leur conformité avec le Code belge des Sociétés et les statuts, celui des opérations à constater dans les états financiers, est confié à un ou plusieurs commissaires désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du ou des commissaire(s) sont ceux qui leur sont reconnus par la loi.

L'Assemblée Générale détermine le nombre de commissaires et fixe leurs honoraires conformément à la loi. Les commissaires ont, en outre, droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour le contrôle des sites industriels et des locaux administratifs de la Société.

L'Assemblée Générale peut aussi désigner un ou plusieurs commissaire(s) suppléant(s). Les commissaires sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour des motifs valables.

Le mandat d'Audit de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL expire à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité d'Audit, propose de tenir l'Assemblée Générale des Actionnaires le 10 mai 2016 afin de renouveler le mandat d'Audit de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Michel Denayer, pendant trois ans. Le Conseil propose également de désigner Mme Corine Magnin comme commissaire suppléant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL pendant trois ans.

Les honoraires d'audit dus par Solvay SA au titre de l'année 2015 s'élèvent à 1,1 million d'euros. Ils incluent la vérification des comptes statutaires de Solvay SA et de la consolidation du Groupe. Pour Solvay SA, des honoraires supplémentaires d'un montant de 0,2 million d'euros ont été versés en 2015.

Les honoraires d'audit supplémentaires pour les filiales de Solvay se sont élevés à 3,9 millions d'euros. En outre, les honoraires liés à l'audit du bilan d'ouverture de Cytac dans les comptes du Groupe en fin d'exercice se sont élevés au total à 3,2 millions d'euros. Des honoraires supplémentaires autres que d'audit pour un montant d'1,0 million d'euros ont été versés en 2015 par les filiales de Solvay.

10 Code de Conduite

Débutant par un message du Président-Directeur Général de Solvay, M. Jean-Pierre Clamadieu, le Code est identifié comme la pierre angulaire du Programme d'Éthique et de Conformité de Solvay. Le Code de Conduite de Solvay définit le cadre dans lequel Solvay exerce son activité et interagit avec ses partenaires dans le respect de l'éthique et de la conformité. Il repose sur une forte tradition de valeurs historiquement enracinées dans la culture du Groupe. Ce Code s'applique à chaque employé de Solvay, partout où le Groupe opère et mène ses affaires.

Le Code de Conduite de Solvay fournit des orientations générales à tous les employés du Groupe sur la façon de se comporter sur leur lieu de travail, dans les activités de Solvay et lorsqu'ils représentent Solvay vis-à-vis de leur entourage. Ce document n'étant pas exhaustif, il ne prévoit pas toutes les situations auxquelles peuvent être confrontés les employés dans leur quotidien professionnel. En revanche, il souligne les principes qui permettent de les guider et qui constituent la base des politiques du Groupe.

Le Code de Conduite de Solvay a reçu l'approbation initiale du Comité Exécutif en septembre 2013, à l'issue du processus d'élaboration et de validation par le Service d'Éthique et de Conformité de Solvay, du processus d'examen et de révision par les représentants de GBU et Fonction, et du processus d'examen final et de révision par le Comité Exécutif de Solvay. Dès son approbation par le Conseil, le Code a été présenté à et approuvé par les Comités d'entreprise européens. En 2014, le Code approuvé a été traduit en 14 langues afin d'être un outil de communication direct à l'intention de diversité des équipes de Solvay. Le Code est disponible sur le site Internet du Groupe et sous forme de brochure.

Le Code de Conduite s'inscrit dans les efforts constants du Groupe pour maintenir et renforcer la confiance, à la fois entre tous ses employés et entre le Groupe et ses partenaires, y compris ses employés, leurs représentants, les actionnaires, les clients et fournisseurs, les agences gouvernementales ou toutes autres tierces parties.

Pour obtenir l'implication la plus large de tous ses employés dans la mise en œuvre du Code, le Groupe continuera de promouvoir un dialogue social riche et équilibré entre la direction et les partenaires sociaux.

Le groupe Solvay prend différentes mesures pour garantir l'application du Code, notamment des programmes de formation ciblés et des

sanctions en cas de violation. L'équipe Éthique et Conformité est en charge des formations annuelles destinées aux cadres dirigeants. La Direction est chargée de la formation en cascade de ses équipes. Chaque année, un sujet spécifique est sélectionné pour faire l'objet d'une formation approfondie, alors qu'une formation sur le Code dans son ensemble est dispensée aux collaborateurs qui n'ont pas encore reçu de formation spécifique de leur encadrement ou aux nouveaux arrivants dans le Groupe. Toutes les formations mettent l'accent sur le droit de chacun à se faire entendre.

La Fonction Juridique et Conformité, placée sous l'autorité du Directeur Général Juridique du Groupe, contribue à la culture de la conformité. Le Département Éthique et conformité a plus particulièrement comme objectif de renforcer une culture basée sur l'éthique et sur la conformité aux valeurs de Solvay et à son Code de Conduite.

Des Responsables de la Conformité (*Compliance Officers*) ont été désignés dans les quatre régions où le Groupe opère. Ils sont aidés par un réseau de collaborateurs expérimentés qui ont pour mission, outre leurs autres attributions, de soutenir les activités menées en la matière.

Le Groupe encourage ses employés à aborder toute difficulté ou question éventuelle quant à l'application du Code de Conduite auprès de leurs supérieurs ou d'autres interlocuteurs identifiés (*Compliance Officers*, juristes, et représentants des ressources humaines).

Le Groupe propose également, à l'échelle mondiale, un service d'assistance dédié aux questions d'éthique (*Ethics Helpline*), à la fois par téléphone et en ligne, géré par un tiers privé et opéré en conformité avec la législation locale. La Helpline est à disposition pour signaler tout problème éventuel via le réseau Internet dans les 46 régions désignées et dans la catégorie générale « autres sites ». Tout le monde peut ainsi contacter l'*Ethics Helpline* de n'importe quel point du globe. En outre, l'*Ethics Helpline* est disponible sur le Web dans plus de 40 langues. La ligne téléphonique permet de sélectionner plus de 20 langues en composant le numéro correspondant. Un numéro vert est tenu à la disposition des collaborateurs de Solvay 24 h sur 24, 365 jours par an. Dans les coentreprises, les représentants au Conseil d'Administration s'efforcent de faire adopter des règles qui sont en ligne avec le Code de Conduite du Groupe.

11 Prévention du délit d'initié

Le Groupe a mis en place une politique en matière de prévention du délit d'initié ainsi qu'un guide contenant des règles strictes en matière de confidentialité et de non-usage d'« informations privilégiées » tant pour les initiés réguliers que pour les initiés occasionnels. Cette politique et ce guide ont été largement diffusés au sein du Groupe.

L'interprétation et le contrôle du respect de ces règles sont confiés à un Comité de Transparence composé du Secrétaire Général du Groupe (Président), qui est également Directeur Général de la Communication, du Directeur Financier, du Directeur Général Juridique Groupe et du Directeur Général Ressources Humaines Groupe. En particulier, ce Comité conseille le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif ainsi que tout employé qui serait confronté à une situation difficile.

Cette politique est appliquée aussi bien par le Comité Exécutif que par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en conformité avec la loi belge du 2 août 2002, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe et les personnes qui leur sont étroitement liées à savoir :

- les membres du Conseil d'Administration de Solvay SA ;
- les membres du Comité Exécutif ;
- le Secrétaire Général ;
- le Directeur Ressources Humaines Groupe ; et
- le Directeur Général Juridique Groupe ;

ont été informées de l'obligation qui leur incombe de faire une déclaration à l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (FSMA) de toute opération de leur part concernant des actions Solvay ; cette obligation leur est régulièrement rappelée.

12 Organisation interne du groupe Solvay

L'organisation interne du groupe Solvay est décrite dans la section Profil du présent rapport annuel.

13 Relations avec les actionnaires et les investisseurs

13.1 Performance de l'action Solvay

Les actions Solvay sont à la fois cotées sur Euronext Bruxelles – cotation primaire – et, depuis janvier 2012, sur Euronext Paris, sous le code mnémotique unique SOLB. Par ailleurs, Solvay a rejoint l'indice CAC 40 le 21 septembre 2012. Ces événements reflètent tous deux la longue histoire du Groupe en France ainsi que son poids économique.

En décembre 2015, Solvay a souscrit une augmentation de capital avec droits préférentiels pour financer une partie de l'acquisition de Cytec. Chaque action existante conférait un droit et quatre droits permettaient d'acheter une nouvelle action à 70,83 euros. Le coupon rattaché à ce droit a été détaché le 4 décembre. Sur la base du cours de clôture au 3 décembre établi à 101,30 euros par action, la valeur théorique unitaire du droit s'élevait à 6,09 euros. Par conséquent, le détachement a entraîné un ajustement mécanique du cours de l'action selon un facteur de 93,98 %.

Au 31 décembre 2015, le cours de l'action s'élevait à 98,43 euros, contre 105,64 euros fin 2014 et 112,40 euros avant ajustement du facteur de prime lié à l'émission de droits. En 2015, les valeurs ajustées du cours moyen et du plus haut s'élevaient respectivement à 109,41 euros et 132,47 euros (140,95 euros avant ajustement depuis le 4 décembre 2015).

Le volume moyen des opérations quotidiennes tel que renseigné par Euronext, s'est élevé à 325 619 titres en 2015, contre 193 011 titres en 2014.

13.2 Communication financière active

Tout au long de l'exercice, l'équipe Relations Investisseurs s'est efforcée, le plus efficacement possible et en temps opportun, de communiquer et de présenter les faits et développements pertinents concernant Solvay, tant au plan financier que stratégique, aux divers groupes d'investisseurs, analystes financiers et de crédit ainsi qu'aux autres parties prenantes du monde entier. À cette fin, durant l'année, l'équipe Relations Investisseurs a entretenu des contacts réguliers avec les analystes financiers, les investisseurs institutionnels et individuels, notamment via des mises à jour de faits relatifs aux tendances financières et stratégiques et l'organisation de présentations spécifiques, de visites et de *roadshows*.

Le Groupe veille tout particulièrement à ce que tous ses actionnaires reçoivent un traitement équitable.

La politique du Groupe en matière de communication consiste à diffuser, dès que raisonnablement possible, les informations d'intérêt significatif pour le marché sous la forme de communiqués de presse et/ou de conférences de presse, ainsi que de présentations publiques disponibles sur le site Internet institutionnel du Groupe.

Solvay SA

Investor Relations
Rue de Ransbeek, 310
B-1120 Bruxelles (Belgique)
e-mail : investor.relations@solvay.com
Internet : www.solvay.com

13.3 Investisseurs individuels

Le Groupe entretient, depuis de nombreuses années, des relations très étroites avec les investisseurs individuels, au travers de la participation à des salons et conférences ou de la communication d'informations régulières sur la vie du Groupe (communiqués de presse, rapport annuel, etc.) sur demande.

En 2015, le groupe Solvay a poursuivi activement ses rencontres avec les investisseurs individuels. En avril 2015, Solvay a participé à un événement organisé à Bruxelles par la fédération néerlandaise des clubs d'investissements et des investisseurs, VFB (Vlaamse Federatie van Beleggingsclubs en Beleggers) et auquel assistent, chaque année, plus de 1 000 investisseurs. À cette occasion, le Directeur Financier de Solvay a fait une présentation du Groupe en présence d'environ 400 investisseurs individuels.

Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre une campagne de communication institutionnelle incluant des messages sur ses performances financières sur des sites Internet financiers en Belgique et en France.

Depuis 2014, Solvay publie une fois par mois un bulletin d'information en ligne dénommé « Solvay in Action » disponible en Français, en Néerlandais et en Anglais, qui présente les principales informations financières trimestrielles ainsi que des récits, des vidéos et des images illustrant l'évolution du Groupe à travers ses principaux leviers stratégiques. Ce bulletin d'information s'adresse en premier lieu au Club des Actionnaires de Solvay mais l'intégralité de son contenu est disponible dans la section *Investors* du site www.solvay.com. Depuis son lancement en septembre 2014, 1 500 personnes sont membres du Club des Investisseurs.

13.4 Roadshows et rencontres avec les institutionnels

Des *roadshows* et des rencontres avec les dirigeants du Groupe sont organisés régulièrement pour les professionnels internationaux de la finance (analystes, gestionnaires de portefeuille, presse, etc.). Solvay entretient également un dialogue actif sur sa politique de Développement Durable et ses paramètres en la matière, et multiplie les opportunités d'interactions avec les investisseurs soucieux des valeurs liées à la responsabilité sociale et environnementale.

En 2015, quelque 800 contacts ont été établis lors des assemblées et événements organisés en Europe (Belgique, France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Irlande, Italie, Suède, Finlande et Danemark) et sur d'autres continents (États-Unis, Canada, Singapour et Chine).

Par ailleurs, des conférences téléphoniques avec la direction sont systématiquement organisées chaque trimestre pour commenter les résultats du Groupe.

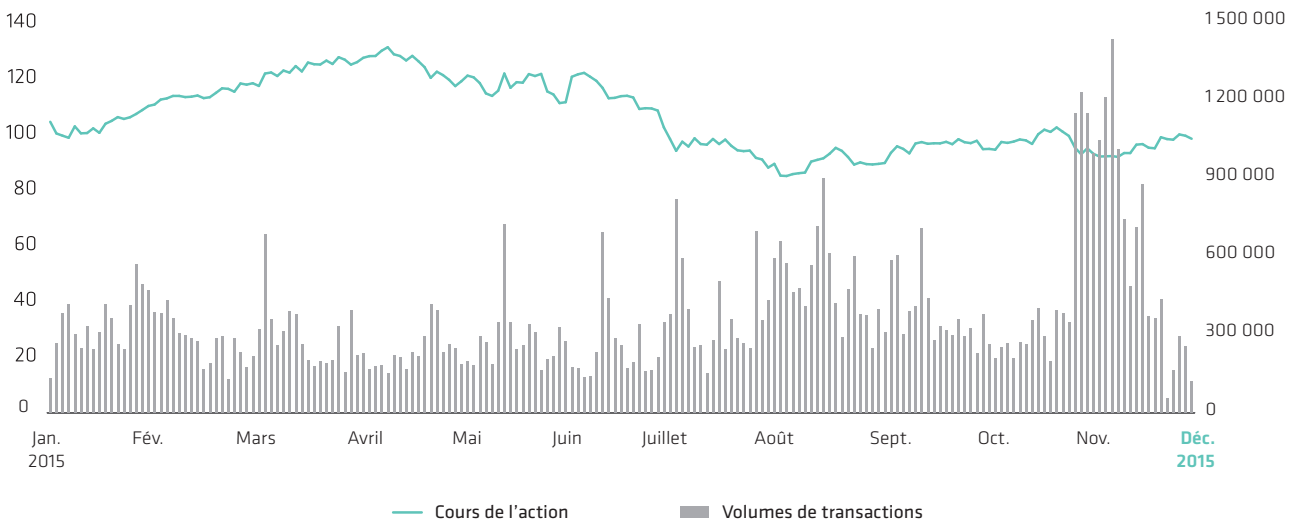
En outre, en juin 2015, Solvay a organisé son Capital Markets Day au siège de la GBU Specialty Polymers à Bollate en Italie. Cet événement a accueilli 38 analystes sell-side et buy-side, ainsi que des Administrateurs de fonds, et a été retransmis en direct sur le Web.

13.5 Un site Internet dédié

Des pages Internet dédiées aux actionnaires et investisseurs – www.solvay.com/en/investors – mettent à la disposition de ces derniers les informations publiques financières et stratégiques du Groupe les plus récentes. Le site, constamment amélioré, offre une grande variété et richesse de services. Par ailleurs, il est désormais disponible en trois langues (anglais, français et néerlandais). Se basant sur une conception adaptée aux besoins, il offre une présentation visuelle optimale, quel que soit le terminal avec lequel on le consulte.

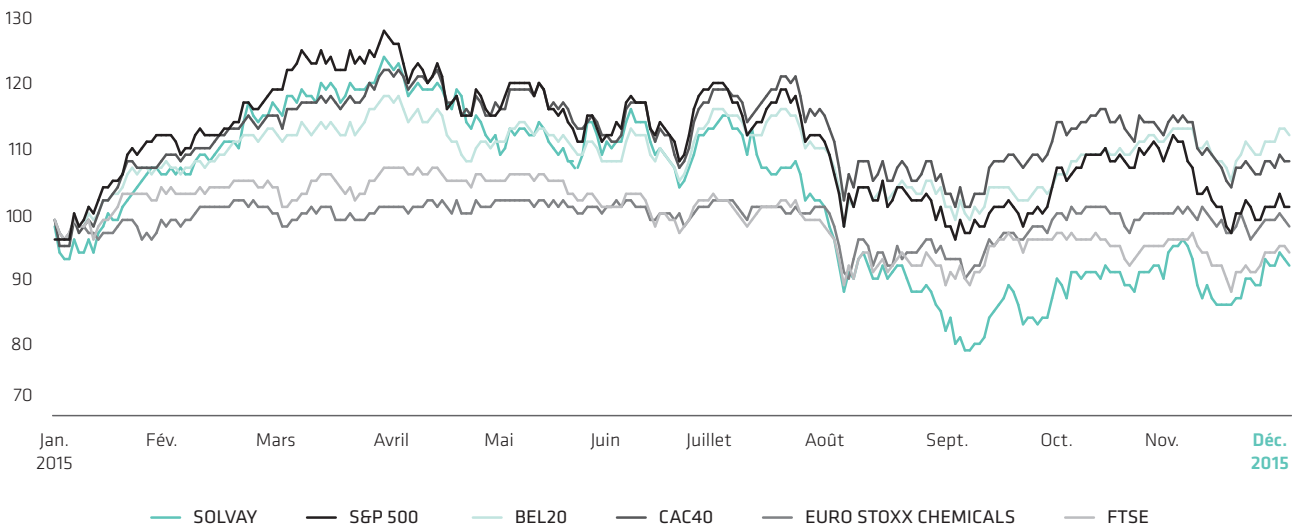
Il donne notamment la liste des analystes spécialisés qui suivent le Groupe. Il offre également la possibilité de rejoindre le Club des Investisseurs pour recevoir des avis par courriel dans les trois langues sur divers sujets : ordres du jour des assemblées, y compris l'Assemblée Générale Annuelle, modifications de statuts, rapports spéciaux du Conseil d'Administration, publication du rapport annuel, comptes non consolidés de la société mère, paiement des dividendes, etc. En 2014, une nouvelle section dédiée à l'information des actionnaires a été créée. Elle réunit Solvay in Action, le bulletin d'information mentionné dans la section 13.3 du présent rapport, des informations pratiques concernant l'enregistrement des actions et des réponses aux questions les plus fréquentes.

COURS DE L'ACTION SOLVAY ET VOLUMES DES OPÉRATIONS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2015 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015 ⁽¹⁾



(1) Le cours des actions Solvay avant le 4 décembre 2015 a été ajusté selon un facteur de 93,98 %, pour refléter la valeur des droits distribués lors de l'augmentation de capital.

ACTION SOLVAY PAR RAPPORT AUX INDICES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2015 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015 ⁽²⁾



(2) Le cours des actions Solvay avant le 4 décembre 2015 a été ajusté selon un facteur de 93,98 %, pour refléter la valeur des droits distribués lors de l'augmentation de capital.

14 Annexe 1 : Missions du Comité d'Audit

1 Membres

Le Comité d'Audit compte au moins quatre membres.

Les membres du Comité d'Audit sont tous des Administrateurs non exécutifs et la majorité au moins sont des Administrateurs indépendants au sens de l'article 526 *ter* C. Soc.

Les membres du Comité d'Audit sont collectivement compétents dans le domaine des activités de la Société, ainsi que dans celui de la gestion financière, du reporting financier, de la comptabilité et de l'audit de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures. L'un d'entre eux au moins, qui est un Administrateur indépendant, a des compétences particulières en matière de comptabilité et d'audit.

2 Invités

Le Comité d'Audit invite les personnes suivantes à faire rapport lors de chacune de ses réunions :

- le Directeur Général Finances ;
- le Responsable Accounting et Reporting ;
- le Responsable du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- le commissaire du Groupe.

Le Président du Comité Exécutif de Solvay SA est invité une fois par an pour s'entretenir des grands risques du Groupe.

3 Fréquence des réunions

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an, avant les réunions du Conseil d'Administration portant sur l'arrêté des états financiers annuels, semestriels et trimestriels.

Des réunions supplémentaires peuvent être organisées pour débattre des opérations de clôture de fin d'année, de la gestion des risques, des systèmes de contrôle interne et des coûts d'audit et pour discuter d'autres questions financières importantes.

4 Principaux mandats du Comité d'Audit

a) Le Comité d'Audit veille à ce que le rapport annuel et les comptes annuels, les états financiers périodiques et toute autre communication financière importante du Groupe respectent les principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA). Ces documents doivent donner une image juste et pertinente des affaires du Groupe et de la maison mère et satisfaire à toutes les dispositions statutaires et réglementaires.

b) Le Comité d'Audit examine régulièrement les stratégies et pratiques comptables appliquées pour préparer les états financiers du Groupe et s'assure de leur conformité aux bonnes pratiques et exigences des normes comptables appropriées.

c) Le Comité d'Audit examine régulièrement la portée de l'audit externe par le commissaire et sa mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe. Le Comité d'Audit examine les recommandations formulées par le commissaire et le rapport remis par celui-ci au Conseil d'Administration.

d) Le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, et en particulier des contrôles financiers, opérationnels et de conformité. Le Comité d'Audit s'assure également que les systèmes de traitement électronique de l'information utilisés pour générer les données financières répondent aux normes requises. Le Comité d'Audit veille à ce que ces systèmes répondent aux exigences statutaires et réglementaires.

e) En matière d'audit interne, le Comité d'Audit vérifie la portée/les programmes/les résultats du travail du Département d'audit interne et veille à ce que l'Audit interne dispose des ressources adéquates. Le Comité d'Audit s'assure que le suivi des recommandations de l'Audit interne est bien réalisé.

f) Le Comité d'Audit vérifie et surveille l'indépendance du commissaire en particulier pour les services complémentaires qui lui seraient demandés en dehors de sa mission légale. A cet égard, c'est le Comité d'Audit qui propose le commissaire au Conseil d'Administration lequel transmettra la candidature pour approbation et nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire (y compris la rémunération). De plus, en concertation avec le Président du Comité Exécutif et le Directeur Général Finances, le Comité d'Audit participe au choix du Responsable de l'audit interne et de la Gestion des risques.

g) Le Comité d'Audit se penche sur les domaines à risque susceptibles d'avoir une influence matérielle sur la situation financière du Groupe. Ces risques incluent, par exemple, le risque de change, les litiges juridiques importants, les questions environnementales, les questions liées à la responsabilité des produits, etc. Lors de son examen, le Comité d'Audit étudie les procédures en place afin d'identifier ces risques importants et de quantifier leur impact possible sur le Groupe et le fonctionnement des systèmes de contrôle.

5 Procès-verbaux

Comme il constitue un Comité du Conseil d'Administration du Groupe, le Comité d'Audit rédige un procès-verbal de chacune de ses réunions, qu'il soumet au Conseil d'Administration.

15 Annexe 2 : Politique de rémunération des Directeurs Généraux

La politique de rémunération du groupe Solvay poursuit les objectifs suivants :

- renforcer le lien entre la rémunération variable et la performance individuelle et collective ;
- aligner la rémunération variable sur les pratiques de marché.

Solvay évalue les pratiques de la concurrence en prenant pour référence une sélection d'entreprises européennes, actives dans les secteurs chimique et industriel, d'envergure internationale et dont le chiffre d'affaires annuel et les effectifs sont relativement proches des siens. La composition de ce groupe est revue régulièrement pour s'assurer qu'il continue à refléter l'orientation stratégique de l'entreprise. Il est actuellement composé de 17 sociétés multinationales européennes dont le siège social est établi dans six pays européens et actives dans le secteur de la chimie et/ou de l'industrie.

Pour les cadres originaires d'un pays en dehors de l'Europe, les pratiques de leur pays d'origine (idéalement mesurées par rapport au secteur de la chimie) servent de référence. Les données relatives au marché international sont obtenues auprès des services de consultants internationalement reconnus et spécialisés en matière de rémunération.

L'objectif de Solvay est d'offrir des niveaux de rémunération totale proches de la médiane du marché de référence ciblé pour des performances normales et proches du quartile supérieur du marché en cas de performances collectives et individuelles exceptionnelles.

La rémunération des Directeurs Généraux est composée du salaire de base (réévalué chaque année), de rémunérations variables court terme, de rémunérations variables long terme et d'autres avantages.

La politique de rémunération s'applique aux membres du Comité Exécutif, aux Directeurs Généraux et aux Responsables des principales GBU.

Politique de rémunération

La politique de rémunération est constituée d'un programme de rémunération variable court terme (STI), prévoyant des primes annuelles liées à la performance du Groupe ainsi qu'une rémunération variable long terme (LTI) liée à la performance globale du Groupe.

Rémunérations variables court terme (STI)

Les rémunérations variables court terme sont en partie liées à la performance du Groupe et en partie liées aux résultats individuels.

La rémunération variable cible varie, selon le niveau du poste occupé, entre 50 % (pour les Directeurs Généraux et les Responsables des GBU importantes) et 70 % (pour les membres du Comité Exécutif) du salaire de base. Ce niveau cible se décompose en trois éléments pondérés comme suit :

- 30 % sont liés à la performance individuelle de la personne par rapport à des objectifs prédéfinis et approuvés, pour les membres du Comité Exécutif, par le Conseil d'Administration ;
- 60 % sont liés à la performance réelle réalisée par rapport à des objectifs collectifs prédéfinis annuels de performance économique du Groupe (REBITDA sous contrainte spécifique de cash) ;
- 10 % sont liés à un indicateur de développement durable du Groupe.

La rémunération variable réelle peut varier entre 0 % en cas de mauvaises performances et 200 % de la rémunération cible en cas de performances collectives et individuelles exceptionnelles.

Rémunérations variables long terme (LTI)

Les rémunérations variables long terme reposent sur un mix à 50/50 entre stock-options (SOP) et unités d'actions de performance (PSU).

Concernant les stock-options, le Conseil d'Administration détermine chaque année le volume de stock-options distribuables selon leur juste valeur comptable à la date d'attribution, selon la méthode financière de Black Scholes. Le volume total d'options disponible est ensuite attribué aux cadres dirigeants de la Société selon l'importance de leur contribution/position individuelle à la réussite du groupe Solvay.

Concernant les PSU, c'est également le Conseil d'Administration qui détermine le volume distribuables selon la valeur de clôture du titre Solvay à la date d'attribution. Le volume total de PSU disponible est ensuite attribué aux cadres supérieurs de la Société selon leur capacité attendue de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs Solvay.

Le plan SO est un plan vanilla offrant à chaque bénéficiaire le droit d'acheter des actions Solvay à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur du marché des actions à la date d'attribution. Elles n'ont aucune valeur intrinsèque à ce moment précis et ne généreront un gain potentiel pour les bénéficiaires que si le cours de Bourse augmente. L'attribution est accordée pour une durée de huit ans. L'exercice ne peut pas survenir pendant les trois années civiles qui suivent l'octroi. Les stock-options ne sont pas transférables sauf en cas de décès. Le plan prévoit une clause dite de *bad leaver*.

Le plan d'unités d'actions de performance prévoit un paiement en cash au terme de trois ans sous réserve d'atteinte d'objectifs de performance préétablis (évolution à long terme du REBITDA et du CFROI sur la base de cette période de trois ans), avec un ajustement de +/-20 % en fonction de la performance réelle par rapport aux objectifs initiaux préétablis. Le versement minimum peut varier entre zéro (si la performance minimum requise ou le « seuil » n'est pas atteint), 80 % si le « seuil » minimum de performance est atteint et jusqu'à 120 % pour une performance dépassant le plafond de performance préétabli.

Le Comité Exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité Exécutif) peut, à son entière discrétion, décider/recommander des gratifications individuelles de + ou -50 % par rapport au montant cible de rémunération variable long terme octroyé à un individu afin de récompenser des résultats ou des circonstances spécifiques ou exceptionnelles ou signaler une performance insuffisante, tout en respectant la répartition à 50/50 entre stock-options et unités d'actions de performance.

Chaque programme annuel de rémunération variable long terme est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Le Comité Exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité Exécutif) peut, à sa seule discrétion, évaluer l'atteinte des objectifs et le Comité Exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité Exécutif) peut également réévaluer les objectifs à atteindre en cas d'évolution significative du périmètre ou de toute autre circonstance imprévue.

Autres avantages

Les Directeurs Généraux se voient accorder des prestations de retraite, de décès et d'invalidité reposant, en principe, sur les dispositions des régimes applicables dans leur pays d'origine. D'autres avantages, tels que soins médicaux, véhicules de société ou indemnités pour usage de véhicule personnel, sont également proposés selon les règles applicables dans le pays d'accueil. La nature et l'importance de ces autres avantages sont largement conformes à la moyenne des pratiques du marché.

Structure des rémunérations variables à court terme et à long terme

I RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À COURT TERME (STI)

Comex			
Objectif STI En % du salaire de base	Divisé en trois composantes		
	Performance individuelle	Performance du Groupe	Indicateur de développement durable
70 % ⁽¹⁾	30 %	60 %	10 %

Autres Directeurs Généraux et Responsables de grandes GBU			
Objectif STI En % du salaire de base	Divisé en trois composantes		
	Performance individuelle	Performance du Groupe	Indicateur de développement durable
50 %	30 %	60 %	10 %

(1) À compter du 1er janvier 2016.

La rémunération STI réelle peut varier entre 0 % et 200 % en fonction du niveau de performance individuelle ou du Groupe.

I RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À LONG TERME (LTI)

	Comex
unités d'actions de performance	Attribution cible
	250 000 euros

	Autres Directeurs Généraux et Responsables de grandes GBU
	Attribution cible
	200 000 euros

Le nombre correspondant d'unités d'actions de performance est déterminé à la date d'attribution, sur la base de la juste valeur des unités d'actions de performance.

Entre 0 % et 120 % du nombre d'unités d'actions de performance en fonction du niveau réel atteint sur une période de trois ans des objectifs de performance du Groupe prédéterminés.

	Comex
Stock-options	Attribution cible
	250 000 euros

	Autres Directeurs Généraux et Responsables de grandes GBU
	Attribution cible
	200 000 euros

Le nombre correspondant de stock-options est déterminé à la date d'attribution, sur la base de la juste valeur comptable de marché des stock-options.

- Chaque programme de rémunération variable à long terme est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration peut décider de gratifications individuelles de +/-50 % de l'objectif afin de récompenser des résultats ou des circonstances spécifiques ou signaler une performance insuffisante, tout en respectant la répartition à 50/50 entre stock-options et unités d'actions de performance.

Notes

- 1) À l'exclusion de M. Clamadieu dont la rémunération est régie par des accords particuliers.
- 2) Le Conseil d'Administration évalue la réalisation des objectifs et peut également réévaluer ces objectifs en cas de changements significatifs du périmètre ou de toutes autres circonstances imprévues.

GESTION DES RISQUES

Le risque est la possibilité que survienne un événement ayant un impact négatif sur les personnes, les actifs, l'environnement, la réputation ou les objectifs stratégiques du Groupe, et notamment sur les opportunités à venir. La prise de risques calculés dans le cadre d'une propension au risque préétablie approuvée par le Conseil est inhérente au développement des affaires et des activités industrielles du groupe Solvay. Cette propension au risque s'est traduite par une série de politiques approuvées par le Comex, et notamment 25 « lignes rouges » décrites dans le Management Book de Solvay.

Le Groupe applique une gestion des risques systématique qui est intégrée à la stratégie, au processus décisionnel et aux opérations par le biais de l'approche de gestion des risques d'entreprise (GRE), supportée par le service de l'audit interne et de gestion des risques (AI/GR). Grâce à cette approche, les dirigeants de Solvay identifient, évaluent et gèrent l'ensemble des risques et opportunités potentiellement importants pour l'activité. La gestion des risques est intégrée dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles ; elle est perçue comme un outil de gestion essentiel qui contribue à prendre les décisions nécessaires à l'atteinte des objectifs à court, moyen et long terme du Groupe. La méthodologie GRE a été revue en 2014, puis déployée dans l'ensemble du Groupe en 2015, afin d'inclure plusieurs améliorations. Ces dernières ont pour but de permettre une meilleure hiérarchisation des risques et une réaction plus ciblée pour chaque GBU, Fonction, et au niveau du Groupe.

Dans une première série d'exercices de gestion des risques, chaque GBU et Fonction, avec l'assistance de l'équipe IA/RM, a revu et mis à jour sa propre matrice des risques, et défini également les responsabilités de chacun en matière d'atténuation des risques les plus critiques.

Puis, à un deuxième niveau, une identification des risques a été menée avec le Leadership Council (cadres supérieurs du Groupe) : s'appuyant sur une analyse effectuée par l'équipe IA/RM des risques transversaux ou corrélés de la GBU/Fonction, une liste des risques du Groupe a été générée et soumise à une phase d'évaluation.

Les risques du Groupe désignent les risques les plus critiques pour le Groupe, lesquels sont étroitement contrôlés par le Comité de Gestion des Risques du Groupe (composé du Comité Exécutif ainsi que du Directeur de l'Industrie, du Directeur Juridique et Conformité, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur du Développement Durable). Pour chaque risque du Groupe, un membre du Comex est désigné promoteur du risque, en chargé de s'assurer que ledit risque est convenablement géré.

Les mesures d'atténuation et leur statut ont été suivis et signalés par l'équipe IA/RM dans un tableau de bord des risques du Groupe. Ce tableau de bord a été publié et formellement revu par le Comité des risques du Groupe et actualisé à deux reprises pendant l'année afin d'évaluer les progrès réalisés par les mesures d'atténuation et les nouveaux développements dans l'environnement du risque. Les risques du Groupe ont également été considérés sur une base annuelle par le Comité d'Audit du Conseil d'Administration.

Le contrôle interne est un aspect de la gestion des risques qui permet de faire face aux risques existants dans les processus les plus importants. Veuillez vous référer à la section 8 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport 2015 de Solvay pour une description détaillée du système de contrôle interne du groupe Solvay.

Dans un contexte mondial d'incertitude économique et politique, d'équilibre des forces en évolution, de dynamiques de croissance diverses, de raccourcissement des cycles de marché, de volatilité des prix des matières premières et de l'énergie et de rapidité des avancées technologiques, Solvay estime qu'un contrôle et une gestion efficaces des risques sont la clé pour atteindre ses objectifs de pérennité.

L'objectif du présent rapport est de décrire les principaux risques pour Solvay et d'indiquer les actions entreprises par le Groupe pour réduire ces risques. Les efforts d'atténuation des risques décrits ne peuvent garantir la non-survenance des risques, mais attestent des efforts déployés par le Groupe en vue de réduire son exposition aux risques de manière préventive.

1 Principaux risques

Le Comité des Risques a évalué l'impact et le niveau de contrôle des risques du Groupe. Quatre principaux types d'impacts ont été utilisés : l'impact économique, l'impact sur la population, l'impact sur l'environnement et l'impact sur la réputation.

Le niveau de contrôle des risques a été évalué en considérant les questions suivantes :

- les mesures de remédiation/contrôle ont-elles été définies ?
- les mesures sont-elles mises en œuvre totalement ou partiellement ?
- l'efficacité de ces mesures est-elle contrôlée ?

Chacun de ces critères a été noté sur une échelle à quatre niveaux.

La criticité se réfère à la combinaison des deux critères de notation (impact et niveau de contrôle) du risque au moment de l'évaluation.

Dans le tableau suivant, la tendance reflète l'évolution de la criticité, en tenant compte de l'exécution des mesures de remédiation en 2015.

Criticité	Risque	Tendance
Grave	Échec de l'innovation	↘
	Accident de transport	→
	Protection des informations et cyber-risques	↘
Modérée à grave	Éthique et conformité	↘
	Utilisation des produits chimiques	→
Modérée	Sélection et gestion des projets	→
	Sécurité industrielle	↘

Échec de l'innovation

Description

Le Groupe investit énormément dans la recherche et le développement et dépend du développement d'équipements, de méthodes et de technologies de nouvelle génération, améliorés ou plus rentables. L'innovation constante et durable constitue une part importante de sa stratégie visant à mettre en place des solutions sur mesure pour ses clients. Tout échec dans le développement de nouveaux produits, méthodes ou technologies, ou tout retard dans ce développement, pourrait rendre les produits ou technologies du Groupe caduques, provoquer des dépréciations et réduire son chiffre d'affaires.

Par ailleurs, pour soutenir l'innovation, les dépenses d'investissements sont arbitrées de manière prospective en fonction de notre appréciation des tendances et de la demande des clients au moment présent. Le Groupe peut commettre des erreurs ou des défauts d'appréciation dans sa planification et mal répartir ses ressources, ou tout investissement peut devenir non viable, ou caduque avant même son achèvement. En outre, le marché d'un produit nouvellement développé peut soudainement cesser d'exister. La matérialisation de l'un de ces risques pourrait entraîner des effets préjudiciables sur les activités du Groupe, sa situation financière et le résultat de ses opérations.

Par ailleurs, l'insuffisante protection de ses innovations par Solvay pourrait être de nature à limiter son potentiel de développement.

Prévention et limitation des risques

La fonction R&I développe de nouveaux produits, technologies et activités pour répondre à la demande des clients et saisir les opportunités porteuses sur des marchés en pleine croissance, tels que l'allègement des matériaux, la protection des cultures, l'exploration pétrolière et gazière et les "smart devices". Pour profiter de ces opportunités, Solvay a ouvert des fleurons de l'innovation à Singapour et en Corée en 2014.

En matière de développement de produits, Solvay consacre d'importantes ressources à la R&I. L'innovation est la pierre angulaire de la stratégie du Groupe.

Un processus clairement établi a été mis en place au sein du Groupe afin de garantir l'application des meilleures pratiques dans la gestion de projets et l'utilisation optimale des ressources. Un nouveau produit peut ainsi passer du stade de l'idée au lancement sur le marché dans des délais adéquats.

Au sein de la Fonction R&I, l'équipe *New Business Development* gère les investissements du Groupe dans des projets de recherche internes et externes, dans des starts-up et des fonds de capital-risque, ce qui permet à Solvay de rester à l'avant-garde des activités émergentes telles que les énergies renouvelables de substitution. Elle s'appuie également sur un système de partage des risques via des partenariats public-privé ou d'autres formes d'innovation ouverte pour le développement de technologies d'avant-garde.

Solvay met en œuvre une politique de protection de ses innovations et de son savoir-faire et prend des précautions particulières pour les protéger, tant dans le choix de ses partenaires en recherche et développement que dans la localisation de ses activités de recherche.

Accident de transport

Description

Le risque de causer des **blessures aux riverains des sites ou au public** peut être la conséquence d'accidents de transport.

Prévention et limitation des risques

Le risque d'un accident lié au transport de produits chimiques dangereux est réduit par l'optimisation des itinéraires de transport, le recours à des transporteurs sélectionnés et contrôlés et, enfin, par l'assistance d'urgence internationale de Carechem en cas d'accidents. Par ailleurs, tous les efforts sont faits pour minimiser le nombre des activités de transport notamment en recourant à des unités de production intégrée de produits dangereux intermédiaires. En matière de sécurité, Solvay suit les recommandations d'associations telles qu'Eurochlor, ECVM, European Council of Vinyl Manufacturers (Conseil européen des fabricants de vinyle) ou CTEF (Comité technique européen du fluor), et de programmes tels que Responsible Care®.

Protection des informations et cyber-risques

Description

Les risques liés à l'information et aux cyber-risques concernent le piratage, la manipulation ou la destruction d'informations, l'incapacité à assurer la continuité des services, ainsi que l'incapacité à protéger des données confidentielles, critiques ou sensibles.

Prévention et limitation des risques

Un programme de cyber-sécurité et de prévention de la perte d'informations confidentielles a été mis au point. En 2015, ce programme a répondu à des exigences concrètes concernant la classification des informations et leur traitement approprié, ainsi que la définition de nouvelles mesures en vue d'augmenter la capacité du Groupe à réagir face à ce type de menaces.

Dans le cadre de ce programme de cyber-sécurité, une évaluation et un référencement extérieurs ont été réalisés par des experts indépendants. Cette opération prévoyait des essais de pénétration sur plusieurs sites administratifs et commerciaux de Solvay. La reconnaissance de la cyber-sécurité au niveau de l'entreprise, ainsi qu'une gouvernance bien appliquée au niveau opérationnel et exécutif, ont été soulignées comme les points forts du programme. Le programme se poursuivra en 2016 et intégrera la Fonction Industrielle de Solvay.

Les courriels demeurant un point central pour éviter l'intrusion de codes malveillants dans la Société, une campagne spéciale de *phishing* a été élaborée à l'intention d'une partie du personnel encadrant et mise en œuvre, accompagnée d'un programme spécial de formation à distance. Les équipes du service informatique ont bénéficié d'un programme de formation et d'apprentissage à distance plus détaillé, adapté à leurs besoins spécifiques. Les courriels se trouvant dans le domaine Solvay sont authentifiés de telle manière à éviter que les fraudeurs externes s'approprient l'identité des collaborateurs de Solvay.

Dans le domaine de la gestion des fraudes, une solution pilote de détection de certains scénarios frauduleux entre différents systèmes IT a été mise en place et est actuellement à l'essai. Des articles sur la prévention et la détection des fraudes sont régulièrement publiés dans les magazines en ligne internes et accroissent la vigilance des opérateurs. Une politique de gestion des fraudes a été finalisée pour formaliser le rôle d'un Comité des fraudes et d'un agent des fraudes qui analysent et enquêtent sur des activités suspectes portées à leur attention.

Solvay souscrit une assurance pour réduire l'impact financier d'un cyber-événement sur les actifs, la continuité de l'activité et toute pratique frauduleuse.

Éthique et conformité

Description

Le risque lié à l'éthique correspond à l'exposition de Solvay au risque de non-respect du Code de Conduite et des politiques et procédures qui le sous-tendent, ainsi que des lois et règlements en vigueur dans les pays où Solvay opère. (Lire le paragraphe risque réglementaire, politique et juridique ci-dessous pour des informations plus détaillées sur ce risque particulier).

Exemples de risques potentiels : échec de la mise en œuvre d'une gouvernance adéquate dans une coentreprise, participation directe ou indirecte à des violations des droits de l'homme, fausse déclaration intentionnelle d'informations financières, corruption et évitement des contrôles internes.

Prévention et limitation des risques

À l'échelle du Groupe, Solvay dispose d'un Code de Conduite et adopte des politiques et procédures destinées à renforcer sa bonne gouvernance.

Le Code de Conduite de Solvay s'applique à chaque employé de Solvay, partout où le Groupe opère et développe ses activités. Les tiers agissant pour le compte de Solvay doivent également agir dans le cadre du Code. Dans les coentreprises où Solvay détient une participation majoritaire, le Code Solvay est appliqué ou un Code séparé est adopté selon des principes et valeurs similaires. Dans les coentreprises où Solvay détient une participation majoritaire, Solvay travaille avec ses partenaires pour élaborer des Codes acceptables selon des principes et des valeurs conformes à ceux du Code de Conduite de Solvay et à ses politiques et procédures.

Solvay dispose d'un dispositif de suivi de la conformité placé sous l'autorité du Directeur Juridique du Groupe pour renforcer une culture basée sur l'éthique et la conformité à l'échelle du groupe et pour promouvoir et contrôler la conformité avec le droit applicable, le Code de Conduite du Groupe et les politiques et procédures sous-jacentes. Des Responsables de la Conformité ont été désignés dans les quatre régions où le Groupe opère et veillent à la transmission du Code auprès des employés et partenaires commerciaux.

Des formations, dispensées par la fonction juridique, sont organisées pour garantir qu'une conduite éthique et respectueuse préside au développement des activités de Solvay et en vue de prévenir les comportements à risque dans certains domaines bien précis tels que la concurrence, la corruption, les droits de l'homme et autres aspects de la responsabilité sociale de l'entreprise. Régulièrement, des campagnes sont organisées pour assurer la formation des nouvelles recrues et maintenir le niveau adéquat de sensibilisation au sein de l'ensemble du Groupe. Les responsables Conformité, en collaboration avec d'autres départements ou fonctions, contrôlent la conformité avec les lois en vigueur et le Code de Conduite de Solvay. Toute violation de ce Code entraînera des sanctions en accord avec le règlement intérieur et les lois en vigueur.

Le signalement des infractions est encouragé et différentes options sont offertes aux employés pour faire part de leurs préoccupations, notamment l'accès à des ressources internes au niveau de la direction, des ressources humaines, du service juridique et de la conformité. Les collaborateurs peuvent également poser leurs questions, faire part de leurs préoccupations ou déposer un rapport par le biais de l'assistance téléphonique externe dédiée aux questions d'éthique, disponible sur le Web ou par téléphone et opérationnelle via Internet dans 46 régions désignées en plus de 40 langues et via la ligne téléphonique dans plus de 20 langues, 24 heures sur 24 365 jours par an. Ce programme d'alerte (« Speak Up ») à l'échelle du groupe est supervisé par le Comité d'Audit du Conseil d'Administration.

Utilisation des produits chimiques

Description

Le risque de responsabilité liée aux produits est l'exposition de Solvay aux dommages matériels ou corporels à des tiers ou à leur propriété suite à l'utilisation d'un produit de Solvay, ainsi qu'aux litiges qui s'ensuivent. La responsabilité liée aux produits peut résulter de produits non conformes aux spécifications, d'un usage impropre ou d'effets qui n'auraient pas été identifiés précédemment, d'erreurs dans la fabrication se traduisant par des produits défectueux, la contamination de produits, l'altération de la qualité du produit ou de recommandations inappropriées en termes de santé et de sécurité. Un produit défectueux peut entraîner une exposition au risque de responsabilité pour un dommage matériel ou corporel et éventuellement conduire à un rappel du produit. Le risque de responsabilité liée aux produits est généralement plus élevé pour des produits utilisés dans des applications sanitaires ou alimentaires que pour d'autres types d'applications. Les produits présentant des dangers potentiels majeurs sont en général vendus à des industriels selon des spécifications adéquates et pas directement aux consommateurs.

Le risque lié au développement produit correspond à l'exposition de Solvay à des évolutions défavorables lors du développement de nouveaux produits et technologies ou du déploiement d'un procédé à plus grande échelle.

Prévention et limitation des risques

Solvay contrôle la qualité et la pureté de ses produits fabriqués grâce à des programmes d'assurance qualité et de contrôle qualité, en supervisant les procédés industriels et en mettant en œuvre une gestion globale des données relatives aux compositions.

L'exposition à la responsabilité liée aux produits est minimisée grâce à des programmes de Product Stewardship (gestion responsable des produits), programmes qui donnent des informations probantes ainsi qu'une assistance technique aux clients et qui garantissent une bonne compréhension des conditions d'une utilisation et d'un maniement en toute sécurité.

Tout d'abord, les experts internes du Product Stewardship identifient et évaluent les risques des produits Solvay. Le Groupe définit et gère les risques associés à l'utilisation et l'application de ses produits, puis établit les mesures d'atténuation prioritaires au niveau des GBU pour éviter de possibles mauvais usages. Solvay gère ensuite la préparation de fiches de données de sécurité (FDS) pleinement conformes aux réglementations en s'assurant de leur contenu harmonisé grâce à la mise en place d'un système SAP d'Environnement, Santé et Sécurité commun à l'ensemble du Groupe. Le contrôle assuré par l'envoi des fiches de données de sécurité permet de confirmer que tout produit commercialisé par Solvay est accompagné d'une fiche conforme, quel que soit le moyen utilisé. Solvay supervise les écarts identifiés lors de ces vérifications et gère les défauts d'expédition. Solvay accorde un soin tout particulier à fournir des informations exhaustives et claires sur l'usage auquel les produits sont destinés ainsi que sur les dangers potentiels, sous la forme de FDS, d'étiquetages, de déclarations de conformité réglementaire et autres supports. Citons par exemple, les conditions pour une utilisation et un maniement en toute sécurité, le niveau de dangerosité, les mesures d'urgence de premiers secours et les numéros de téléphone d'urgence qui sont disponibles dans la langue des clients du Groupe. Les procédures de rappel de produits, telles que décrites dans les programmes de Product Stewardship, les systèmes de gestion et le processus de gestion des soins de santé sont également développés et déployés.

Solvay souscrit des assurances pour réduire l'impact financier d'un risque de responsabilité liée aux produits, y compris au titre du rappel de produits, direct ou par un tiers.

Sélection et gestion des projets

Description

L'allocation de ressources aux projets (CAPEX, M&A) pourrait ne pas répondre à la stratégie de croissance de Solvay et conduire à une utilisation inefficace des ressources financières du Groupe. De même, un projet important pourrait connaître des difficultés et ses objectifs ne pas être atteints.

Prévention et limitation des risques

Un modèle de gouvernance des principaux types de projet a été établi et intégré au Management Book de Solvay. Un Comité d'investissement (depuis janvier 2014) examine les aspects marketing, financier et industriel des projets d'investissement. La matrice d'approbation indique les grandes décisions à prendre au niveau de la GBU (projets M&A, projets d'investissements ou de restructuration) et à approuver par le Comex. Les commissions fonctionnelles suivent et supervisent les principaux projets des Fonctions.

Afin d'augmenter les chances de réalisation des objectifs du projet, le Groupe a mis en place des processus de gestion des dépenses d'investissement et des acquisitions. Ces processus comprennent des phases d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques. Ils incluent également les comptes-rendus effectués après la réalisation des travaux qui permettent de partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

Sécurité industrielle

Description

Les accidents sur des sites industriels peuvent entraîner des dommages corporels pour les salariés, sous-traitants ou les personnes situées à proximité de ces sites, surtout en cas d'émanations importantes de substances chimiques.

Les accidents d'employés ou de tiers sur les sites du Groupe sont généralement liés à des défaillances dans la gestion de la sécurité en matière de risques sur le lieu de travail. Parmi les accidents subis par les salariés figurent le contact avec des produits chimiques (chauds, corrosifs ou toxiques) dû à une fuite depuis des cuves, pompes ou tuyauteries, ainsi que les accidents causés par une explosion ou la chute d'objets, les chutes de personnes lors de travaux réalisés en hauteur ou lors de l'utilisation d'équipements mécaniques ou mobiles.

Les accidents qui concernent les sous-traitants sont imputables à des chutes lors de travaux de construction ou d'activités de maintenance en hauteur, l'utilisation d'outils et l'interaction avec des équipements durant des interventions de maintenance, ainsi que les accidents dus au non-respect des procédures opérationnelles autorisées.

Le risque de causer **des blessures aux riverains des sites ou au public** est généralement la conséquence d'accidents majeurs survenus au niveau des procédés sur des sites de production ou lors du transport.

Prévention et limitation des risques

La sécurité au travail est la priorité numéro un dans la gestion des activités de Solvay. Le Groupe possède une longue expérience de la sécurité et de bons résultats en la matière. Le partage des bonnes pratiques a permis des progrès notables.

Le Comex a fixé un objectif ambitieux de 0,5 pour le MTAR (accidents du travail induisant un traitement médical par million d'heures de travail) d'ici 2025 et a demandé la réduction drastique des accidents graves (y compris les accidents ayant des conséquences irréversibles et les accidents causés par un contact avec des substances chimiques) ainsi que l'élimination des cas de décès. Le MTAR a atteint une valeur record de 0,78 à la fin 2015. Ces chiffres attestent d'une amélioration majeure et constante de la sécurité ces quatre dernières années. Sont pris en compte les effectifs mais également les prestataires externes et les travailleurs temporaires. Les résultats en matière de sécurité sont présentés tous les mois au Comité Exécutif et envoyés à chaque GBU.

Pour obtenir ce résultat, le Département HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) a défini un nouveau système de gestion baptisé Solvay Care Management System (SCMS), qui intègre toutes les exigences de Solvay en matière de HSE et qui applique les normes internationales (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001). Après l'initiative lancée en 2012 dans le domaine de la Sécurité, le Solvay Safety Excellence Plan a été lancé pour améliorer la performance dans ce domaine. Ce plan s'articule autour de trois axes : expliquer clairement le degré d'attentes de la direction, personnaliser le plan d'action par le biais de feuilles de route pour chaque site et chaque GBU, et favoriser une culture de l'excellence en matière de sécurité. L'initiative la plus marquante de ce plan est probablement la définition et le déploiement de huit « Règles pour sauver des vies » relatives aux huit activités les plus dangereuses (comme les travaux effectués en hauteur), dans le but de protéger la vie des personnes et qui s'appliquent à tous les collaborateurs du Groupe.

La Fonction HSE Corporate apporte son soutien aux sites et aux GBU grâce au développement et au déploiement en continu de procédures, normes, directives et outils d'entreprise visant à renforcer la sensibilisation à la prévention des accidents. La Fonction Corporate collecte, valide et distribue les retours d'expérience, les bulletins sur les enseignements tirés de scénarios types d'accidents et de leurs conséquences ainsi que des messages d'alerte accompagnés de règles et recommandations.

La compréhension et la gestion des facteurs humains et organisationnels sont indispensables à la sécurité et le Groupe établit des programmes de sécurité comportementale pour renforcer la culture de la sécurité des dirigeants, des collaborateurs et des prestataires.

Des recherches internes et externes ainsi que des initiatives universitaires ou inter-entreprises sont contrôlées pour identifier de nouvelles approches sécuritaires (initiatives ICSI – Institut pour une culture de sécurité industrielle, EPSC – Centre européen de sécurité des procédés – ou CEFIC – Conseil européen de l'industrie chimique).

2 Risques émergents

Deux nouveaux risques ont été identifiés en 2015 comme sur le point de devenir potentiellement importants pour le Groupe. Ils sont présentés ci-après.

Changement climatique

Le changement climatique augmente la survenance de phénomènes naturels extrêmes, susceptibles d'avoir un impact significatif sur les sites Solvay et la chaîne d'approvisionnement.

Le risque généré par le changement climatique est une réalité, avec pour conséquences possibles : l'augmentation du niveau des mers, de la fréquence et de l'intensité des ouragans et des typhons, des tremblements de terre, tsunamis et inondations. En outre, un certain nombre de sites de production sont exposés à un risque de pénurie d'eau.

Concernant le risque de pénurie d'eau, les risques sont limités par le recours à d'autres sources d'approvisionnement en eau, au recyclage et à la réduction de la consommation après identification des sites présentant un risque potentiel.

Sécurité

Une attaque terroriste sur un site ou lors d'un transport pourrait provoquer une catastrophe industrielle majeure ayant des répercussions sur les communautés où Solvay opère.

Le Groupe a pris des mesures immédiates pour limiter ce risque en 2015 et un programme plus global est en cours de mise en place.

3 Autres risques

Risque stratégique de marché et de croissance

Le risque stratégique est l'exposition de Solvay aux évolutions sur les marchés ou dans le cadre de son environnement compétitif, ainsi que le risque de prises de mauvaises décisions stratégiques. Les avancées technologiques permettant de développer des produits de substitution ou des procédés de fabrication plus compétitifs, le ralentissement de l'économie, les fluctuations importantes des prix et de la disponibilité de l'énergie et des matières premières, l'échec du lancement d'un nouveau produit, la réduction de la demande sur les marchés principaux du Groupe liée à l'instauration d'une nouvelle législation ou à des agissements de la concurrence, des événements affectant ses principaux clients, de nouveaux entrants sur un marché, une guerre des prix ainsi que des déséquilibres marqués entre l'offre et la demande sur ses marchés sont autant d'exemples de ce type de risque.

Les diverses activités au sein de Solvay génèrent une grande variété de risques, certains d'entre eux étant susceptibles d'affecter le Groupe dans son ensemble. Toutefois, cette diversification contribue à réduire le risque global, dans la mesure où les diverses activités, processus, politiques et structures du Groupe permettent de compenser certains risques entre eux, simplement grâce à un portefeuille équilibré de produits, ses marchés finaux, son empreinte industrielle et sa portée géographique.

Prévention et limitation des risques

L'impact potentiel des événements préjudiciables est évalué et pris en charge au niveau des GBU et du Groupe et implique plus spécifiquement :

- une analyse systématique et formelle des marchés et des enjeux en matière de commercialisation en lien avec les projets ;
- le maintien d'un portefeuille équilibré de produits et de la répartition géographique ;
- la diversification de la clientèle sur différents segments de marché ;
- l'adaptation des opérations aux évolutions de l'environnement macro-économique et de marché ;
- une intégration verticale sélective et un approvisionnement diversifié en matières premières et en énergie ;
- une rigueur en matière de politique financière et d'allocation des moyens ;
- une stratégie d'investissement et d'innovation ;
- un suivi permanent de l'avancement des plans de limitation des risques ;
- une planification des activités et des cycles de gestion assortis d'horizons à court et long termes.

Pour Solvay, le développement des ventes est une source importante d'opportunités et de risques. La hausse du chiffre d'affaires a été soutenue en 2015 et le Groupe table sur une croissance pérenne de son chiffre d'affaires à l'horizon de sa planification stratégique, stimulée notamment par un développement sur les marchés de consommation émergents et les régions en plein essor. Ce phénomène crée des opportunités que Solvay souhaite saisir en élargissant sa présence dans les zones concernées. En 2015, le Groupe a créé avec succès une usine de production de vanilline et une nouvelle unité en Chine, une usine de production de silice en Pologne et une usine d'alcoxylation à Singapour. Le Groupe a également progressé dans la construction des usines de PVDF et de peroxyde d'hydrogène en Chine, de silice en Corée du Sud, de polyéther-éthercétone (PEEK) et d'alcoxylation aux États-Unis, et d'une usine de peroxyde d'hydrogène en joint-venture en Arabie Saoudite. Les risques économiques associés aux fluctuations du marché au Brésil ont eu un impact sur les activités dans la région et ont entraîné l'annonce d'une rationalisation des activités de Fibras.

L'acquisition de Cytec permet au Groupe d'étendre sa présence en Amérique du Nord ainsi que sur le marché en plein essor des matériaux composites pour l'Aérospatial.

Au-delà de Cytec, la transformation du portefeuille s'est poursuivie en 2015, réduisant les activités cycliques et à faible croissance - cession de PCC et des réfrigérants et création de la coentreprise européenne Inovyn - et renforçant les moteurs de croissance - acquisition de EPIC Polymers GmbH et ERCA Emery Surfactants B.V. aux Pays-Bas.

Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production

Le risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement, à la production et au transport concerne les risques associés aux matières premières, à l'énergie, aux fournisseurs, aux unités de production et de stockage, et enfin, au transport amont-aval. Parmi ces risques figurent les défaillances ou dommages importants des équipements, les catastrophes naturelles, les grèves, les pénuries importantes de matières premières, de services publics ou d'équipements critiques.

La répartition géographique des unités de production dans le monde entier permet de réduire l'impact général lié au fait qu'une unité de production soit endommagée ou voie son activité interrompue. Certains produits de spécialité sont toutefois exclusivement produits dans une seule usine.

Prévention et limitation des risques

Les principaux risques sont pris en charge par des politiques et des programmes de contrôle des risques dédiés tels que le programme de prévention des sinistres aux biens, les procédures de gestion de la sécurité des procédés, le processus de qualification et d'évaluation des fournisseurs, les systèmes intégrés d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et de planification des ressources, les PIU (plans d'intervention d'urgence), les procédures de gestion de crise au niveaux local et du Groupe, les plans de continuité de l'activité (y compris pour les risques pandémiques) et le partage d'expériences entre les responsables de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement.

L'identification du risque de la chaîne d'approvisionnement est un élément essentiel de la gestion stratégique, qui est une analyse approfondie établissant des matrices de sélection et des profils de risque. Les critères environnementaux, sociaux, ainsi que la sécurité des approvisionnements et l'innovation sont pris en compte. Une mesure de remédiation est identifiée pour chaque risque spécifique. Ces exercices de gestion stratégique sont organisés régulièrement.

Certains fournisseurs sont identifiés comme étant critiques au vu de leur fonction stratégique ou parce qu'ils pourraient représenter un risque pour l'entreprise, le pays ou les produits. Ces fournisseurs doivent s'engager dans une évaluation interne de la RSE et dans un processus d'amélioration continue de leurs pratiques en la matière. Tous les fournisseurs critiques doivent également confirmer

officiellement leur adhésion à des principes compatibles avec les principes énoncés dans le Code des Fournisseurs de Solvay.

Pour intégrer la RSE dans la culture des achats, Solvay a mis en place le programme « Every Buyer, every visit ». Chaque acheteur en visite auprès d'un fournisseur consacrerait une partie de la discussion aux aspects relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement, la RSE, et l'innovation.

Solvay souscrit une assurance pour réduire l'impact financier d'événements susceptibles de causer d'importants dommages et de provoquer une interruption de l'approvisionnement. Le programme de prévention des sinistres touchant les biens est mis en œuvre avec l'aide d'un réseau d'ingénieurs spécialisés en gestion des risques désignés par les assurances et se concentrant sur la prévention et la limitation des dommages aux biens et sur la perte de profit suite à un incendie, une explosion, une émanation chimique accidentelle et tout autre imprévu préjudiciable. Ce programme a été renforcé à l'échelle du Groupe depuis janvier 2012. Il prévoit :

- des visites annuelles d'ingénieurs sur tous les sites présentant un scénario pessimiste atteignant 100 millions d'euros de pertes ;
- un suivi et une mise à jour de l'avancement des actions d'amélioration des risques convenues pour l'ensemble des sites ;
- des réunions avec les GBU sur l'amélioration des risques relatifs aux biens et aux pertes d'exploitation ;
- la formulation de feuilles de route pour améliorer les risques relatifs aux biens et aux pertes d'exploitation pour l'usine présentant un scénario pessimiste atteignant 100 millions d'euros de pertes ;
- une analyse d'impact sur l'activité ;
- la formation des employés de l'usine en matière de prévention des pertes.

En 2015, une feuille de route générale sur trois ans - 2015/2018 - a été créée en matière de prévention des sinistres. Elle prévoit l'application chaque année de 43 % des recommandations concernant les facteurs humains, 15 % concernant la protection physique et 15 sites à l'échelle mondiale sont ciblés pour augmenter de manière significative leur position au sein du Chemical Risk Mark Chemical Benchmark de FM Global.

Outre les participations qu'il détient dans différentes mines et carrières d'extraction de fluorine, de trona, de calcaire, de sel et de célestite, Solvay réduit le risque d'interruption de son approvisionnement en matières premières (disponibilité, fiabilité et prix) en intégrant, si possible, des fournisseurs clés dans le programme de prévention des sinistres matériels.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, Solvay n'a cessé de mettre en œuvre, depuis de nombreuses années, des programmes visant à réduire sa consommation énergétique. Si Solvay possède des activités industrielles très consommatrices d'énergie, principalement en Europe (usines de carbonate de sodium synthétique, chlorure de vinyle, polyamides), il est également à la tête d'un panel d'activités industrielles dont la consommation d'énergie représente un pourcentage relativement faible du prix de vente, notamment l'activité polymères fluorés des GBU Specialty Polymers et Novocare. Pour le Groupe, un approvisionnement énergétique sûr et fiable est particulièrement important et, pour s'en assurer, il a pris les initiatives stratégiques suivantes :

- un leadership technologique dans les procédés et les activités industrielles à haute performance, pour minimiser la consommation énergétique ;
- une diversification et une utilisation flexible de divers types et sources d'énergie primaire ;
- une intégration en amont de la production de vapeur et d'électricité (cogénération de gaz, biomasse ou cogénération de combustibles secondaires, etc.) ;
- un examen périodique des conditions régissant les actifs et connections énergétiques des sites industriels ;

- une stratégie de couverture de l'approvisionnement basée sur des partenariats à long terme et des contrats à moyen et long terme prévoyant, le cas échéant, des mécanismes de protection de couverture des prix ;
- un accès direct aux marchés énergétiques (terminaux gaziers, réseaux électriques, échanges sur les marchés financiers au comptant et à terme) ;
- des rapports prévisionnels réguliers sur les tendances des prix de l'énergie et des matières premières adressés à l'entreprise pour anticiper des réajustements des prix de vente.

Solvay a créé Energy Services, qui a pour mission d'optimiser la facture énergétique et les émissions de CO₂ pour le Groupe et des tiers. Energy Services optimise l'achat et la consommation d'énergie pour le Groupe et accompagne les GBU dans leur gestion de l'énergie et des émissions de CO₂. Le groupe Solvay s'est engagé à atteindre des objectifs ambitieux de réduction de CO₂.

En ce qui concerne le risque ETS⁽¹⁾ au sein de l'UE, plusieurs mesures d'atténuation ont été prises :

- les émissions de gaz à effet de serre font l'objet d'un suivi strict ;
- plusieurs projets d'efficacité énergétique ont été mis en œuvre, générant en moyenne 10 % d'économie d'énergie ;
- L'exposition du Groupe aux EUA (quotas d'émission européens) est gérée activement avec une couverture contre les risques de pénurie.

Risque réglementaire, politique et juridique

Le risque réglementaire relève de l'exposition de Solvay à des évolutions tant législatives que réglementaires. Entrent dans cette catégorie des événements tels que la régulation publique des prix, l'imposition, les politiques tarifaires, les restrictions commerciales ou les nouvelles réglementations interdisant un produit, ou imposant des restrictions en matière de fabrication, de commercialisation et d'utilisation rendant sa production injustifiable. Solvay pourrait se retrouver exposé à d'importantes hausses des coûts ou à des interruptions d'activité en répercussion de nouvelles lois ou réglementations, ou encore d'une interprétation ou d'une application plus stricte des textes existants par les tribunaux ou les autorités.

Solvay doit obtenir et conserver les autorisations réglementaires pour faire fonctionner ses moyens de production et vendre ses produits. Compte tenu de l'implantation internationale du Groupe, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation obtenue antérieurement ou le fait de ne pas obtenir une autorisation peut avoir un effet préjudiciable sur la continuité des activités du Groupe et sur ses résultats opérationnels.

Pour l'Europe en particulier, toutes les substances chimiques fabriquées, importées ou employées dans les activités de Solvay requièrent un enregistrement conformément à la réglementation REACH et, par conséquent, un respect des échéances imposées par cette réglementation, le tout en marge des autres prescriptions préexistantes. Lors de la deuxième échéance pour l'enregistrement REACH, fixée au 1^{er} juin 2013, 175 dossiers avaient été enregistrés avec succès auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency – Agence européenne des produits chimiques), dont 59 en 2012 et 116 en 2013. La prochaine échéance d'enregistrement REACH est le 31 mai 2018, date à laquelle près de 350 substances devront être enregistrées.

Le risque politique est l'exposition de Solvay à des circonstances au cours desquelles l'autorité publique ne s'exerce plus normalement. Ce risque peut résulter d'une crise sociale, d'une instabilité politique, d'une guerre civile, d'une nationalisation ou d'actes de terrorisme dans des pays où le Groupe opère ou vend des produits – entraînant des retards ou des pertes dans les livraisons de produits ou l'indisponibilité de certaines matières premières, des services publics, de la logistique ou des moyens de transport.

Le risque juridique est l'exposition du Groupe aux procédures judiciaires et administratives existantes et potentielles. Par le simple fait d'exercer des activités commerciales, Solvay s'expose à des conflits et à des litiges. Ceux-ci peuvent déboucher sur des résultats défavorables (voir note sur les litiges importants ci-après). Dans l'exercice normal de ses activités, le Groupe est, ou peut être partie dans des procédures judiciaires ou administratives. Voir page 69 pour un aperçu des procédures judiciaires en instance impliquant le Groupe et considérées comme présentant des risques potentiellement majeurs. Le Groupe est particulièrement exposé au risque juridique dans les domaines de la responsabilité liée aux produits, des obligations contractuelles, des lois antitrust, des violations de brevets, des évaluations fiscales et des questions environnementales.

L'activité du Groupe repose sur la maîtrise de ses technologies clés et sur sa capacité à innover. La remise en cause, par des tiers, du droit de Solvay d'utiliser certaines technologies pourrait avoir une incidence sur ses activités.

Prévention et limitation des risques

La répartition géographique du Groupe dans le monde entier permet de réduire l'incidence de conséquences réglementaires et politiques défavorables.

Une conception et un contrôle adéquats des produits et de leurs processus de production contribuent à gérer les risques réglementaires et juridiques, de même que les dépôts de demandes, en temps opportun, des autorisations nécessaires.

Le risque politique et réglementaire, au sein et en dehors de l'Union européenne, est minimisé par le travail permanent, et les interactions avec les pouvoirs publics, du gouvernement et du Département des Affaires Publiques et via l'ambassade belge locale.

Afin de gérer le risque juridique, Solvay dispose, en interne, de ressources spécialisées en droit, propriété intellectuelle et réglementation, ainsi que des applications techniques dans sa fonction des Services commerciaux. Il a également recours à des ressources professionnelles externes supplémentaires, le cas échéant. Par ailleurs, le Groupe constitue des provisions financières adaptées. Conscient des risques juridiques, le Groupe a mis sur pied des formations spécifiques, le partage d'informations, des procédures d'autoévaluation et des audits internes.

Dans l'industrie chimique, le savoir-faire technologique peut être protégé par le secret de fabrication qui constitue souvent une bonne alternative à la protection par un brevet. Néanmoins, le cas échéant, Solvay brevète ses nouveaux produits et procédés et s'efforce constamment de protéger ses informations confidentielles ainsi que sa position de leader en matière de savoir-faire technologique pour ses procédés de production.

En ce qui concerne les risques politiques, les actions entreprises par Solvay se font dans le cadre d'un partage des risques avec des partenaires locaux ou institutionnels, et d'un suivi des évolutions politiques dans les zones sensibles.

(1) ETS signifie système d'échange des quotas d'émission. Afin de lutter contre le réchauffement climatique et de respecter ses engagements dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Union européenne a mis en place un système de plafonnement et d'échange en vertu duquel plus de 12 000 sites industriels doivent réduire leurs émissions de GES. Chaque année, les entreprises reçoivent un certain nombre d'EUA (European Unit Allowances) et doivent restituer le nombre d'EUA correspondant à leurs émissions de gaz à effet de serre. En cas de pénurie, elles doivent acheter le nombre manquant d'EUA sur le marché et payer une pénalité.

Risque financier

Le risque financier correspond à l'exposition de Solvay au risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt, de contrepartie (risque crédit), d'incapacité à financer les engagements de pension, ainsi qu'au risque fiscal, principalement au risque de conformité fiscale et au risque lié aux prix de transfert. La gestion des risques financiers de Cytec est conforme à la gestion des risques financiers de Solvay

Le risque de liquidité est lié à la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités ; il dépend de sa capacité à générer des liquidités de ses activités et à ne pas surpayer ces acquisitions.

En ce qui concerne le **risque de change**, Solvay y est naturellement exposé en raison de ses activités internationales. Dans sa structure actuelle, le Groupe est principalement exposé au risque euro/dollar US, étant donné que les activités globales du Groupe génèrent un flux positif net en dollar US. De ce fait, une perte de valeur du dollar US génère en règle générale une baisse de revenus pour Solvay. Dans une moindre mesure, le Groupe est également exposé au risque euro/yen japonais et real brésilien/dollar US. Une analyse de sensibilité à ces devises peut être consultée à la Note 37D « Instruments financiers et gestion des risques financiers » des états financiers consolidés du présent document.

Le risque de taux d'intérêt est l'exposition de Solvay aux fluctuations des taux d'intérêt.

Solvay est exposé au **risque de contrepartie** dans le cadre de la gestion de ses liquidités et de la gestion du risque de change et de taux d'intérêt, ainsi que dans ses relations commerciales avec les clients.

En ce qui concerne le **risque de sous-financement des engagements de pension**, Solvay est exposé à un certain nombre de régimes à prestations définies. Les fluctuations des taux d'actualisation, des salaires et de la sécurité sociale, de la longévité et de l'équivalence de l'actif et du passif peuvent avoir un impact important sur les obligations liées à ces plans de retraite. Au niveau des régimes capitalisés, les risques liés aux investissements doivent être gérés en tenant compte de l'équilibre risque-rendement. Si les régimes sont sous-financés, Solvay est principalement exposé aux risques d'inflation et de taux d'intérêt. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 35A « Provisions pour avantages sociaux » aux états financiers consolidés du présent document.

Prévention et limitation des risques

Les risques financiers sont analysés, évalués et gérés par la fonction Finance du Groupe (Trésorerie et Fiscalité). Les efforts en matière de prévention et de limitation des pertes impliquent un certain nombre d'activités telles que :

- le maintien d'une politique de liquidité solide ;
- le maintien d'une couverture de change naturelle ;
- des taux d'intérêts fixes ;
- des régimes de pension hybrides, des régimes de retraite à solde de caisse et des régimes à cotisations définies ;
- des contrôles internes dédiés aux processus de conformité fiscale et des prix de transfert, et visant à documenter des positions fiscales dans les domaines de la trésorerie, de la restructuration de l'entreprise et des activités de fusions-acquisitions ;
- une documentation sur les prix de transfert préparée conformément aux directives de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) ;
- si nécessaire, le recours à une expertise fiscale externe.

Historiquement, le Groupe a la réputation d'avoir un profil financier prudent et une stratégie financière conservatrice. Suite à l'acquisition de Cytec en décembre 2015, les agences de notation ont confirmé la notation « Investment Grade » du Groupe à Baa2/P2 avec des perspectives négatives pour Moody's et une notation de BBB-/A3 avec des perspectives stables pour Standard & Poor's.

Son profil de liquidité est solide, principalement grâce à une augmentation de capital, par exception, comme c'est le cas en 2015 et pour la première fois dans l'histoire du Groupe avec l'émission de droits pour 1,5 milliard d'euros pour financer une partie de l'acquisition de Cytec pour 5,5 milliards de dollars, à l'émission d'emprunts obligataires à long terme (actuellement 5,4 milliards d'euros de dettes financières dont 3,7 milliards d'euros pour le financement de l'acquisition de Cytec et le refinancement de la trésorerie, 665 millions d'euros d'obligations émises par Cytec avant l'acquisition et 2,2 milliards d'euros de titres hybrides considérés comme des capitaux propres en vertu des IFRS) et à de substantielles réserves de liquidités (trésorerie et lignes de crédit confirmées, comprenant deux lignes de crédit syndiquées de, respectivement, 1,5 milliard d'euros et 550 millions d'euros), et une ligne de crédit bilatérale d'environ 300 millions d'euros auprès de partenaires bancaires internationaux majeurs. En outre, le Groupe a également accès à un programme de Billets de Trésorerie belges pour un montant de 1 milliard d'euros ou, comme alternative, à un programme de papier commercial américain pour 500 millions de dollars. La diversification géographique de la production et des ventes fournit une couverture naturelle de change, étant donné la combinaison qui en résulte entre un flux entrant et une base de dépenses en monnaie locale. En outre, Solvay surveille étroitement le marché des changes et se couvre, dès que cela est nécessaire, sur des durées généralement comprises entre un an et 18 mois. En pratique, Solvay souscrit des contrats à terme et des contrats d'option assurant la valeur (en euro et/ou en dollar US) des flux en devises au cours des mois qui suivent. Le Groupe gère son risque de change sur les créances et les emprunts à l'aide du CICC (la banque interne du Groupe) en Belgique pour toutes les sociétés affiliées du Groupe, dès que nécessaire, afin de s'engager dans ces opérations de couverture, et à l'aide de sociétés financières affiliées locales pour les autres régions.

Dans sa structure actuelle, le Groupe a bloqué la plus grande partie de son endettement net à des taux d'intérêt fixes. Solvay suit de près le marché des taux d'intérêt et s'engage dans des swaps de taux d'intérêt dès que nécessaire.

Solvay gère le risque de contrepartie financière en travaillant avec des institutions bancaires de premier ordre (sélection basée sur les principaux systèmes de notation) et réduit toute concentration de risques en limitant son exposition auprès de chacune de ces banques à un certain seuil fixé en fonction de la notation de crédit de l'institution en question.

En outre, Solvay place des avoirs dans des fonds monétaires bénéficiant d'une notation élevée et investit dans des titres de créances à court terme d'émetteurs souverains à la notation élevée, au moment jugé opportun.

Par ailleurs, le groupe Solvay gère son risque lié aux clients externes et au recouvrement grâce à un solide réseau de gestionnaires de crédit et de percepteurs basés dans les zones et pays où le Groupe opère.

Les processus de gestion et de recouvrement du crédit s'appuient sur un ensemble de procédures détaillées et sont gérés par des Comités de Crédits à l'échelle du Groupe et des GBU. Au cours des dernières années, ces mesures de limitation des pertes ont conduit à un taux faible record de défauts de paiement des clients.

Solvay a défini des orientations en matière de gouvernance des fonds de pension pour maximiser son influence sur les décisions des fonds de pension nationaux dans les limites autorisées par les lois locales, en particulier pour les décisions ayant trait aux investissements et au financement, au choix des conseillers, aux désignations des mandataires désignés par l'employeur pour les caisses de retraite locales et d'autres décisions portant sur la gestion des coûts.

Le Groupe a minimisé son exposition au risque lié aux régimes à prestations définies en convertissant les régimes actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre pour services futurs ou sans les proposer aux nouveaux arrivants. Les plans hybrides, les régimes de retraite à solde de caisse et les régimes à cotisations définies sont des exemples de plans présentant un profil de risque moindre.

Une analyse globale de gestion des actifs-passifs (*Asset Liability Management*, ALM) des régimes de retraite du Groupe représentant plus de 90 % des engagements de pension du Groupe est réalisée périodiquement, la dernière ayant eu lieu en 2012, pour identifier et gérer les risques correspondants sur une base globale.

Solvay souligne l'importance de la conformité fiscale. Il surveille les procédures et systèmes grâce à des revues internes et des audits réalisés par des consultants externes reconnus. Des contrôles internes dédiés aux processus de conformité fiscale sont établis pour limiter l'occurrence de possibles erreurs ou défaillances.

Solvay a établi des politiques et des procédures de prix de transfert visant à répondre aux exigences des autorités. Des contrôles internes dédiés aux processus de conformité des prix de transfert sont établis pour limiter l'occurrence de possibles erreurs ou défaillances.

La documentation des prix de transfert est préparée chaque année pour chaque entité juridique concernée du Groupe qui exige que cette documentation soit conforme aux lois et pratiques locales, avec l'aide d'experts internes ou externes, afin de démontrer que la tarification transversale intervient dans des règles de concurrence normales. L'existence et la disponibilité au moment voulu de la documentation sont régulièrement auditées par la fonction de l'Audit Interne. Des spécialistes internes en prix de transfert assistent les entreprises dans la mise en place de prix intra-groupe conformes avec la politique de prix de transfert.

Les efforts en matière de prévention et de limitation des risques de contentieux d'ordre fiscal sont basés sur une analyse approfondie du financement interne des sociétés affiliées, des fusions, acquisitions et désinvestissements, ou des changements organisationnels et opérationnels qui sont proposés, avec l'aide d'experts externes ou de cabinets d'avocats lorsque les montants en jeu l'exigent. Les évolutions au niveau des lois et de la réglementation sont également surveillées afin de s'adapter aux nouvelles situations.

Solvay, à l'instar de toute autre entreprise contribuable, est actuellement confronté à une importante inflation des demandes de vérifications fiscales et à l'introduction de nombreuses dispositions fiscales nouvelles. La fonction Fiscalité de Solvay accorde une attention particulière à l'interprétation et à l'application correctes de ces nouvelles règles fiscales afin d'éviter de futurs litiges. Elle accorde également beaucoup d'attention à tout ce qui relève de la mise en place au niveau local des recommandations du G20/OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition (BEPS) afin de s'assurer que ses positions fiscales restent conformes à l'évolution de ces exigences changeantes.

Risque lié aux maladies professionnelles et risque pandémique

Les maladies professionnelles, y compris les maladies chroniques résultant de l'exposition à des risques professionnels, sont, pour la plupart, liées à des expositions passées qui ont des effets sur la santé après une longue période de latence, notamment les maladies liées à l'exposition à l'amiante.

Le risque pandémique peut toucher les employés, ainsi que leurs familles et toute la Société dans son ensemble.

Prévention et limitation des risques

Pour la gestion et l'évaluation des risques, des approches conservatrices réduisent l'exposition réelle lorsque de nouveaux dangers se présentent. Ces approches conservatrices sont partagées et appliquées à l'échelle mondiale par l'équipe toxicologique et sont également soutenues par le Comité interne « Solvay Acceptable Exposure Limit » présidé par le médecin conseil du Groupe.

Solvay s'appuie sur ses propres experts et coopère activement avec des réseaux externes. Une large priorité est donnée aux

nanomatériaux et aux nanotechnologies, aux perturbateurs endocriniens ainsi qu'aux applications de produits de Solvay dans le domaine de la santé.

Depuis des décennies, Solvay dispose d'un suivi des maladies professionnelles à l'échelle mondiale et d'un programme solide en matière d'hygiène industrielle reposant sur une évaluation complète de la conformité vis-à-vis des normes d'hygiène au travail. Afin de garantir des standards élevés en matière de prévention de la santé au travail pour les employés, Solvay a lancé les modules « Hygiène professionnelle » (2006) et « Santé » (2008) du système MEDEXIS IH-OH, de manière à gérer des données complètes sur l'hygiène, ainsi que sur le suivi médical, et ce, en vue d'harmoniser et d'optimiser les programmes de surveillance médicale. Les principes du système MEDEXIS IH-OH sont progressivement étendus à l'ensemble du Groupe et partagés via un outil IT unique et uniforme. Il est conçu pour identifier les foyers de nouvelles et potentielles maladies professionnelles ayant des causes sous-jacentes multiples, et ceci afin d'améliorer l'exposition individuelle et collective ainsi que la traçabilité médicale et de faciliter le travail quotidien des médecins et des hygiénistes de Solvay.

Solvay a mis en place un groupe de travail de préparation à une pandémie mondiale concernant tous les sites et toutes les activités ; celui-ci s'appuie sur un réseau fiable de coordinateurs préparé à mettre en œuvre des procédures de prévention et de limitation de pandémie aux niveaux régionaux et locaux.

Risque environnemental

Le risque environnemental est l'exposition de Solvay au risque d'émanation subite ou sur le long terme d'une substance chimique due à des équipements industriels défaillants, à des accidents de transport ou à des problèmes de production entraînant des taux d'émission dépassant les seuils autorisés. De nombreux sites de Solvay sont régis par des réglementations sur les établissements industriels à risque majeur.

Un dépassement des seuils d'émissions autorisés peut se traduire par des sanctions administratives ou pénales, par une issue défavorable des litiges et par le risque de perdre des autorisations d'exploitation.

Comme la plupart des autres entreprises industrielles, Solvay doit gérer l'historique de contamination des sols sur certains de ses sites et y remédier, ainsi que se conformer aux évolutions à venir de la législation environnementale. En Europe et ailleurs, la responsabilité environnementale et le principe du « pollueur-payeur » sont de plus en plus intégrés à la législation environnementale, en vue de prévenir et de réparer les dommages environnementaux. Pour la première fois, les dommages environnementaux affectant les terres, les eaux, les habitats naturels et les espèces protégées ont été regroupés en un volet unique de la législation européenne.

Par rapport à ce qui était auparavant en vigueur en Europe, la législation introduit un périmètre toujours plus étendu en termes de responsabilité légale pour la décontamination des sols et inclut des exigences en matière de réparation primaire, de réparation complémentaire et, enfin, de réparation compensatoire. Plus généralement, à l'échelle planétaire, les autorités demandent de plus en plus une gestion du patrimoine environnemental des sols et des nappes souterraines. Pour Solvay, le risque réside en particulier dans le fait que la Directive européenne sur la responsabilité environnementale entraînera une augmentation des coûts liés à la réparation et, dans ce contexte, un certain nombre de procédures administratives sont en cours pour définir la nécessité de la réparation et la façon de l'aborder.

Hormis les risques mentionnés ci-dessus, le groupe Solvay est exposé au risque d'échanges de quotas d'émissions (ETS) en Europe. Le même programme a été lancé en Corée du Sud le 1^{er} janvier 2015.

Prévention et limitation des risques

Pour Solvay, la protection de l'environnement constitue un aspect clé de la gestion de ses activités. Des mesures de prévention bien définies concernant la pollution et les accidents sont mises en œuvre depuis longtemps. Solvay met en place la norme ISO 14001 ou des systèmes de gestion HSE intégrés équivalents (Solvay Care Management System) pour l'environnement dans tous les sites concernés. Des politiques et des programmes de contrôle du risque sont mis en œuvre dans toutes les unités de production et autres installations, et sont progressivement déployés dans les usines nouvellement acquises. Plus précisément, le Groupe a entrepris les démarches nécessaires, et va même au-delà, afin de respecter les réglementations relatives aux risques majeurs, notamment via des mesures détaillées de prévention des accidents.

Les sites dont les sols sont historiquement pollués font l'objet d'un suivi et d'une gestion rigoureux menés par une équipe mondiale dédiée. Celle-ci reçoit une formation de sensibilisation à la réglementation et se charge de mettre à jour régulièrement les provisions nécessaires au suivi et à la réparation des dommages selon un processus d'audit défini. Le Groupe a développé un savoir-faire interne en matière de gestion des sols. La caractérisation des risques dans l'ensemble des sites concernés s'inscrit dans la politique de Solvay. Des études hydrologiques et les caractérisations des sols sont effectuées afin d'identifier les problèmes potentiels, d'évaluer les risques pour les nappes phréatiques et d'aborder les mesures de réparation ou de confinement nécessaires avec les autorités. Un certain nombre de ces actions ont été effectuées ou sont en cours.

Le respect de la législation en vigueur est totalement intégré aux systèmes de gestion de l'environnement et fait l'objet d'un suivi constant par tous les sites de Solvay. Des actions correctives sont mises en œuvre dès que nécessaire, en étroite collaboration avec les autorités environnementales pour garantir qu'aucun effet indésirable ne se produise sur l'environnement.

Solvay contrôle également les effets des changements climatiques car les risques et opportunités associés peuvent nuire aux objectifs commerciaux du Groupe. Dans une certaine mesure, le risque est couvert par la ventilation géographique des sites de production et des marchés desservis par ses produits.

Solvay souscrit une assurance pour réduire l'impact financier en cas de risque environnemental.

Risque informatique

Pour Solvay, les risques liés à l'information et aux services d'information concernent l'incapacité à assurer la continuité des services ou à fournir des services d'information adaptés aux besoins de l'entreprise.

Prévention et limitation des risques

Le Groupe utilise un réseau de données dédié et des routeurs régionaux gérés par un fournisseur de services fiable. Les données et applications critiques sont hébergées dans un centre de données opérant conformément aux bonnes pratiques professionnelles, assurant des capacités de reprise en cas d'accident.

Afin de s'assurer que les utilisateurs des systèmes comprennent bien et appliquent les meilleures pratiques, une formation à distance de sensibilisation des utilisateurs finaux à la sécurité informatique est dispensée à tous les collaborateurs.

En 2015, des tests de reprise d'activité après une catastrophe ont à nouveau été réalisés au centre de données central de Solvay, et des tests de gestion de crise ont été réalisés dans tous les centres de services globaux de la Fonction Business Services de Solvay (SBS), mettant en scène différents scénarios de crise tels que pandémies ou troubles sociaux, et avec l'entière collaboration de la fonction communication corporate de Solvay.

Dans le prolongement des précédentes certifications des Services d'Information de Solvay, l'ensemble de la fonction SBS a entre-temps obtenu la certification ISO 9001 : 2008 à la fin 2015. Une certification encore plus large et plus exigeante est à l'étude pour 2016.

Au niveau technique, une solution de *Mobile Device Management* (MDM) a été élaborée et est en cours d'application, afin d'améliorer les capacités de gestion à distance des smartphones professionnels. Le cryptage des ordinateurs portables est graduellement appliqué au personnel dirigeant et aux collaborateurs transportant des données sensibles.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation provient de l'exposition de Solvay à la détérioration de sa réputation aux yeux de ses différentes parties prenantes. Des atteintes à la réputation peuvent résulter de la matérialisation de l'un des risques cités dans les autres catégories de risques du présent chapitre ou de tout événement de crise inattendu, concret, supposé ou allégué et de la publicité qui s'ensuit. Ce risque peut également provenir de la survenue d'un quelconque événement ou action associé au nom de Solvay et qui serait contraire à l'éthique, à la législation ou aux principes de gouvernance d'entreprise et qui, d'une manière générale, ne satisferait pas aux attentes des parties prenantes de Solvay.

Les atteintes à la réputation de l'entreprise peuvent être propagées et amplifiées par internet et les sites de réseaux sociaux.

La réputation d'une entreprise est un atout majeur. Perdre sa réputation peut conduire à un affaiblissement de sa position concurrentielle et à une destruction de sa valeur. Le risque lié à la réputation repose sur la perception subjective et variée que les diverses parties prenantes d'une société ont de cette dernière. La confiance est un ingrédient fondamental de la réputation d'une société.

Prévention et limitation des risques

Au-delà d'une bonne gestion globale de la réputation placée sous l'égide de la fonction Communication Corporate, les systèmes et les pratiques de contrôle, dont la préparation et l'anticipation des crises, une communication efficace (à la fois claire, cohérente et transmise en temps opportun) et des relations solides sur le long terme avec les principales parties prenantes, au sein ou en dehors de l'entreprise, contribuent à construire et consolider sur le long terme la confiance, élément fondamental de la réputation.

Par ailleurs, Solvay participe à des programmes spécifiques mis en œuvre par les principales organisations corporatives, afin d'améliorer la réputation de l'industrie chimique dans son ensemble. Le PDG de Solvay est actuellement actif en tant que Président du CEFIC (European Chemical Industry Council - Conseil européen de l'industrie chimique). Des membres du Comité Exécutif de Solvay ont également été actifs en tant que Présidents de l'ICCA (International Council of Chemical Associations - Conseil international des associations de la chimie) et de Plastics Europe.

Solvay a établi des processus, des systèmes, des plans et programmes de communication pour créer, développer et maintenir un flux régulier de dialogue avec ses principales parties prenantes, y compris en situation de crise : les actionnaires et la communauté financière, les collaborateurs, les clients et les fournisseurs, les autorités, les communautés locales et les leaders d'opinion. La palette d'outils dont dispose le Groupe comprend différents médias électroniques et papier à vocation interne ou externe, adaptés à chaque type de public. Solvay entretient des relations actives avec la presse, tant au niveau du Groupe qu'à l'échelle locale, au travers de contacts directs, de communiqués de presse, de conférences, ainsi que de visites, de journées portes ouvertes et autres événements réservés aux communautés riveraines de ses principaux sites. Le Groupe a également adopté pour ses employés une série de recommandations et de conseils concernant l'utilisation des réseaux sociaux.

Des valeurs claires et des formations sur les pratiques prônées par le Code de Conduite, associées à un niveau élevé de gouvernance d'entreprise, contribuent à prévenir les comportements susceptibles d'exposer le Groupe au risque de réputation.

Solvay met en œuvre des systèmes de gestion et de communication efficaces dans le but d'être alerté rapidement en cas de crises, réelles ou latentes, et d'assurer une réponse adéquate en cas d'événements défavorables soudains et inattendus qui peuvent potentiellement nuire à la réputation du Groupe. Des Responsables et employés dédiés sont formés pour faire face à de telles situations. Des simulations de crises sont organisées régulièrement dans les différentes entités du Groupe.

Litiges importants

Compte tenu de la diversité de ses activités et de sa portée géographique, le groupe Solvay est exposé à des risques juridiques, en particulier dans le domaine de la responsabilité « produit », des relations contractuelles, des lois antitrust, des litiges concernant des brevets, des évaluations fiscales et des domaines HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement). Dans ce contexte, les litiges sont inévitables et parfois nécessaires pour défendre les droits et les intérêts du Groupe.

L'issue des procédures ne peut être prévue avec certitude. Il est dès lors possible que les tribunaux prennent des décisions défavorables sans appel, qui peuvent conduire à des responsabilités (et des dépenses) qui ne sont pas couvertes ou entièrement couvertes par des provisions ou des assurances et qui peuvent avoir des conséquences significatives sur les résultats et bénéfices du Groupe.

Les procédures judiciaires en cours impliquant le groupe Solvay et que l'on estime comporter des risques majeurs sont reprises ci-après. La liste des procédures juridiques décrites ci-après n'est pas exhaustive.

Le fait que ces litiges soient repris ci-après est sans relation avec le bien-fondé de l'affaire. Dans toutes les affaires qui suivent, Solvay se défend vigoureusement et croit au bien-fondé de sa défense.

Dans certains cas, Solvay a inscrit des réserves/provisions, conformément aux règles comptables, pour couvrir le risque financier et les coûts de sa défense (voir Note 35D « Provisions pour litiges » aux états financiers du présent document).

Procédures antitrust

En 2006, la Commission européenne a infligé des amendes à Solvay (y compris à Ausimont SpA, acquise par Solvay en 2002) pour présomption d'infraction aux règles de la concurrence sur le marché des peroxygènes. Après appel, ces amendes se sont élevées à 139,5 millions d'euros pour Solvay SA et 12,8 millions d'euros pour Solvay Specialty Polymers Italy SpA. Des poursuites civiles conjointes ont été entamées devant le Tribunal de Dortmund (Allemagne) en 2009 contre Solvay et d'autres fabricants en invoquant une prétendue violation de la loi antitrust et en réclamant des dommages aux fabricants sur une base conjointe et solidaire. Le montant du litige s'élève approximativement à 240 millions d'euros (hors intérêts) pour l'ensemble des six défendeurs. Diverses questions quant à la compétence du Tribunal de Dortmund ont été soumises à la Cour de Justice de l'Union européenne et la procédure devant le Tribunal de Dortmund est en cours.

Au Brésil, Solvay fait face à des litiges administratifs liés à des activités d'entente présumée sur plusieurs marchés. Le CADE (Conseil administratif de défense économique, l'autorité antitrust brésilienne) a infligé des amendes à Solvay et à d'autres en mai 2012 en lien avec l'activité H₂O₂ (la part de Solvay dans ces amendes se chiffre à 29,6 millions d'euros). Solvay a intenté une action contestant ces amendes administratives devant la Cour fédérale brésilienne.

Procédures liées à l'HSE

En septembre 2014, la Cour d'appel de Bologne (Italie) a confirmé la décision de rejet de la Cour pénale de Ferrara d'avril 2012 concernant une procédure impliquant quatre anciens collaborateurs de Solvay accusés de conduites illégales pour des faits antérieurs à 1975 en relation avec deux maladies d'anciens employés de l'activité PVC prétendument imputables à leur exposition au vinyle et au chlorure de polyvinyle (VCM). Aucun pourvoi devant la Cour de Cassation de Rome (Italie) n'a été introduit par les procureurs de la République et/ou les parties civiles. Par conséquent, le jugement de septembre 2014 est devenu absolument définitif début 2015.

En octobre 2009, le procureur de la République de la cour pénale d'Alessandria (Italie) a condamné plusieurs personnes (y compris des collaborateurs et des anciens collaborateurs de Solvay, et d'Ausimont SpA, aujourd'hui Solvay Specialty Polymers Italy) pour de supposées violations des lois sur l'environnement (omission de réhabilitation) et de la législation en matière de santé publique (empoisonnement volontaire de l'eau potable). Solvay Specialty Polymers Italy - SSPI (anciennement Solvay Solexis et Ausimont), filiale de Solvay et successeur légal d'Ausimont SpA, appelé au procès en tant que partie civile aux côtés d'Edison SpA, pourrait être exposé à des actions en responsabilité civile en cas d'issue défavorable des poursuites. Les parties civiles ayant pris part au procès ont estimé, à titre provisionnel, le montant des dommages à environ 105 millions d'euros. En décembre 2015, la Cour d'assise d'Alessandria (Égypte) (i) a condamné trois Responsables SSPI à 2,5 ans d'emprisonnement et (ii) a alloué des dommages et intérêts pour environ 400 000 euros. Ce jugement, qui n'est pas exécutoire car pas définitif, fera l'objet d'un appel par toutes les parties début 2016.

En mai 2008, le procureur de la Cour pénale de Pescara (Italie) a inculpé plusieurs personnes (dont des anciens salariés d'Ausimont SpA acquise par Solvay en 2002 ; aucun salarié de Solvay n'a été inculpé) pour des infractions pénales présumées à des lois environnementales (catastrophe écologique) et pour des infractions pénales à la santé publique (contamination intentionnelle de l'eau potable) datant d'avant 2002 (c'est-à-dire avant l'acquisition d'Ausimont SpA par Solvay). La cour d'assise de Chieti a rejeté l'accusation d'empoisonnement intentionnel et déclaré les anciens collaborateurs d'Ausimont coupables de catastrophe environnementale, mais a cependant déclaré que cette affaire était prescrite. Le Ministère public et les Parties civiles ont fait appel contre cette décision et l'affaire est actuellement en cours devant la Cour de Cassation de Rome (Italie).

En février 2014, le bureau du Procureur de la Cour pénale de Pescara (Italie) a lancé des enquêtes préliminaires secrètes concernant sept Responsables de Solvay pour des infractions présumées des lois sur l'environnement notamment concernant l'activité de réhabilitation du site Bussi, prise en charge par Solvay à partir de mai 2002. En mars 2015, le Juge de l'enquête préliminaire de la Cour pénale de Pescara (Italie) a ordonné le rejet définitif des accusations formulées à l'encontre de tous les inculpés de Solvay et a reconnu que les interventions de réhabilitation mises en place par Solvay (à savoir, la barrière hydraulique) étaient efficaces/adéquates et que la grave contamination du site Bussi, découverte récemment, était exclusivement imputable à la précédente gestion de (Mont) Edison de ce site.

Activités pharmaceutiques (activités abandonnées)

Dans le cadre de la vente des activités pharmaceutiques en février 2010, les accords contractuels ont permis la définition de conditions pour l'allocation et la répartition des responsabilités issues des activités avant la vente.

À quelques exceptions près, l'exposition de Solvay à des indemnités envers Abbott pour des responsabilités issues des activités vendues est limitée à un montant total représentant 500 millions d'euros et est limitée dans le temps.

Est concernée l'indemnisation pour certaines responsabilités potentielles dans le cadre du litige américain sur les traitements hormonaux substitutifs (THS), du litige relancé concernant Qui Tam et la présomption d'influence des pratiques promotionnelles et marketing sur les ventes des médicaments ACEON[®]ceon, LUVOX[®] et ANDROGEL[®], ainsi que du litige plus récent concernant une thérapie substitutive de la testostérone concernant là aussi le médicament ANDROGEL[®]. Ces litiges évoluent à des rythmes différents.

2

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET EXTRA-FINANCIÈRES

CRÉATION DE VALEUR DURABLE 73


- 1 Vers la gestion intégrée et le rapport intégré 74
- 2 Faits marquants de 2015 74

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE 76

- 1 Analyse et performance de l'activité 76
- 2 Informations financières 95
- 3 Données financières historiques 98

ÉTATS EXTRA-FINANCIERS 100

- 1 Gestion durable 100
- 2 Performance extra-financière 107
- 3 Synthèse de la performance extra-financière 125

 2015 Afin d'assurer la fiabilité et la crédibilité de son reporting extra-financier, Solvay a missionné un de ses commissaires aux comptes, Deloitte, pour vérifier une sélection d'informations sur le développement durable. Ce processus de vérification vise à fournir un rapport d'assurance limitée sur les indicateurs et assertions de développement durable.

ÉTATS FINANCIERS 127

- 1 États financiers consolidés 127
- 2 Notes aux états financiers consolidés 133
 - Principaux principes comptables IFRS* 134
 - Notes relatives au compte de résultats consolidé* 148
 - Notes relatives à l'état consolidé du résultat global* 158
 - Notes relatives au tableau consolidé des flux de trésorerie (activités poursuivies et abandonnées)* 159
 - Notes relatives à l'état consolidé de situation financière* 164
 - Autres notes* 197
 - Périmètre de consolidation 2015* 202
 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation* 203
- 3 États financiers abrégés de Solvay SA 214

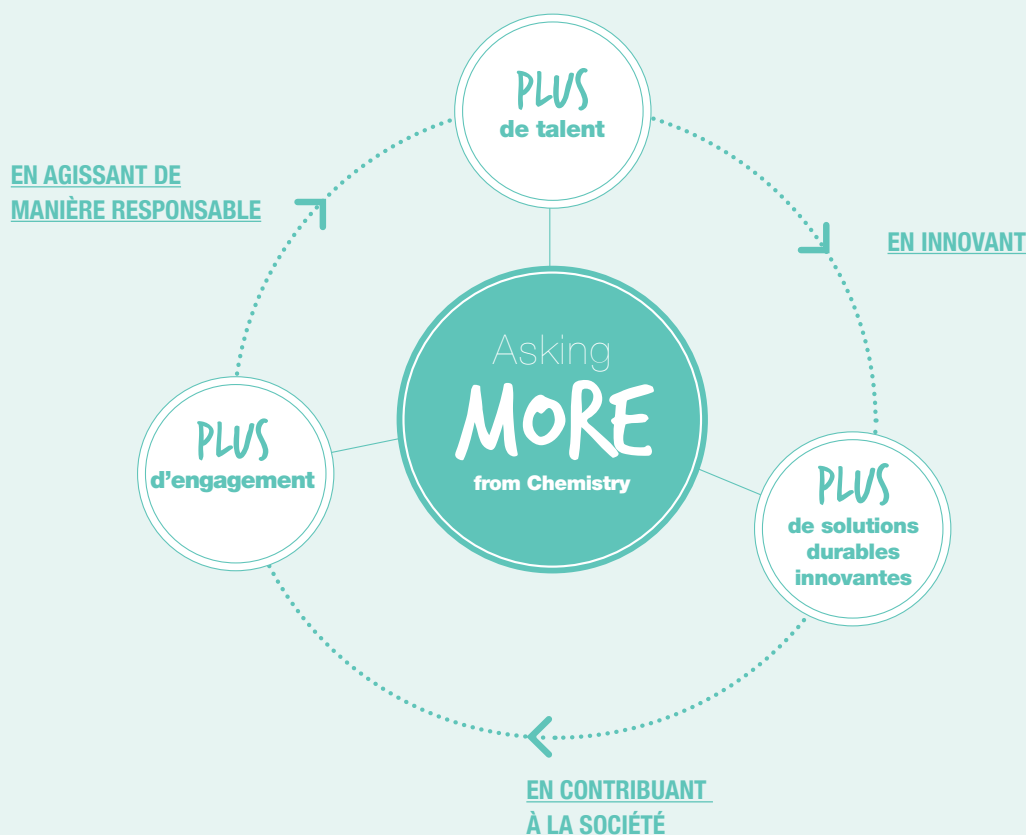
RAPPORTS DU COMMISSAIRE 216

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ 220

CRÉATION DE VALEUR DURABLE

CRÉATION DE VALEUR DURABLE

La stratégie de Solvay est un cercle vertueux dans lequel les actions positives s'enrichissent les unes les autres et convergent vers un objectif unique : créer un futur offrant toujours plus d'opportunités



Solvay estime qu'une chimie innovante offre des solutions pour les générations futures. Tout au long de son histoire, la création de valeur durable a toujours été basée pour Solvay sur l'optimisation des technologies, l'innovation continue et le développement d'idées permettant de résoudre les enjeux mondiaux en vue de sécuriser l'avenir de ses collaborateurs, de ses activités, de la planète et de la société en général.

Pour rendre possible ce qui semble impossible, le Groupe tire sa force de l'ensemble de ses collaborateurs. L'un des principaux objectifs est de s'assurer que le Groupe est à même d'attirer et de développer des

talents. Animés par leur flexibilité, leur esprit de collaboration, leur curiosité et leur courage, les collaborateurs de Solvay sont engagés en faveur du succès et de l'ambition du Groupe.

Fort de sa passion pour le progrès scientifique et technique, Solvay s'efforce d'obtenir toujours plus avec moins : moins de risques, moins de ressources et moins de déchets, afin d'offrir une innovation plus durable.

Pour Solvay, « *asking more from chemistry* » signifie être responsable dans la manière d'agir, d'innover et de contribuer à la vie de la Société.

1 Vers la gestion intégrée et le rapport intégré

Le Groupe étudie le moyen d'intégrer et de lier plus efficacement les enjeux de la durabilité dans sa réflexion stratégique et dans la manière dont il gère ses activités et ses usines. Solvay utilise des données extra-financières dans ses processus décisionnels clés et dans ses processus de gestion des performances afin d'évaluer sa performance globale de manière intégrée.

Solvay estime que l'entreprise du futur doit faire l'objet d'une réflexion stratégique intégrée et d'une gestion intégrée visant à la création de valeur durable et de son partage avec toutes ses parties prenantes et la société. Solvay met progressivement en place une approche de gestion intégrée qui devrait conduire à un reporting intégré.

Le cadre de référence de Solvay en matière de durabilité – « Solvay Way » – a donné la définition de la création de valeur durable pour le Groupe sur base d'une analyse de matérialité approfondie, conduite en 2014 et mise à jour en 2015 (veuillez consulter la page 102 de la

section relative aux états extra-financiers qui présente le processus de la matérialité, les résultats et les commentaires des principales parties prenantes de Solvay).

Outre les indicateurs financiers qui fournissent des informations sur les performances opérationnelles et économiques du Groupe et de ses filiales, Solvay a choisi cinq priorités : la sécurité des collaborateurs, les solutions durables, les émissions de gaz à effet de serre, l'engagement et le bien-être des collaborateurs ainsi que les actions sociétales. Pour chacun de ces aspects matériels, Solvay poursuit des objectifs à long terme pour lesquels ont été définis des indicateurs appropriés pour suivre l'évolution des performances. Ces indicateurs sont progressivement intégrés au tableau de bord utilisé par les responsables d'activités et de fonctions pour suivre la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs et à générer de la valeur à court, moyen et long terme.

2 Faits marquants de 2015

L'ambition de Solvay est de renforcer les liens entre la stratégie, la gouvernance, la performance financière et le contexte social, environnemental et économique des activités du Groupe.

Solvay présente ses indicateurs de création de valeur durable pour les années 2013, 2014 et 2015. Les indicateurs de 2013 ont été retraités pour :

- L'activité Eco Services, vendue le 1^{er} décembre 2014. Depuis le 3^e trimestre 2014, Solvay a retraité son compte de résultat 2013 et 2014 et son tableau des flux de trésorerie pour refléter l'arrêt de cette activité ;
- l'application rétrospective des accords de coentreprises de IFRS 11, au 1^{er} janvier 2014.

		Résultats ajustés		
		2015	2014	2013
REBITDA	En millions d'euros	1 955	1 783	1 611
REBITDA par Segment Opérationnel				
• Advanced Formulations		378	426	347
• Advanced Materials		836	709	624
• Performance Chemicals	En millions d'euros	789	724	682
• Functional Polymers		141	111	89
• Corporate & Business Services		-189	-188	-131
Résultat net ajusté part Solvay	En millions d'euros	477	156	378
Free cash flow	En millions d'euros	387	656	487
CFROI	%	6,9	6,9	6,9
Dividende ⁽¹⁾	En euros	3,30	3,20	3,01
Accidents du travail (MTAR)	Accident par million d'heures travaillées	0,77	0,97	1,06
Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Kg de CO ₂ eq. par euro REBITDA	7,26	8,08	8,84
SPM : solutions durables	% du chiffre d'affaires net	33	25	19
Indice d'engagement des collaborateurs	%	75	-	72
Collaborateurs engagés dans des actions sociétales	%	20	-	-

(1) Les dividendes 2013 et 2014 ont été ajustés d'un facteur d'ajustement de 0,9398, reflétant ainsi la valeur des droits suite à l'augmentation de capital de Solvay finalisée le 21 décembre 2015 ; le dividende 2015 présenté est celui recommandé par le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2016. Les indicateurs de performance ajustés n'excluent que l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) non monétaire comptabilisant les impacts liés à l'acquisition de Rhodia. Le périmètre d'activité sur la période de trois ans est constant : Les activités chlorovinyles de Solvay en Europe, apportées à Inovyn (coentreprise 50/50 avec INEOS) à compter du 30 juillet 2014 et ses activités Eco Services, vendues le 1^{er} décembre 2015, sont présentées comme des activités abandonnées sur les périodes de référence correspondantes.

- **Le REBITDA a atteint 1 955 millions d'euros, en hausse de 9,6 % par rapport à 2014.** Le REBITDA a augmenté dans trois des quatre segments opérationnels de Solvay. L'évolution des taux de change au cours de l'exercice et notamment l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro ont fortement soutenu la hausse du REBITDA, soit une contribution représentant 163 millions d'euros. Un solide *pricing power* dans tous les segments opérationnels, pour un impact total sur le REBITDA de 187 millions d'euros, a été entretenu par de multiples initiatives d'excellence déployées dans tous les métiers et fonctions du Groupe. Ces deux éléments ont largement compensé l'impact négatif de la baisse des volumes de ventes, qui a résulté principalement des turbulences sur le marché du pétrole et du gaz en Amérique du Nord et du déstockage sur les marchés des câbles acétate, qui représentent ensemble -147 millions d'euros. Solvay a également enregistré une augmentation de sa base de coûts fixes en raison de la mise en service de huit nouveaux sites pendant l'année. La marge REBITDA de Solvay en 2015 a augmenté à 19 % des ventes nettes, soit 1.0 point de pourcentage de plus que l'exercice précédent.
- **Le résultat net ajusté (part Solvay) s'élève à 477 millions d'euros contre 156 millions d'euros en 2014.** L'augmentation du REBITDA et les charges financières moins élevées ont plus que compensé l'augmentation des impôts, alors que la contribution des activités abandonnées a été négative à -55 millions d'euros en raison des dépréciations enregistrées dans les activités chlorovinyles.
- **Les flux de trésorerie disponible s'élèvent à 387 millions d'euros contre 656 millions d'euros en 2014,** reflétant principalement l'augmentation des dépenses d'investissement pour la croissance au cours de l'exercice, alors que 2014 a connu de fortes variations saisonnières du fonds de roulement et d'importants flux entrants en provenance des activités abandonnées.
- **CFROI de 6,9 % (avant l'intégration de Cytec), stable par rapport à 2014,** avec des améliorations dans les Functional Polymers, soutenues par les programmes d'excellence qui compensent les évolutions négatives du marché des Advanced Formulations.
- **Le dividende brut proposé de 3,30 euros par action a enregistré une augmentation de 3,3 %⁽¹⁾.**
- **Le taux d'accidents avec traitement médical (MTAR) ressort à 0,77 contre 0,97 en 2014.** L'évolution est plus rapide que la réduction moyenne annuelle nécessaire pour atteindre l'objectif fixé pour 2025. Éviter tous les accidents est une nécessité pour améliorer le profil de risque de Solvay.
- **L'intensité des émissions de gaz à effet de serre a été de 7,26 contre 8,08 en 2014.** La réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre permet d'améliorer la structure de coût et le profil de risque du Groupe.
- **Les solutions durables ont représenté 33 % du chiffre d'affaires de Solvay, en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente,** ce qui répond aux attentes des parties prenantes en matière de développement durable. L'évolution est plus rapide que la progression moyenne annuelle nécessaire pour atteindre l'objectif fixé pour 2025. L'accent mis sur les solutions professionnelles durables soutient la croissance du Groupe.
- **Le taux d'engagement des collaborateurs a atteint 75 %, en hausse de 3 % depuis 2011,** et confirme actuellement les indices de référence du secteur en général. Il est nécessaire d'améliorer l'engagement des collaborateurs pour améliorer la productivité.
- **Les employés engagés dans des actions sociétales.** À travers l'approche Solvay Way, les collaborateurs sont encouragés à prendre part aux projets contribuant au développement local. 20 % d'entre eux participent déjà à des projets à travers le monde.

(1) Comparé au dividende historique brut de 2014 de 3,40 euros par action ou de 3,20 euros après ajustement au facteur de 0,9398, reflétant ainsi la valeur des droits suite à l'augmentation de capital de Solvay finalisée le 21 décembre 2015.

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE

Le rapport de gestion pour la période comptable se terminant le 31 décembre 2015, repris aux pages 31 à 58 (Déclaration de gouvernance et d'entreprise) et 59 à 70 (Gestion des risques), a été préparé conformément aux articles 96 et 119 du Code belge

des Sociétés et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 24 février 2016. Il porte aussi bien sur les comptes consolidés du groupe Solvay que sur les comptes statutaires de Solvay SA.

1 Analyse et performance de l'activité

Convention suivie dans l'analyse par la direction

Outre les comptes consolidés IFRS pour 2014 et 2015 proposés aux pages 127 à 215 (États financiers) du présent rapport, Solvay présente les informations et analyses relatives au compte de résultat « ajusté » afin de donner une appréciation plus significative de la performance économique et financière du Groupe et de ses différents segments entre les périodes.

Les indicateurs du compte de résultats ajusté pour les exercices 2014 et 2015 excluent les impacts comptables non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) de Rhodia.

En outre, pour ses analyses et ses communications financières, Solvay utilise des indicateurs non GAAP⁽¹⁾ dont les définitions sont les suivantes :

- Le terme « chiffre d'affaires net » concerne les ventes de biens et de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire et au métier de base de Solvay. Le chiffre d'affaires net ne comprend pas les autres produits de l'activité qui portent essentiellement sur les transactions de négoce de matières premières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe.
- le REBITDA qui correspond à l'EBIT, tel qu'il est présenté dans le compte de résultat hors :
 - charges d'amortissement,
 - éléments non récurrents, tels que définis ci-dessous, dont les éléments non récurrents des sociétés consolidées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence,
 - revenus et dépenses de fusion et acquisition, y compris mais sans s'y limiter l'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition lié à l'acquisition de Rhodia, et
 - les principaux produits et charges liés aux financements des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, telles que RusVinyl ;
- les éléments non récurrents comprennent principalement :
 - les résultats sur ventes de filiales et intérêts de Solvay dans les entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas classées en activités abandonnées,
 - les coûts d'acquisition des nouvelles activités,

- les résultats sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle,
- les principaux coûts de restructuration,
- les pertes de valeur liées à la cessation d'une activité et/ou à la fermeture d'une usine,
- les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») (pouvant inclure une dépréciation des immobilisations corporelles et du goodwill alloué, le cas échéant) ;
- l'impact des litiges importants,
- les coûts de dépollution qui ne sont pas générés par des installations de production en activité (fermeture de sites, activités abandonnées, pollution d'années antérieures) ;
- le *Free Cash Flow* est obtenu en ajoutant le flux de trésorerie IFRS des activités d'exploitation (y compris les dividendes des entreprises associées et coentreprises) et le flux de trésorerie IFRS des activités d'investissement, déduction faite de trois éléments : (i) acquisitions et cessions de filiales (ii) acquisitions et cessions d'autres participations et (iii) prêts à des filiales associées et des filiales non consolidées ;
- le résultat net ajusté est calculé en utilisant le résultat net IFRS qui est ensuite ajusté pour l'« amortissement du PPA ». L'amortissement du PPA correspond aux charges d'amortissement et de dépréciation de la période (après impôts) sur les immobilisations incorporelles qui ont été affectées à l'état de la situation financière de Solvay selon la méthode d'allocation du prix d'achat appliquée à l'actif et au passif de Rhodia ;
- la dette nette se définit comme la dette financière à court et long terme, diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres créances courantes – Instruments financiers ;
- le CFROI correspond au ratio du flux de trésorerie récurrent rapporté au capital investi, où :
 - le flux de trésorerie récurrent désigne le REBITDA plus les dividendes des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence moins les produits des dites entités plus les dépenses d'investissement récurrentes moins les impôts,
 - le capital investi désigne la valeur de remplacement des actifs immobilisés plus le fonds de roulement plus la valeur au bilan des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence,

(1) Principes comptables généralement reconnus.

- les dépenses d'investissement récurrentes correspondent à 2 % de la valeur de remplacement des actifs immobilisés nette de la valeur du goodwill,
- l'impôt est défini comme 30 % du REBIT,
- pour le calcul de la valeur de remplacement des actifs immobilisés, la valeur brute des actifs immobilisés IFRS est généralement utilisée comme un indicateur fiable des valeurs de remplacement. Cependant, pour certaines activités, des ajustements sont effectués si les valeurs comptables ne sont pas représentatives, auquel cas on utilise des référentiels. En outre, dans certains cas, le goodwill est inclus, car il reflète une partie du coût d'acquisition du bien, et
- le fonds de roulement est la somme des stocks, créances commerciales (à payer) et des créances d'impôt courant nettes (à payer) sur l'état de la situation financière de Solvay.

Solvay estime que ces mesures sont des outils utiles pour analyser et expliquer les évolutions et les tendances des résultats historiques de ses activités, en permettant de comparer la performance sur une base cohérente. Néanmoins, ils ne sont pas soumis à l'audit et ne permettent pas de mesurer la performance au sens des IFRS. Les méthodes utilisées par Solvay pour calculer ces évolutions peuvent différer de celles auxquelles ont recours d'autres entreprises.

Analyse des résultats consolidés pour la période comptable close le 31 décembre 2015

I ANALYSE DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE

En millions d'euros	IFRS		Ajusté	
	2015	2014	2015	2014
Chiffre d'affaires	11 047	10 629	11 047	10 629
Autres produits d'activités annexes	470	416	470	416
Chiffre d'affaires net	10 578	10 213	10 578	10 213
Coût des ventes	-8 289	-8 070	-8 289	-8 070
Marge brute	2 759	2 559	2 759	2 559
Frais commerciaux et administratifs	-1 327	-1 225	-1 327	-1 225
Frais de recherche et développement	-277	-247	-277	-247
Autres charges et produits d'exploitation	-99	-94	10	16
Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	21	-34	21	-34
Éléments non récurrents	-245	-308	-245	-308
EBIT	833	652	941	761
Résultat net	454	13	525	89
Participations ne donnant pas le contrôle	-48	67	-48	67
Résultat net part Solvay	406	80	477	156
Résultat par action (de base) en euros	4,85	0,96	5,70	1,87

I CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Évolution du chiffre d'affaires net En millions d'euros	Chiffre d'affaires net		Conversion			Chiffre d'affaires net	
	2014	Périmètre	effets de change	Volume et mix	Prix	2015	
Groupe Solvay	10 213	29	655	-260	-59	10 578	
		0,3 %	6,4 %	-2,5 %	-0,6 %		
Advanced Formulations	2 854	-14	260	-376	-71	2 652	
		-0,5 %	9,1 %	-13 %	-2,5 %		
Advanced Materials	2 762	112	256	178	26	3 334	
		4,1 %	9,3 %	6,4 %	0,5 %		
Performance Chemicals	2 944	6	115	-71	96	3 090	
		0,2 %	3,9 %	-2,4 %	3,3 %		
Functional Polymers	1 654	-75	24	-2	-111	1 490	
		-4,5 %	1,4 %	-0,9 %	-6,7 %		
Corporate & Business Services	11	-	-	-	-	n.s.	

Le chiffre d'affaires net a progressé de 4% par rapport au T4'2014 pour s'établir à 10 578 M€, tiré par des effets de change de conversion favorables résultant essentiellement de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro. Les volumes ont reculé de 3% par rapport à l'année passée. La forte contraction des activités d'exploration dans le secteur du pétrole et du gaz non conventionnels en Amérique du Nord a pesé sur les activités d'Advanced Formulations. De plus, le déstockage sur le marché des câbles en acétate a affecté négativement les volumes de Performance Chemicals. Cette situation n'a été que partiellement compensée par un taux de croissance robuste dans Advanced Materials, qui continue à voir une dynamique forte de la demande de produits innovants. Les prix ont accusé un léger repli en raison de la baisse des prix des matières premières dans Advanced Formulations et Functional Polymers, baisse qui n'a été que partiellement compensée par les augmentations de prix dans Performance Chemicals. Les acquisitions de Ryton et Flux fin 2014, et la cession des réfrigérants et PCC respectivement en mai et novembre 2015 n'ont pas eu d'effet significatif sur le périmètre.

Éléments opérationnels

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est élevé à -8 289 millions d'euros en 2015, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente, attribuable aux effets de conversion de change, notamment l'appréciation du dollar américain et des devises asiatiques par rapport à l'euro. Cette augmentation a été partiellement compensée par les prix moins élevés des matières premières dans un contexte déflationniste général dans la plupart des activités et par les effets de la compétitivité liée aux programmes d'excellence.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de -1 327 millions d'euros en 2015 ont augmenté de -102 millions d'euros, soit -8 %, par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement liée

aux effets de conversion de change, à l'inflation des coûts dans les différentes régions où le Groupe opère et par les effets de périmètre liés à l'acquisition de Ryton.

Frais de Recherche & d'Innovation

Les coûts de Recherche & Innovation en 2015 se sont élevés à -277 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à l'année précédente grâce à l'intensification des efforts des unités opérationnelles, principalement dans les activités moteurs de croissance de Solvay, avec des hausses dans le segment Advanced Materials (entièrement sur l'activité Specialty Polymers avec 12,9 millions d'euros) et dans le segment Advanced Formulations. Le ratio des coûts de recherche et innovation sur le chiffre d'affaires net a augmenté de 2,3 % en 2014 à 2,5 %.

Autres charges et produits d'exploitation

Les autres charges et produits d'exploitation en 2015 se sont élevés à 10 millions d'euros sur une base ajustée, contre 16 millions d'euros en 2014. L'écart est essentiellement dû à des frais d'établissement plus élevés en 2015.

Sur une base IFRS, les autres produits et charges d'exploitation s'élèvent à -99 millions d'euros, soit un écart de -109 millions d'euros avec les comptes ajustés et correspondant à l'amortissement du PPA sur les immobilisations dans le cadre de l'acquisition de Rhodia. Veuillez vous référer à la Note 5 des états financiers consolidés.

Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Les résultats des entreprises associées et des coentreprises, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence se sont élevés à 21 millions d'euros contre -34 millions d'euros en 2014. Cette progression de 55 millions d'euros résulte largement de la contribution de la coentreprise RusVinyl, qui était fortement négative en 2014 du fait des pertes de change en rouble russe sur la dette libellée en euro.

I REBITDA

Variation du REBITDA En millions d'euros	Effets de change (conversion)				Autres dont sociétés mises en équivalence	2015
	2014	Périmètre	Volume et mix	Prix		
Groupe	1 783	-1	163	-147	18	1 955
		-0,1 %	9,1 %	-8,3 %	1,0 %	

Le REBITDA a progressé de 10% pour atteindre 1 955 millions d'euros. Le "pricing power" a plus que compensé l'impact de -8% des volumes plus faibles sur le REBITDA. Le pricing power a eu un impact positif de 187 millions d'euros contribuant pour 11% à l'augmentation du REBITDA, et ceci dans l'ensemble des segments. Cela a permis de compenser significativement des facteurs négatifs comme des dépréciations de stocks de -8 millions d'euros en début d'année liées à la forte baisse des prix des matières premières et de l'énergie. Ceci a été particulièrement visible dans Performance Chemicals et Functional Polymers qui ont largement maintenu leurs prix de vente, voire les ont augmentés. L'effet de change transactionnel, qui est compris dans le pricing power, s'établit à 70 millions d'euros. Les effets de conversion représentent 9% et ont diminué progressivement au cours de l'année car la différence

entre le dollar US et l'euro, et dans une moindre mesure du Yuan chinois, s'est réduite. La dépréciation du Réal brésilien et du Rouble russe ont produit un impact négatif. Les coûts fixes sont en hausse de 48 millions d'euros, liés principalement au démarrage de nouveaux sites industriels au cours de l'année. Les effets de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif. La marge du REBITDA a augmenté à 18% du chiffre d'affaires net, soit une hausse de 1 point de pourcentage. Les programmes d'excellence (opérationnelle, commerciale et d'innovation) contribuent pour 300 millions d'euros au REBITDA de l'année comme en témoigne la croissance des volumes tirée par les produits innovants d'Advanced Materials, le pricing power de Performance Chemicals et de Functional Polymers ainsi que l'atténuation de l'augmentation des coûts fixes avec les effets de l'inflation totalement compensés.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement se sont élevées à -733 millions d'euros en 2015 sur une base ajustée contre -641 millions d'euros en 2014. Cette augmentation est principalement liée aux effets de change et à l'impact des nouvelles unités qui se développent, notamment chez Novacare et Specialty Polymers.

Sur une base IFRS, les charges d'amortissement se sont élevées à -842 millions d'euros en 2015, ou à un écart de -109 millions d'euros avec les comptes ajustés et correspondant à l'amortissement du PPA sur les immobilisations dans le cadre de l'acquisition de Rhodia.

Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents s'établissent à -245 millions d'euros contre -308 millions d'euros en 2014. L'acquisition de Cytec a représenté -130 millions d'euros, en incluant les services de conseil à hauteur de -48 millions d'euros, les accords de financement et de couverture d'un montant de -54 millions d'euros et les coûts d'intégration initiaux pour -19 millions d'euros. Les autres coûts de restructuration se sont élevés à -57 millions d'euros en liaison

concernant les programmes d'excellence dans les structures Fonctions et Corporate, les filiales d'Amérique latine et Novacare. Les autres coûts concernent principalement les provisions environnementales pour -45 millions d'euros et les charges de dépréciations sur les investissements non performants de -48 millions d'euros.

EBIT

L'EBIT sur une base ajustée est en hausse de 24% et s'établit à 941 millions d'euros. Outre les charges d'amortissement et de dépréciation de -733 millions d'euros, il inclut -22 millions d'euros d'ajustements principalement liés aux charges financières de la coentreprise RusVinyl, et des ajustements de -13 millions d'euros découlant d'effets autres que les effets de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) de Rhodia (Chemlogics, Ryton). L'EBIT IFRS ressort à 833 millions d'euros. La différence entre le montant IFRS et le montant ajusté vient de l'impact de l'amortissement de -109 millions d'euros dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition non cash (PPA) de Rhodia.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2015	2014	
Chiffre d'affaires net	10 578	10 213	3,6 %
Advanced Formulations	2 652	2 854	-7,1 %
Advanced Materials	3 334	2 762	21 %
Performance Chemicals	3 090	2 944	5,0 %
Functional Polymers	1 490	1 654	-9,9 %
Corporate & Business Services	11	-	n.s.
REBITDA	1 955	1 783	9,6 %
Advanced Formulations	378	426	-11 %
Advanced Materials	836	709	18 %
Performance Chemicals	789	724	8,9 %
Functional Polymers	141	111	27 %
Corporate & Business Services	-189	-188	-0,5 %

Advanced Formulations

Les activités Advanced Formulations sont caractérisées par leur approche très orientée client - et applications - et leur faible intensité capitalistique. Leurs solutions répondent aux principales tendances de la société, satisfaisant aux exigences toujours plus strictes en matière d'environnement et d'économies d'énergie, et font face aux enjeux des marchés de consommation de masse.

Novacare

Novacare développe et produit des formulations qui modifient les propriétés des liquides. Il offre des solutions à l'industrie du pétrole et du gaz en proposant un portefeuille de produits chimiques le plus vaste au monde. Novacare fournit également des solutions de spécialité pour certaines applications industrielles, agricoles et pour les marchés du revêtement.

- Premier producteur mondial de tensioactifs de spécialité.
- Acteur majeur des marchés des polymères, guar et dérivés phosphorés.
- 32 sites industriels et 22 centres de R&I et laboratoires.

Coatis

Coatis est un fournisseur de solutions de solvants à base de glycérine et de phénols de spécialité principalement destinés au marché d'Amérique latine. Il jouit d'une position de leadership incontestée sur le marché brésilien pour le phénol et dérivés utilisés dans la production de résines synthétiques pour les fonderies, la construction et les abrasifs.

- Leader en Amérique latine sur le marché des solvants oxygénés et du phénol et dérivés.
- 1 site industriel et 2 centres de R&I et laboratoires.

Aroma Performance

Aroma Performance est le premier producteur mondial de vanilline destinée à l'alimentation, les arômes et les parfums, et d'intermédiaires de synthèse utilisés en parfumerie.

- Premier producteur mondial d'arômes de vanille pour l'industrie alimentaire ; premier producteur mondial d'intermédiaires diphenols pour les monomères appliqués à la pétrochimie ; premier producteur mondial de diphenols et dérivés fluoroliphatiques.
- 4 sites industriels et 3 centres de R&I et laboratoires.

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2015	2014	
Chiffre d'affaires net	2 652	2 854	-7,1 %
Novacare	1 895	2 033	-6,8 %
Coatis	398	484	-18 %
Aroma Performance	360	337	6,6 %
REBITDA	378	426	-11 %
Marge REBITDA	14 %	15 %	-0,7 pp

Le chiffre d'affaires net a diminué de -7 % pour s'établir à 2 652 millions d'euros. Avec le fort ralentissement observé sur les marchés du pétrole et du gaz non conventionnels aux États Unis depuis le mois de février, les volumes ont diminué de 13% à l'échelle d'Advanced Formulations et de près de 20% pour Novacare. La contraction du marché a impacté les produits des sous-secteurs de la stimulation, du forage et de la cimentation, alors que le sous-secteur de la production a résisté. De manière générale, l'évolution des activités de Novacare sur d'autres marchés finaux à été satisfaisante. Les volumes et les prix de vente de Coatis ont été affectés par une demande intérieure faible en Amérique latine, dont l'économie est en récession. Les volumes d'Aroma Performance ont augmenté tant pour les solutions de produits de haute performance que pour les formulations de vanilline, confirmant les progrès réalisés à la suite des interruptions de la production subies en 2014. Au niveau du segment, un impact favorable de 9 % des taux de

change a atténué la chute des volumes, alors que les prix ont cédé -2 %.

L'EBITDA a chuté de 11 % à 378 millions d'euros, reflétant la forte réduction des volumes sur les marchés du pétrole et du gaz non conventionnels et sur le marché dégradé d'Amérique latine. En outre, les prix très réduits des matières premières en début d'année ont conduit à une réduction de valeur des stocks. Malgré la pression sur les prix de vente, le *pricing power* est resté positif, grâce aux prix moins élevés des matières premières, à l'impact positif des effets de change transactionnels et aux mesures d'excellence opérationnelles mises en place dans les activités les plus affectées par les conditions défavorables du marché. Combinées aux effets positifs des cours de change sur la conversion (sauf pour le réal brésilien), ces mesures ont permis d'atténuer l'impact sur la marge REBITDA, qui s'est rétrécie de -0,7 pp à 14 %.

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Novacare				
Surfactants	Dispersion, mousse, traitement et modification de surface, intermédiaire, gel, rhéologie	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation et santé Applications industrielles Energie & Environnement	AGRHO®, STARGUAR®, AGHRO® N PROTECT®, SOPROPHOR®, RHODOLINE®	AKZO Nobel, BASF, Clariant, Croda, Dow, Koch, Huntsman, Lamberti Grp Oxiten, Stepan
Amines			RHODIASOLV™	
Polymères synthétiques et naturels			SIPOMER®, MIRACARE®, RHEOMER®, JAGUAR®	
Chimie du phosphore			MACKAM®, PROBAN®, TIGUAR®, TOLCIDE®	
Coatis				
Phénols et dérivés	Résines synthétiques & composés de moulage (Époxy, polycarbonate, polyamide, résines phénoliques MMA)	Biens de consommation et santé & Solutions santé		Dow, INEOS, Shell
Solvants oxygénés dont :	Adhésifs, cosmétiques, industrie minière, revêtement, encres d'impression, revêtement du bois, champ pétrolier, nettoyeurs, automobile, peintures industrielles, pharma, solubilisation des actifs et des résines	Automobile & Aéronautique Bâtiment & Construction Applications Industrielles Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Arkema, Sasol, Halterman Celanese, INEOS, Eastman, Dow, Shell, Oxiten, Oxea, Sopo
Solvants cétoniques				
Solvants acétiques			SOLSYS™	
Solvants à base de glycérine			AUGEO®	

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Aroma Performance				
Cyclopentanone	Parfums, éléments de base agro, pharma	Biens de consommation & Santé Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		BASF, Nippon Zeon
	Électronique	Applications Industrielles	RHODIASOLV® XPT	
Vanilline naturelle	Arômes	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	RHOVANIL® NATURAL	Shanghai apple, Bestally, Safisis, Symrise
Vanilline & éthylvanilline et Arômes de vanille	Arômes, parfums, protection des cultures	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation & Santé	RHOVANIL®, RHODIAROME®, RHOVEA®, RHODIAROME®, RHOVEA®, VANILTEK™, GOVANIL®, GOVANIL™ INTENSE, VANIFOLIA™ BEAN	Borregaard, Jiaying, Thrive, Wanglong F&F, Prova
IBCH	Parfums	Biens de consommation & Santé	RHODIANTAL® ORIGINAL, RHODIANTAL® CANDALUM®	Sociétés indiennes et chinoises
Pyrocatechol	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Camlin, Sanjili, UBE
	Solvant pour l'électronique	Applications Industrielles		
	Éléments de base pour la synthèse des médicaments	Biens de consommation & Santé		
Hydroquinone	Inhibiteurs Éléments de base pour les teintures Éléments de base pour les produits agrochimiques Éléments de base pour les polymères Éléments de base d'anti-oxydants pour caoutchouc Réactif photographique Éléments de base pour anti-oxydants alimentaires	Applications Industrielles, agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Camlin, Eastman, Mitsui, Ube, Sanjili Goodyear
MeHQ	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		CST
	Inhibiteurs	Applications Industrielles		CST, Seiko, Kawagushi
TBC	Inhibiteurs	Applications Industrielles	Original TBC, TBC Optima	Camlin, KKPunja, DIC
Veratrole	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Sociétés indiennes
	Éléments de base pour la synthèse des médicaments	Biens de consommation & Santé		Sociétés indiennes
	Solvant pour l'électronique	Applications Industrielles		Sociétés indiennes
Anisole	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Sociétés indiennes
	Éléments de base pour la synthèse des médicaments	Biens de consommation & Santé		Sociétés indiennes

Advanced Materials

Moteurs de croissance, les activités d'Advanced Materials contribuent à la performance du Groupe par leur leadership sur des marchés à barrières d'entrée élevées et par leur fort retour sur investissement. Par la capacité d'innovation, la présence à l'international et des collaborations de longue date avec des clients, les activités Advanced Materials confèrent un avantage concurrentiel aux entreprises en quête de fonctionnalités toujours moins consommatrices d'énergie et moins polluantes.

Specialty Polymers

Avec plus de 1 500 produits, Specialty Polymers offre la plus large gamme de polymères de haute performance au monde, permettant de réaliser des solutions sur mesure telles que le remplacement du métal dans l'électronique, l'automobile, l'aéronautique et la santé. La GBU jouit d'une expertise inégalée dans quatre technologies : les polymères aromatiques, les polymères à haute barrière, les polymères fluorés, et les composés hautes performances à liaison croisée.

- Premier producteur mondial de polymères de spécialité et de polymères hautes performances.
- 16 sites industriels et 10 centres de R&I et laboratoires.

Special Chemicals

Special Chemicals produit des formulations à base de fluor et de terres rares pour des applications dans l'automobile, les semi-conducteurs et l'éclairage. Forte de son savoir-faire industriel, de sa présence mondiale et de sa R&I de proximité, Special Chemicals s'affirme comme un partenaire stratégique du marché de l'automobile pour la production de matériaux pour le contrôle des émissions et le brasage d'aluminium, et en tant que producteur de matériaux de nettoyage et de polissage pour l'électronique.

- Leader mondial des composés fluorés, des produits de brasage NOCLOK® et des spécialités à base de baryum et strontium.
- 16 sites industriels et 10 centres de R&I et laboratoires.

Silica

Silica se concentre sur la silice hautement dispersible, principalement utilisée dans la fabrication de pneus basse consommation de carburant et haute performance. Silica développe des solutions innovantes pour les fabricants mondiaux de pneus, ainsi que des gammes de silices destinées à de nombreux segments du marché tels que le dentifrice, l'alimentation, les produits industriels, et les articles en caoutchouc.

- Inventeur et leader mondial de la silice hautement dispersible.
- 8 sites industriels et 4 centres de R&I et laboratoires.

En millions d'euros	Ajusté		
	2015	2014	Évolution
Chiffre d'affaires net	3 334	2 762	21 %
Specialty Polymers	1 901	1 490	28 %
Silica	521	451	16 %
Special Chemicals	912	820	11 %
REBITDA	836	709	18%
Marge REBITDA	25 %	26 %	-0,6 pp

Le chiffre d'affaires net s'établit à 3 334 millions d'euros, en hausse de 21%. Cette croissance résulte d'une hausse des volumes de 6% et d'une hausse des prix de 1%. Les taux de change et des effets de périmètre ont un impact favorable de 9% et de 4% respectivement. Ce dernier comprend les acquisitions de Ryton et de Flux en 2014 et la vente des activités Réfrigérants et PCC en 2015. Une demande soutenue dans le secteur des smart devices ainsi que dans l'automobile et d'autres applications de haute performance constituent les principaux moteurs de croissance de Specialty Polymers. La capacité de Solvay à croître plus vite que ces marchés illustre la réussite de sa large gamme de polymères haute performance. Néanmoins, pour les smart devices, le décalage des commandes dépend de la planification et du taux de réussite des lancements d'appareils, ce qui provoque une certaine volatilité de la demande d'un trimestre à l'autre. Les ventes de Silica ont augmenté tant en termes de prix et que de volumes, grâce une demande de pneus basse consommation soutenue en Europe et en Amérique

du Nord alors que les conditions économiques en Asie étaient plus moroses. Special Chem a enregistré une bonne croissance en termes de volumes dans les composés à base de terres rares pour les pots catalytiques des véhicules diesel, dans les spécialités fluorées et les produits pour l'électronique.

Le REBITDA a atteint 836 millions d'euros, représentant une augmentation de 18 %, grâce à la croissance des volumes dans toutes les GBU et en particulier chez Specialty Polymers. Ce segment a également bénéficié des effets de change favorable et du *pricing power* robustes. Les capacités supplémentaires chez Silica et Specialty Polymers ont augmenté les coûts fixes, mais n'ont eu aucun impact significatif sur les volumes jusqu'ici puisque ces usines montent en puissance progressivement après une longue période d'homologation. Du fait des effets de périmètre, qui étaient négatifs en net, la marge de REBITDA se réduit de -0,6 point de pourcentage, passant de 26% à 25% par rapport au T4'14.

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Specialty Polymers				
Biomatériaux pour dispositifs implantables, polymères de sulfone, polyamides aromatiques, polycétones aromatiques polychlorure de vinyle	Solutions santé	Biens de consommation & Santé	SOLVIA® BIOMATERIALS, RADEL® PPSU, UDEL® PSU, IXEF® PARA, KETASPIRE® PEEK, DIOFAN® PVDC	Invibio, Evonik, Victrex, BASF, Sabic
Polymères de sulfone, polyamides aromatiques	Biens de consommation	Biens de consommation & Santé	RADEL® PPSU, VERADEL® PESU, AMODEL® PPA, IXEF® PARA	BASF, Sabic, EMS, Dupont, DSM, Sumitomo
Polyamides aromatiques, élastomères fluorés, polycétones aromatique, fluides fluorés, sulfure de polyphénylène	Automobile	Automobile & Aéronautique	AMODEL® PPA, IXEF® PARA, TECNOFLON® FKM, TECNOFLON® PFR FFKM, KETASPIRE® PEEK, TORLON® PAI, FOMBLIN® PFPE	Dupont, Dyneon, EMS, Victrex, Evonik, Mitsui, Kuraray
Polymères de sulfone, fluoropolymères, polyamides aromatiques, polycétones aromatiques, matériaux spéciaux	Aéronautique	Automobile & Aéronautique	TEGRACORE™ PPSU, RADEL® PPSU ET SOLEF® PVDF FOAMS, RADEL® PPSU, VIRANTAGE® PESU, AJEDIUM™ FILMS, IXEF® PARA, AVASPIRE® PAEK, KETASPIRE® PEEK, TORLON® PAI	Sabic, Victrex, Evonik, Arkema, Chemours, 3M, Daikin, Sumitomo
Polyamides aromatiques, polymères de sulfone, polycétones aromatiques	Électronique mobile	Électricité & Électronique	IXEF® PARA, AMODEL® PPA, KALIX® HPPA, RADEL® PPSU, KETASPIRE® PEEK, AVASPIRE® PAEK, XYDAR® LCP	Dupont, EMS, Evonik, BASF, DSM, Kingfa, Sabic, Mitsubishi
Fluoropolymères, composés réticulés chimiquement	Fils & câbles	Électricité & Électronique	HALAR® ECTFE, HYFLON® PFA/MFA®, SOLEF® PVDF, POLIDAN® PEX, COGEGUM® XLPO-HFFR	DuPont, Daikin, Dyneon, Polyone, AEI, Arkema
Polycétones aromatiques, polyfluorure de vinylidène, fluoropolymères	Revêtements industriels et de protection	Applications Industrielles	TORLON® AI, DIOFAN® PVDC, HALAR® ECTFE, SOLEF® PVDF, HYFLON® PFA/MFA®, KETASPIRE® PEEK	DSM, Lubrizol, Arkema, 3M, Dyneon, Victrex, Kureha, Asahi Glass, 3M
Fluoropolymères, fluides fluorés	Équipements industriels	Applications Industrielles	HALAR® ECTFE, SOLEF® PVDF, HYFLON® PFA/MFA®, FOMBLIN® PFPE	Dupont, Arkema, Dyneon, Daikin, Chemours, Chenguang, Dongyue, AsahiGlass
Fluides fluorés, fluoropolymères, polycétones aromatiques, élastomères fluorés	Semi-conducteur	Applications Industrielles	GALDEN® PFPE, SOLEF® PVDF, HALAR® ECTFE, KETASPIRE® PEEK, TECNOFLON® PFR FFKM	3M, Victrex, Arkema, Dupont, Dyneon, Daikin
Composés réticulés, fluoropolymères, polymères de sulfone, polyamides aromatiques	Plomberie	Bâtiment & Construction	POLIDAN® PEX, SOLEF® PVDF, HALAR® ECTFE, RADEL® PPSU, ACUDEL® MODIFIED PPSU, UDEL® PSU, AMODEL® PPA	Basf, Dyneon, Arkema, EMS
Fluoropolymères, élastomères fluorés, composés réticulés, polycétones aromatiques	Pétrole et gaz	Energie & Environnement	SOLEF® PVDF, HYFLON® PFA/MFA®, TECNOFLON® FKM, TECNOFLON® PFR FFKM, POLIDAN® PEX, KETASPIRE® PEEK	Arkema, Dupont, Daikin, Victrex, Basell
Fluoropolymères	Batteries Li-Ion	Energie & Environnement	SOLEF® PVDF	Kureha, Arkema
Matériaux spéciaux	Piles à combustible	Energie & Environnement	AQUIVION® PFSA	Dupont
Fluoropolymères	Photovoltaïque	Energie & Environnement	SOLEF® PVDF, HALAR® ECTFE	Dyneon, AGC, Dupont, Arkema
Polymères de sulfone, fluoropolymères	Membranes	Energie & Environnement	RADEL® PPSU, UDEL® PSU, VERADEL® PESU, SOLEF® PVDF	BASF, Arkema, Kureha, 3F, Lantian

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Silica				
Silice hautement dispersible HDS	Pneus à basse consommation d'énergie	Automobile & Aéronautique	ZEOSIL®, ZEOSIL®PREMIUM EFFICIUM®	Evonik, PPG, OSC
	Renforcement des polymères	Automobile & Aéronautique Applications Industrielles	ZEOSIL®	Evonik, PPG, OSC
Silice précipitée (conventionnelle)	Hygiène buccale (dentifrice)	Biens de consommation & Santé	TIXOSIL®	JM Huber, PQ Corporation, WR Grace, Evonik, OSC
	Nutrition	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	TIXOSIL®	JM Huber, PQ Corporation, WR Grace, Evonik, OSC
Special Chemicals				
Fluorure d'hydrogène	Raffineries, traitements du métal et des surfaces, industrie chimique	Applications Industrielles		Honeywell, Lanxess, DDF, 3F, Mexichem, China Yingpeng, Zhejiang Sanmei, Shandong donuye Group
Composés à base de fluor	Ingénierie de la haute tension, produits chimiques liquides pour nettoyer et décaper les copeaux, produits chimiques pour piles au lithium	Électricité & Électronique	pour C ₄ F ₆ : SIFREN®	Kemeite, Liming, Henan Huaneng Fluoride and others, HaloPolymer, Asahi Glass, Kanto Denka, Show Denko, Cental Glas, Linde, AirProducts
	Isolation, économies d'énergie	Bâtiment & Construction	SOLKANE®, IXOL®	Honeywell, Arkema, DuPont, Albarnali, Chemtura
TFAC, TFA, TFAH, TFAEt, TFK, ETFBO, Autre CF ₃	Produits de brasage Solvants (nettoyage de précision)	Automobile & Aéronautique Applications Industrielles	NOCOLOK®, SOLVOKANE®	Morita, Honeywell, DuPont, Arkema, Central Glass, Asahi, 3M
	Éléments de base dans les matières actives, intermédiaires	Biens de consommation & Santé Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Halocarbon, SRF, Sinochem, Lantian
Carbonate de calcium précipité (CCP)	Étanchéité Peinture Plastisol	Bâtiment & Construction Automobile	SOCAL®, WINNOFIL® SOCAL®, WINNOFIL®	Shiraishi-Omya, SMI Schaefer Kalk Cales de Llierca, SMI
	Polymère	Bâtiment & Construction	SOCAL®, WINNOFIL®	Shiraishi-Omya, SMI
	Santé & alimentation	Biens de consommation & Santé Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	SOCAL®	SMI
H ₂ O ₂ de qualité électronique HF et NHF de qualité électronique	Semi-conducteurs, affichage, photovoltaïque, produits chimiques humides pour nettoyer et décaper les copeaux	Électricité & Électronique	INTEROX® PICO, INTEROX® EG-1, INTEROX® EG10, INTEROX® EG-ST	BASF, MIGAS, Santoku, PeroxChem, Changchun, Dongwoo Finechem Stella Chemifa, Honeywell, Diakin, Morita, Kaisheng

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Composés de baryum	Peintures, revêtements, piles, plastiques, papier	Automobile & Aéronautique Électricité et électronique Bâtiment & Construction		Sachtleben, Chinese producers
	Condensateurs céramiques, affichage, céramiques et verres spéciaux	Électricité & Électronique		Red Star, Jingshan, Sakai Chemicals, Nippon Chemicals
Composés de strontium	Affichages et verres photovoltaïques, ferrites	Électricité & Électronique		Red Star, Quimica del Estroncio, Jinshi, Kinglong
Acide triflique (TA)	Intermédiaire pour les cristaux liquides	Biens de consommation & Santé		Central Glass, Peric, Jiangxi Time
	Intermédiaire pour électrolyte de batterie (LITA)	Électricité et électronique		
Anhydride d'acide triflique (TAA)	Matières premières de départ pour l'activité pharma	Biens de consommation & Santé		
	Intermédiaire pour les cristaux liquides Matières premières de départ pour l'activité pharma	Biens de consommation & Santé		
LITFSI	Agent antistatique	Électricité & Électronique		3M, Mitsubishi Materials, Morita
	Sel d'électrolyte de liquides ioniques pour batteries			
Acide Trifluoroacétique (TFA)	Intermédiaire pour l'agroalimentaire	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Lantian, SRF, Halocarbon, acteurs asiatiques
	Intermédiaire pour l'activité pharma	Biens de consommation & Santé		
Formulations à base d'oxyde de terres rares	Catalyseurs automobiles	Automobile & Aéronautique	ACTALYS® ACTALYS® HSA, EOLYS®POWERFLEX® E-SIS® OPTALYS®, STABILYS®	DKK, MEL Chemicals, Sasol
	Produits de polissage de grande performance pour les solutions de verre	Électricité & Électronique	CEROX®	OST, Treibacher, Ferro
	Éclairage à basse consommation d'énergie	Électricité & Électronique	LUMINOSTAR®	Nichia
	Pigments inorganiques pour les polymères à haute performance	Électricité & Électronique	NEOLOR®	
	Polissage de dispositifs à semiconducteur	Électricité & Électronique	ZENUS®	Nikki

Performance Chemicals

Performance Chemicals opère sur des marchés matures et résistants, où la réussite repose sur les économies d'échelle, la compétitivité et la qualité des services. Fortement génératrices de cash, les activités du segment Performance Chemicals ont engagé de nouveaux programmes d'excellence pour créer durablement de la valeur.

Soda Ash & Derivatives

Soda Ash & Derivatives est le premier producteur mondial de soude et de bicarbonate de sodium, principalement vendus aux industries du verre plat et du verre d'emballage mais également utilisés dans les secteurs des détergents, de l'agroalimentaire, de l'alimentation animale et humaine. Elle a une bonne rentabilité grâce à des bons prix, une bonne dynamique de croissance et des installations de bonnes qualités.

- Premier producteur mondial de soude et de bicarbonate de sodium.
- 11 sites industriels et 3 centres de R&I et laboratoires.

Peroxides

Solvay est leader du marché du peroxyde d'hydrogène (H₂O₂), en part de marché et technologie, et l'un des premiers fournisseurs mondiaux de peroxyde d'hydrogène. Le peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) est principalement utilisé pour blanchir la pâte à papier. Ses propriétés présentent également un intérêt pour de nombreuses autres applications comme les produits chimiques, l'alimentation, les textiles et l'environnement.

- Premier fournisseur mondial de peroxyde d'hydrogène.
- 11 sites industriels et 4 centres de R&I et laboratoires.

Acetow

Acetow est un producteur mondial de câble d'acétate de cellulose (produit à partir de pâte de bois bio-sourcée) pour les filtres de cigarettes, le deuxième principal composant des cigarettes. La GBU opère sur des marchés très spécifiques, matures et stables où les partenariats avec les clients sont construits sur la fiabilité, la qualité du service et un approvisionnement fiable. Acetow fabrique et commercialise sous la marque ACCOYA® la licence de technologie d'acétylation, un processus qui augmente la résistance du bois utilisé à l'extérieur. Elle développe également un bioplastique d'acétate de cellulose facile à façonner et utilisé dans de nombreux produits de consommation courante, commercialisé sous la marque OCALIO™.

- 4 sites industriels et 1 centre de R&I.

Emerging Biochemicals

Emerging Biochemicals est un producteur de premier plan de PVC et soude caustique en Asie du sud-est, et un producteur d'épichlorhydrine à partir de glycérine, commercialisée comme technologie EPICEROL®. Créée pour développer la chimie du chlore et de la soude de manière écologique, Emerging Biochemicals opère à travers la Thai subsidiary Vinythai Public Company Ltd., qui est responsable des activités chlorovinyles et épichlorhydrine en Asie.

- Inventeur et leader mondial d'épichlorhydrine bio-sourcée, ou EPICEROL®, une technologie innovante basée sur la conversion de la glycérine. Elle offre une alternative très performante à la méthode conventionnelle.
- Un site combiné production/R&I.

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2015	2014	
Chiffre d'affaires net	3 090	2 944	5,0 %
Soda Ash & Derivatives	1 554	1 377	13 %
Peroxides	558	512	8,9 %
Acetow	542	641	-16 %
Emerging Biochemicals	437	413	5,6 %
REBITDA	789	724	8,9 %
Marge REBITDA	26 %	25 %	0,9 pp

Le chiffre d'affaires net a augmenté de 5% par rapport au T4'14, pour s'établir à 3 090 millions d'euros grâce à des effets de change favorables et à l'augmentation des prix pour 4% et 3% respectivement. Ceci a été le cas en particulier pour Soda Ash & Derivatives et Acetow. Néanmoins, les volumes ont baissé de 2% du fait du déstockage persistant sur le marché des câbles en acétate, même si ce mouvement de déstockage a ralenti au deuxième semestre après avoir atteint son niveau le plus bas durant le premier. L'effet global des volumes et du mix de Soda Ash & Derivatives et de Peroxides a été stable par rapport à 2014. Emerging Biochemicals a été l'exception avec une baisse des prix du fait de prix des matières premières plus faibles mais contrebalancée par des volumes plus élevés.

Le REBITDA a totalisé 789 millions d'euros, représentant une augmentation de 9 % par rapport à 2014, entretenu par un solide *pricing power* dans le segment et un effet positif des effets de change, qui ont plus que compensé la diminution des volumes. Les augmentations de prix enregistrées chez Soda Ash & Derivatives et dans une moindre mesure chez Peroxides, combinées aux effets bénéfiques des programmes d'excellence, ont fait progresser les marges. Acetow a été soutenu par les effets de change transactionnels. La marge de REBITDA a augmenté de 0,9 point de pourcentage pour passer de 25% à 26%..

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Soda Ash & Derivatives				
Na ₂ CO ₃ carbonate de sodium	Fondant dans le verre plat	Bâtiment et construction Automobile et aéronautique Énergie et environnement	SODA SOLVAY® DENSE	
	Fondant dans le verre d'emballage	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation & Santé	SODA SOLVAY® DENSE	Tata Chemicals, Ciech, Siseecam, Nirma, Bashkim, OCI, Eti-Soda, Novacarb, Tronox
	Adoucisseur dans les détergents	Biens de consommation et santé & Solutions santé	SODA SOLVAY® LIGHT	
	Métallurgie	Applications Industrielles	SODA SOLVAY® DENSE	
	Solutions santé	Biens de consommation et santé & Solutions santé		
Na ₂ CO ₃ , NaHCO ₃ , 2H ₂ O trona	Solutions de traitement des gaz de combustion	Energie & Environnement	SOLVAir® SELECT 200, SOLVAir® SELECT 150	Natronx
	Compléments pour l'alimentation animale et humaine	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	BICAR®Z, BICAR® Food, BI-PROTEC®	
NaHCO ₃ bicarbonate de sodium	Compléments pour l'alimentation animale et humaine	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	BICAR®Z, BICAR® Food, BI-PROTEC®	
	Solutions de traitement des gaz de combustion	Energie & Environnement Applications Industrielles	BICAR®TEC SOLVAIR® SB0/3 SOLVAIR® 300, SOLVAIR® S350	Church & Dwight, FMC, Natural Soda, Tata Chemicals, Siseecam, Ciech, Bashkim, Eti-Soda, Novacarb
	Matières actives (API), excipient de formulations effervescentes, électrolyte en hémodialyse	Biens de consommation et santé & Solutions santé	BICAR® PHARMA	
CaCl ₂ chlorure de calcium	Compléments pour l'alimentation humaine, compléments pour l'alimentation animale, traitement des routes (dégivrage et dépolissant), déshumidification	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Applications Industrielles	CASO®	Tetra, Nedmag, Zirax
Na ₂ SO ₃ sulfite de sodium	Solutions de traitement des gaz de combustion	Energie & Environnement Applications Industrielles		INDSPEC
Peroxides				
Peroxydes d'hydrogène	Pâte à papier (fonction de blanchiment)	Biens de consommation et santé & Solutions santé	INTEROX® MyH ₂ O ₂	
	Synthèse d'intermédiaires chimiques (HPPD, caprolactam, caprolactone, ESBO, etc.) & industrie minière	Applications Industrielles	INTEROX® MyH ₂ O ₂	Arkema, Evonik, Peroxychem, Eka, Kemira, OCI
Percarbonate de sodium Peroxydes d'hydrogène	Soins à domicile (poudre détergente) & soins personnels (soin buccaux et capillaires)	Biens de consommation & Santé	OXYPER® INTEROX®	Evonik, Kemira, Peroxychem, OCI
Peroxydes d'hydrogène et acide peracétique	Aquaculture, sécurité alimentaire	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	PARAMOVE® INTEROX®, PROXITANE®	Eka
	Traitement de l'eau	Energie & Environnement	INTEROX®, PROXITANE®, OXYSTRONG®	Evonik, Kemira, Peroxychem
Peroxydes inorganiques et acide peracétique	Pétrole et gaz	Energie & Environnement	IXPER® PROXITANE®	Evonik, Kemira, Peroxychem

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Acetow				
Câble d'acétate de cellulose			RHODIA® FILTERTOW	Celanese, Eastman, Daicel/Mitsubishi, sociétés chinoises (Jinan, Henan, Xinyang)
Câble d'acétate de cellulose	Filtres de cigarettes	Biens de consommation & Solutions santé	RHODIA DE-TOW® RHODIA COLOURED TOW®	
Flocons d'acétate de cellulose/silice			RHODIA FILTERSORB®	
Flocons d'acétate de cellulose	Câble pour filtres, fil, plastiques et films en feuille et films lacrymaux		RHODIA ACETOL®	Celanese, Eastman, Daicel/Mitsubishi, Pacetati, Fergana
Acide nitrique	Mousses, engrais, nettoyage lavage & blanchiment, désinfectant, revêtements, adhésifs & élastomères, traitement des métaux, agents explosifs et décapants, additifs améliorant l'indice de cétane	Biens de consommation et santé Automobile & Aéronautique Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Applications Industrielles	TARANIS®	Yara, Borealis, BASF, Radici, Maxam
Acétate de cellulose composé	Emballage pour les cosmétiques, ainsi que les accessoires capillaires, jouets, montures de lunettes, outils de manipulation et électronique grand public	Biens de consommation et santé Électricité & Électronique	OCALIO®	Eastman, DuPont, Braskem, Daicel, Pacetati, Mazzucchelli
Bois acétylé	Applications d'extérieur telles que les cadres de fenêtres, les portes et les volets extérieurs, les planchers, les revêtements extérieurs et les façades, etc. ainsi que pour les travaux de construction	Bâtiment & Construction	ACCOYA®(1)	Pas de concurrence directe dans le bois acétylé mais en concurrence avec d'autres matériaux
Emerging Biochemicals				
	Tuyau, raccords, profilés, fils, câbles	Bâtiment & Construction	SIAMVIC®	Thai Plastic & Chemical PCL
PVC	Films, feuilles	Biens de consommation et santé & Solutions santé Applications Industrielles		
NaOH soude caustique	Multiplés applications	Biens de consommation et santé & Solutions santé Applications Industrielles Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		AGC Chemicals (Thaïlande)
Epichlorohydrine biologique	Résines époxydiques, réactif cationique, tensioactifs	Bâtiment et construction Électricité et électronique Biens de consommation et santé & Solutions santé Automobile & Aéronautique	EPICEROL®	Samsung Fine Chemicals, Dow Dow

(1) ACCOYA® est une marque déposée de Accsys Technologies.

Functional Polymers

Le Groupe a recentré le Segment Opérationnel de Functional Polymers sur la chaîne polyamide, conformément à ses stratégies d'optimisation et à la priorité accordée à l'innovation industrielle. Ce segment réunit les activités liées aux polyamides dans la GBU Polyamides qui produit des composés à base de polyamide utilisés dans les plastiques de haute performance et les fils de polyamide, et accueille aussi la participation de Solvay dans ses coentreprises de chlorovinyles, RusVinyl (Russie) et Inovyn (Europe).

Polyamides

La GBU est l'un des rares opérateurs du marché contrôlant toute la chaîne polyamide en amont (production d'intermédiaires et de polymères) et en aval (développement de plastiques techniques à haute valeur ajoutée) destinés principalement aux secteurs automobile, électrique et électronique et à différents marchés des biens de consommation.

Elle inclut également une activité avale en Amérique latine, qui produit et commercialise du textile, ainsi que des fils industriels destinés à la confection de vêtements et à des applications industrielles.

- L'un des leaders mondiaux des intermédiaires d'acide adipique (N° 1 mondial) et du polyamide 6.6 (N° 2 mondial).
- N° 1 régional dans les fils polyamides en Amérique latine.
- 14 sites industriels et 9 centres de R&I.

Chlorovinyles

L'activité Chlorovinyles inclut le reste des actifs PVC et Chlor Chemicals, à l'exception de ses activités en Thaïlande qui constituent la GBU Emerging Biochemicals au sein du Segment Opérationnel Performance Chemicals. Les activités chlorovinyles en Amérique latine, qui sont en cours de cession, sont comptabilisées en activités abandonnées depuis 2012. Les activités chlorovinyles européennes ont également été abandonnées depuis mi-2013, puis intégrées dans la coentreprise INOVYN au milieu de l'année 2015, leur cession complète étant prévue pour la mi-2018. Les activités chlorovinyles russes se composent de la coentreprise RusVinyl dont les opérations ont commencé en 2014 et dont le résultat est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. La contribution nette de la coentreprise INOVYN au Global Business Unit reflète uniquement la variation de la valeur de sortie, basée sur la performance, de la coentreprise, laquelle est comptabilisée en éléments non récurrents.

En millions d'euros	Ajusté		
	2015	2014	Évolution
Chiffre d'affaires net	1 490	1 654	-9,9 %
Polyamides	1 448	1 536	-5,7 %
Chlorovinyles	41	117	-65 %
REBITDA	141	111	27 %
Marge REBITDA	9,5 %	-6,7 %	2,8 pp

Le chiffre d'affaires net est en baisse de 10 % et s'établit à 1 490 millions d'euros. 4 % de la baisse est attribuable à un effet de périmètre lié à la vente de l'activité composite de Benvic PVC au second trimestre de 2014. La baisse du prix des matières premières, principalement dans l'activité amont PA6.6 a impacté les prix de - 7 %, cette baisse des prix des matières premières ayant été répercutée aux clients. Les volumes sont restés stables. Les ventes plus élevées de PA6.6 de Polymers & Intermediate, en grande partie en Europe, ont plus que compensé la baisse significative des ventes de fils de polyamide sur le marché morose de l'Amérique latine. Les effets de change ont été légèrement positifs à 1 %.

Le REBITDA s'est élevé à 141 millions d'euros pendant l'année, une augmentation de 21 % par rapport à 2014, malgré les problèmes de production de l'usine de Chalampé (France) et la dépréciation des stocks au premier trimestre. La hausse résulte principalement d'un effet de pricing net positif découlant des programmes d'excellence mis en œuvre dans les activités amont PA6.6, des bénéfices liés à la baisse du prix des matières premières dans l'activité de solutions haute performance d'Engineering Plastics et des effets de change transactionnels positifs. Les volumes et l'impact du mix sont restés globalement stables. La montée en puissance de la coentreprise RusVinyl en Russie a également contribué de manière positive au résultat d'exploitation. La marge de REBITDA a augmenté de 2,8 points de pourcentage pour atteindre 2,5 % durant l'année.

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents	
Polyamide					
Acide adipique	Polyamide 6.6, autres produits pour l'application du polyuréthane et de revêtements, plastifiants	Applications Industrielles Automobile & Aéronautique Biens de consommation et santé & Solutions santé Bâtiment & Construction Électricité & Électronique	RHODIACID®	Invista, Ascend, CPEC, CNPC, BASF, Radici, Asahi, Lanxess	
Hexaméthylènediamine			RHODIAMINE®	Invista, Ascend, BASF, Radici, CPEC	
Résine polyamide : • PA 6.6 • PA 6.10	Polymères pour l'engineering, composés plastiques, fils industriels (pneus, câbles, airbags), textile et applications de fibres	Automobile & Aéronautique Applications Industrielles Biens de consommation et santé & Solutions santé Bâtiment & Construction Électricité & Électronique	STABAMID®	Invista, Ascend, BASF, Radici, Asahi	
Fibres polyamides et mèches de polyamide	Marchés du fil pour le textile et les tapis, le flocage pour l'habillement et l'ameublement, l'automobile, la décoration et l'emballage	Automobile & Aéronautique Biens de consommation & Santé Bâtiment & Construction	PASSOREA® RHODIA® TOW	Invista, Ascend, EMS, Jiaxing Fuda, Changshu Tehua	
Composés de polyamide 6.6	Remplacement des métaux, protection contre l'incendie, gestion thermique, barrière contre les liquides	Automobile & Aéronautique Électricité & Électronique Biens de consommation & Santé Énergie & Environnement Bâtiment & Construction Applications Industrielles	TECHNYL® TECHNYL STAR®	Dupont, BASF, Radici, Ascend, Invista	
Composés de polyamide 6			TECHNYL STAR®	BASF, Lanxess, DSM, DuPont, Radici	
Composés de polyamide à longue chaîne			TECHNYL EXTEN®	Evonik, Arkema, EMS, UBE, Dupont	
Composés de polyamide haute température			TECHNYL® ONE	DuPont, EMS, DSM, BASF	
Composés de polyamide recyclés			Technyl® R Technyl® ECO TECHNYL® 4Earth®	très fragmentée Concurrence	
Poudres de polyamide			Impression 3D - Frittage laser	SINTERLINE® TECHNYL® POWDERS	Evonik, Arkema, BASF
Services de design, simulation, prototypage, d'essais			Remplacement des métaux, protection contre l'incendie, gestion thermique, barrière contre les liquides	MMI TECHNYL® SINTERLINE® TECHNYL® APT® TECHNYL® VALIDATION	BASF
Fils textiles, plats et texturés	Habillement	Biens de consommation et santé & Solutions santé	AMNI® EMANA® RHODIANYL®	Hyosung, Taekwang, Nilit, Acelon, LeaLea, Fujian, Radici, Thailon, Yiwu Huanding Nylon	
Fibre discontinue	Applications abrasifs, flocage	Biens de consommation et santé & Solutions santé Applications Industrielles		Invista	
Fils industriels	Fils à coudre, bandage, caoutchouc industriel	Biens de consommation et santé & Solutions santé Automobile & Aéronautique Applications Industrielles		Kordsa, Enka, CSM, SRF, Sans Hyosung, Invista	

Corporate & Business Services

Ce Segment comprend la GBU Energy Services, qui fournit des programmes d'optimisation énergétique au Groupe et aux tiers. Il comprend également les fonctions Corporate.

Solvay Energy Services

Solvay Energy Services offre des services sur mesure innovants et durables spécialement conçus pour améliorer la performance énergétique et réduire l'empreinte de CO₂ du groupe Solvay et des clients industriels grands consommateurs d'énergie. Ces services

vont de l'approvisionnement énergétique et l'efficacité énergétique à la gestion des risques liés au prix et l'exploitation des installations de co-génération.

Autres fonctions Corporate et Business Services

Business Services couvre, au sein d'une organisation mondiale de services partagés, tous les services informatiques du Groupe et ses principaux départements administratifs (comptabilité, crédit, service client, douanes, administration des salaires et du personnel et approvisionnements).

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2015	2014	
REBITDA	-189	-188	-0,5 %

Les charges nettes sur le **REBITDA** s'établissent à 189 millions d'euros, en ligne avec 2014. Energy Services représente -3 millions d'euros de ce montant, soit 28 millions d'euros de moins qu'en 2014. Ceci reflète les conditions difficiles des investissements dans les unités de production de biomasse aux Etats-Unis ainsi que des services de gestion de l'énergie et des émissions de CO₂ qui ont fait face à un contexte de prix faibles des matières premières. Par ailleurs, une dépréciation de -7 millions d'euros a été comptabilisée au troisième trimestre concernant des certificats de réduction d'émissions au Brésil ayant peu de chances d'être valorisées à l'avenir. Les services Corporate & Business ont enregistré des charges nettes de 186 millions d'euros, en ligne avec 2014, si l'on tient compte du profit ponctuel de 30 millions d'euros comptabilisé au premier trimestre suite à la modification du régime d'assurance retraite Medicare aux Etats-Unis. Le résultat reflète la poursuite des programmes d'excellence et compense à la fois l'impact négatif des taux de change et d'inflation.

Situation énergétique

Les dépenses énergétiques sont une composante importante de la structure des coûts du Groupe. Les dépenses énergétiques nettes représentaient près de 0,85 milliards d'euros en 2015, en légère baisse par rapport à 2014. Les sources d'énergie se répartissent entre l'électricité et le gaz (près de 74 %), le coke, le charbon et l'antracite (environ 20 %) et la vapeur et autres (près de 6 %). Les combustibles fossiles représentaient environ 70 %. Plus de la moitié des dépenses ont eu lieu en Europe (environ 54 %) suivie de l'Asie (environ 26 %) et les 20 % restants aux Amériques et dans le reste du monde.

Depuis de nombreuses années, le Groupe mène une politique énergétique dynamique. En tant que grand consommateur d'énergie, le Groupe produit sa propre électricité à travers des installations de cogénération sur site et des turbines à vapeur pour une capacité totale d'environ 1 000 MWe.

Au sein du Groupe, Energy Services est dédiée à l'optimisation des coûts énergétiques et des émissions de carbone de Solvay. En outre, Energy Services a continué de déployer son programme d'excellence en matière d'efficacité énergétique appelé SOLWATT®, visant à réduire la consommation d'énergie et à optimiser la production d'énergie sur les sites industriels. Pour plus d'informations, lire les pages 112-113 du rapport. Fin 2015, SOLWATT® a été progressivement développée et couvre quasiment tous les sites de production du Groupe. Depuis décembre 2015, 2 460 actions pour un total de 93 millions d'euros d'économies par an ont été identifiées après la phase de diagnostic. Plus de la moitié de ces actions représentant une économie annuelle de 40 millions d'euros et environ 120 kt de CO₂ ont été réalisées. Soda Ash & Derivatives et Specialty Polymers figurent parmi les principaux bénéficiaires.

La facture des matières premières des GBU du Groupe s'élevait à environ 3 230 millions d'euros en 2015, près de 10 % de moins par rapport à 2014 sur des volumes et des prix inférieurs. Les matières premières peuvent être divisées en plusieurs catégories : dérivés du pétrole brut environ 43 %, dérivés minéraux environ 17 % (fibre de verre, silice de sodium, silicate de calcium, phosphore, hydroxyde de sodium...), produits dérivés du gaz naturel (près de 15 %), produits biochimiques environ 14 % (pâte de bois, glycérol, guar, alcool gras, alcool éthylique...), autres (près de 10 %). La création d'Inovyn en juillet a entraîné une diminution de l'exposition au pétrole du Groupe.

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE POUR L'ANNÉE 2015 (IFRS/AJUSTÉ)

En millions d'euros	IFRS		Ajusté	
	2015	2014	2015	2014
EBIT	833	652	941	761
Charges financières nettes, dont :				
• Coût d'emprunts	-111	-151	-111	-151
• Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	11	36	11	36
• Autres charges et produits sur endettement net	-46	-30	-46	-30
• Coût d'actualisation des provisions	-73	-163	-73	-163
Produits/pertes sur participations disponibles à la vente	-8	-1	-8	-1
Résultat avant impôts	606	343	715	453
Charges d'impôts	-97	-84	-135	-120
Résultat des activités poursuivies	509	259	580	333
Résultat des activités abandonnées	-55	-246	-55	-244
Résultat net	454	13	525	89
Participations ne donnant pas le contrôle	-48	67	-48	67
Résultat net part Solvay	406	80	477	156

Les charges financières nettes, -226 millions d'euros contre -309 millions d'euros en 2014, ont diminué. Le coût de la dette a été stable à -146 millions d'euros. L'exercice 2015 a inclus -25 millions d'euros pour les effets de l'hyperinflation au Venezuela, ainsi que -8 millions d'euros d'intérêts courus initiaux sur les obligations seniors émises pour financer l'acquisition de Cytec, tandis qu'en 2014 un versement unique de -21 millions d'euros était comptabilisé principalement au titre du règlement des swaps de taux d'intérêt.

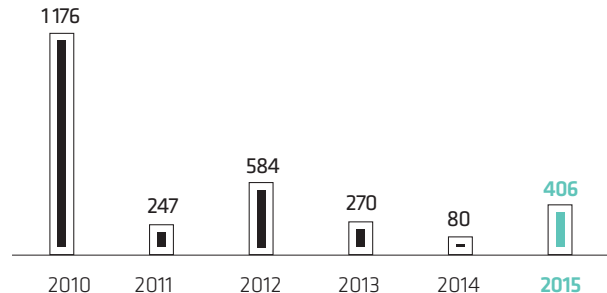
Le coût d'actualisation des provisions pour obligations environnementales et engagements de retraite a diminué à -73 millions d'euros contre -163 millions d'euros en 2014. Ceci est principalement dû aux taux d'actualisation plus élevés en 2015 sur les provisions environnementales (impact de 14 millions d'euros), alors que l'an dernier -35 millions d'euros étaient comptabilisés suite à la diminution des taux d'actualisation.

La charge d'impôts sur une base ajustée a augmenté à -135 millions d'euros, contre -120 millions d'euros il y a un an. Cette augmentation est due à un résultat avant impôts plus élevé. Les ajustements fiscaux relatifs aux années antérieures se sont élevés à 107 millions d'euros en 2015, contre 123 millions d'euros en 2014. Le taux d'imposition nominal s'est ainsi établi à 19 %. Le taux d'imposition sous-jacent a diminué à 30 %, contre 35 % en 2014.

Le résultat net des activités poursuivies sur une base ajustée s'est élevé à 580 millions d'euros contre 333 millions d'euros en 2014. Les activités abandonnées présentent une perte nette de -55 millions d'euros contre -244 millions d'euros en 2014. Les activités abandonnées comprenaient Eco Services jusqu'à sa vente fin 2014, et l'activité Chlorovinyles en Europe, intégrée à la coentreprise Inovyn depuis mi-2015. Les activités abandonnées résiduelles sont celles d'Indupa Chlorovinyles en Amérique latine, affectées par des conditions de marché défavorables. En fin d'année, le retraitement à juste valeur, après déduction du coût de cession estimé se traduit par une perte de valeur de -88 millions d'euros. Les activités abandonnées comprennent également une provision de -20 millions d'euros liée aux activités pharmaceutiques cédées en 2010. En 2014 les pertes dérivant des activités abandonnées comprenaient des pertes de valeur sur les activités chlorovinyles en Europe avant l'intégration dans Inovyn. Le résultat net ajusté (part Solvay) s'est élevé à 477 millions d'euros contre 156 millions d'euros en 2014. Le bénéfice par action ajusté ressort à 5,70 euro. Le résultat net (part Solvay) selon les IFRS atteint 406 millions d'euros contre 80 millions d'euros en 2014. Le résultat net sous-jacent part du Groupe s'établit à 680 millions d'euros, contre 622 millions d'euros en 2014.

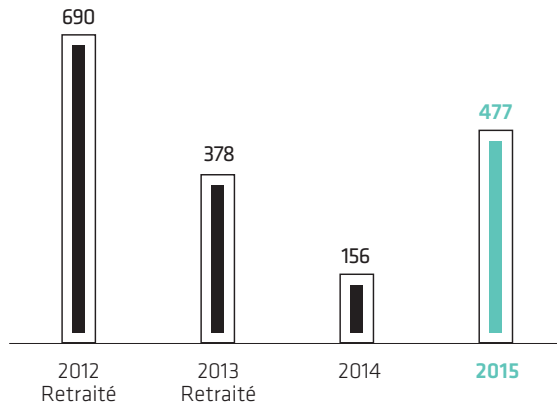
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros



RÉSULTAT NET AJUSTÉ, PART DU GROUPE

En millions d'euros



Structure de financement

La dette brute a augmenté de 2 338 millions d'euros fin 2014 à 6 520 millions d'euros fin 2015.

L'augmentation est principalement attribuable aux nouvelles dettes (2,25 milliards d'euros d'obligations senior en euros et 1,6 milliard de dollars américains d'obligations senior en dollars américains hors frais d'émission) émis en décembre 2015 pour financer en partie l'acquisition de Cytec et pour le refinancement anticipé de dettes financières à court et long terme arrivant à échéance en 2016 (augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'environ 1 milliard d'euros), à l'acquisition de la dette financière nette de Cytec (532 millions d'euros), à l'augmentation de l'émission billets de trésorerie (250 millions d'euros fin 2015 par rapport à fin 2014) ainsi qu'au financement de projets dans les pays émergents.

En 2015, Solvay a également remboursé les obligations "retail" (500 millions d'euros) expirant en juin.

La dette financière s'établit à 4 379 millions d'euros en 2015 comparativement à 778 millions d'euros en 2014.

Les capitaux propres s'élevaient à 9 668 millions d'euros fin 2015, contre 6 778 millions d'euros fin 2014. Cela inclut des obligations hybrides perpétuelles, classées comme des fonds propres selon les normes IFRS, qui ont augmenté de 1,2 milliard d'euros fin 2014 à 2,2 milliards d'euros fin 2015, suite à l'émission de 1,0 milliard d'euros d'obligations pour financer en partie l'acquisition de Cytec. Solvay a également augmenté ses fonds propres en procédant à une émission de droits de 1,5 milliard d'euros pour compléter ce financement.

Fin 2015, **le ratio d'endettement net sur capitaux propres** était de 45 %.

Les notations de Solvay auprès de deux agences de notation sont BBB-/A3 (perspective stable) pour Standard and Poor's, et Baa2/P2 (perspective négative) pour Moody's suivant l'acquisition de Cytec.

Free cash flow

Le Free cash flow des activités poursuivies s'est élevé à 391 millions d'euros contre 511 millions d'euros l'année dernière. L'augmentation du REBITDA a été dépassée par les dépenses d'investissements plus élevées, -969 millions d'euros contre -861 millions d'euros en 2014. En outre, 2015 a enregistré globalement des sorties de trésorerie dues aux exigences de fonds de roulement, contrairement aux entrées importantes de l'année précédente. Le *Free cash flow* des

activités abandonnées s'est élevé à -3 millions d'euros en 2015 contre 145 millions d'euros en 2014, largement lié au changement de périmètre, notamment la cession des activités pharmaceutiques. Par conséquent, le *Free cash flow* total s'est élevé à 387 millions d'euros, contre 656 millions d'euros en 2014.

Les autres éléments du flux de trésorerie principalement liés à l'acquisition de Cytec et au financement subséquent, comprennent le montant total de la contrepartie de -5 047 millions d'euros et les coûts non récurrents de 130 millions d'euros, dont respectivement -4 998 millions d'euros et -101 millions d'euros ont été payés au cours de la période, pour un total de -5 099 millions d'euros. L'émission des 1,5 milliard d'euros de droits et de 1,0 milliard d'euros de titres hybrides a entraîné un afflux net de 1 477 millions d'euros et 991 millions d'euros. L'émission d'obligations seniors pour 2,25 milliards d'euros et 1,6 milliard de dollars a apporté 3 693 millions d'euros nets. Les autres éléments de flux de trésorerie comprennent entre autres des encaissements d'intérêts et de dividendes pour -536 millions d'euros combinés.

INVESTISSEMENTS

En millions d'euros	Dépenses d'investissements (activités poursuivies)		
	2015	2014	Évolution en %
Advanced Formulations	-214	-166	-29 %
Advanced Materials	-340	-267	-27 %
Performance Chemicals	-267	-275	2,8 %
Functional Polymers	-71	-82	14 %
Corporate & Business Services	-77	-69	-11 %
GROUPE	-969	-861	-13 %

Les dépenses d'investissement totales (activités poursuivies) pour 2015 se sont élevées à 969 millions d'euros.

Outre les dépenses d'investissements liées à la santé, la sécurité, l'environnement et la maintenance, le Groupe a investi de manière sélective dans un certain nombre de projets stratégiques, la priorité étant donnée aux activités et aux régions ayant un potentiel de croissance significatif et durable. Plusieurs investissements de croissance ont été réalisés en 2015 dans les activités de croissance et hautement résilientes du Groupe. Les plus significatifs sont les suivants :

- la grande usine d'alcoxylation à Singapour pour servir les marchés asiatiques en expansion dans les segments des produits pour la maison et les soins de la personne, les revêtements, les produits industriels et agrochimiques ainsi que le pétrole et le gaz ;
- la grande usine d'alcoxylation aux États-Unis (Texas), située sur le complexe industriel d'Equistar Chemicals, une filiale de LyondellBasell, afin de répondre à la demande croissante du marché nord-américain ;
- les nouvelles installations de production de vanilline en Chine, représentant une augmentation de 40 % de la production mondiale de Solvay afin de répondre à la demande croissante dans la région ;
- la première phase de l'usine de fluoropolymères en Chine (à Changshu) pour les polymères spéciaux ;

- la nouvelle usine de peroxyde d'hydrogène en Chine pour les peroxydes ;
- la nouvelle usine de bicarbonate (100 kt/an) en Thaïlande qui permettra d'augmenter les ventes en Asie.

Plusieurs projets de croissance, qui ont représenté des dépenses d'investissement importantes en 2015, demeurent en phase de réalisation :

- la nouvelle méga-usine peroxyde d'hydrogène pour l'oxyde de propylène (HPP0) (330 kt/an) en Arabie saoudite en coentreprise avec Sadara Saudi Aramco et Dow dont la construction était finie fin 2015, mais dont la mise en service n'est prévue qu'à partir de 2016 ;
- la construction d'une seconde usine de polymères PEEK aux États-Unis (Géorgie) pour les polymères spéciaux, dont le lancement est attendu en 2016 ;
- la seconde phase de l'usine de fluoro-polymères en Chine (à Changshu) pour les polymères spéciaux, dont la mise en service est prévue en 2017 ;
- la nouvelle usine de silice hautement dispersible HDS en Corée du Sud pour accroître la production de plus de 80 000 tonnes par an, dont la mise en service est prévue en 2017.

RECHERCHE & INNOVATION

En millions d'euros	Coûts Recherche & Innovation en 2015
Advanced Formulations	56
Advanced Materials	119
Performance Chemicals	21
Functional Polymers	25
Corporate & Business Services	56
GROUPE	277

Les coûts de Recherche & Innovation en 2015 se sont élevés à 277 millions d'euros. L'essentiel des efforts d'innovation de Solvay ont été réalisés dans les activités moteurs de croissance de Solvay, Advanced Materials et Advanced Formulations, qui représentent près de 80 % des coûts consolidés, hors Corporate & Business Services.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (SOLVAY SA)

En millions d'euros	2015	2014
Résultat de l'exercice à affecter	1 774	550
Report à nouveau	4 524	4 262
Total disponible pour l'Assemblée Générale des Actionnaires	6 298	4 812
Affectations		
Réserves légales	32	0
Dividende brut	349	288
Report à nouveau	5 917	4 524
TOTAL	6 298	4 812

Solvay SA est une Société Anonyme de droit belge dont le siège social est situé au 310, rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles. Solvay SA est constituée de deux filiales : Solvay SA France (25, rue de Clichy, 75009 Paris, France) et Solvay SA Italie (Via Piave 6, 57013 Rosignano, Italie).

Les comptes de Solvay SA sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique et incluent ses filiales françaises et italiennes.

Les activités principales de Solvay SA consistent, d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations dans des sociétés du Groupe et, d'autre part, à financer le Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Il gère également le centre de recherche de Neder-Over-Heembeek (Belgique).

Le résultat opérationnel comprend la facturation des services du Groupe, les activités industrielles et commerciales qui n'ont pas été entreprises par les filiales, moins les charges d'exploitation liées au siège de la Société.

Le bénéfice courant avant impôts s'élève à 1 million d'euros en 2015, contre 833 millions d'euros l'année passée. Le bénéfice courant comprend le résultat opérationnel de 94 millions d'euros, contre -204 millions d'euros en 2014 ; les dividendes reçus de ses différentes participations de 96 millions d'euros, contre 1 226 millions d'euros en 2014 ; et le différentiel entre les intérêts versés et encaissés

sur ses activités de financement de -189 millions d'euros, contre -190 millions d'euros en 2014.

Le solde des résultats exceptionnels s'élève à 1 754 millions d'euros en 2015 contre -307 millions d'euros en 2014.

En 2015, le bénéfice net de Solvay SA s'élevait à 1 774 millions d'euros contre 550 millions d'euros en 2014.

En l'absence de transferts aux réserves exonérées d'impôt, le bénéfice net reporté de 6 298 millions d'euros est disponible aux fins de distribution.

Priorités & Perspectives

Priorités

En 2016 Solvay se concentrera sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, en continuant de déployer les principaux leviers de sa transformation par l'amélioration du portefeuille et les mesures d'excellence, y compris l'innovation. L'intégration de Cytec a pris de l'avance et la priorité est d'assurer un succès absolu et la mise en œuvre des synergies. Parallèlement, Solvay concentrera ses efforts sur la génération d'un Free Cash Flow en nette amélioration et s'engagera sur une trajectoire de désendettement progressif.

Perspectives 2016

Depuis fin 2015, le Groupe a observé une volatilité accrue sur les marchés de matières premières et des ajustements de stock sur le marché des "smart devices" qui devraient se poursuivre au premier trimestre de cette année. Dans ce contexte, et en supposant que les conditions de marché ne se détériorent pas davantage, Solvay prévoit une augmentation du REBITDA en 2016 dans une fourchette qualifiée de "high single digits" comparé au REBITDA ⁽¹⁾ *pro forma* de 2015 de 2 336 millions d'euros (en incluant Cytec).

Cette année la croissance devrait être décalée, du fait du déstockage des "smart devices", du phasage de nos innovations, des avantages découlant des synergies Cytec et des programmes d'excellence. Plus précisément, la croissance résultera principalement des volumes et "smart devices" du *pricing power* résultant des programmes d'excellence, dont l'impact devrait dépasser 800 millions d'euros cumulés sur trois années d'ici fin 2016.

Avec 20 millions d'euros d'économies sur les coûts déjà réalisées au 1^{er} janvier, Solvay est convaincue que d'ici 2018 les synergies de coûts dépasseront 100 millions d'euros. Les synergies de ventes compléteront cette réalisation.

Solvay anticipe la croissance du REBITDA *pro forma* dans tous ses quatre Segments Opérationnels ⁽²⁾:

- **Advanced Materials** : La croissance attendue sur l'ensemble des marchés servis permettra de surmonter l'impact du déstockage des "smart devices" au premier trimestre. L'aéronautique devrait également progresser sous l'effet de la montée en régime de production de modèles d'avions à plus fort contenu en matériaux composites ;
- **Advanced Formulations** : Une croissance est prévue dans les marchés santé et soins à la personne, l'agroalimentaire et les technologies, venant compenser la faiblesse persistante des marchés du pétrole et du gaz ;
- **Performance Chemicals** : La poursuite des programmes d'excellence est sur le point d'être complétée par une reprise progressive de la demande de câble d'acétate ;
- **Functional Polymers** : Le Segment devrait poursuivre l'amélioration de sa rentabilité.

La croissance du REBITDA associée à la maîtrise des dépenses d'investissements, devrait entraîner une génération de *Free cash flow* de 650 millions d'euros, en hausse de plus de 30 % par rapport au niveau *pro-forma* de l'année précédente.

Le Groupe s'est engagé à maintenir sa notation "investment grade".

Ces perspectives 2016 se basent sur l'anticipation d'un certain nombre d'hypothèses dont la croissance du PIB mondial de près de 3 %, sur un prix du pétrole de 30 dollars américains le baril et d'une absence de reprise des activités d'exploration pétrolière et gazière, et un taux de change de euros/US dollars de 1,10.

Gestion des risques

La gestion des risques (processus, risques identifiés et actions entreprises pour les réduire) est décrite aux pages 59 à 70 du présent rapport.

Instruments financiers

La gestion des risques financiers et toute utilisation d'instruments financiers pour les couvrir sont décrites aux pages 66 à 67 ainsi que 186 à 196 (Note 37 « Instruments financiers et gestion du risque financier aux états financiers consolidés ») du présent rapport.

Comité d'Audit

La mission, la composition et le mode de fonctionnement du Comité d'Audit sont décrits aux pages 42 et 56 (Point 14, Annexe 1 : « L'énoncé de mission du Comité d'Audit de la Déclaration de gouvernance d'entreprise ») du présent rapport.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

La Déclaration de gouvernance d'entreprise est incluse aux pages 31 à 58 du présent rapport et contient la politique de rémunération et le dernier rapport de rémunération.

2 Informations financières

Informations *pro forma* non auditées pour l'exercice 2015

Afin de fournir un cadre de référence pour évaluer la performance future du Groupe, Solvay publie des informations *pro forma* non auditées pour l'exercice 2015. Les chiffres présentent la situation comme si l'acquisition de Cytec avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015.

Trois types de comptes de résultats consolidés sont présentés dans ce rapport : IFRS, ajusté et sous-jacent.

À compter de 2016, les résultats du Groupe seront présentés uniquement sur une base IFRS et sous-jacente.

À compter de 2016, les résultats du Groupe seront présentés uniquement sur une base IFRS et sous-jacente. La définition actuelle du REBITDA correspondra à l'EBITDA sous-jacent.

(1) La définition actuelle du REBITDA correspondra à l'EBITDA sous-jacent.

(2) Suite à l'acquisition de Cytec, Solvay a réorganisé la segmentation de ses activités, afin d'en améliorer la cohérence et l'alignement stratégiques. L'organisation du segment est effective à compter du 1^{er} janvier 2016.

Si Cytec avait été consolidé à partir du 1^{er} janvier 2015, le compte de résultats consolidé *pro forma* du Groupe pour 2015 aurait été le suivant :

Compte de résultats <i>Pro forma</i> income statement 2015 En millions d'euros	Solvay			Cytec			<i>Pro forma</i>					
	IFRS	Impact PPA	Ajusté	IFRS	Impact PPA	Ajusté	Financement Cytec	IFRS	Impact PPA	Ajusté	Autres ajustements & coupons hybrides	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	11 047	-	11 047	1 800	-	1 800	-	12 847	-	12 847	-	12 847
Autres produits de l'activité	470	-	470	-	-	-	-	470	-	470	-	470
Chiffre d'affaires net [a]	10 578	-	10 578	1 800	-	1 800	-	12 378	-	12 378	-	12 378
Coût des ventes	-8 289	-	-8 289	-1 317	82	-1 236	-	-9 606	82	-9 524	1	-9 523
Marge brute	2 759	-	2 759	482	82	564	-	3 241	82	3 323	1	3 324
Frais commerciaux & administratifs	-1 327	-	-1 327	-221	-	-221	-	-1 548	-	-1 548	57	-1 491
Frais de Recherche & Innovation	-277	-	-277	-47	-	-47	-	-324	-	-324	-	-324
Autres charges & produits d'exploitation	-99	109	10	-144	131	-13	-	-242	240	-2	-	-2
Résultat des entreprises associées & coentreprises [b]	21	-	21	-	-	-	-	21	-	21	22	43
REBITDA [c = g-d-e-f]			1 955			381	-			2 336	-	2 336
<i>Marge de REBITDA [c/a]</i>			18 %			21 %				19 %		19 %
Amortissements & dépréciations (récurrents) [d]	-842	109	-733	-311	213	-98	-	-1 153	322	-831	45	-786
Autres éléments d'ajustement de REBITDA [e]			-35			-	-			-35	35	-
Éléments non récurrents [f]	-245	-	-245	-11	-	-11	-	-256	-	-256	256	-
EBIT [g]	833	109	941	59	213	272		892	322	1 213	337	1 550
Charges financières	-146	-	-146	-23	-	-23	-66	-235	-	-235	25	-210
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles ⁽¹⁾											-112	-112
Intérêts et pertes de change réalisées sur RusVinyl (coentreprise) [h]											-27	-27
Coût d'actualisation des provisions	-73	-	-73	-8	-	-8	-	-81	-	-81	-14	-95
Pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-8	-	-8	-	-	-	-	-8	-	-8	8	-
Résultat avant impôts [i]	606	109	715	27	213	240	-66	568	322	889	216	1 105
Charges d'impôts [j]	-97	-38	-135	-3	-66	-69	37	-63	-103	-166	-165	-331
<i>Taux d'imposition [j/(i-b-h)]</i>	17 %		19 %	12 %		29 %		12 %		19 %		30,5 %
Résultat des activités poursuivies	509	71	580	24	147	171	-29	504	218	723	52	774
Résultat des activités abandonnées	-55	-	-55	-2	-	-2	-	-56	-	-56	115	59
Résultat net	454	71	525	23	147	170	-29	448	218	666	167	833
Participations ne donnant pas le contrôle	-48	-	-48	-	-	-	-	-48	-	-48	-17	-65
Résultat net part Solvay	406	71	477	23	147	170	-29	400	218	618	150	768
Résultat de base par action généré par les activités poursuivies (en euros)	5,57	0,85	6,42					4,45	2,1	6,55	0,43	6,98
Résultat de base par action (en euros)	4,85	0,85	5,7					3,85	2,1	5,96	1,44	7,4
Résultat dilué par action généré par les activités poursuivies (en euros)	5,53	0,85	6,38					4,42	2,09	6,51	0,42	6,93
Résultat dilué par action (en euros)	4,81	0,85	5,66					3,83	2,09	5,92	1,43	7,35

(1) Ces obligations hybrides perpétuelles sont classifiées en tant qu'instruments de capitaux propres.

a) Base de préparation des états financiers IFRS *pro forma*

Les informations financières *pro forma* regroupent les comptes de résultats consolidés de Solvay et de Cytec réalisés sur une base individuelle, après alignement des politiques comptables et des impacts de l'allocation du prix d'acquisition (c'est-à-dire l'amortissement de l'augmentation à juste valeur des actifs incorporels et la comptabilisation dans le coût des marchandises vendues de l'augmentation à juste valeur de la valeur des stocks). Les informations *pro forma* tiennent également compte des coûts de financement supplémentaires estimés liés à l'acquisition.

- La charge d'intérêt supplémentaire sur une base IFRS est estimée à -66 millions d'euros et tient compte des éléments suivants :
 - la charge d'intérêt annuelle IFRS de -104 millions d'euros sur les obligations en euros à hauteur de 2,25 milliards d'euros et sur les obligations en dollars de 1,6 milliard de dollars ;
 - une charge d'intérêt réduite de 30 millions d'euros sur les 1 062 millions d'euros d'excédent de trésorerie levés pour le refinancement de la dette existante ;
 - sur la charge d'intérêts nette de -74 millions d'euros, -66 millions d'euros sont comptabilisés comme charge de financement supplémentaire dans les comptes *pro forma*, tandis que -8 millions d'euros sont déjà inclus dans les charges financières individuelles de Solvay en 2015 pour la période pendant laquelle le financement était en place en fin d'année ;
 - les coupons sur la dette hybride perpétuelle de 1,0 milliard d'euros ne sont pas pris en compte, car ces obligations sont considérées comme des fonds propres selon les normes IFRS. Cela est cependant corrigé dans les résultats sous-jacents.
- La capacité d'emprunt aux États-Unis génère un crédit d'impôt de 37 millions d'euros sur les -66 millions d'euros de charge de financement de Cytec.
- Les coûts d'acquisition encourus directement par Cytec sont déjà reflétés dans le compte de résultats consolidé individuel 2015 de Solvay au poste des éléments non récurrents pour un montant total de -130 millions d'euros.
- Les synergies annoncées ne sont pas reflétées dans les états financiers *pro forma* 2015.

b) Base de préparation des états financiers AJUSTES

En plus des comptes IFRS, Solvay présente également des indicateurs de performance du compte de résultats ajusté qui excluent les impacts comptables *non cash* de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) liés à l'acquisition de Rhodia et, maintenant, à celle de Cytec.

- Les états financiers IFRS de Solvay comprennent des charges d'amortissement *non cash* du PPA liées à Rhodia d'un montant total de 109 millions d'euros en 2015. L'impact fiscal associé pour la période s'est élevé à -38 millions d'euros.
- Les ajustements PPA selon les normes IFRS pour Cytec concernent l'allocation du prix d'acquisition de Cytec, dont 82 millions d'euros de réévaluation des stocks et 131 millions d'euros de charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles. Cela représente un montant cumulé de 213 millions d'euros avec un impact fiscal associé de -66 millions d'euros.

c) Base de préparation des états financiers sous-jacents

Les chiffres « sous-jacents » visent à ajuster les états financiers selon les normes IFRS pour les impacts comptables non cash des PPA liés à l'acquisition de Rhodia et de Cytec, pour les coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées comme fonds propres selon les normes IFRS, et pour les autres ajustements qui rendent difficile la comparabilité de la performance sous-jacente du Groupe. Les résultats sous-jacents sont censés présenter une indication davantage comparable de la performance fondamentale de Solvay sur les périodes de référence.

La colonne « autres ajustements et coupons hybrides » montre un retraitement total de 167 millions d'euros, dont -112 millions d'euros pour les coupons des obligations hybrides perpétuelles (y compris -55 millions d'euros au titre de l'acquisition de Cytec) et 279 millions d'euros au titre des autres ajustements. Ces autres ajustements comprennent :

- Les impacts F&A d'autres acquisitions (Chemlogics, Flux, Ryton...) à hauteur de 58 millions d'euros, dont 57 millions d'euros en frais commerciaux et administratifs et 1 million d'euros en coût des ventes ;
- Des éléments non récurrents à hauteur de 245 millions d'euros pour Solvay et 11 millions d'euros pour Cytec, soit un total de 256 millions d'euros ;
- L'impact de l'hyperinflation au Venezuela à hauteur de 25 millions d'euros ;
- L'impact des variations du taux d'actualisation sur les provisions environnementales à hauteur de -14 millions d'euros ;
- La dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente à hauteur de 8 millions d'euros ;
- Les impacts fiscaux sur les autres ajustements susmentionnés à hauteur de -51 millions d'euros, ainsi que les crédits d'impôts du résultat net au titre des exercices antérieurs à hauteur de -114 millions d'euros, dont -107 millions d'euros pour Solvay et -7 millions d'euros pour Cytec, qui, ensemble, représentent un impôt total sur les autres ajustements de -165 millions d'euros ;
- Un impact net de 22 millions d'euros sur la coentreprise RusVinyl lié au total des charges financières et des dépréciations a été exclu du REBITDA, tandis que -27 millions d'euros ont été reclassés comme charge financière sous-jacente concernant les intérêts et pertes de change réalisées sur la dette libellée en euros ;
- L'impact global sur les activités abandonnées de 115 millions d'euros inclut
 - les pertes de valeur et d'autres charges liées à Solvay Indupa à hauteur de 96 millions d'euros ;
 - des coûts subséquents à la cession des activités Pharma en 2010 à hauteur de 25 millions d'euros ;
 - des ajustements de prix positifs liés à la cession d'Eco Services à hauteur de -7 millions d'euros.
- L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur ces autres ajustements s'élève à -17 millions d'euros.

d) Free Cash Flow *pro forma* 2015

Le Free Cash Flow *pro forma* aurait atteint 492 millions d'euros, dont 105 millions d'euros pour Cytec. Pour les activités poursuivies, il aurait atteint 500 millions d'euros, dont 109 millions d'euros pour Cytec.

Les dépenses d'investissement *pro forma* auraient atteint 1 160 millions d'euros, dont 123 millions d'euros pour Cytec. Pour les activités poursuivies, elles auraient atteint 1 092 millions d'euros, dont 123 millions d'euros pour Cytec.

3 Données financières historiques

Le tableau suivant présente les données historiques du Groupe publiées à la date de référence. Ces données n'ont pas été affectées par d'éventuels retraitements ultérieurs liés à des changements de périmètre, une évolution des normes IFRS/IAS, etc.

Au cours des périodes de référence, les principaux changements suivants sont intervenus :

- 2011 : Rhodia consolidée à partir du 17 septembre ;
- 2012 : activités de Solvay Indupa présentées comme abandonnées ;
- 2013 : activités chlorovinyles européennes et celles de Solvay Indupa présentées comme abandonnées et Chemlogics consolidée à partir du 1^{er} novembre ;
- 2014 : application de IFRS 11. Activités Solvay Indupa, European Chlorovinyles et Eco Services présentées comme abandonnées et Chemlogics entièrement consolidée.
- 2015 : deux principaux changements ont eu lieu :
 - la vente des activités chlorovinyles de Solvay à la coentreprise Inovyn (50 % Solvay, 50 % Ineos) le 1^{er} juillet 2015, présentées comme activités abandonnées,
 - l'acquisition de 100 % des actions de Cytec Inc. le 9 décembre 2015. Le bilan d'ouverture de Cytec a été entièrement consolidé dans les comptes du groupe Solvay à partir du 31 décembre 2015. Le résultat et les flux de trésorerie de Cytec pour la période courant du 9 décembre au 31 décembre ne sont pas significatifs, à l'exception des dépenses liées à l'acquisition comptabilisées en éléments non récurrents. Par conséquent, Cytec n'a pas contribué au résultat net IFRS ou aux flux de trésorerie du Groupe en 2015.

En millions d'euros	IFRS			
	2012	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	2015 ^{(1) (2)}
Chiffre d'affaires	12 831	10 367	10 629	11 047
Chiffre d'affaires net	12 435	9 938	10 213	10 578
REBITDA	2 022	1 663	1 783	1 955
REBITDA en % du chiffre d'affaires	16 %	17 %	17 %	18 %
Amortissements totaux	794	752	751	842
EBIT	1 275	647	652	833
Résultat net (part Solvay)	584	270	80	406
Résultat par action (de base) (en euros)	7,10	3,25	0,96	4,85
Dépenses de recherche	261	247	247	277
Dépenses d'investissements	826	1 809	1 399	1 037
Free cash flow	787	524	656	387
Données financières				
Capitaux propres	6 596	7 453	6 778	9 668
Endettement net	1 125	1 102	778	4 379
Endettement net/Capitaux propres	17 %	15 %	11 %	45 %
Dividende brut par action (en euros)	3,20	3,20	3,40	3,30
Distribution brute aux actionnaires de Solvay	271	271	288	349
Données relatives au personnel				
Effectifs au 31 décembre	29 103	29 389	29 207	30 900
Dépenses de personnel	2 302	2 143	1 990	2 139

(1) Les capitaux propres comprennent les obligations hybrides.

(2) Chiffres ajustés pour tenir compte du taux de gratification.

Résultat par action

Le résultat par action ajusté ressort à 5,70 euro en 2015 contre 1,87 euros en 2014.

Dividende

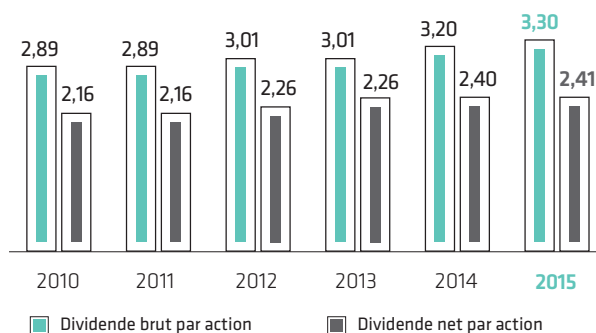
Le Conseil d'Administration a décidé de recommander à l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2016 le paiement d'un dividende total brut de 3,30 euros par action (2,41 euros net par action).

Comme c'est le cas pour les transactions de ce type, le montant total des dividendes 2015 a été ajusté pour refléter la distribution des droits lors de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2015. Ce facteur d'ajustement est de 93,98 % selon la Politique en matière d'opérations sur titres et produits dérivés d'Euronext. Le dividende recommandé en 2015 est à comparer au dividende ajusté de 2014 de 3,20 euros bruts par action (chiffre arrondi, ajusté de 3,40 euros bruts par action) et représente donc une augmentation de 3,3 %.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 1,36 euro brut par action (0,99 euro net par action⁽¹⁾, coupon n° 97) payé le 21 janvier 2016, le solde du dividende pour 2015, équivalent à 1,94 euro brut par action (1,42 euro net par action⁽¹⁾, coupon n° 98), sera versé le 17 mai 2016, sous réserve de l'accord préalable par l'Assemblée Générale des actionnaires.

DIVIDENDE BRUT ET NET PAR ACTION AJUSTÉ DU TAUX DE GRATIFICATION MENTIONNÉ CI-DESSUS

En euros



Données historiques consolidées par action en IFRS

En euros (tels que publiés)	2011	2012	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	2015 ⁽¹⁾⁽²⁾
Capitaux propres	75,79	80,14	85,07	79,10	115,46
REBITDA	14,87	24,57	20,00	21,42	23,34
Résultat net	3,04	7,10	3,25	0,96	4,85
Résultat net (hors activités abandonnées)	3,51	7,08	2,47	3,32	5,6
Résultat net dilué	3,03	7,06	3,22	0,96	4,82
Résultat net dilué (hors activités abandonnées)	3,49	7,04	2,45	3,30	5,5
Nombre d'actions (en milliers) au 31 décembre	84 701	84 701	83 171	82 982	103 865
Nombre moyen d'actions (en milliers) (base) pour le calcul des bénéfices IFRS par action	81 224	82 305	83 151	83 228	83 738
Nombre moyen d'actions (en milliers) (base) pour le calcul des bénéfices dilués IFRS par action	81 546	82 696	83 843	83 890	84 303
Dividende brut	3,07	3,20	3,20	3,40	3,30
Dividende net	2,30	2,40	2,40	2,55	2,41
Cours le plus haut	111,6	109,80	118,90	129,150	132,606
Cours le plus bas	61,50	62,11	97,44	100,15	82,71
Cours au 31 décembre	63,7	108,6	115	112,4	98,4
PER au 31 décembre	21,0	15,30	35,42	116,59	20,3
Rendement sur dividende net	2,9 %	2,0 %	2,1 %	2,3 %	2,4%
Rendement sur dividende brut	3,9 %	2,7 %	2,8 %	3,0 %	3,4%
Volume annuel (en milliers de titres)	63 462	77 846	54 437	49 218	83 358
Volume annuel (en millions d'euros)	5 522	6 796	5 960	5 630	9 294
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards d'euros)	5,4	9,2	9,8	9,5	10,4
Taux de rotation (en %)	78	92	63	58	89
Taux de rotation ajusté du flottant (en %)	111,2	131	94	83	127

(1) Les capitaux propres comprennent les obligations hybrides.

(2) Chiffres ajustés pour tenir compte du taux de 0,9398 de gratification.

(1) En cas de précompte mobilier belge

ÉTATS EXTRA-FINANCIERS



1 Gestion durable

Le rapport de Solvay sur ses principaux enjeux et résultats en matière de développement durable figure désormais dans le rapport annuel. Ce rapport combiné est une première étape dans l'évolution de Solvay vers un reporting intégré.

Un rapport complémentaire structuré, conforme au cadre G4 de la Global Reporting Initiative, vient compléter les informations présentées dans ce rapport annuel.

1.1 Le développement durable, au cœur de la culture du Groupe

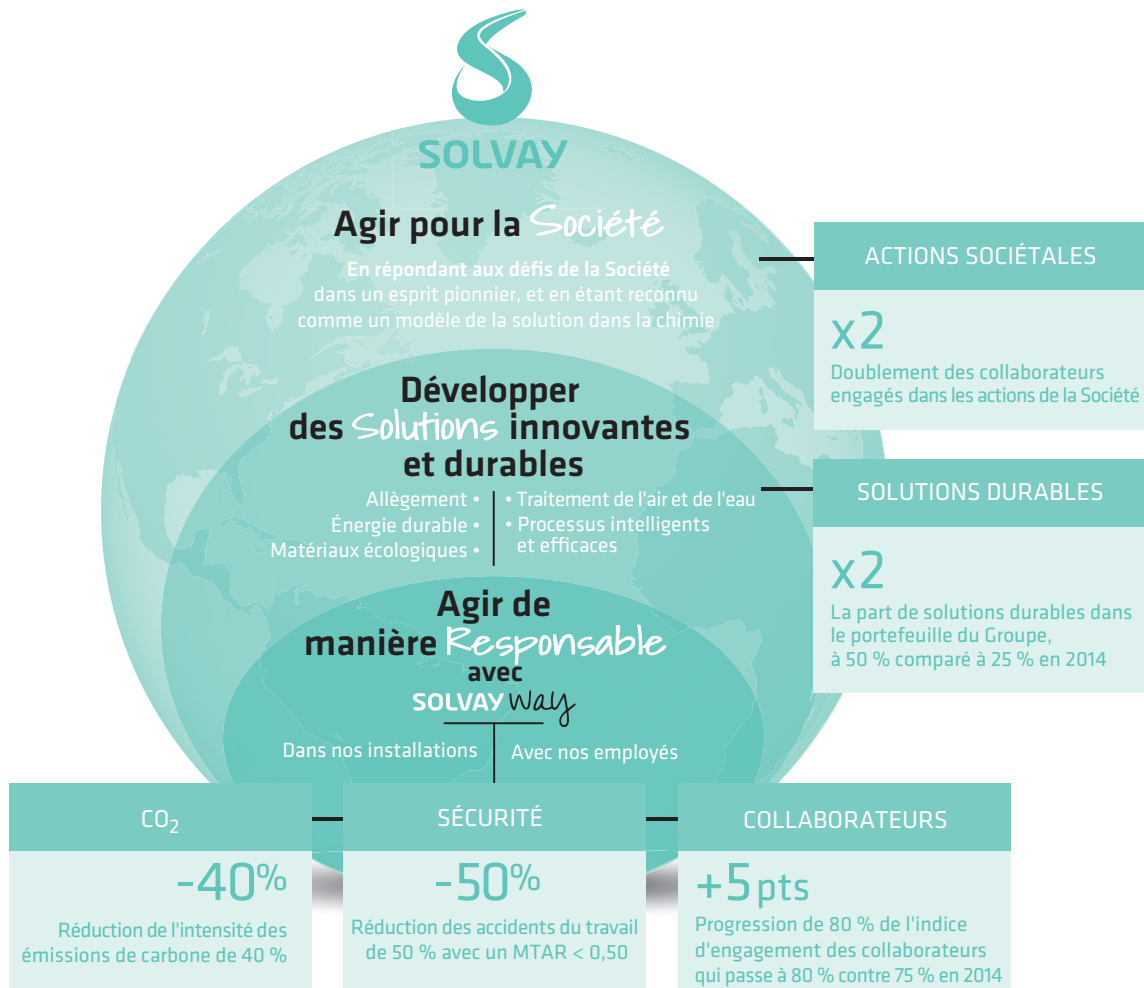
1.1.1 150 ans d'histoire

Le sens de la responsabilité est historiquement inscrit dans l'identité de Solvay. Le Groupe a lancé de nombreuses initiatives en faveur

des travailleurs : la sécurité sociale interne (1878), la journée de travail de huit heures (1897), les congés payés (1913). Depuis 150 ans, Solvay développe une culture de la sécurité et du dialogue social. Il fut l'un des premiers groupes à s'engager dans le dialogue social en Europe et dans le monde. Cette vision continue de guider la façon dont le Groupe exerce ses activités à via Solvay Way, son approche en matière de développement durable. Aujourd'hui, ses pratiques sociales sont l'un de ses atouts et font du Groupe un leader de la responsabilité sociale et environnementale (RSE).


1.1.2 Ambition et objectifs de développement durable à l'horizon 2025


Solvay a défini cinq objectifs prioritaires afin d'orienter chaque entité vers des objectifs communs pour réaliser l'ambition de développement durable du Groupe.



1.2 Engagements volontaires externes

Solvay a souscrit à un ensemble d'engagements volontaires externes :

- 
Pour un secteur de la Chimie responsable : Solvay s'engage à défendre la Charte mondiale « Responsible Care® ». Cette initiative mondiale du secteur de la chimie vise à favoriser une amélioration continue de la sécurité du traitement des substances chimiques, de leur développement initial à leur utilisation finale.

- 
Pour les droits humains : Solvay adhère au Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à respecter ses principes, qui contribuent à l'émergence d'une économie mondiale durable avec des bénéfices pour la société, les communautés et les marchés.

- ISO 26000
Pour une norme mondiale en matière de durabilité : Solvay utilise comme référence la norme internationale volontaire ISO 26000 sur la responsabilité sociétale. Cette norme fournit des orientations aux organisations qui opèrent de manière socialement responsable. Solvay Way intègre les exigences de cette norme internationale.

- 
Pour un dialogue responsable : le 17 décembre 2013, Solvay a signé un accord de responsabilité sociale et environnementale au nom de l'ensemble du Groupe avec IndustriALL Global Union. Cet accord, qui est l'un des premiers du genre au sein du secteur de la chimie, permet de concrétiser la volonté de Solvay de s'assurer que les droits fondamentaux du travail et les normes sociales du Groupe dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la protection de l'environnement sont respectés sur tous ses sites. Cet accord s'applique à l'ensemble des collaborateurs de Solvay. Chaque année, un site de Solvay fait l'objet d'une évaluation pour vérifier que les engagements pris par le Groupe sont correctement appliqués sur le terrain, sur la base des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

L'Accord avec IndustriALL Global Union a été intégré au référentiel de Solvay Way, afin de veiller à son application par l'ensemble des collaborateurs et chaque année l'évaluation de Solvay Way permet d'apprécier son niveau de déploiement et sa compréhension.

- Pacte européen pour la jeunesse
Pour améliorer l'engagement des jeunes : lors du sommet « Enterprise 2020 », la Commission européenne et des chefs d'entreprise, dont faisait partie M. Jean-Pierre Clamadieu, CEO de Solvay, ont lancé le « Pacte européen pour la jeunesse » afin d'établir 10 000 partenariats entre les entreprises et le monde éducatif dont l'objectif sera de stimuler les perspectives d'emploi pour les jeunes. Cette initiative a pour but d'améliorer la qualité des formations et des compétences que les jeunes peuvent acquérir (compétences transversales, numériques, entrepreneuriales, écologiques, personnelles et relationnelles).

FOCUS:



Engagement mondial contre le changement climatique

Dans le cadre de la COP21, Solvay a participé à plusieurs initiatives, telles que :

- lancement du « business dialogue » par la présidence de la COP pour des échanges de haut niveau entre le monde des entreprises et les gouvernements, et une intensification de l'action en faveur du climat, en partenariat entre les pays et le secteur privé, comme la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Sommet des affaires sur le changement climatique ;
- établissement d'un prix du carbone à l'échelle mondiale et convergence des systèmes d'échange de permis d'émissions pour stimuler les décisions en faveur de la promotion des investissements dans les technologies à faible intensité de carbone et la réduction mondiale des émissions, en joignant la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone et en adoptant les critères de leadership des entreprises sur la tarification du carbone établis par le Pacte mondial. Solvay a également décidé d'établir un prix interne du carbone applicable à toutes les décisions d'investissement à partir du 1^{er} janvier 2016 ;
- collaboration à l'initiative visionnaire de partenariats pour une technologie à faibles émissions de carbone menée par le WBCSD en vue d'accélérer le développement et le déploiement à grande échelle des technologies clés favorisant de faibles émissions de carbone ;
- signature de la lettre ouverte des CEO aux dirigeants mondiaux les exhortant à prendre des mesures concrètes sur la question du climat ; la lettre ouverte au Conseil Européen, à la Commission européenne et au Parlement européen du CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique) ; le message des parties prenantes belges en faveur de la COP21, les engagements pris à Paris ; et l'engagement des entreprises françaises sur le climat avec 38 autres entreprises de tous les secteurs opérant en France.

1.3 Vers un reporting intégré

1.3.1 Processus d'analyse de la matérialité

Solvay a entièrement revu son analyse de matérialité en 2014 en se basant sur l'approche du *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)*. Elle permet de commencer par une liste exhaustive et validée d'aspects pertinents à aborder et trois tests pour leur hiérarchisation : preuve d'intérêt, preuve d'impact financier et évolution future.

La fonction Développement Durable a coordonné l'analyse en impliquant le réseau des champions au sein des GBU et des fonctions. La liste des aspects matériels a ensuite été revue avec les spécialistes des fonctions concernées. Une attention particulière a été portée au recoupement de l'analyse avec le travail réalisé par la fonction de Gestion des Risques afin de garantir une certaine cohérence avec la carte des risques du Groupe : un contrôle et une gestion efficaces des risques sont la clé pour atteindre les objectifs de pérennité que Solvay s'est fixés. La liste des aspects matériels a été à nouveau actualisée pour tenir compte de cet examen. Enfin, l'analyse a été comparée à la proposition du SASB « Chemicals

Sustainability Accounting Standard » publiée en octobre 2014 et à la norme provisoire publiée en mars 2015.

Suite à cette analyse, 12 aspects ont été identifiés comme très matériels et des indicateurs ont été sélectionnés pour chacun d'eux.

1.3.2 Mise à jour en 2015

L'analyse de la matérialité a été revue en 2015 et un autre aspect de haute matérialité a été ajouté à la liste afin de garantir une cohérence avec la vision du Groupe (Engagement des communautés). Il y a maintenant cinq priorités sélectionnées parmi les aspects matériels. Des nouveaux objectifs à long terme ont été définis.

La formulation des aspects matériels a été maintenue conforme à la Materiality Map™ du SASB, sauf décision contraire du Comité Exécutif du Groupe en vue d'élargir la portée de certains aspects matériels. Par exemple, l'aspect matériel intitulé « Engagement et bien-être des collaborateurs » comprend des aspects étiquetés comme « Relations de travail » et « Pratiques de travail équitables » dans la Materiality Map™ du SASB.






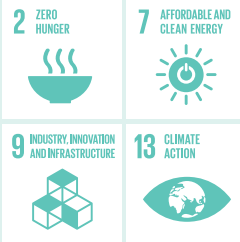
ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DU GROUPE SOLVAY

ENVIRONNEMENT CAPITAL SOCIAL CAPITAL HUMAIN BUSINESS MODEL ET INNOVATION LEADERSHIP ET GOUVERNANCE

Aspects prioritaires	Émissions de gaz à effet de serre	Développement des communautés	Santé et sécurité des collaborateurs Engagement et bien-être des collaborateurs	Solutions business durables	
Aspects à haute matérialité	Qualité de l'air	Satisfaction des clients			Gestion du cadre juridique, éthique et réglementaire
	Gestion de l'énergie				
	Accidents environnementaux et remédiation				
	Gestion des eaux et des eaux usées				
	Gestion des matières dangereuses				Sécurité des procédés, préparation et capacité de réponse aux situations d'urgence
Aspects à matérialité modérée	Gestion des combustibles	Accessibilité et abordabilité	Diversité et intégration	Impacts environnementaux et sociaux sur les biens et les opérations	Gestion des risques systémiques
	Gestion des déchets et effluents	Sécurité des données et confidentialité des données clients	Recrutement, formation et fidélisation	Emballages produits	Emprise réglementaire et influence politique
	Impacts sur la biodiversité	Transparence de la communication et des étiquetages	Rémunération et avantages	Qualité et sécurité des produits	Approvisionnement des matières premières
Marketing et publicité équitables		Gestion de la chaîne d'approvisionnement			

1.3.3 Comment Solvay soutient les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

En tant que membre signataire du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe applique déjà les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies dans ses activités quotidiennes grâce à ses produits et ses solutions. Les aspects hautement matériels de Solvay sont conformes aux ODD. Les icônes ODD indiquent des informations importantes. Les sections comportant ces icônes montrent la façon dont elles sont mises en œuvre par Solvay.

LES ASPECTS À HAUTE MATÉRIALITÉ	SONT COHÉRENTS AVEC	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<ul style="list-style-type: none"> Développement des communautés Satisfaction des clients Santé et sécurité des collaborateurs Engagement et bien-être des collaborateurs 	 PERSONNES	
<ul style="list-style-type: none"> Émissions de gaz à effet de serre Qualité de l'air Gestion de l'énergie Accidents environnementaux et réparation Gestion des eaux et des eaux usées Gestion des matières dangereuses 	 PLANÈTE	
<ul style="list-style-type: none"> Solutions business durables Gestion du cadre juridique, éthique et réglementaire Sécurité des procédés, préparation et capacité de réponse aux situations d'urgence 	 RÉSULTAT	

1.3.4 Engagement des parties prenantes

En 2015, Solvay s'est concentré sur l'engagement des parties prenantes, en utilisant les canaux existants du Groupe.

Investisseurs

L'analyse de la matérialité a été présentée à un groupe d'investisseurs : des descendants des familles fondatrices du groupe Solvay, qui représentent actuellement le plus grand groupe

d'investisseurs. Solvay a utilisé une plateforme de médias sociaux dédiée pour présenter l'analyse, et leur soumettre un questionnaire leur demandant de classer les aspects matériels (prioritaire-élevé-modéré-faible) comme indiqué par le SASB dans son approche sur la matérialité. D'après les informations reçues, les aspects matériels les plus importants pour ce groupe spécifique d'investisseurs sont les suivants :

ASPECTS À HAUTE MATÉRIALITÉ POUR LES FAMILLES FONDATRICES

Catégorie	Aspects à haute matérialité
Environnement	Gestion de l'énergie Accidents environnementaux et réparation Gestion des eaux et des eaux usées Gestion des matières dangereuses Gestion des déchets et effluents
Capital social	Satisfaction des clients Santé et sécurité des clients
Capital humain	Santé et sécurité des collaborateurs Travail des enfants et travail forcé
Business model et innovation	Solutions business durables Qualité et sécurité des produits Cycle de vie du produit et impact
Leadership et gouvernance	N'est pas à haute matérialité

La plupart des aspects cités comme très matériels par ce groupe d'investisseurs sont déjà inclus dans notre propre analyse. Ces informations seront confrontées à celles des autres parties prenantes avant d'être utilisées pour les mises à jour annuelles de l'analyse de la matérialité du Groupe.

Les questionnaires reçus des fonds d'investissement en 2015 concernaient la position du Groupe sur les politiques climatiques et énergétiques et la gestion des perturbateurs endocriniens. Ces deux thèmes figurent déjà parmi les questions prioritaires sélectionnées par le Groupe.

FOCUS:

Concernant le reporting environnemental de Solvay

En 2015, l'Association belge des analystes financiers a placé Solvay au premier rang aussi bien pour les « Meilleures informations non financières 2015 » que pour les « Meilleures informations financières 2015 ». L'Institut belge des réviseurs agréés a élu Solvay « Meilleur rapport belge sur le Développement Durable » dans la catégorie « grandes sociétés ».

Collaborateurs

L'analyse de la matérialité du Groupe a été présentée à la Commission sur le Développement Durable pour le Comité d'entreprise européen du Groupe. L'analyse se poursuit encore à l'heure de publication du présent rapport.

Planète

Les retours reçus des parties prenantes « Planète » (gouvernements et organisations non gouvernementales) ont été dominés par deux grands événements en 2015 : préparation de la conférence de la COP21 et publication des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Communautés

Le chapitre de ce rapport sur le « Développement des communautés » fournit des exemples d'actions mises en œuvre au niveau local, autour de nos sites, dans le cadre de l'engagement auprès des communautés locales.

Clients

Aucune action d'engagement spécifique à l'analyse de la matérialité n'a été mise en œuvre en 2015.

Fournisseurs

Aucune action d'engagement spécifique à l'analyse de la matérialité n'a été mise en œuvre en 2015.

1.4 Solvay Way, l'approche RSE du Groupe

1.4.1 Solvay Way, la manière de faire des affaires

Solvay Way est l'approche du Groupe en matière de développement durable. Elle intègre des éléments sociaux, sociétaux,

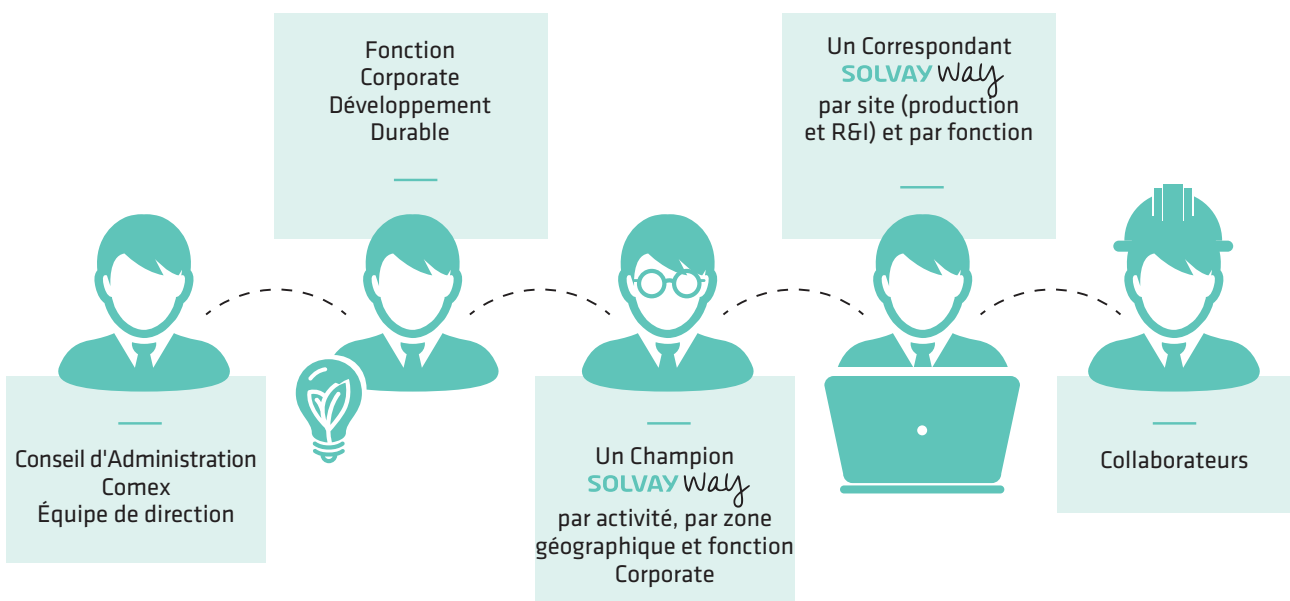
environnementaux et économiques à la gestion et à la stratégie de l'entreprise dans le but de créer de la valeur. Solvay Way tient compte de l'évolution des attentes de la société qui exige de l'industrie qu'elle développe des technologies, des processus, des produits, des applications et des services qui sont conformes aux objectifs de développement durable.

L'engagement de Solvay en matière de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale concerne chaque étape du cycle de vie de ses produits. Cela s'applique à leur conception, à leur application, à l'utilisation des ressources nécessaires à leur fabrication et à leur utilisation finale par les consommateurs.

Solvay développe et entretient un dialogue permanent avec ses parties prenantes et leurs représentants sur les questions de développement durable. Les discussions se basent sur une volonté d'innover et d'avancer ensemble et de développer des partenariats spécifiques. Les contrats sont préparés, négociés et exécutés par Solvay dans le respect de la politique de Développement Durable du Groupe. Les pratiques Solvay Way sont revues chaque année par des partenaires externes et la Fonction Développement Durable met en application leurs constatations et conclusions pour favoriser le progrès. La progression vers la maturité en politique de gestion des risques (ERM) est une des pratiques Solvay Way. La politique de Développement Durable du Groupe se retrouve dans la rédaction, la négociation et l'exécution des contrats par Solvay. Les pratiques Solvay Way sont examinées chaque année par des partenaires extérieurs et par la Fonction Développement Durable.

Coordonné par la Fonction du Développement Durable, Solvay Way s'appuie sur un réseau mondial de plus de 200 « champions » et « correspondants » qui garantissent son déploiement au sein des GBU et des fonctions. La Fonction Développement Durable a la responsabilité de la supervision du programme pour l'ensemble du Groupe. Elle coordonne les efforts de ce réseau et rend compte directement de ses activités au CEO.

I RÉSEAU SOLVAY WAY



1.4.2 Solvay Way, inspireur de progrès

Les engagements et les objectifs de développement durable de Solvay sont revus en fonction de l'évolution des normes et des besoins de ses parties prenantes, des enseignements tirés des autoévaluations, des audits internes et externes mais aussi des idées échangées sur les bonnes pratiques reconnues sur le secteur.

Solvay Way est basée sur un référentiel constitué de six parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, fournisseurs, communautés et la planète), auprès desquelles le Groupe a pris 22 engagements répartis en 49 pratiques associées. Ce référentiel aide chaque entité du Groupe à réaliser des autoévaluations annuelles de ses pratiques afin d'identifier ses forces et ses faiblesses et de développer un plan d'amélioration approprié.

SOLVAY WAY, NOTRE APPROCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Chaque année, tous les sites de production, les Global Business Units et centres de recherche ainsi que les fonctions achats, finance, juridique, affaires publiques, stratégie et ressources humaines évaluent leurs pratiques en matière de Responsabilité sociale et environnementale. Le réseau de champions et de correspondants de Solvay Way joue un rôle clé. Ils s'assurent du déploiement du processus en motivant leurs collègues à réaliser des objectifs précis et en définissant des plans d'action pour améliorer ses processus et pratiques.



Les résultats de l'autoévaluation annuelle, à l'aide de la grille d'analyse et du système de notation Solvay Way, permettent à chaque entité de mesurer les progrès accomplis. La Fonction Développement Durable confirme ces données d'évaluation et présente les résultats au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel complémentaire 2015 sur les informations relatives au développement durable.

1.4.3 Solvay Way intégré dans les processus de gestion

Pour progresser rapidement, le Groupe a intégré les objectifs de développement durable dans tous ses processus de management. C'est le meilleur moyen de s'assurer de la pleine implication de chaque employé pour satisfaire à l'engagement du Groupe, à chaque stade du cycle économique et dans toutes ses relations avec les parties prenantes.

COMMENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST INTÉGRÉ DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION

Des procédures et des politiques structurent plusieurs dimensions du Groupe		Le développement durable est intégré de la manière suivante:
 GESTION DES PERSONNES	CULTURE DU GROUPE <ul style="list-style-type: none"> Modèle de gestion des ressources humaines Code de Conduite 	Intégré dans les pratiques de SOLVAY Way
	POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION <ul style="list-style-type: none"> 10 % de la rémunération variable pour le CEO et les 7500 managers du Groupe 10 % du plan de partage des bénéfices (« Global profit sharing ») au niveau mondial qui concerne chaque collaborateur 	Lié aux résultats de SOLVAY Way
 CYCLE ÉCONOMIQUE	PERSPECTIVES À UN AN <ul style="list-style-type: none"> Produits actuels (portefeuille et processus) Dépenses futures (innovation, acquisitions) 	Sont analysés par <i>Spm</i> dont les résultats sont pris en compte Évaluation du niveau d'intégration de la durabilité SOLVAY Way
	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle & suivi 	Vérification des évaluations de SOLVAY Way & résultats <i>Spm</i>
	PERSPECTIVES SUR 5 À 10 ANS <ul style="list-style-type: none"> plan stratégique à cinq ans 	L'objectif <i>Spm</i> et les objectifs prioritaires du Groupe sont pris en compte
	<ul style="list-style-type: none"> gestion de risques rapport intégré et gestion intégrée 	Intégrés dans SOLVAY Way

Légende : le bonus développement durable dépend de critères internes et externes. La première partie est liée à l'amélioration du profil Solvay Way de chaque entité. La seconde partie est liée au degré de reconnaissance par les agences de notation non financières.

2 Performance extra-financière

2.1 Périmètre de consolidation sociale et environnementale

Sauf indication contraire, l'ensemble des indicateurs sociaux et environnementaux sont rapportés au périmètre financier. Le rapport extra-financier est entièrement conforme au périmètre de consolidation financière du Groupe qui comprend 145 sites et 26 350 employés (25 540 équivalents temps plein). Ce périmètre de consolidation n'inclut pas CYTEC. Le périmètre de consolidation financière 2015 est indiqué aux pages 202 et 203 du présent rapport. L'entité Chemlogics, acquise en 2013 (3,3 % du chiffre d'affaires en 2015) n'a pas été intégrée au reporting des indicateurs environnementaux, énergétiques et de CO₂.

Remarque sur les données historiques des émissions

Les données sur les émissions environnementales relatives aux années passées (2012-2014) peuvent différer de celles publiées dans les rapports 2015 de Solvay. Ces divergences résultent de corrections apportées dans le but d'améliorer la concordance avec le périmètre financier : Les données environnementales de SolVin et de Chlorchemicals, en particulier, ont été réintroduites dans les totaux de 2012 et les deux usines de Devnya (Deven, Sodi, Bulgarie) ont été consolidées, ce qui a légèrement modifié toutes les années.

Quand cela s'avère pertinent, les données des sites sous contrôle opérationnel, appartenant au périmètre opérationnel, sont prises en compte, même en l'absence de consolidation financière.

Le périmètre opérationnel couvre un plus grand nombre de sites et de collaborateurs que le périmètre financier puisqu'il regroupe les activités conduites dans le cadre de partenariats.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont rapportées conformément au guide du World Business Council for Sustainable

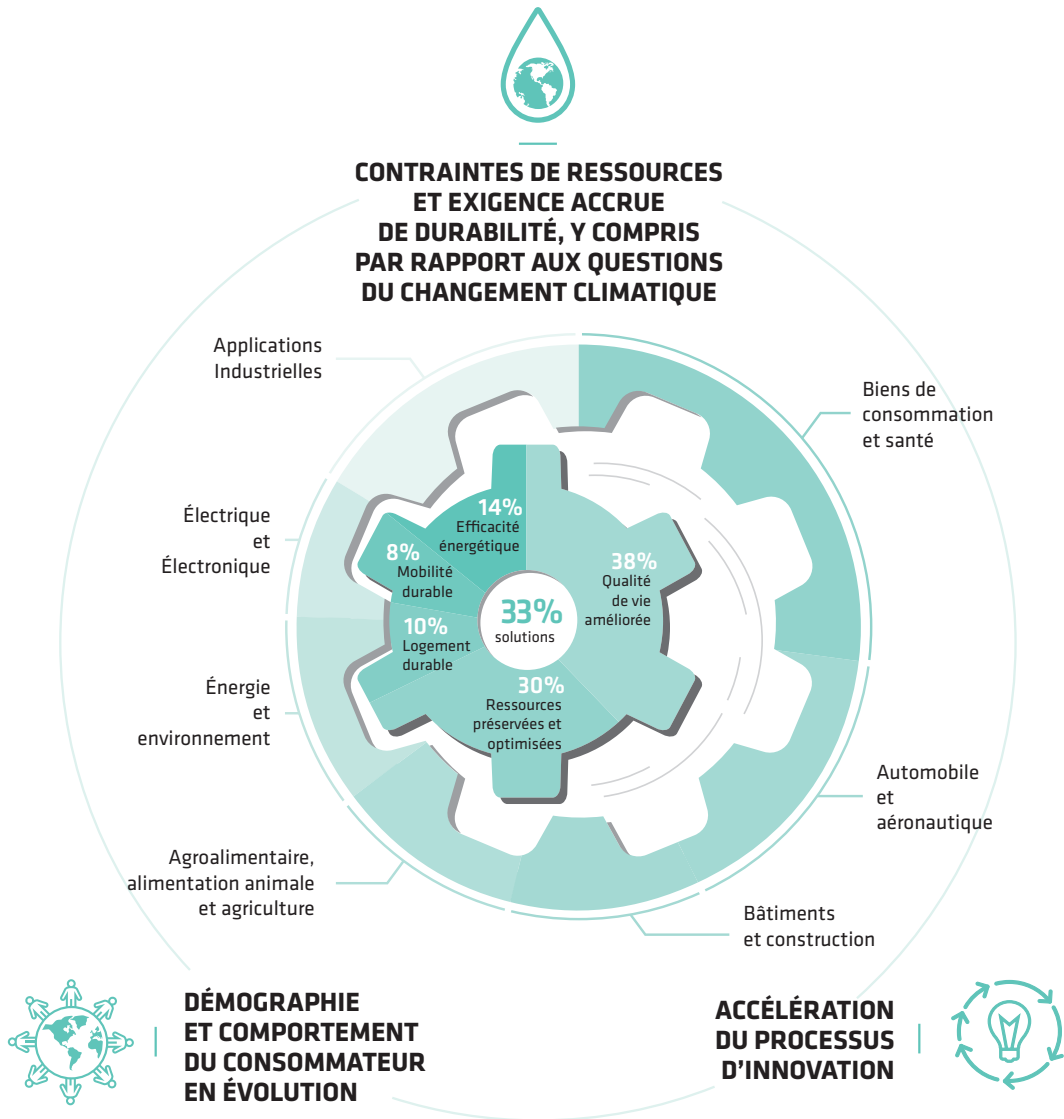
Development sur la comptabilisation et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur du secteur de la chimie (Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain).

Type d'émissions	Périmètre	Définition
Émissions directes	Scope 1	Émissions provenant d'opérations détenues ou contrôlées par la société déclarante.
Émissions indirectes	Scope 2	Émissions provenant de la génération d'énergie achetée, comme l'électricité, la vapeur, le chauffage ou la climatisation, et consommée par la société déclarante.

2.2 Performance des solutions business durables

L'outil de gestion du portefeuille durable – *Sustainable Portfolio Management (SPM)* – est la boussole du Groupe permettant de définir un objectif pour rendre l'entreprise plus durable, d'évaluer les progrès, d'orienter le portefeuille et d'informer les entreprises et l'équipe dirigeante dans leurs prises de décision.

DES GRANDES TENDANCES MONDIALES AUX SOLUTIONS BUSINESS DURABLES



Pour plus de détails sur les avantages du SPM, consulter le rapport annuel complémentaire 2015 sur les informations relatives au développement durable.

2.2.1 Description de la méthodologie

La méthodologie SPM a été conçue en interne en 2009 puis développée avec le soutien de deux cabinets de conseil, Arthur D. Little et TNO. Cette méthodologie fournit une évaluation tout à fait cohérente de la contribution de nos produits au développement durable dans leurs applications spécifiques, avec une réflexion particulièrement axée sur le cycle de vie. SPM repose sur l'Analyse du Cycle de Vie, avec une approche "cradle to gate" mesurant l'impact de la production, et sur un questionnaire détaillé et précis, avec une approche "cradle to cradle" soutenue par des informations externes de sources faisant autorité, mesurant l'alignement avec les attentes du marché.

La spécificité du SPM réside dans le fait qu'il considère deux aspects :

- l'empreinte de la production sur l'environnement et les risques et opportunités corrélés ;
- le marché et la manière dont le produit dans son application spécifique fait face aux défis du développement durable.

Le premier aspect est évalué par l'indicateur de l'empreinte écologique. Il évalue tout risque financier potentiel déterminé selon le principe du « pollueur-payeur ». Les impacts environnementaux sont monétisés, sur la base de « prix fictifs » reflétant le coût à long terme pour la société de chaque impact environnemental, comme

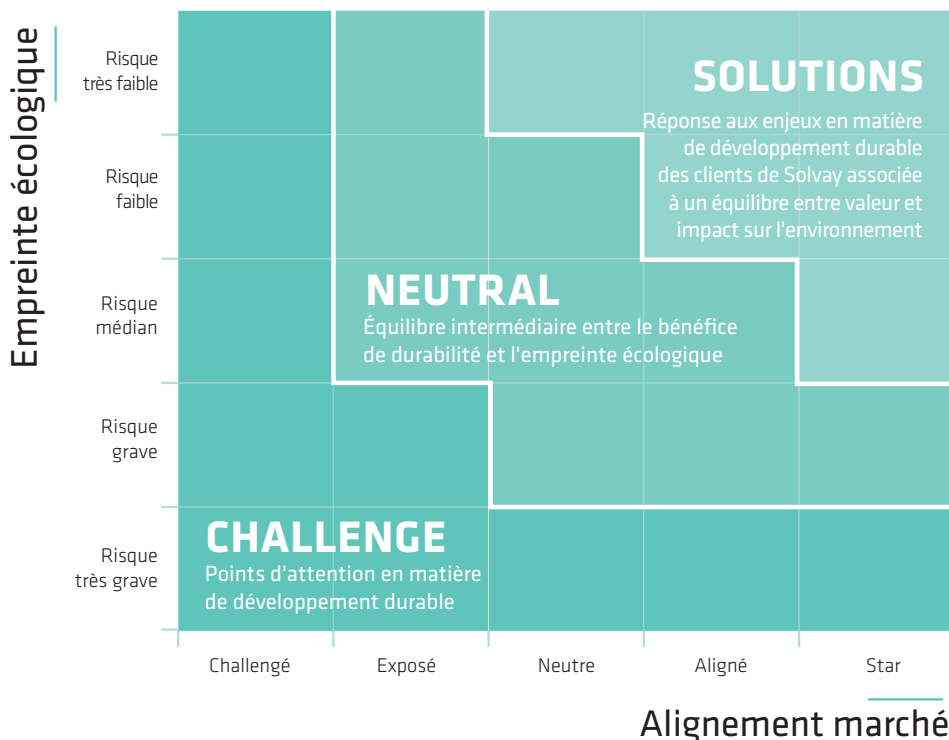
indiqué par les sources faisant autorité (TNO, Agence internationale de l'énergie). L'impact environnemental monétisé de chaque produit est comparé au prix de vente moyen pour cette application particulière. Ces ratios sont ensuite classés par risque croissant, de risque très faible à risque très grave, par rapport à la moyenne du Groupe en 2013.

L'autre aspect est évalué par l'indicateur d'alignement du marché. Il concerne la dimension du développement durable des mégatendances du marché. La méthode consiste à prévoir une croissance accélérée d'un produit car il fait partie intégrante des solutions durables que le marché attend.

Pour être inclus dans les « solutions », les produits doivent avoir une application qui génère un avantage direct, important et mesurable pour la société dans son ensemble. Elles ne doivent pas présenter de problèmes de durabilité et afficher une empreinte écologique de production faible. Si un obstacle à la durabilité est identifié, ou si l'empreinte écologique de production est trop élevée, la combinaison produit-application figurera parmi les « défis ».

Les résultats de l'analyse SPM sont représentés par une "heat map" indiquant la répartition des chiffres d'affaires par solution, neutre et défi.

HEAT MAP DU SPM



2.2.2 SPM étroitement intégré au sein des processus clés du Groupe

La méthodologie SPM est sous la responsabilité de la Fonction Développement Durable. Elle est gérée par une petite équipe d'experts et déployée en étroite coopération avec la Fonction Business et d'autres Fonctions. Elle sert d'outil stratégique pour le développement d'informations factuelles requises pour des stratégies plus solides car elles intègrent la dimension du développement durable dans les activités commerciales :

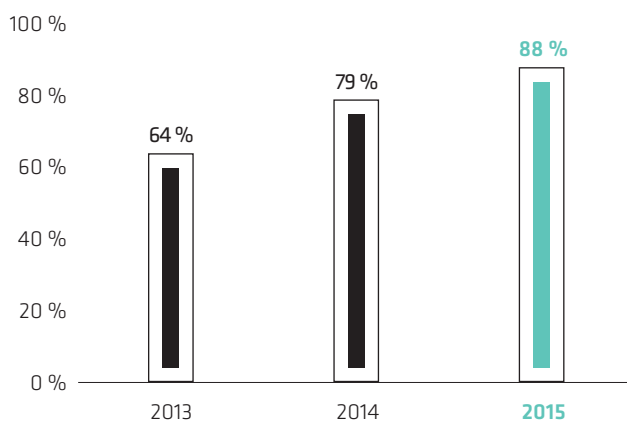
- la méthodologie SPM est intégrée au référentiel Solvay Way et sert d'outil pour mesurer la maturité des entités en termes d'intégration du développement durable dans leurs pratiques commerciales ;
- le profil SPM fait partie intégrante des discussions stratégiques que chaque GBU tient avec le Comité Exécutif. La passerelle du SPM, intégrée dans la Business Strategic Review de la GBU, est conforme au "financial bridge", y compris les délais ;
- les décisions concernant les investissements (dépenses d'investissement et acquisitions) prises par le Comité Exécutif ou le Conseil d'Administration tiennent compte de la durabilité et comprennent une analyse SPM complète de l'investissement envisagé ;
- le plan de travail SPM fait l'objet d'une discussion annuelle entre chaque GBU et la Fonction Développement Durable. Les priorités et les charges de travail sont définies en fonction des résultats de l'évaluation SPM de l'année précédente et tiennent compte de tout élément nouveau sur le marché, réglementations etc. Les évaluations sont préparées attentivement en étroite collaboration avec le Champion Solvay Way de la GBU, et elles sont réalisées dans le cadre d'ateliers avec des experts des GBU : stratégie, industrie, Product Stewardship, marketing et services techniques.

2.2.3 Résultats de l'analyse SPM

Périmètre et planning des évaluations – Portefeuille de produits

Fin 2015, 88 % du chiffre d'affaires du groupe Solvay avait été évalué avec la méthode SPM.

ÉVALUATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE SOLVAY



Légende : Le taux de pénétration SPM désigne le rapport entre le chiffre d'affaires sur le périmètre évalué avec la méthode SPM et le chiffre d'affaires total sur le même périmètre pour une année donnée.

Périmètre : Le périmètre considéré par SPM englobe toutes les sociétés détenues par Solvay, à leur taux de détention.

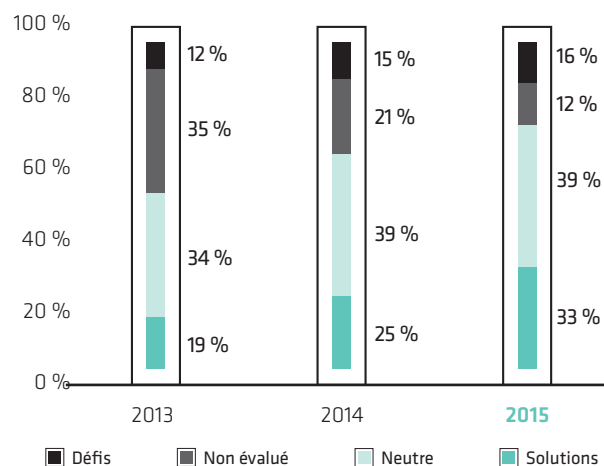
Résultats des évaluations par catégorie – Portefeuille de produits

L'objectif SPM fait partie des cinq priorités identifiées par Solvay comme étant à haute matérialité. Le précédent objectif était uniquement focalisé sur l'aspect relatif à l'alignement du marché. Ce nouvel objectif exige une évolution de ces deux aspects ; l'alignement du marché mais aussi l'empreinte écologique de l'activité manufacturière.

Objectifs prioritaires de Solvay pour 2025 :

- Générer au moins 50 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au travers des solutions durables.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIE SPM



Légende : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie SPM. Tous les chiffres correspondent au périmètre de Solvay au 31 décembre de l'année donnée.

Périmètre : Le périmètre considéré par SPM englobe toutes les sociétés détenues par Solvay, à leur taux de détention.

À la fin 2015, le portefeuille évalué contient 33 % de combinaisons produits-applications dans la catégorie « Solutions », en nette progression par rapport à l'exercice précédent (en hausse de 8 %).

Cette amélioration se décompose comme suit :

- 3 % imputable à une modification du périmètre (Inovyn)
- 2 % résultant de gains rapides exceptionnels
- 3 % de programmes d'innovation visant à développer des activités plus durables

Cet objectif compense l'ambitieux programme de transformation du Groupe, d'une part, et le renforcement prévu des réglementations en matière de développement durable et des comportements d'achat durables de nos clients, d'autre part.

Le précédent objectif SPM de Solvay, établi en 2012, était de réaliser 20 % du chiffre d'affaires avec des combinaisons produits-applications (PAC) de la catégorie « Star » d'ici 2020. Cette catégorie, sur l'axe Alignement de marché, représente les PAC qui présentent des signaux positifs dans la lignée des tendances du marché en matière de durabilité, dont une croissance à deux chiffres est attendue. En 2015, le portefeuille évalué contient 10 % de cette catégorie.

Validation externe

Au cours des deux dernières années, une vérification approfondie des résultats « Alignement Marché » couvrant 291 combinaisons produits-applications (PAC) a été effectuée par Arthur D. Little.

Arthur D. Little :

- arrive à la même conclusion pour les 225 PAC ;
- arrive à une conclusion plus négative pour les 10 PAC qui ont été approuvées par Solvay ;
- arrive à une conclusion plus positive pour les 6 PAC qui ont été approuvées par Solvay ;
- n'arrive à aucune conclusion finale pour les 50 PAC, toujours à l'étude.

Les résultats approuvés sont intégrés dans l'exercice suivant. L'impact de la correction est négligeable.

FOCUS:

Vers un cadre de référence pour une gestion active du portefeuille

Solvay coprésidé deux coalitions qui œuvrent à la mise en place d'un cadre de référence de secteur pour une gestion active du portefeuille :

- l'initiative du WBCSD d'évaluation de la durabilité du portefeuille a pour but d'établir des normes élevées et un cadre commun pour le pilotage du portefeuille produits dans le respect des critères de durabilité ;
- le programme de recherche conjointe du TNO sur la performance durable des produits chimiques a pour but de définir une méthodologie de référence permettant d'évaluer la performance des produits, dans un contexte scientifique solide.

FOCUS:



Le carbonate de sodium dans le double vitrage

La question du changement climatique va de pair avec la diminution de la demande d'énergie qui demeure essentiellement d'origine fossile de nos jours.

Le carbonate de sodium a massivement diminué l'énergie nécessaire à la production du verre en réduisant sensiblement la température du point de fusion. Le carbonate de sodium est utilisée dans la fabrication du type de verre le plus courant (90 % du verre), notamment le verre sodocalcique, qui est relativement peu onéreux, chimiquement stable, raisonnablement dur, et extrêmement maléable. Ce verre sodocalcique peut être ramolli et refondu plusieurs fois, ce qui en fait le meilleur choix pour le recyclage du verre également.

Le carbonate de sodium a diminué de moitié la consommation d'énergie dans la fabrication du verre, et le verre lui-même permet de réaliser des économies d'énergie dans les logements : jusqu'à son recyclage, l'émission de millions de tonnes de CO₂ sera évitée pendant toute la durée de vie des fenêtres à double et triple vitrage (source, Rapport TNO 2008-DR1240/B par TNO Built Environment and Geosciences, Delft, Pays-Bas, « ...l'émission de plus de 100 millions de tonnes de CO₂ pourrait être évitée chaque année si tous les bâtiments en Europe étaient équipés de vitres modernes à économie d'énergie »).

2.2.4 Études de cas

FOCUS:



Promouvoir une salmoniculture durable avec PARAMOVE®

La population mondiale devrait atteindre 8 milliards en 2024. Nourrir davantage de personnes avec des ressources limitées est l'un des plus grands défis auxquels la société est confrontée. Pour répondre à la demande alimentaire croissante, beaucoup considèrent l'aquaculture comme la manière la plus durable de produire des protéines animales. Aujourd'hui, près de la moitié des poissons consommés dans la chaîne alimentaire humaine sont élevés dans des exploitations piscicoles et ce chiffre devrait augmenter de 75 pour cent d'ici 2025.

Dans l'élevage du saumon, certaines maladies peuvent être mortelles pour les poissons si elles ne sont pas traitées. Solvay propose le système PARAMOVE® une solution pour maîtriser le pou du poisson, problème majeur pour les éleveurs. Les principaux avantages de PARAMOVE® résident dans le fait qu'il élimine rapidement les parasites en ne laissant que l'oxygène et l'eau dans l'environnement, sans laisser aucun résidu dans le poisson. Par conséquent, les exploitations piscicoles certifiées ASC (*Aquaculture Stewardship Council*) ne sont pas limitées dans le nombre de traitements pouvant être prescrits, contrairement aux autres médicaments ne contenant pas de peroxyde. Les sociétés de production de saumon couvrant plus de 50 % de la production mondiale se sont déjà engagées à ce que leurs exploitations obtiennent la certification ASC d'ici 2020 à travers la GSI (*Global Salmon Initiative*).

Pour des informations plus détaillées concernant l'ASC, veuillez consulter le site <http://www.asc-aqua.org>. For more details about the ASC, see <http://www.asc-aqua.org>.

FOCUS:



OPTALYS® et la dépollution des véhicules à essence

Les véhicules sont les principaux contributeurs à la pollution de l'air. La plupart des gaz de combustion ne sont ni toxiques ni nocifs : l'azote (N₂), la vapeur d'eau (H₂O), et le dioxyde de carbone (CO₂), même si ce dernier contribue au réchauffement de la planète. Une partie relativement petite mais toujours trop élevée des gaz de combustion (environ 1 %) est nocive ou toxique : le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures imbrûlés (HC), les oxydes d'azote (NO_x) et les particules.

Les produits OPTALYS® de Solvay contiennent du Cérium (une terre rare) et de l'oxyde de zirconium, qui favorisent la destruction des polluants présents dans les convertisseurs catalytiques à trois voies.

Les moteurs à combustion interne ne peuvent pas être optimisés pour assurer en même temps un rendement énergétique optimal et un niveau d'émission très faible. Les conditions de fonctionnement du moteur des voitures modernes sont optimisées pour garantir une meilleure utilisation du carburant et les polluants atmosphériques sont neutralisés avec des convertisseurs catalytiques à trois voies, dans lesquels les produits OPTALYS® jouent leur rôle pour la qualité de l'air.

2.3 Performance environnementale

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre



En novembre 2015, Solvay s'est fixé un nouvel objectif à long terme concernant les émissions de gaz à effet de serre : réduire ses émissions de carbone de 40 % d'ici 2025. En outre, à partir du 1^{er} janvier 2016, Solvay appliquera un prix interne pour les émissions de CO₂ à 25 EUR par tonne, afin de tenir compte des défis climatiques dans ses décisions d'investissement.

Un système de reporting des émissions de gaz à effet de serre, vérifié en externe et mis en place pour répondre aux exigences d'agences de notation comme le Carbon Disclosure Project, permet au Groupe d'aligner ses efforts sur l'efficacité de ses défis en matière d'émissions.

Définition d'indicateurs pour les gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre déclarées par Solvay correspondent au périmètre du protocole de Kyoto et comprennent les composés ou familles de composés suivants : CO₂/N₂O/CH₄/SF₆/HFC et PFC. Pour calculer l'impact sur le changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre sont converties des tonnes

à l'équivalent CO₂ en utilisant le potentiel de réchauffement climatique de chaque gaz tel que publié par la Commission intergouvernementale sur le changement climatique (IPCC) dans son cinquième Rapport d'évaluation.

L'indicateur tient compte :

- des émissions directes pour chaque gaz à effet de serre provenant des activités industrielles de Solvay (Scope 1 du protocole de Kyoto) ;
- pour le CO₂, le reporting des émissions directes comprenant les émissions liées à la combustion de tous les combustibles fossiles ainsi que celles liées aux procédés (ex. la décomposition thermique des produits gazeux, la réduction chimique des minerais métalliques) ;
- les émissions indirectes de CO₂ liées aux achats de vapeur et d'électricité auprès de tiers (Scope 2 du protocole de Kyoto) ;
- la convention adoptée pour les émissions de CO₂ liées à l'électricité achetée, telle que spécifiée dans le contrat avec la chaîne d'approvisionnement, du fournisseur d'énergie, ou bien les facteurs d'émission de CO₂ nationaux publiés par l'Agence internationale de l'énergie, agence ou, pour les États-Unis, le facteur CO₂ de l'État tel que publié par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA).

I ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (SCOPE 1 ET 2)

		2015	2014	2013	2012
Émissions de CO ₂ directes et indirectes (Scopes 1 et 2)	MtCO ₂ .eq	11,6	11,7	12	11,8
Autres émissions de gaz à effet de serre selon le Protocole de Kyoto (Scope 1)	Mt CO ₂ .eq	2,6	2,7	2,7	2,6
Total des émissions de gaz à effet de serre (Protocole de Kyoto)	Mt CO ₂ .eq	14,2	14,4	14,7	14,4
Autres émissions de gaz à effet de serre hors Protocole de Kyoto (Scope 1)	MtCO ₂ .eq	0,1	0,1	0,1	0,1

Périmètre : donné pour les activités de production s sociétés actuellement consolidées (totalement ou par intégration proportionnelle), hors Chemlogics.

Intensité des émissions de gaz à effet de serre

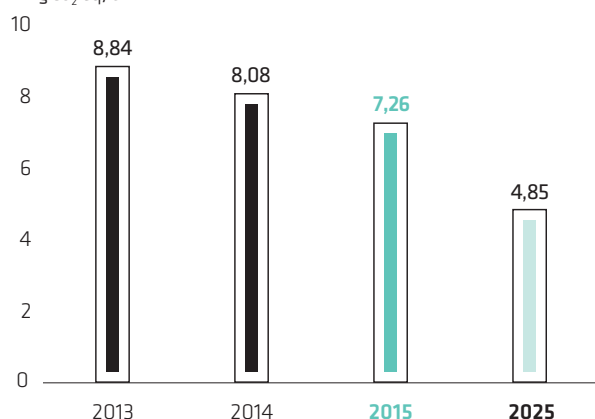
Objectif prioritaire de Solvay pour 2025 :

- réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de 40 %.

D'ici 2015, Solvay s'engage à réduire de 40% l'intensité de ses émissions de CO₂, exprimées en kilos de gaz à effet de serre émis par euro de REBITDA.

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En kg CO₂.eq/€ REBITDA



Périmètre : donné pour les activités de production des sociétés actuellement consolidées (totalement ou par intégration proportionnelle), hors Chemlogics. Le REBITDA ne prend pas en compte CYTEC.

Solvay avait précédemment défini un objectif de réduction de 10 % de ses émissions de gaz à effet de serre pour 2020 à périmètre et volumes constants (base 2012). Depuis 2012, le Groupe a réduit ses émissions GES de 5 % à périmètre d'activité constant.

Principales réalisations :

- dans la mine de trona de Green River (États-Unis), la récupération partielle du méthane émis pendant l'extraction et la combustion ont permis d'éviter des émissions équivalentes à 100 000 tonnes de CO₂.eq par an depuis 2011. Depuis 2012, une partie de la chaleur issue de la combustion du méthane récupéré est utilisée dans le processus de production, ce qui permet des économies supplémentaires d'énergie et de CO₂ ;
- au Brésil, Solvay a développé et exploite une centrale électrique biomasse utilisant de la bagasse, issue de la canne à sucre.



2.3.2 Gestion énergétique

Objectif de Solvay pour 2020* :

- réduire la consommation énergétique de 10 % (1,3 % par an en moyenne).

* Base 2012 à périmètre d'activité constant.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, Solvay intensifiera son programme d'efficacité énergétique SOLWATT®, optimisera constamment ses processus industriels, développera des technologies propres et augmentera la part des énergies renouvelables dans sa production et son offre d'énergie.

Garantir un approvisionnement énergétique à long terme fait également partie de nos priorités. L'un de nos objectifs stratégiques est de diversifier les sources d'énergie et de développer des alternatives aux combustibles fossiles lorsque cela favorise le développement durable sur le plan écologique, économique, industriel et social. Des mesures concrètes ont été prises sous la forme d'importants investissements techniques tels que l'achat récent de deux unités de cogénération à Spinetta (Italie) et à Massa Carrara (Italie) ou la construction de l'unité de cogénération d'Oldbury (Royaume-Uni).

I CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE (PÉTAJOULES POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR)

	2015	2014	2013	2012
Consommation énergétique	175	179	181	179

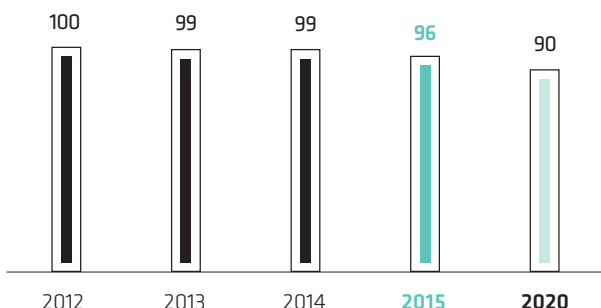
Légende : Cet indicateur indique la consommation d'énergie primaire sur une année donnée pour les activités de production des sociétés actuellement consolidées (intégration globale ou proportionnelle).

Intensité énergétique

L'intensité énergétique couvre l'énergie primaire correspondant aux combustibles (charbon, gaz naturel, fioul, etc.) et à la vapeur et l'électricité achetée.

INDICE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Base 2012 à périmètre d'activité constant



Légende : l'indice d'efficacité énergétique à périmètre d'activité constant montre l'évolution de la consommation d'énergie sur une base comparable après ajustement du périmètre historique pour tenir compte des changements de périmètre et ajustements correspondant à l'évolution des volumes de production d'une année sur l'autre.

Définition des indicateurs énergétiques

La consommation énergétique se compose de trois éléments :

- les combustibles primaires (charbon, gaz naturel, fioul, etc.). Les combustibles primaires sont utilisés pour la production interne de vapeur, d'électricité et d'énergie mécanique ainsi que dans le cadre de processus de production (coke dans le four à chaux, gaz dans les fours sécheurs, etc.) ;
- la vapeur achetée ;
- l'électricité achetée.

Ces trois éléments sont convertis en énergie primaire en utilisant les conventions suivantes :

- combustibles utilisant les pouvoirs calorifiques nets ;
- vapeur achetée sur la base d'une efficacité de 90 % fondée sur le pouvoir calorifique net des combustibles utilisés pour sa génération ;
- électricité achetée sur la base d'une efficacité moyenne de 39,5 % pour tous les types de production d'énergie à l'exception de l'énergie nucléaire (33 %), fondée sur le pouvoir calorifique net (source : AIE).

Réduction de la consommation d'énergie

En 2015, des contrats de performance énergétique ont été signés dans le cadre du projet SOLWATT® entre Solvay Energy Services et les GBU pour garantir la mise en application des résultats des audits énergétiques. Trois approches parallèles sont actuellement suivies :

- améliorer l'efficacité de la génération d'énergies secondaires comme la vapeur et l'électricité en renforçant l'utilisation d'unités de cogénération à haut rendement. En 2015, une nouvelle unité de cogénération utilisant un moteur à gaz a été mise en service à Oldbury (Royaume-Uni) pour remplacer les chaudières conventionnelles. Des nouveaux projets de cogénération sont aujourd'hui envisagés en Europe, aux États-Unis et en Inde ;
- le programme SOLWATT® vise à identifier et à mettre en œuvre des économies d'énergie au sein des unités de production existantes par le biais d'améliorations technologiques et du comportement des dirigeants. Fin 2015, SOLWATT® a été progressivement développée et couvre quasiment tous les sites de production du Groupe ;
- les sites nouveaux ou modernisés sont optimisés en termes de consommation et de génération d'énergie.

Par exemple, en 2015, la GBU Soda Ash & Derivatives a considérablement amélioré ses performances énergétiques à Devnya, Bulgarie, grâce à son plan de compétitivité révolutionnaire. De nouvelles unités de cogénération telles que celles de Map Tha Phut (Thaïlande), Ospiate (Italie) et Porto Marghera (Italie) sont également à l'étude.



2.3.3 Qualité de l'air

Solvay s'engage à améliorer la qualité de l'air au niveau local et régional, en étroite relation avec les parties prenantes locales. Le suivi et les objectifs sont axés sur les polluants de base (gaz acidifiants, composés organiques volatils (COV), particules, métaux lourds, etc.).

Objectif de Solvay pour 2020*:

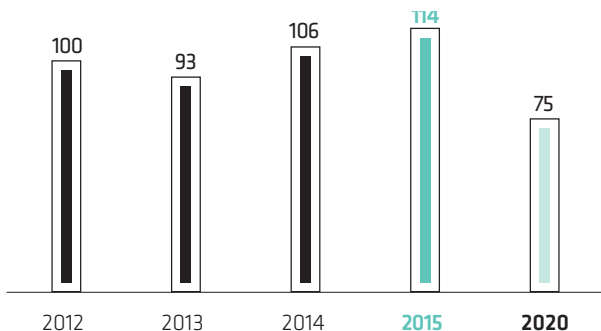
- réduire de 25 % supplémentaires les émissions dans l'air de substances présentant un potentiel d'acidification exprimé en SO₂ équivalents (3,1 % par an) ;
- réduire ultérieurement de 10 % les émissions atmosphériques de substances ayant un potentiel de formation d'oxydants photochimiques exprimé en équivalent de composés organiques volatils non méthaniques (NMVOC) (1,3 % par an).

* Base 2012 à périmètre d'activité constant.

Émissions dans l'air

INDICE DES ÉMISSIONS ACIDIFIANTES

Base 2012 à périmètre d'activité constant

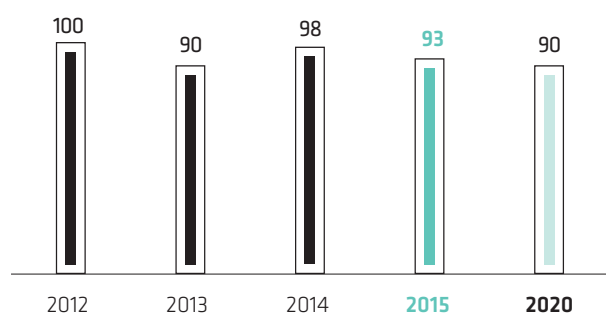


Légende : Indice des émissions acidifiantes à périmètre d'activité constant, selon ReCiPe v1.08 - 2013.

Périmètre : L'indice des émissions acidifiantes à périmètre d'activité constant reflète l'évolution des émissions acidifiantes sur une base comparable après correction du périmètre historique pour prendre en compte l'évolution des sites et l'introduction de corrections pour refléter les fluctuations de volumes de production d'une année à l'autre.

INDICE DE FORMATION D'OXYDANTS PHOTOCHIMIQUES

Base 2012 à périmètre d'activité constant



Légende : Indice de formation d'oxydants photochimiques à périmètre d'activité constant, selon ReCiPe v1.08 - 2013.

Périmètre : Indice de formation d'oxydants photochimiques à périmètre d'activité constant (voir définition ci-dessus).

	2015	2014	En 2013	2012
Acidification (téq. SO ₂)	27 330	25 405	26 848	29 852
Formation d'oxydants photochimiques (teq NMVOC)	19 329	20 360	18 745	19 980

Les principales catégories d'impact (émissions d'acidification, formation d'oxydants photochimiques) sont reconnues au niveau international et calculées à l'aide des facteurs de caractérisation publiés par ReCiPe, un compendium de bases de données légalement reconnues émanant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres organisations.

Progrès dans la réalisation des objectifs

Une grande partie des émissions acidifiantes proviennent de la génération d'énergie. L'impact d'acidification s'élève à 114 % de la base 2012, contre 106 % de la base 2014. L'augmentation enregistrée en 2014 est due principalement aux activités énergivores de Soda Ash & Derivatives, les émissions absolues ayant augmenté de +2 557 Teq SO₂, soit une hausse de +13,4 %, tandis que les volumes de production ont progressé de seulement 3,9 %. Nonobstant les récentes hausses des indices, des réductions importants sont

attendues pour 2017 et 2018 en raison du lancement prévu des unités DeSO_x et DeNO_x des chaudières de Tavaux (France) et de Torrelavega (Espagne). Ces projets devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés pour 2020. Les progrès enregistrés depuis 2012 par l'indice de formation d'oxydants photochimiques résultent principalement de la contribution des activités de Soda Ash & Derivatives, qui a diminué ses émissions de -1 518 Teq NMVOC (-14,3 %). D'ici 2020, l'indice devrait diminuer à 90 % de la base de 2012 grâce au démarrage prévu fin 2018 de plusieurs unités de DeNO_x, auxquelles ont été fixés des objectifs de baisse du NO_x d'environ 2 000 t/a (équivalent à 2 000 Teq NMVOC).

Autres paramètres de qualité de l'air

Certains sites ont continué à améliorer d'autres paramètres de qualité de l'air. Par exemple, des programmes de prévention locaux contre les nuisances sonores, la poussière et les odeurs sont appliqués dans 99 sites.



2.3.4 Gestion de l'eau

La politique de l'eau du Groupe consiste à préserver la qualité des ressources hydriques et à limiter le plus possible les besoins de prélèvement d'eau douce. Les objectifs globaux pour 2020 englobent les objectifs spécifiques aux sites dans les zones concernées par les ressources en eau. Cet objectif vise à réduire le prélèvement des eaux souterraines car elles ne peuvent pas être restituées à leur environnement d'origine. Cet objectif vise également à réduire la dépendance vis-à-vis de l'eau potable qui reste trop souvent utilisée en l'absence d'autres sources d'eau de moindre qualité.

Consommation d'eau

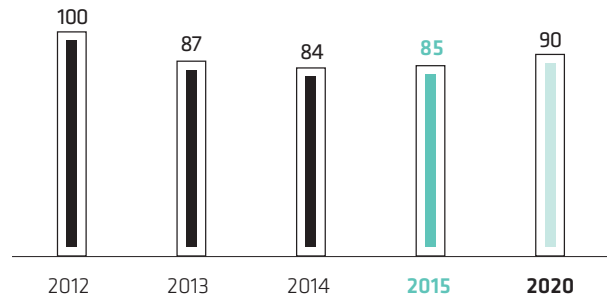
Objectif de Solvay pour 2020* :

- réduire de 10 % le prélèvement des eaux souterraines et de l'eau potable (1,3 % par an).

* Base 2012 à périmètre d'activité constant.

INDICE DE LA CONSOMMATION D'EAU

Base 2012 à périmètre d'activité constant



Légende : Indice de la consommation d'eau à périmètre d'activité constant.

CONSOMMATION D'EAU

En 1 000 m³

	2015	2014	2013	2012
Eau souterraine et eau potable	194 330	186 726	198 386	242 136
Apport d'eau total	616 274	626 757	654 617	762 638

La gestion de l'eau donne lieu à de nombreux programmes d'économie et de recyclage de l'eau. L'indice d'apport d'eaux souterraines et d'eaux potables s'établit à 84,7 % en base 2012. Fin 2013, la performance réalisée pour l'indicateur de la « somme des eaux souterraines et de l'eau potable » utilisée avait déjà atteint l'objectif du Groupe pour 2020. Toutefois, cette évolution est due en grande partie à des événements exceptionnels, tels que des fermetures provisoires ou permanentes d'unités de production ou de petites usines, ainsi qu'à des exigences des autorités ayant un impact sur les besoins en eau. D'autres évolutions structurelles sont prévues dans les années à venir en raison de programmes d'économie de l'eau ou de rationalisations d'activité. Un nouvel objectif sera fixé en 2016.

Gestion durable des sites exposés à une pénurie d'eau

Objectif de Solvay pour 2020 :

- mettre en place une gestion durable de l'eau dans l'ensemble des sites exposés au risque de pénurie d'eau.

Nous cherchons actuellement à réduire le prélèvement d'eau douce, notamment lorsque l'accès à l'eau est restreint pour Solvay ou pour d'autres besoins (domestiques, agricoles, industriels ou environnementaux). Une étude interne a établi que 12 sites de Solvay sont actuellement confrontés à un risque de pénurie d'eau.

	2015
Sites appliquant une comptabilisation détaillée de l'eau	122
Sites exposés à un risque de pénurie d'eau confirmé	12
<i>Gestion durable de l'eau mise en place dans les sites exposés au risque de pénurie d'eau</i>	4 (33 %)

Périmètre : Périmètre financier de Solvay plus tous les autres sites de production sous son contrôle opérationnel.

Les programmes d'économie d'eau se poursuivent

Les sites ci-dessous appliquent des programmes qui permettent de diminuer leur consommation d'eau et la dépendance des opérations vis-à-vis de l'eau en période de pénurie. En particulier, il existe un plan d'action pour :

- réduire les prélèvements d'eau dans 20 sites ;
- utiliser un réservoir de stockage de l'eau dans 11 sites ;
- recycler les eaux usées produites par les usines de traitement de sociétés externes ou par des installations gérées par des tiers dans 5 sites.

2.3.5 Accidents environnementaux et réparation



Prévention des déversements et protection du sous-sol

Objectif de Solvay pour 2020 :

- 100 % des sites équipés d'un système de gestion de la sécurité des procédés correspondant à leur niveau de risque.

L'ensemble des 132 sites industriels et R&I possèdent ou développent un système de gestion de la sécurité des procédés (GSP) *ad hoc* adapté à leur profil de risque : classé du niveau 1 (bas) au niveau 3 (élevé), selon leurs dangers potentiels. 96 sites ont déjà mis en place un système GSP dédié, adapté à leur profil de risque, représentant 84 % du niveau de conformité.

Analyse des risques adaptée

Solvay a élaboré une méthode d'analyse des risques par volets, adaptée aux niveaux de dangers potentiels. Cette méthode comprend une méthode simplifiée d'analyse des risques sur des sections des procédés chimiques exposées à des dangers potentiellement faibles. Cette méthode a été appliquée avec succès aux procédés carbonate de sodium et a permis d'identifier des niveaux de risque faibles pour au moins sept sites de Solvay. Ce résultat a été obtenu grâce à la haute efficacité de cette méthode, qui a par conséquent été reconnue et appliquée par la GBU Soda Ash & Derivatives.

Accidents ayant des conséquences potentielles pour l'environnement

Depuis 2014, Solvay classe et signale tous les incidents liés à la sécurité des procédés ayant des conséquences pour l'environnement selon une échelle basée sur plusieurs critères (volume des déversements, nature des substances, etc.).

I ACCIDENTS AYANT DES CONSÉQUENCES POUR L'ENVIRONNEMENT PAR GRAVITÉ

	2015
Modéré	54
Grave	0
Catastrophique	0

Périmètre : des unités de production et de R&I sous contrôle opérationnel du groupe Solvay. Les données consolidées relatives aux incidents liés à la sécurité des procédés couvrent 99 sites sur un total de 132 sites opérationnels incluant les sites R&I.

Aucun déversement important de niveau "grave" n'a eu lieu en 2015. Les accidents signalés concernaient principalement des événements qui s'avéraient entraîner un dépassement des seuils autorisés, avec des effets insignifiants ou limités sur le voisinage immédiat du site.

Selon la définition des incidents liés à la sécurité des procédés signalables donnée par le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC, European Chemical Industry Council), qui inclut les événements où les déversements n'ont pas atteint le milieu naturel (événements liés à des « Pertes de matières premières » (*Loss of Primary Containment*, LoPC), 169 incidents ont eu lieu en 2015.

Les actions correctives et, plus généralement, la prévention des accidents font partie intégrante des systèmes GSP du site. En application des pratiques GSP, tous les enseignements tirés d'accidents graves (ou potentiellement graves) liés à la sécurité des procédés sont partagés à travers le Groupe par le biais d'une lettre d'information mensuelle distribuée en 15 langues.

Contaminations des sols

La politique de Solvay vise à prévenir la contamination des sols, à caractériser si besoin la constitution des sols, pour ses sites en activité ou fermés, à gérer les précédentes contaminations liées aux activités historiques ou acquises, et à gérer leur contamination ou celle des eaux souterraines environnantes. L'évaluation de l'état des sols et des risques est toujours considérée comme une étape clé pour sélectionner les mesures de gestion les plus appropriées.

Deux projets de Recherche et Innovation sont actuellement en cours avec des universités, des instituts de recherche et d'autres sociétés :

- à Tavaux, le projet Silphes sur le recouvrement des composés chlorés insolubles dans l'eau a donné les résultats suivants : les contaminants pompés sont ensuite détruits dans l'incinérateur du site. La prochaine étape consistera à évaluer les technologies permettant de gérer la contamination résiduelle qui ne peut pas être résolue par le pompage ;
- Solvay participe au projet européen Nanorem sur l'utilisation des particules nano-fer visant à réduire chimiquement les contaminants (tels que les solvants chlorés ou le chrome VI). Des résultats intéressants ont été obtenus sur les solvants chlorés lorsqu'ils ont été testés sur un site de Solvay. Le projet Nanorem a pour but de transférer les processus d'assainissement nanotechnologiques du laboratoire à l'utilisateur final pour le rétablissement d'un environnement propre. Il est financé par la Commission européenne. Il vise à favoriser le développement d'une nanotechnologie pratique, sûre, économique et exploitable pour les opérations d'assainissement *in situ*.

Ces deux projets fourniront un aperçu supplémentaire sur la performance technologique, dans diverses conditions, et par conséquent des conseils pour une application optimale.

I PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES

	2015	2014	2013	2012
En millions d'euros	723	713	636	800

Légende : Les provisions sont examinées sur une base trimestrielle conformément aux normes IFRS. Les provisions Chemlogics sont incluses.

Solvay gère les provisions financières environnementales, principalement dédiées à la gestion de la pollution des sols, selon une vision long terme. Les provisions financières ont augmenté de 10 millions d'euros en 2015 par rapport à 2014. Cette diminution est principalement attribuable à des facteurs financiers (rabais et cours de change) et à des variations de périmètre. L'augmentation enregistrée de 2013 à 2014 s'expliquait principalement par le développement de projets nouveaux et en cours, dont certains ont été affectés par un changement dans la réglementation.

2.3.6 Gestion des matières dangereuses



Déchets dangereux

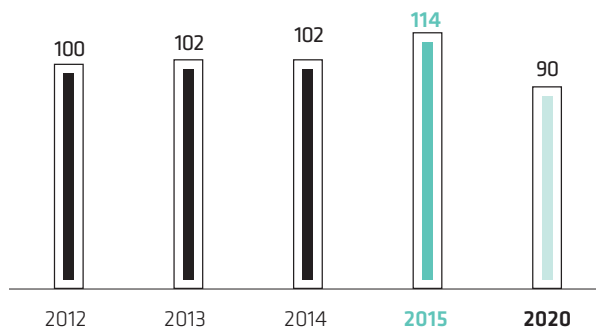
Objectif de Solvay pour 2020 :

- réduire encore de 10 % les déchets dangereux mis en décharge.

Le Groupe s'engage à continuer de réduire ultérieurement les volumes de déchets industriels et en particulier les déchets industriels dangereux. Seulement 7 % des déchets sont mis en décharge. 65 % des déchets sont soit recyclés soit récupérés après une incinération avec récupération d'énergie.

INDICE DES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX MIS EN DÉCHARGE

Base 2012 à périmètre d'activité constant



Légende : Indice des déchets industriels dangereux mis en décharge à périmètre d'activité constant. Les déchets industriels sont les déchets générés par l'activité industrielle sur un site, y compris le conditionnement et la maintenance et hors construction et démolition, les déchets provenant de l'activité des mines et carrières, ainsi que les déchets ménagers et municipaux.

I INDICE DES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX MIS EN DÉCHARGE

	2015	2014	2013	2012
Déchets industriels dangereux mis en décharge	14 591	12 327	13 283	10 743

Légende : Indice des déchets industriels dangereux mis en décharge à périmètre d'activité constant

Les déchets industriels dangereux mis en décharge ont augmenté entre 2014 et 2015 de 2 264 tonnes (+31,6 %). Cela résulte du développement de Specialty Polymers (+2 064 t) et Performance Polyamides (+1 343 t) et de l'amélioration de la situation de Special Chem (-699 t) et Soda Ash and Derivatives (-675 t). De plus légères améliorations ou détériorations ont été rapportées pour les autres activités.

Produits et matières premières

Produits mis sur le marché : Conformité au Système Général Harmonisé et au programme REACH

Actuellement Solvay gère plus de 12 000 classes de produits commercialisées. Solvay s'engage à favoriser la maîtrise complète des dangers, des risques et des impacts des produits commercialisés, depuis la phase de production jusqu'à l'utilisation finale.

Substances dangereuses : étendre les règles communes en matière d'information sur la sécurité

Solvay procède à une gestion centralisée des informations sur la sécurité pour toutes les substances dangereuses. C'est essentiel pour s'assurer que les substances dangereuses sont gérées de façon adéquate tant dans le cadre des activités de Solvay que tout au long des chaînes de valeur. Les dispositions qui suivent sont en vigueur depuis septembre 2015 :

- fiches de données de sécurité produit standardisées en utilisant des règles et des modèles partagés dans l'ensemble du Groupe ;
- processus automatique de création et de distribution des fiches de données de sécurité (règles de classification des GES, distribution automatique selon les pays de vente, système d'étiquetage mondial...);
- cohérence des étiquetages de produits afin de se conformer aux réglementations à travers le monde ;
- données réglementaires communes, données toxicologiques et écotoxicologiques et bibliothèques de phrases types.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Solvay a mis en œuvre une approche volontaire globale pour les « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC). La politique relative aux substances extrêmement préoccupantes prévoit :

- de tenir à jour une liste de toutes les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ;
- de manipuler les substances extrêmement préoccupantes dans des conditions strictement contrôlées ;
- d'actualiser les études de risques et si possible s'efforcer de remplacer les substances extrêmement préoccupantes par des alternatives plus sûres.

Une liste de référence des substances extrêmement préoccupantes a été établie à l'échelon du Groupe en 2015. 95 sites de production (78 %) ont vérifié leur inventaire à ce jour. La liste des substances extrêmement préoccupantes de Solvay inclut toutes les substances :

- cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), qui répondent aux critères de classification selon la nouvelle réglementation du Système général harmonisé, également connue comme la réglementation GHS ;
- persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) ;

- identifiées, au cas par cas et sur des preuves scientifiques, comme susceptibles d'avoir de graves conséquences sur la santé humaine ou sur l'environnement, au même niveau que les substances mentionnées ci-dessus.

Gestion des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)**Objectif de Solvay pour 2020 :**

- réaliser 100 % des évaluations des risques et des analyses des alternatives plus sûres lorsqu'elles existent, pour les produits commercialisés contenant des substances extrêmement préoccupantes.

De nouvelles règles spécifiques aux substances extrêmement préoccupantes définissent la façon dont ces substances doivent être manipulées par les tiers lors de leur mise sur le marché. Concernant les activités de Solvay, les substances extrêmement préoccupantes font l'objet d'évaluations des risques standardisées.

Les GBU définissent actuellement des stratégies pour garantir une gestion active des substances extrêmement préoccupantes mises sur le marché ainsi que la continuité des activités à l'égard des obligations légales, de l'engagement Responsible Care® et du développement durable.

Afin d'anticiper l'exigence de remplacer certaines substances extrêmement préoccupantes, trois catégories (noir, rouge et jaune) sont utilisées pour définir le niveau de gestion des risques :

- liste noire : substances extrêmement préoccupantes faisant l'objet d'un processus réglementaire d'abandon progressif ou de restriction avec une date butoir connue au moins dans un pays ou une zone donné ;
- liste rouge : substances extrêmement préoccupantes actuellement incluses dans une liste réglementaire de substances susceptible de faire l'objet d'un processus d'autorisation ou de restriction à moyen terme ;
- liste jaune : substances nécessitant une attention particulière et en cours d'examen par les autorités, des ONG, des scientifiques et des industriels en raison de leurs propriétés dangereuses ou de leurs effets potentiels.

I SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES COMMERCIALISÉES PAR SOLVAY ⁽¹⁾

	Nombre de substances (2015, périmètre mondial) ⁽²⁾		Gestion
	Substances extrêmement préoccupantes dans les produits mis sur le marché	pour lesquelles ces substances proviennent des matières premières	
Substances extrêmement préoccupantes (liste conforme à la réglementation REACH - processus d'autorisation de l'UE)	6	3	Actualisation des études de risques et évaluation des alternatives pour les substances mises sur le marché en Europe et élargissement des études de risques aux utilisations en dehors de l'Europe
Substances extrêmement préoccupantes (liste conforme à la réglementation REACH - liste de candidats de l'UE) ⁽³⁾	14	7	
Toutes les substances extrêmement préoccupantes (selon les critères REACH)	20	10	
% des substances extrêmement préoccupantes analysées pour des alternatives plus sûres - monde : ⁽⁴⁾		5 %	

(1) **Périmètre** : tous les produits Solvay - à l'exception des Chemlogics - mis sur le marché qui sont fabriqués par Solvay ou inclus dans la composition des produits vendus.

(2) Substances extrêmement préoccupantes fabriquées ou entrant dans la composition de produits vendus par Solvay à travers le monde, actuellement sur la « liste des substances candidates » ou la « liste d'autorisation » en Europe dans le cadre du processus REACH.

(3) La liste des substances candidates inclut des substances qui sont également soumises au processus de restriction de l'UE (annexe XVII).

(4) Pourcentage de produits contenant des substances extrêmement préoccupantes examinées pour une éventuelle substitution ou des alternatives plus sûres à travers les dossiers internes de Solvay

2.4 Performance sociale

2.4.1 Collaborateurs Santé et Sécurité



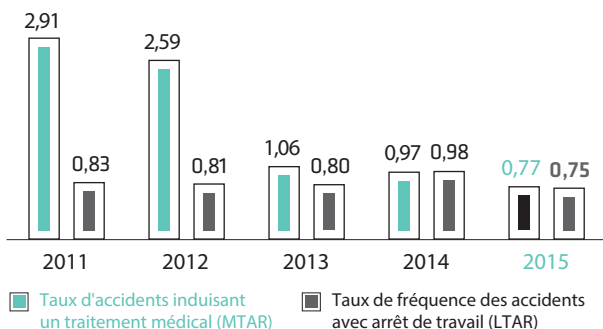
Nouvelles améliorations

Objectif prioritaire de Solvay pour 2025 :

- continuer à améliorer la sécurité des collaborateurs de Solvay en divisant par deux le nombre d'accidents enregistrés sur nos sites et en atteignant un MTAR inférieur à 0,5.

Actuellement, les résultats de Solvay en matière de sécurité se classent dans les 25 % les plus performants de l'industrie mondiale. Le MTAR a déjà diminué de 70 % entre 2012 et 2015. Afin de maintenir ce classement et de s'engager dans la sécurité de ses collaborateurs, Solvay a défini un nouvel objectif de sécurité. Pour atteindre cet objectif ambitieux, Solvay prévoit de gérer la sécurité de manière responsable, selon l'implication du personnel au Safety Excellence Program interne, et avec un plan d'amélioration continue.

ACCIDENTS DU TRAVAIL SUR LES SITES DU GROUPE



Périmètre : Tous les sites de production sous le contrôle opérationnel de Solvay pour lesquels le Groupe gère et surveille les performances en matière de sécurité. Cela représente 180 sites, y compris les sites de production, de R&I et administratifs - collaborateurs de Solvay et entrepreneurs travaillant sur place.

Légende : Taux d'accidents induisant un traitement médical (MTAR) nombre d'accidents du travail conduisant à un traitement médical autre que les premiers soins par million d'heures de travail.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTAR) : nombre d'accidents avec arrêt de travail (absence du travail) pendant plus d'un jour par million d'heures de travail.

La performance en matière de sécurité au travail pour les collaborateurs et les sous-traitants travaillant sur les différents sites du Groupe s'est nettement améliorée au cours des cinq dernières années. Le MTAR est passé à 0,77 en 2015 contre 0,98 en 2014. Le MTAR est utilisé comme indicateur de performance interne car il tient compte de la gravité réelle de l'accident, indépendamment du contexte juridique local ou des pratiques locales du travail adapté qui influencent la classification du LTAR.

Le LTAR s'est amélioré en 2015 pour s'établir à 0,75, son plus bas niveau historique pour Solvay. Ce niveau de LTAR est meilleur que la performance globale de l'industrie en général et du secteur de la chimie en particulier. L'industrie chimique est généralement reconnue comme sûre, avec un LTAR d'environ 4,5 en Europe au cours de ces dernières années.

En particulier, Solvay a réussi à réduire les accidents par contact avec des substances chimiques de 14 en 2014 à neuf accidents en 2015. Le nombre d'accidents aux conséquences irréversibles est resté stable à deux accidents en 2015.

Aucun accident fatal n'a eu lieu en 2015.

Safety Excellence Plan

En vue de prévenir ultérieurement les accidents, un nouveau « Safety Excellence Plan » est actuellement déployé par les GBU et les sites sur la période 2015-2016. Il repose sur trois lignes d'action clés :

- une communication claire des attentes de la direction ;
- le développement de feuilles de route HSE au sein des GBU et de leurs sites respectifs ;
- le développement d'un état d'esprit axé sur la sécurité.

Les GBU et l'ensemble des sites ont défini une feuille de route HSE et mis en œuvre les bonnes pratiques de sécurité suivantes : journées de la sécurité (114 sites en 2015), programme de sécurité comportementale (102 sites), analyse systématique des quasi-accidents, engagement en faveur de la sécurité à tous les niveaux hiérarchiques, exemplarité et visibilité des mesures de sécurité, visites de sécurité, participation de tout le personnel à des actions d'amélioration, reconnaissance, objectifs individuels liés aux indicateurs avancés, etc.

FOCUS:



Prévention des accidents mortels : Règles de sécurité Solvay pour sauver des vies

Les « Règles de sécurité Solvay pour sauver des vies » ont été déployées sur tous les sites en 2015.

- 1. Travaux en hauteur :** protégez-vous et empêchez vos outils de tomber lorsque vous travaillez en hauteur.
- 2. Travaux sur des systèmes électriques :** isolez et mettez hors tension les équipements mécaniques et électriques avant de commencer les travaux.
- 3. Rupture de ligne :** obtenez une autorisation avant de mettre une ligne en marche ou avant d'ouvrir une cuve.
- 4. Travaux dans des espaces confinés :** assurez-vous que les conditions atmosphériques sont continuellement surveillées et qu'un surveillant se trouve en permanence à proximité avant d'entrer dans un espace confiné.
- 5. Travaux en atmosphères explosives :** n'entrez pas dans une zone où l'atmosphère est potentiellement explosive avec des objets pouvant générer des étincelles ou une explosion.
- 6. Soulèvement :** ne stationnez pas ou ne vous déplacez pas sous ou à proximité d'une charge soulevée.
- 7. Excavation :** restez hors de la ligne de tir des excavateurs, des camions et des terres non stabilisées.
- 8. Circulation :** respectez les règles de circulation.

Programme Santé et Hygiène industrielle

I ÉVOLUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2012-2020

	2015	2014	2013
Hygiène industrielle : nombre de sites formés aux nouvelles normes d'hygiène industrielle	102	33	4
Suivi de la santé : nombre de sites adoptant un suivi de la santé basé sur des profils de risque individuels conformément aux normes de Solvay	39	36	36

Périmètre : Périmètre financier de Solvay 2015 plus autres sites sous le contrôle opérationnel de Solvay.

Objectif de Solvay pour 2020 :

- toutes les unités et les postes de travail sont contrôlés et enregistrés conformément aux nouvelles normes d'hygiène industrielle Solvay applicables à tous les collaborateurs.

Le programme repose sur quatre grands piliers :

- pour tous les produits chimiques manipulés dans le cadre des opérations de Solvay, définir et observer au minimum une bande d'exposition professionnelle (*Occupational Exposure Band, OEB*), ou des limites d'exposition acceptables pour Solvay (*Solvay Acceptable Exposure Limits, SAEL*) en l'absence de limites d'exposition professionnelle reconnues (*Occupational Exposure Limit*) ;
- mettre en place un processus d'évaluation des risques cohérent et efficace, un screening de l'exposition des tâches critiques (*CTES, Critical Tasks Exposure Screening*), pour une détection efficace de l'exposition aux agents dangereux exigeant une certaine attention ou des contrôles supplémentaires ;
- accorder une attention particulière aux substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ayant un effet sur la santé et aux plus grands risques potentiels d'exposition identifiés ;
- créer une base de données sur l'hygiène industrielle facile à utiliser (SOCRATES) comprenant les processus, les outils et les bases de données correspondants.

Dialogue social

L'engagement est également favorisé par un dialogue régulier entre les dirigeants et les collaborateurs du Groupe. Il fait partie intégrante de la culture de Solvay. Solvay considère que le maintien d'une relation de confiance constructive avec l'ensemble des collaborateurs et leurs représentants forme la base de ce dialogue. Cette relation repose sur l'engagement du Groupe à respecter les droits humains fondamentaux des collaborateurs et à garantir leurs droits sociaux. L'accord avec IndustriALL formalise l'engagement du Groupe.

Pour plus de détails sur IndustriALL, veuillez consulter la page 101.

FOCUS:

Comité d'Entreprise Européen

Un dialogue permanent sur le développement durable a été entamé il y a plusieurs années entre Solvay et son Comité d'Entreprise européen (CEE). En 2015, le CEE s'est réuni en séance plénière pendant une semaine, la commission Développement Durable du CEE s'est réunie à deux reprises et le secrétariat du CEE s'est réuni 10 fois avec la direction du Groupe, permettant ainsi à ces organes de représentation de participer à l'évolution du Groupe. Les sujets ayant reçu une attention particulière ont été les suivants : acquisition de Cytec, évolution de l'emploi au sein du Groupe, stratégie du Groupe et développement durable.

2.4.2 Engagement et bien-être des collaborateurs



Objectif prioritaire de Solvay pour 2025 :

- augmenter l'indice d'engagement à 80 %.

L'engagement du personnel de Solvay a été évalué avec l'« Enquête 2015 auprès du personnel de Solvay ». Plus de 22 000 collaborateurs répartis sur tous les sites géographiques, toutes les filiales et de tous niveaux ont répondu à une série de questions sur l'emploi, la gestion et les activités du Groupe. Le taux d'engagement, qui mesure l'énergie dédiée par le personnel au succès de Solvay, a atteint 75 %, comparables aux indices de référence de l'industrie en général.

Les initiatives globales mises en œuvre au niveau du Groupe concernaient :

- Développement personnel ;
- Récompenses et Reconnaissances ;
- Culture d'intégration ;
- Équilibre Travail-Vie personnelle.

FOCUS:

Indicateur de représentation des employés

Les syndicats sont présents sur la majorité des sites de Solvay à travers le monde. L'adhésion à un syndicat est estimée à 20 % en Europe, 30 % en Amérique du Sud, 10 % en Amérique du Nord et 30 % en Asie. Dans la majorité des cas les conventions collectives couvrent tous les collaborateurs, même s'ils ne sont pas syndiqués. La couverture des effectifs mondiaux par les conventions collectives a diminué à 77 % en raison des changements de périmètre. Cet indicateur a été établi pour 2015, sans intégrer les données relatives à la société Cytec récemment acquise. Il sera mis à jour en 2016 après l'intégration de Cytec. Ces données indiquent que la liberté d'association est garantie au sein du Groupe et que son application dans la pratique offre à nos équipes des conditions de travail définies d'un commun accord.



2.4.3 Satisfaction des clients

Gestion des relations avec les clients

Objectif de Solvay pour 2020 :

- améliorer la satisfaction des clients pour atteindre un Net Promoter Score de 35 %.

Dans le cadre du programme d'excellence commerciale, une enquête systématique bisannuelle pour évaluer la satisfaction et la fidélité des clients a été diffusée dans l'ensemble du Groupe depuis 2014.

Plusieurs GBU comme Specialty Polymers, Novocare, Acetow, Silica et Performance Polyamides mènent déjà des enquêtes « La voix du client » depuis plus de quatre ans, dans le but d'évaluer la satisfaction générale des clients. Ces initiatives ont suscité la mise en œuvre de plans d'action soutenus par un contrôle étroit et de sessions de suivi régulières avec les partenaires commerciaux.

Un seul indicateur économique a été sélectionné (NPS : Net Promoter Score) pour un benchmarking interne et externe à travers la consolidation de la performance NPS au niveau du Groupe.

Même si l'échéance bisannuelle des enquêtes de la Voix du client est impérative pour toutes les entités, chaque GBU est libre de choisir l'approche la plus appropriée. Celle-ci peut aller de la réalisation d'une petite enquête portant sur un nombre limité de comptes clés pour déterminer le niveau de satisfaction à une analyse approfondie de la satisfaction des clients à travers la distribution d'un questionnaire global couvrant tous les aspects de l'expérience client. Les informations sont recueillies au moyen d'entretiens individuels menés par des conseillers externes ou à travers une enquête en ligne fondée sur la gestion de la qualité de la GBU. Ces enquêtes sont menées à l'échelle mondiale ou nationale.

Chaque GBU conçoit son propre questionnaire selon les lignes directrices de l'entreprise mais en se concentrant sur chaque domaine d'activité spécifique. L'enquête comprend un chapitre dédié au développement durable.

	2015	2014
Net Promoter Score du Groupe	24 %	14 %

En 2014, Solvay a publié un NPS du Groupe de 14 % qui a été comparé à une référence industrielle pondérée géographiquement de 25 %.

En 2015, les performances du Groupe se sont considérablement améliorées atteignant un NPS de 24 %. Ce résultat a pu être obtenu grâce aux plans d'action des GBU plus solides et à la participation directe du Comité Exécutif. Le Groupe a lancé plusieurs initiatives visant à approfondir nos relations avec ses clients (comme les « Customer Tech Days » : une présentation des activités du Groupe sur un marché spécifique) et développer l'innovation collaborative.

Parallèlement au NPS, un deuxième indicateur de fidélité du client a également été mis en place (taux de résiliation : % du chiffre d'affaires du Groupe provenant de clients qui avaient déjà effectué un achat l'année précédente). En 2015, le Groupe a confirmé le résultat obtenu en 2014 de 97 %, basé sur la fiabilité des services et notre capacité d'innovation.

Enfin, le Groupe déploie actuellement dans toutes les GBU un nouveau système cloud de pointe de gestion des relations avec les clients (CRM, *Customer Relationship Management*) afin de mieux rassembler et intégrer la connaissance des besoins des clients dans les principales décisions et favoriser l'échange de bonnes pratiques.

2.4.4 Développement des communautés



Objectif prioritaire de Solvay pour 2025 :

- Doubler le nombre d'employés engagés dans une action sociale de 20 % à 40 %.

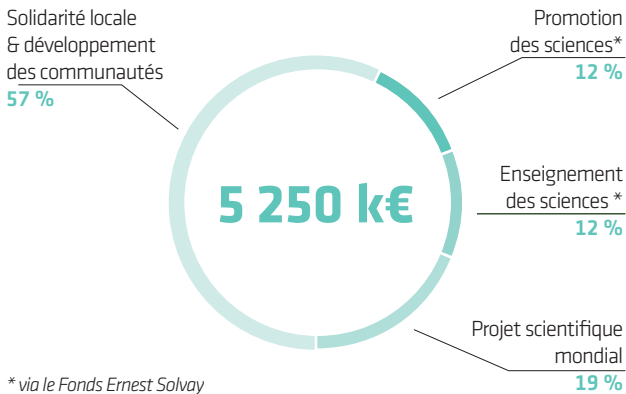
Solvay consacre du temps et des ressources financières au niveau local et global pour améliorer le milieu de vie des personnes à travers des solutions scientifiques et l'enseignement des sciences ou à travers des actions de solidarité au niveau local.

Le Groupe veille à l'intégration des entités Solvay sur leurs territoires et instaure des échanges ouverts avec les communautés locales en vue de contribuer à leurs problèmes de société et plus généralement d'offrir des solutions à la société dans son ensemble. Telle est l'ambition de durabilité du Groupe, communiquée à travers Solvay Way à tous les collaborateurs dans leur travail quotidien.

Engagement local

À travers l'approche Solvay Way, les collaborateurs sont encouragés à prendre part aux projets contribuant au développement local. Ils participent à des projets à travers le monde apportant une valeur ajoutée indirecte et directe à l'économie locale et à l'emploi, et soutiennent des associations et des initiatives locales. Les correspondants et les collaborateurs de Solvay Way gèrent leur approche sociale localement et de manière indépendante en choisissant et en finançant les initiatives répondant le mieux aux besoins de leurs communautés environnantes.

DONATIONS, SPONSORISATIONS ET PROJETS DU GROUPE SOLVAY 2015



Exemples d'initiatives locales

Actuellement ces activités ne sont pas toujours documentées au niveau de l'entreprise, mais une étude interne a été menée en 2015 pour commencer à référencer les actions sociales de Solvay. Les principales conclusions indiquaient qu'une large majorité des actions sociales étaient bénéfiques en raison du temps que les employés y consacraient, des équipements fournis, des dons financiers offerts et de l'organisation d'événements locaux. En Asie et en Amérique Latine, les employés donnent davantage de leur temps, alors qu'en Europe et en Amérique du Nord les dons financiers sont plus répandus.

Chine (Zhenjiang)

FOCUS:



Aider les orphelins

Zhenjiang est un institut qui accueille des orphelins. La plupart de ces orphelins sont handicapés, souffrent de graves troubles mentaux ou ont des difficultés d'apprentissage. Beaucoup resteront dans ce foyer jusqu'à l'âge de 18 ou 19 ans. Ils seront ensuite hébergés dans une Maison de Jeunesse ou commenceront à travailler dans la communauté. Une équipe de professionnels les aide en leur apportant un soutien psychologique.

Le site Solvay de Zhenjiang s'est porté volontaire pour rejoindre l'équipe de professionnels et apporter une assistance aux enfants qui se préparent à quitter l'institut. 10 collaborateurs de Solvay ont participé une fois par mois à des activités bénévoles de janvier à avril 2015 pour venir en aide aux enfants de l'Institut. Guidés par l'équipe professionnelle, ils ont parlé aux enfants qui étaient sur le point de quitter l'institut pour entrer dans la vie active. Ils ont participé à une série d'activités telles que la cuisine et le jardinage. L'objectif des volontaires est d'aider les jeunes à s'accoutumer au monde extérieur. L'année dernière, grâce à l'implication de l'équipe professionnelle et de tous les volontaires, deux de ces jeunes gens ont pu trouver un emploi hors de l'Institut.

États-Unis

FOCUS:



Contribuer au développement local

Une série d'activités a été menée dans les 40 sites implantés aux États-Unis. À Alpharetta, Géorgie, les collaborateurs ont participé à « Habitat for Humanity » pour la construction de logements destinés aux familles à revenus modestes. À Houston, Solvay, qui soutient largement l'initiative *Junior Achievement*, contribue au financement et envoie en moyenne 20 collaborateurs par semestre pour donner aux écoliers des cours sur le monde des affaires répartis sur six semaines. À Cranbury et auprès de nombreux autres sites, les collaborateurs de Solvay apportent un grand soutien à United Way, système national de volontaires et de contributeurs participant aux œuvres de charité locales. En outre, Chemistry Connection® de Solvay envoie des collaborateurs volontaires auprès des écoles locales pour effectuer des démonstrations scientifiques à travers des expériences pratiques.

Europe (France - Belgique)

FOCUS:



Faire avancer l'enseignement scientifique

Solvay a relevé l'existence d'un problème concernant le recrutement de scientifiques pour le secteur public et l'industrie. Les enfants doivent être fascinés par les sciences. L'Institut Royal belge des Sciences naturelles se joint aux efforts de Solvay pour concevoir un outil capable de rejoindre les jeunes dans tout le pays et de développer leur intérêt pour les sciences.

Xperilab est un camion dans lequel une classe entière peut réaliser de vraies expériences scientifiques. Le camion rend visite aux écoles dans toute la Belgique, et accueille plus de 10 000 jeunes chimistes chaque année. Cette initiative a remporté un grand succès et les réservations sont déjà complètes une année à l'avance.

Solvay souhaitait que les enfants comprennent les éléments essentiels de notre environnement afin d'acquérir le bon état d'esprit pour relever les défis futurs. Ce concept est exploité avec succès depuis cinq ans et continue à bien fonctionner.

Ces initiatives, parmi tant d'autres, permettent de développer les solides relations communautaires dont ont bénéficié nos sites à travers le monde.

Engagement international

Le Groupe vise à connecter ses actions de mécénat à ses domaines d'expertise, partout où ses produits ou activités peuvent apporter une valeur ajoutée.

En 1923, Solvay a créé le Fonds Ernest Solvay en l'honneur du fondateur de la Société décédé l'année précédente. Aujourd'hui, la majorité des œuvres philanthropiques de Solvay passe par le Fonds Ernest Solvay. Ce Fonds est géré par la Fondation du Roi Baudouin.

Solvay dédie ses actions de mécénat ou de financement au niveau de l'entreprise à la promotion des sciences ; l'enseignement des sciences et dans certaines circonstances les initiatives humanitaires entreprises en réponse à certaines catastrophes et/ou partout où nos produits ou services sont particulièrement utiles.

Exemples de projets de promotion des sciences du Groupe

Au niveau mondial

FOCUS:



Inspirer les chimistes du futur

Le prix Solvay pour la Chimie du Futur récompense une découverte scientifique majeure qui contribue aux fondations de la chimie de demain et au progrès humain.

Ce prix perpétue le soutien solide qu'a toujours apporté Ernest Solvay à la recherche scientifique. Il vise à avaliser les recherches de base et à souligner le rôle essentiel de la chimie, tant comme science que comme industrie, en favorisant la résolution des questions les plus pressantes auxquelles le monde est confronté.

Le prix de 300 000 € est remis tous les deux ans.

Le prix Solvay pour la Chimie du Futur 2015 a été remis au Professeur Ben Feringa. Les travaux du Professeur Feringa sur les moteurs moléculaires unidirectionnels ont permis de créer un nouveau champ de recherche qui ouvre la voie par exemple au développement de nouvelles applications thérapeutiques et technologiques. Dans un horizon de vingt à trente ans, ses recherches devraient permettre de développer des nanorobots capables de mieux cibler les molécules dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Elles peuvent également permettre à une nouvelle génération de scientifiques de concevoir des muscles artificiels ou encore optimiser le stockage de l'information à l'échelle moléculaire.

Le prochain prix Solvay pour la Chimie du Futur sera attribué en 2017.

Outre ces activités, les instituts Solvay visent également à promouvoir la vulgarisation de la science à travers l'organisation des conférences publiques Solvay consacrées aux grands défis scientifiques d'aujourd'hui.

FOCUS:

Exemples de projets de formation scientifique du Groupe

- UNISTRA, création à l'Université de Strasbourg des « bourses de doctorat d'excellence en chimie ». Pour 2015, ils ont reçu plus de 50 candidatures. L'Imperial College de Londres, l'Université de Cambridge, l'Université de Saint Andrews figurent parmi les candidats.
- **Chaire des procédés éco-efficients pour un génie chimique et biochimique durable** à l'Université de Louvain et **Chaire d'Innovation Technologique** auprès de cette même université.
- la subvention annuelle à la **Fondation Annuelle Reine Elisabeth (FARE)**, qui encourage la recherche en laboratoire et les contacts entre chercheurs et cliniciens, en mettant l'accent sur les neurosciences. Le FARE soutient 17 équipes universitaires dans toute la Belgique.
- Le **International IUPAC/Solvay Award for Young Chemists**, qui récompense cinq jeunes chimistes et chercheurs des plus grandes universités du monde.
- le « **Solvay Awards** », qui récompense les étudiants de deux grandes universités en Belgique depuis plus de 20 ans.
- Solvay soutient la « **Fondation pour l'enseignement** » récemment créée, qui vise à développer l'enseignement en Belgique afin de l'adapter aux exigences du monde des affaires.
- Depuis 2014, Solvay soutient les **bourses VOCATIO**, attribuées aux jeunes talents pour leur permettre de réaliser leur rêve ou de commencer à le poursuivre.

FOCUS:



Les Instituts Solvay Internationaux pour la Physique et la Chimie

L'Institut Solvay International pour la Physique a été fondé par Ernest Solvay en 1912 suite au légendaire Conseil Solvay 2011 sur la « Théorie du rayonnement et les Quanta » présidé par le Prix Nobel Hendrik Lorentz. L'Institut Solvay International pour la Chimie a été fondé un an plus tard, en 1913. En 1970, ces deux instituts ont fusionné pour créer les International Solvay Institutes for Physics and Chemistry, fondés par Ernest Solvay.

La mission des instituts Solvay est de soutenir et de développer la recherche axée sur la physique, la chimie et les domaines connexes dans le but d'« élargir et d'approfondir la compréhension des phénomènes naturels ».

L'activité centrale des instituts est l'organisation périodique des célèbres Conférences Solvay sur la Physique et la Chimie (« Conseils de Physique Solvay » et « Conseils de Chimie Solvay »). Ce soutien à la recherche fondamentale est complété par l'organisation d'ateliers ouverts sur des thèmes spécifiques, de présidences internationales, de colloques et par l'ouverture d'un collège doctoral international.

2.4.5 Leadership et gouvernance



Gestion de l'environnement juridique et réglementaire

La gestion du cadre juridique, éthique et réglementaire a été identifiée comme un élément d'une forte importance lors de la révision complète de l'analyse de matérialité effectuée en 2014. Par le passé, Solvay a communiqué le coût des litiges importants. Des indicateurs plus pertinents sont en cours d'élaboration.

Le coût des litiges importants est présenté en détail dans la section gestion des risques du présent rapport.

Le Code de Conduite de Solvay et les autres éléments concernant la conformité sont présentés en détail dans la section Gouvernance d'entreprise.

Sécurité des procédés, préparation et capacité de réponse aux situations d'urgence

En plus des objectifs spécifiques au site, les objectifs globaux du Groupe pour 2020 visent à garantir l'intégrité des systèmes et des processus d'exploitation. La sécurité des procédés garantit l'intégrité des systèmes et procédés opérationnels grâce à l'application de bons principes de conception ainsi que les meilleures pratiques d'ingénierie et d'exploitation. Il s'agit de la prévention et du contrôle des incidents liés à la sécurité des procédés (PSI, *Process Safety*

Incidents) qui peuvent potentiellement entraîner le déversement de matières dangereuses dans l'environnement.

Dans la pratique la prévention des accidents industriels consiste à :

- mettre en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité des procédés sur les sites en fonction des risques associés à ses procédés conformes aux exigences et certifications locales ;
- effectuer une identification cohérente des dangers et une analyse des risques pour les installations existantes, nouvelles ou modifiées en utilisant des méthodes et des procédures conformes aux normes du Groupe et résoudre les situations à risque.

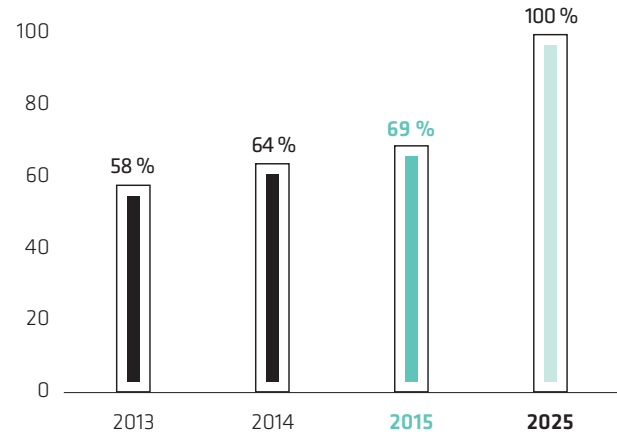
Objectif de Solvay pour 2020 :

- 100 % de nos sites ont une analyse de risque de moins de cinq ans pour chaque ligne de production.

Cet objectif vise à garantir l'intégrité des systèmes et processus opérationnels sur tous les sites. Une analyse régulière des risques est maintenant effectuée selon une nouvelle échelle de risque. Le contrôle du risque se fonde sur cette analyse. Les scénarios à risque ont été définis en utilisant la matrice standard du Groupe afin d'identifier toutes les situations potentielles à risque de niveau 1.

Le risque de niveau 1 se réfère à un scénario techniquement plausible d'explosion, d'incendie ou la perte d'un dispositif d'isolement des matières dangereuses sur un site de production ou de stockage qui n'est pas acceptable pour Solvay en termes de gravité des conséquences pour les personnes et l'environnement et de probabilité d'occurrence.

SITES DONT L'ANALYSE DES RISQUES A ÉTÉ MISE À JOUR AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES POUR TOUTES LES LIGNES DE PRODUCTION



Légende : basé sur les déclarations propres aux sites.

Périmètre : périmètre de production du groupe Solvay sous contrôle opérationnel. Les données consolidées pour l'analyse des risques de sécurité des procédés couvrent 111 sites sur un total de 132 sites opérationnels.

Résolution des situations à risque de niveau 1

L'un des principaux éléments du nouveau programme de Solvay actuellement mis en œuvre est le traitement des situations à risque de niveau 1, tel que prescrit par la ligne rouge de Solvay sur la santé, la sécurité et la gestion des risques environnementaux. Les lignes rouges sont des règles essentielles qui doivent être appliquées car elles couvrent des aspects constituant des risques majeurs pour le Groupe. Les collaborateurs ou les organisations qui ne respectent pas les lignes rouges sont susceptibles d'être pénalisés conformément aux réglementations applicables.

Cette exigence a été satisfaite en 2015, puisque fin 2015 il ne restait plus aucune situation à risque de niveau 1 datant de plus d'un an.

- Fin 2014, 217 situations à risque de niveau 1 ont été identifiées. Elles ont toutes été atténuées en 2015. La plupart des 217 situations à risque de niveau 1 étaient liées à un seul site en Chine.
- Fin 2015, 94 situations à risque de niveau 1 ont été identifiées. Elles seront atténuées en 2016.

3 Synthèse de la performance extra-financière

	Unité	Objectifs 2025	Objectifs 2020	2015	2014	2013	2012
Solutions business durables							
✓ ²⁰¹⁵	Portefeuille de produits évalué	%	-	88	79	64	-
✓ ²⁰¹⁵	Solutions durables	%	50	33	25	19	-
Émissions de gaz à effet de serre							
✓ ²⁰¹⁵	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Kg de CO ₂ eq par Euro RÉBITDA	4,85	7,26	8,08	8,84	7,12
✓ ²⁰¹⁵	Émissions de CO ₂ directes et indirectes (Scopes 1 & 2)	Mt CO ₂ eq	-	11,6	11,7	12,0	11,8
✓ ²⁰¹⁵	Autres émissions de gaz à effet de serre selon le Protocole de Kyoto (Scope 1)	Mt CO ₂ eq	-	2,6	2,7	2,7	2,6
✓ ²⁰¹⁵	Total des émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto)	Mt CO ₂ eq	-	14,2	14,4	14,7	14,4
✓ ²⁰¹⁵	Autres émissions de gaz à effet de serre hors Protocole de Kyoto (Scope 1)	MtCO ₂ eq	-	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion énergétique							
✓ ²⁰¹⁵	Consommation énergétique	Pétajoules pouvoir calorifique inférieur	-	175	179	181	179
	Indice d'efficacité énergétique	%	-	90	96	99	100
Qualité de l'air							
✓ ²⁰¹⁵	Indice des émissions acidifiantes en absolu	Teq SO ₂	-	27 330	25 405	26 848	29 852
	Indice des émissions acidifiantes	%	-	75	114	106	93
✓ ²⁰¹⁵	Formation d'oxydants photochimiques en absolu	Teq NMVOC	-	19 329	20 360	18 745	19 980
	Indice de formation d'oxydants photochimiques	%	-	90	92	98	100
Gestion des eaux							
✓ ²⁰¹⁵	Apport d'eaux souterraines et d'eaux potables	1 000 m ³	-	194 330	186 726	198 386	242 136
✓ ²⁰¹⁵	Apport d'eau total	1 000 m ³	-	616 274	626 933	654 616	762 639
	Indice de la consommation d'eau	%	-	90	85	84	87
	Sites appliquant une comptabilisation de l'eau détaillée	Nombre	-	122	79	-	-
✓ ²⁰¹⁵	dont sites pour lesquels le risque de pénurie d'eau a été confirmé	Nombre	-	12	13	-	-
✓ ²⁰¹⁵	Sites exposés à un risque de pénurie d'eau et une gestion des eaux durables	%	-	100	33	31	-
Accidents environnementaux et réparation							
	Nombre moyen d'accidents	Nombre	-	54	53	-	-
	Nombre élevé d'accidents	Nombre	-	0	2	4	0
	Accidents catastrophiques	Nombre	-	0	0	0	1
✓ ²⁰¹⁵	Provisions environnementales	Millions d'euros	-	723	713	636	800

	Unité	Objectifs 2025	Objectifs 2020	2015	2014	2013	2012
Gestion des matières dangereuses							
	Indice des déchets industriels dangereux mis en décharge	%	- 90	114	102	102	100
✓ ²⁰¹⁵	Déchets industriels dangereux mis en décharge	Tonnes	- -	14 591	12 327	13 283	10 743
	Substances extrêmement préoccupantes présentes dans les produits mis sur le marché conformément à la réglementation REACH – processus d'autorisation de l'UE	Nombre	- -	6	8	6	-
	Substances extrêmement préoccupantes présentes dans les produits mis sur le marché pour lesquelles cette présence est liée aux matières premières conformément à la réglementation REACH – processus d'autorisation de l'UE	Nombre	- -	3	6	10	-
	Substances extrêmement préoccupantes présentes dans les produits mis sur le marché conformément à la réglementation REACH – liste des substances candidates de l'UE	Nombre	- -	14	17	17	-
	Substances extrêmement préoccupantes présentes dans les produits mis sur le marché pour lesquelles cette présence est liée aux matières premières conformément à la réglementation REACH – liste des substances candidates de l'UE	Nombre	- -	7	12	29	-
	Toutes les substances extrêmement préoccupantes selon les critères de la réglementation REACH présentes dans les produits mis sur le marché	Nombre	- -	20	25	23	-
	Toutes les substances extrêmement préoccupantes selon les critères de la réglementation REACH présentes dans les produits mis sur le marché pour lesquelles cette présence est liée aux matières premières	Nombre	- -	10	18	39	-
✓ ²⁰¹⁵	Produits contenant des substances extrêmement préoccupantes examinés en vue d'une potentielle substitution ou des alternatives plus sûres dans les dossiers internes de Solvay	%	- 100	5	0	0	0
Santé et sécurité des collaborateurs							
✓ ²⁰¹⁵	Medical Treatment Accident Rate – Collaborateurs, entrepreneurs et travailleurs temporaires (MTAR)	Accident par million d'heures travaillées	0,5 -	0,77	0,97	1,06	2,59
✓ ²⁰¹⁵	Lost Time Accident Ratio – Collaborateurs, entrepreneurs et travailleurs temporaires (LTAR)	Accident par million d'heures travaillées	- -	0,75	0,98	0,80	0,81
✓ ²⁰¹⁵	Accidents mortels	Nombre	- -	0	2	2	0
	Sites adoptant un suivi de la santé basé sur des profils de risque individuels conformément aux normes de Solvay	Nombre	- -	39	36	36	-
	Sites ayant reçu une formation sur les nouvelles normes d'hygiène	Nombre	- -	102	33	4	-
Engagement et bien-être des collaborateurs							
	Indice d'engagement de Solvay	%	80 -	75	-	72	-
✓ ²⁰¹⁵	Couverture par une convention collective	%	- -	77	82,2	85	85
Actions sociétales							
	Employés engagés dans des actions sociétales	%	40	20	-	-	-
Satisfaction des clients							
	Net Promoter Score	%	- 35	24	14	-	-
Sécurité des procédés, préparation et capacité de réponse aux situations d'urgence							
	Sites dont l'analyse des risques a été mise à jour au cours des 5 dernières années pour chaque ligne de production	%	- 100	69	64	58	-
✓ ²⁰¹⁵	Situations de sites à risque de niveau 1 résolues en un an	%	- -	100	100	100	-
✓ ²⁰¹⁵	Situations risque de niveau 1 à la fin de l'année	Nombre	- -	94	217	11	111
✓ ²⁰¹⁵	Situations risque de niveau 1 résolues à la fin de l'année	Nombre	- -	232	23	111	111

ÉTATS FINANCIERS

1 États financiers consolidés

Solvay (la « Société ») est une Société Anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles et sur Euronext Paris. Les activités principales de la Société, de ses filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées (dénommées collectivement le « Groupe ») sont décrites à la Note 1 portant sur l'information sectorielle.

Le 24 février 2016, le Conseil d'Administration a autorisé la publication des états financiers consolidés. Ils ont été établis en conformité avec les principes comptables IFRS décrits dans les pages suivantes.

Notes préliminaires – principaux changements dans le périmètre de consolidation

En 2015, deux changements principaux ont eu lieu.

Le 1^{er} juillet 2015, Solvay a vendu ses activités chlorovinyles à la coentreprise INOVYN (50 % Solvay, 50 % INEOS) (voir Note 10 Activités abandonnées).

Le 9 décembre 2015, Solvay a acquis 100 % des actions de Cytec Industries Inc.

Les principaux impacts de cette acquisition sont décrits ci-dessous :

- le bilan de Cytec a été entièrement consolidé dans les comptes du groupe Solvay à partir du 31 décembre 2015 – voir Note 26 « Goodwill et regroupements d'entreprises » – et repose sur les éléments suivants :

- la contrepartie pour Cytec (5,047 millions d'euros),
- les actifs identifiables acquis et les passifs repris comptabilisés après réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition (2,449 millions d'euros), et
- le goodwill (2,598 millions d'euros) correspondant à la différence entre la contrepartie et les actifs nets acquis, évalués à la juste valeur ;
- le résultat et les flux de trésorerie de Cytec pour la période du 9 au 31 décembre ne sont pas significatifs, à l'exception des dépenses liées à l'acquisition, comptabilisées en éléments non récurrents. Par conséquent, Cytec n'a pas contribué au résultat net IFRS ou aux flux de trésorerie du Groupe en 2015 ;
- l'acquisition a été financée par le biais d'une augmentation de capital et l'émission de titres hybrides perpétuels (voir Note 21 « Produit de l'émission obligataire classée en capitaux propres et augmentation de capital »), ainsi que par une émission de dette (voir Note 36 « Endettement net ») ;
- afin de fournir un cadre de référence pour évaluer la performance future du groupe, Solvay publie un compte de résultats *pro forma* et les principaux indicateurs de flux de trésorerie non audités pour l'exercice 2015. Les chiffres représentent la situation comme si l'acquisition de Cytec avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015 – voir le Rapport de gestion financière.

Compte de résultats consolidé

En millions d'euros	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires	(1) (2)	11 047	10 629
Autres produits de l'activité		470	416
Chiffre d'affaires net		10 578	10 213
Coût des ventes		-8 289	-8 070
Marge brute		2 759	2 559
Frais commerciaux et administratifs		-1 327	-1 225
Frais de recherche et développement		-277	-247
Autres charges et produits d'exploitation	(5)	-99	-94
Résultat des entreprises associées et coentreprises	(6)	21	-34
Éléments non récurrents	(7)	-245	-308
EBIT		833	652
Charges d'emprunts	(8)	-111	-151
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	(8)	11	36
Autres charges et produits sur endettement net	(8)	-46	-30
Coût d'actualisation des provisions	(8)	-73	-163
Revenus/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	(8)	-8	-1
Résultat avant impôts		606	343
Charges d'impôts	(9)	-97	-84
Résultat des activités poursuivies		509	259
Résultat des activités abandonnées	(10)	-55	-246
Résultat net de l'année	(11)	454	13
Participations ne donnant pas le contrôle		-48	67
Résultat net (part Solvay)		406	80
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		5,57	3,32
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)		-0,72	-2,36
Résultat de base par action (en euros)	(13)	4,85	0,96
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		5,53	3,30
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)		-0,72	-2,34
Résultat dilué par action (en euros)	(13)	4,81	0,96
RATIOS			
Marge brute en % du chiffre d'affaires		25,0 %	24,1 %
Ratio de couverture des intérêts		7,4	6,6
Charges d'impôts/Résultat avant impôts (%)		16,1 %	24,5 %

Ratio de couverture des intérêts = (EBIT - éléments non récurrents)/charges sur endettement net.

I OUTILS NON IFRS

En millions d'euros	Notes	2015	2014
REBITDA	(3)	1 955	1 783
Résultat net ajusté	(12)	525	89

État consolidé du résultat global

En millions d'euros	Notes	2015	2014
Résultat net de l'année		454	13
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables			
Hyperinflation	(14)	42	-11
Profits et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	(14)	3	1
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	(14)	15	-60
Écarts de conversion	(14)	186	231
Éléments non recyclables			
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(14)	279	-497
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non recyclables			
Charges d'impôt relatives aux autres éléments du résultat global	(14)	-20	72
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		505	-264
Résultat global de l'année		959	-251
attribué :			
• à Solvay		892	-167
• aux participations ne donnant pas le contrôle		67	-84

État consolidé des flux de trésorerie

Les montants ci-après incluent les effets des activités abandonnées.

En millions d'euros	Notes	2015	2014
Résultat net		454	13
Ajustements sur le résultat net			
• Amortissements et dépréciations d'actifs	(15)	978	1 430
• Résultat des entreprises associées et coentreprises		-21	34
• Charges financières nettes et revenus/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		257	356
• Charges d'impôts	(16)	134	314
Variation du fonds de roulement	(17)	-99	236
Variation des provisions	(18)	-302	-213
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises		14	19
Impôts payés (hors impôts payés sur cession de filiales et participations)	(16)	-250	-217
Autres éléments non opérationnels et non cash	(19)	223	-351
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		1 388	1 621
Acquisition (-) de filiales	(20)	-4 934	-304
Acquisition (-) de participations - Autres	(20)	-28	-107
Prêts aux sociétés associées et aux sociétés non consolidées	(20)	11	5
Cession (+) de filiales et participations	(20)	70	721
Impôts payés sur cession de filiales et participations	(20)	-232	0
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	(20)	-952	-923
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	(20)	-85	-64
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20)	31	21
Dividendes des actifs financiers disponibles à la vente		1	0
Variation des actifs financiers non courants		4	1
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-6 113	-650
Augmentation (+)/remboursement (-) de capital	(21)	1 477	0
Produit de l'émission d'obligations hybrides perpétuelles classées en capitaux propres	(21)	991	0
Acquisition (-)/cession (+) d'actions propres	(24)	-59	-41
Nouveaux emprunts	(36)	4 628	151
Remboursement d'emprunts	(36)	-1 219	-1 365
Variation des autres actifs financiers courants	(36)	225	134
Intérêts payés		-156	-234
Coupons payés sur les obligations hybrides perpétuelles	(21)	-57	-41
Dividendes payés		-323	-291
Autres	(22)	-31	-3
Flux de trésorerie des activités de financement		5 475	-1 690
Variation nette de trésorerie		750	-718
Écarts de conversion		13	21
Trésorerie à l'ouverture		1 275	1 972
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	(36)	2 037	1 275

(1) Inclus la trésorerie comprise en actifs détenus en vue de la vente (7 millions d'euros en 2015 et 24 millions d'euros en 2014).

Trésorerie disponible

En millions d'euros	Notes	2015	2014
Free cash flow des activités poursuivies⁽²⁾		391	511
Free cash flow des activités abandonnées⁽²⁾		-3	145
TOTAL FREE CASH FLOW		387	656

(2) Free cash flow = Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) + flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisition et cession de filiales et autres participations et hors prêts aux sociétés mises en équivalence et non consolidées).

Flux de trésorerie consolidés des activités abandonnées

En millions d'euros	Notes	2015	2014
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		64	272
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-68	-127
Flux de trésorerie des activités de financement		-33	-21
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	(23)	-36	124

État consolidé de la situation financière

En millions d'euros	Notes	2015	2014
Actif			
Actifs non courants		18 716	11 529
Immobilisations incorporelles	(25)	3 919	1 543
Goodwill	(26)	5 840	3 151
Immobilisations corporelles	(27)	6 946	5 386
Actifs financiers disponibles à la vente	(29)	34	43
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	(30)	398	380
Autres participations	(31)	92	121
Actifs d'impôts différés	(9)	1 059	710
Prêts et autres actifs long terme	(37)	427	194
Actifs courants		6 613	6 365
Stocks	(32)	1 867	1 420
Créances commerciales	(37)	1 615	1 418
Créances fiscales		158	52
Autres créances courantes – Instruments financiers	(37)	111	309
Autres créances courantes – Autres	(33)	655	500
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(36)	2 030	1 251
Actifs détenus en vue de la vente	(34)	177	1 414
Total de l'actif		25 329	17 894
Passif			
Total des capitaux propres		9 668	6 778
Capital social	(21)	1 588	1 271
Réserves		7 835	5 293
Participations ne donnant pas le contrôle		245	214
Passifs non courants		11 330	6 088
Provisions à long terme : avantages du personnel	(35)	3 133	3 166
Autres provisions à long terme	(35)	831	854
Passifs d'impôts différés	(9)	1 456	378
Dettes financières à long terme	(36)	5 628	1 485
Autres passifs long terme		282	204
Passifs courants		4 331	5 029
Autres provisions à court terme	(35)	310	308
Dettes financières à court terme	(36)	892	853
Dettes commerciales	(37)	1 559	1 461
Dettes fiscales		130	355
Dividendes à payer		144	114
Autres passifs courants	(38)	1 022	776
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	(34)	275	1 162
TOTAL DU PASSIF		25 329	17 894
Ratios⁽¹⁾			
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		45,3 %	11,5 %

(1) Ratio d'endettement net sur capitaux propres = endettement net/capitaux propres.

Endettement net = dettes financières à court et long terme, moins trésorerie et équivalents de trésorerie et autres créances courantes - instruments financiers.

État consolidé des variations des capitaux propres

Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère												
En millions d'euros	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Obligations hybrides perpétuelles	Résultats non distribués	Écart de conversion	Réserves de réévaluation (juste valeur)		Plans de pension à prestations définies	Total réserves	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
							Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie				
Solde au 31 décembre 2013	1 271	18	-132	1 194	5 985	-768	-6	6	-494	5 804	378	7 453
Résultat net de l'année					80					80	-67	13
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾					-9	241	1	-49	-433	-249	-17	-266
Résultat global					71	241	1	-49	-433	-169	-84	-252
Émission d'obligations hybrides perpétuelles ⁽²⁾				0						0		0
Coût des stock-options					11					11		11
Dividendes					-266					-266	-26	-292
Coupons sur obligations hybrides perpétuelles					-42					-42		-42
Vente/Acquisition (-) d'actions propres			-39		-2					-41		-41
Augmentation/Diminution (-) par le biais de variation de participation sans perte de contrôle					-7					-7	-54	-61
Solde au 31 décembre 2014	1 271	18	-171	1 194	5 753	-527	-4	-43	-927	5 293	214	6 778
Résultat net de l'année					406					406	48	454
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾					35	169	3	15	264	486	19	505
Résultat global					441	169	3	15	264	892	67	959
Augmentation de capital	318	1 151								1 151		1 469
Émission d'obligations hybrides perpétuelles				994						994		994
Coût des stock-options					11					11		11
Dividendes					-313					-313	-40	-354
Coupons sur obligations hybrides perpétuelles					-57					-57		-57
Vente/Acquisition (-) d'actions propres			-59		3					-56		-56
Augmentation/Diminution (-) par le biais de variation de participation sans perte de contrôle					-118	5		-1	32	-82	5	-77
Solde au 31 décembre 2015	1 588	1 170	-230	2 188	5 720	-353	-2	-28	-630	7 835	245	9 668

(1) L'impact sur les résultats non distribués suite à l'application d'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*, résultant principalement du retraitement d'actifs non monétaires (en immobilisations corporelles) afin de refléter le pouvoir d'achat au terme de l'exercice, en utilisant un indice général des prix à partir de la date à laquelle ils ont été comptabilisés pour la première fois.

(2) Suite à l'acquisition de Cytec et afin de renforcer la structure du capital de Solvay, des obligations hybrides perpétuelles ont été émises pour un montant de 1 milliard d'euros. Ces obligations qualifient en tant qu'instruments de capitaux propres.

2 Notes aux états financiers consolidés

SOMMAIRE

Principaux principes comptables IFRS	134	Notes relatives à l'état consolidé de situation financière	164
Notes relatives au compte de résultats consolidé	148	NOTE 25 Immobilisations incorporelles	164
NOTE 1 Données financières par segment (compte de résultats consolidé par segment après reclassification en activités abandonnées de Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)	148	NOTE 26 Goodwill et regroupements d'entreprises	165
NOTE 2 Chiffre d'affaires par pays et région (activités poursuivies)	150	NOTE 27 Immobilisations corporelles	169
NOTE 3 REBITDA (outils non IFRS)	151	NOTE 28 Dépréciations	170
NOTE 4 Frais de personnel	152	NOTE 29 Actifs financiers disponibles à la vente	172
NOTE 5 Autres charges et produits d'exploitation	152	NOTE 30 Participations dans des entreprises associées et coentreprises	172
NOTE 6 Participations dans des entreprises associées et coentreprises	152	NOTE 31 Autres participations	173
NOTE 7 Éléments non récurrents	152	NOTE 32 Stocks	173
NOTE 8 Charges financières nettes	153	NOTE 33 Autres créances courantes – Autres	173
NOTE 9 Charges d'impôts	153	NOTE 34 Actifs détenus en vue de la vente	174
NOTE 10 Activités abandonnées (Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)	155	NOTE 35 Provisions	174
NOTE 11 Résultat net	156	NOTE 36 Endettement net	183
NOTE 12 Résultat net ajusté (outils non IFRS)	156	NOTE 37 Instruments financiers et gestion des risques financiers	186
NOTE 13 Résultat par action	157	NOTE 38 Autres passifs courants	196
Notes relatives à l'état consolidé du résultat global	158	Autres notes	197
NOTE 14 État consolidé du résultat global	158	NOTE 39 Engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles	197
Notes relatives au tableau consolidé des flux de trésorerie (activités poursuivies et abandonnées)	159	NOTE 40 Dividendes proposés à la distribution mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux Actionnaires	197
NOTE 15 Amortissements et dépréciations d'actifs	159	NOTE 41 Passifs éventuels	197
NOTE 16 Charge d'impôts	159	NOTE 42 Entreprises associées et coentreprises	197
NOTE 17 Variation du fonds de roulement	159	NOTE 43 Entreprises communes	199
NOTE 18 Variation des provisions	159	NOTE 44 Participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies)	200
NOTE 19 Autres éléments non opérationnels et non cash	159	NOTE 45 Parties liées	201
NOTE 20 Flux de trésorerie d'investissement – acquisition/cession d'actifs et de participations	160	NOTE 46 Politique en matière de capital social	201
NOTE 21 Produit de l'émission obligataire classée en capitaux propres et augmentation de capital	161	Périmètre de consolidation 2015	202
NOTE 22 Autres flux de trésorerie des activités de financement	161	Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation	203
NOTE 23 Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	161		
NOTE 24 Paiements fondés sur des actions	161		

Principaux principes comptables IFRS

Les principaux principes comptables IFRS adoptés dans l'établissement de ces comptes consolidés sont les suivants :

1 Méthode de présentation

Ces informations ont été préparées conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union européenne.

Les normes comptables appliquées aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont cohérentes avec celles utilisées pour élaborer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Normes, interprétations et modifications applicables à partir de 2015

Aucune nouvelle norme, interprétation ou modification susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe n'est applicable à partir de 2015.

Normes, interprétations et modifications applicables à partir de 2016

Aucune nouvelle norme, interprétation et modification susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe n'est applicable à partir de 2016.

Normes, interprétations et modifications applicables après 2016

- IFRS 9 *Instruments financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais pas encore adopté au niveau européen) ;
- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais pas encore adopté au niveau européen) ;
- IFRS 16 *Contrats de location* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais pas encore adopté au niveau européen).

L'impact de l'application de ces normes, interprétations et modifications est actuellement en cours d'évaluation.

Les autres normes, interprétations et modifications aux normes applicables après 2016 ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

2 Méthode d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la société mère.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et hypothèses qui affectent les modalités d'application des principes comptables ainsi que le calcul des montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans la section relative aux « Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations ».

3 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et :

- des entités contrôlées par la Société (y compris par le biais de ses filiales) et qui sont de ce fait classées comme des filiales ;
- des partenariats dans lesquels la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce un contrôle conjoint et qui sont considérés comme des entreprises communes (voir *Principaux principes comptables IFRS - 7. Participations dans des entreprises communes*) ;
- des partenariats dans lesquels la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce un contrôle conjoint et qui sont considérés comme des coentreprises (voir *Principaux principes comptables IFRS - 6. Participations dans des entreprises associées et coentreprises*) ;
- des entités dans lesquelles la Société (y compris par le biais de ses filiales) exerce une influence notable et qui sont de ce fait classées comme des entreprises associées (voir *Principaux principes comptables IFRS - 6. Participations dans des entreprises associées et coentreprises*).

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités précitées afin que leurs principes comptables concordent avec ceux utilisés par le Groupe.

4 Participations dans les filiales

Une filiale est une entité que le Groupe contrôle. Le contrôle est atteint lorsque le Groupe (a) détient le pouvoir sur une société détenue, (b) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société détenue et (c) a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société détenue de manière à influencer sur le montant des rendements que la Société obtient. Pour déterminer si le Groupe détient le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Les filiales sont entièrement consolidées. Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultats consolidé à compter de la date effective de l'acquisition et jusqu'à la date effective de la cession.

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intra-groupe est éliminé en consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont présentées distinctement des capitaux propres du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas pour chaque acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la comptabilisation initiale de ces participations à laquelle s'ajoute la part de ces participations dans les variations ultérieures de capitaux propres. Le résultat global est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont traités comptablement comme des opérations de capitaux propres. Les valeurs comptables des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour tenir compte des changements survenant dans leurs participations respectives dans la filiale. Tout écart entre le montant de l'ajustement des

participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cette cession est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les montants relatifs à la filiale antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés (c'est-à-dire reclassés en résultat ou transférés directement en résultats non distribués) de la même manière que celle qui serait requise si les actifs et passifs concernés étaient cédés. La juste valeur d'une participation conservée dans une ancienne filiale à la date de perte du contrôle est considérée être la juste valeur de la comptabilisation initiale conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ou, le cas échéant, le coût lors de la comptabilisation initiale d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise conformément à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

5 Regroupements d'entreprises

Généralités

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Pour chaque acquisition, la contrepartie est évaluée en fonction de la somme des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs transférés, des passifs contractés ou repris, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Le cas échéant, la contrepartie transférée lors d'une acquisition inclut tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de ces justes valeurs ajustent le coût d'acquisition lorsqu'elles répondent aux conditions d'ajustement de la période d'évaluation (voir ci-après). Toutes les autres variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle présentée comme actif ou passif sont comptabilisées conformément aux normes IFRS applicables, généralement par le biais du compte de résultat.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, les participations détenues antérieurement par le Groupe dans l'entreprise acquise doivent être réévaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (date de prise de contrôle par le Groupe) ; le cas échéant, le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé en résultat. Les montants provenant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition et ayant été précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat si un tel traitement est approprié en cas de cession de la participation.

Les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels repris de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation d'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé, des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages du personnel, qui sont comptabilisés et évalués, respectivement, conformément à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, et à IAS 19 *Avantages du personnel* ;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés au remplacement par le Groupe d'accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* ; et

- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont évalués conformément à cette Norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée au terme de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir paragraphe ci-après), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles à propos de faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

La période d'évaluation est la période qui suit la date d'acquisition et pendant laquelle le Groupe obtient l'ensemble des informations relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. La période d'évaluation n'excède pas douze mois.

Goodwill

Le goodwill constaté lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est mesuré comme l'excès de la somme de :

- la contrepartie transférée ;
- le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition des titres de capitaux propres précédemment détenus dans l'entreprise acquise,

par rapport à la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part des actifs nets identifiables de l'entité acquise par le Groupe.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) du Groupe, conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes du ou des autres groupes d'actifs.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs ou (groupe d') UGT avec leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une (d'un groupe d') UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est, par la suite, imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

En cas de cession d'une activité au sein d'une UGT à laquelle du goodwill a été attribué, le goodwill associé à l'activité cédée est pris en compte, dans le calcul du bénéfice ou de la perte de la cession. Il est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la quote-part de l'UGT conservée, à moins qu'une autre méthode ne reflète mieux le goodwill associé à l'activité cédée.

6 Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise concernée sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée conformément à IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Selon la méthode de la mise en équivalence, lors de la comptabilisation initiale, les investissements dans les entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût, et la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans les actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise, diminuée de toute dépréciation des investissements individuels. Les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise supérieures à la participation du Groupe dans celle-ci (qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise) sont comptabilisées uniquement dans la mesure où le Groupe a des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs (éventuels) repris de l'entreprise associée ou de la coentreprise constaté à la date d'acquisition est comptabilisé à titre de goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et il fait l'objet de tests de dépréciation, étant partie de cette participation. Tout excédent de la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs (éventuels) par rapport au coût d'acquisition, après réévaluation, est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle la participation est acquise.

Les profits et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ou une coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise associée ou coentreprise concernée.

7 Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Dans ses états financiers consolidés, le Groupe comptabilise sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune, sur la base de son pourcentage de participation dans l'entreprise commune.

8 Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont établis dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité du Groupe sont libellés en euros (EUR), qui constitue la monnaie fonctionnelle de la Société ainsi que la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas convertis au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- les écarts de change sur des emprunts en monnaie étrangère liés à des actifs en cours de construction à des fins de production future, lesquels sont compris dans le coût de ces actifs lorsqu'ils sont assimilés à un ajustement des coûts financiers sur ces emprunts en monnaie étrangère ;
- les écarts de change liés à des transactions conclues en vue de couvrir certains risques de change (voir *Principaux principes comptables IFRS – 23. Comptabilité de couverture*) ; et
- les écarts de change sur des éléments monétaires à recevoir de ou payables à un établissement à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de se produire dans un avenir proche (faisant ainsi partie intégrante de l'investissement net dans l'établissement à l'étranger), qui sont comptabilisés initialement en autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion ».

Pour la présentation des états financiers consolidés à la date de clôture, les actifs et passifs des établissements du Groupe à l'étranger sont libellés en euros en appliquant les cours de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période, sauf lorsque l'application du cours moyen donne un résultat nettement différent de l'application du cours spot à la date des transactions respectives, auquel cas ce dernier est appliqué. Les écarts de conversion constatés, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre d'« écarts de conversion ».

Les écarts de conversion sont reclassés de capitaux propres en résultat, en cas de :

- cession de l'intégrité d'une participation du Groupe dans un établissement à l'étranger, ou en cas de cession partielle impliquant la perte de contrôle sur une filiale qui a un établissement à l'étranger. Dans ce cas, l'ensemble des écarts de change cumulés concernant cette transaction attribuables au Groupe sont reclassés en résultat. Tous les écarts de change attribués auparavant aux participations ne donnant pas le contrôle sont décomptabilisés, mais ne sont pas reclassés en résultat ;

- cession partielle d'une participation dans un partenariat ou une entreprise associée qui a un établissement à l'étranger, lorsque la participation conservée est un actif financier. Dans ce cas, la part proportionnelle des écarts de change cumulés est reclassée en résultat.

Dans le cas d'une cession partielle (sans perte de contrôle) d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la part proportionnelle

des écarts de change cumulés est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle et n'est pas comptabilisée en résultat.

Les ajustements concernant le goodwill et la juste valeur suite à l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs ou des passifs de l'établissement à l'étranger et convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au cours de clôture.

Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous :

		Cours de clôture		Cours moyen	
		2015	2014	2015	2014
1 euro =					
Peso argentin	ARS	14,1601	10,3879	10,2349	10,7730
Réal brésilien	BRL	4,3117	3,2207	3,7014	3,1211
Yuan Renminbi	CNY	7,0608	7,5358	6,9729	8,1876
Livre Sterling	GBP	0,7340	0,7789	0,7259	0,8062
Yen japonais	JPY	131,0700	145,2300	134,3069	140,3130
Rouble russe	RUB	80,6736	72,3370	68,1152	50,9460
Baht thaïlandais	THB	39,2480	39,9100	38,0270	43,1534
Dollar américain	USD	1,0887	1,2141	1,1094	1,3287
Bolivar Forte vénézuélien	VEF	6,8626	7,6526	6,9901	8,3740

9 Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe offre à ses membres du personnel différents avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays, d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses membres du personnel ou d'obligations implicites.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies ou en régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies impliquent le versement de cotisations fixes à une entité distincte, libérant ainsi l'employeur de toute obligation ultérieure. Cette entité distincte est seule responsable du versement aux membres du personnel des sommes qui leur sont dues. La charge est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel a rendu service au Groupe durant la période.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent tous les régimes autres que les régimes à cotisations définies et incluent :

- les avantages postérieurs à l'emploi : les régimes de retraite, les indemnités de cessation d'emploi, les autres obligations de retraite et avantages supplémentaires ;
- les autres avantages du personnel à long terme : les avantages octroyés aux membres du personnel en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;
- les autres avantages postérieurs à l'emploi : l'assistance médicale.

En considérant les projections de salaires de fin de carrière sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués

en appliquant une méthode (méthode des unités de crédit projetées) qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de salaires, de revalorisation des rentes et de l'inflation des coûts médicaux. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les taux d'actualisation sont les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront versés, et qui présentent des maturités proches de la durée de l'engagement de retraite correspondant.

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime qui les couvrent. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est comptabilisée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif net limité au montant le plus faible entre l'excédent du régime à prestations définies et la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime est comptabilisé.

Le coût des prestations définies se compose du coût des services et des intérêts nets (basés sur le taux d'actualisation) sur le passif net ou l'actif net, comptabilisés tous deux en résultat, et des réévaluations du passif net ou de l'actif net, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services se compose du coût des services actuels, du coût des services passés résultant des modifications ou réductions du régime et des pertes et profits sur liquidation.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation des obligations au titre des prestations, les produits financiers sur les actifs des régimes (obtenus en multipliant la juste valeur des actifs des régimes par le taux d'actualisation), ainsi que les intérêts sur l'effet du plafonnement des actifs sont comptabilisés en charges financières nettes.

Les réévaluations du passif net ou de l'actif net se composent :

- des écarts actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé.

Les autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail, sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en charges financières nettes dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les calculs actuariels des engagements postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

10 Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent principalement :

- les résultats sur ventes de filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne qualifient pas d'activités abandonnées ;
- les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- les résultats sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- les principaux coûts de restructuration ;
- les pertes de valeur liées à la cessation d'une activité et/ou à la fermeture d'une usine ;
- les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT ;
- l'impact des litiges importants ;
- les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des installations de production en activité (fermeture de sites, activités abandonnées, pollution d'années antérieures).

11 Charges d'impôts

Impôt exigible

L'impôt exigible dû est basé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultats consolidé car des éléments de produits et de charges sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur base des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront disponibles.

Les impôts différés sont calculés au plan local. En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé suite à la comptabilisation initiale du goodwill.

De plus, aucun actif ou passif d'impôt n'est enregistré en ce qui concerne la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles liées à de tels participations et investissements sont uniquement comptabilisés s'il est probable que les bénéfices imposables auxquels seront imputées des différences temporelles seront suffisants et que ces différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au terme de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés au terme de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, au terme de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et, enfin, si le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période, sauf s'ils concernent des montants comptabilisés hors résultat net (soit en autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé hors résultat net, ou lorsque l'impôt est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est pris en compte dans la comptabilisation de ce regroupement d'entreprises.

12 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les termes du contrat transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les contrats n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés conformément à IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location* afin de déterminer s'ils contiennent ou non un contrat de location à comptabiliser conformément à IAS 17 *Contrats de location*.

Contrats de location-financement – Preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés en tant qu'actifs du Groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante envers le bailleur est reprise dans l'état consolidé de situation financière comme une dette de location-financement.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs en propriété ou, si elle est plus courte, sur la durée de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette et ce, à un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées directement en résultat à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié, auquel cas elles sont inscrites à l'actif selon la politique générale du Groupe en matière de coûts d'emprunt (voir *Principaux principes comptables IFRS – 17. Coûts d'emprunt inscrits à l'actif*). Les loyers conditionnels découlant de contrats de location-financement sont comptabilisés en charges des périodes au cours desquelles ils sont encourus.

Contrats de location simple – Preneur

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques tirés de l'actif loué. Les loyers conditionnels découlant de contrats de location simple sont comptabilisés en charges des périodes au cours desquelles ils sont encourus.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques tirés de l'actif loué.

13 Immobilisations incorporelles

Généralités

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Il est identifiable lorsqu'il est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé ou dissocié du Groupe, ou découle de droits contractuels ou autres droits légaux. Une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée si, et seulement si :

- (a) il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au Groupe ; et
- (b) le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle comprend le prix d'acquisition, y compris les droits d'importation et taxes non remboursables après déduction des remises commerciales et escomptes, et tout coût directement attribuable à sa préparation en vue de son utilisation prévue. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les actifs incorporels sont amortis sur une base linéaire au cours de leur durée de vie utile estimée, qui, le cas échéant, n'excède pas la période contractuelle. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues chaque fin d'année, et tout changement d'estimation est comptabilisé de façon prospective.

Brevets et marques	2 – 20 ans
Logiciels	3 – 5 ans
Frais de développement	2 – 5 ans
Autres immobilisations incorporelles – Relations clients	5 – 29 ans
Autres immobilisations incorporelles – Technologie	5 – 20 ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultats consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais commerciaux et administratifs » et « frais de recherche et développement ».

L'actif fait l'objet de tests de dépréciation s'il existe un quelconque indice de perte de valeur, et chaque année pour les projets en cours de développement (voir *Principaux principes comptables IFRS – 16. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) et sociétés mises en équivalence*).

Les actifs incorporels sont décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière à la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou cession. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice au moment de sa décomptabilisation.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (un marché potentiel existe pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future a été avérée) ;
- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets, et une portion appropriée des coûts fixes directement attribuables, y compris le coût des emprunts le cas échéant. Elles sont amorties à partir du moment où l'actif est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des listes de clients, des technologies et d'autres immobilisations incorporelles à caractère commercial, telles que les noms de marques, acquises séparément ou lors d'un regroupement d'entreprises.

14 Droits d'émission de CO₂

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est vu octroyer des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) pour certaines de ses installations. Le Groupe s'est également engagé dans des projets entrant dans le champ du « Mécanisme pour un Développement Propre » (MDP) prévus dans le protocole de Kyoto. Dans le cadre de ces projets, le Groupe a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés, en contrepartie de crédits d'émissions certifiés (*Certified Emission Reductions*, CER).

En l'absence de toute norme IFRS concernant le traitement comptable des droits d'émission de CO₂, le Groupe applique le modèle de production/commercial selon lequel les droits d'émissions de CO₂ sont comptabilisés en stocks s'ils sont consommés dans le processus de production ou en dérivés s'ils sont détenus à des fins de transactions. Energy Services est impliqué dans le développement des activités de transactions, d'arbitrage et de couverture des instruments de CO₂ et dans le développement de l'activité « Origination ». Le résultat net de ces activités est comptabilisé en autres produits opérationnels pour la composante industrielle, lorsque Energy Services vend les droits d'émission de CO₂ générés par Solvay, ainsi que pour la composante transaction, lorsque Energy Services agit comme trader/broker de ces droits d'émission de CO₂.

15 Immobilisations corporelles

Généralités

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou services, en vue de la location à autrui, ou à des fins administratives ; et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Les éléments d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisés en tant qu'actifs corporels lorsqu'ils satisfont aux conditions suivantes :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe ;
- le coût des actifs peut être évalué de façon fiable.

Les éléments d'immobilisations corporelles sont initialement évalués au coût. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend le prix d'acquisition et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Le cas échéant, le coût comprend le coût des emprunts durant la période de construction.

Après comptabilisation initiale, les éléments d'immobilisations corporelles sont évalués au coût, après déduction des amortissements cumulés et pertes de valeur, le cas échéant.

Les éléments d'immobilisations corporelles sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont amorties distinctement. Les terrains ne sont pas amortis. La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues chaque fin d'année, et tout changement d'estimation est comptabilisé de façon prospective.

Bâtiments	30 – 40 ans
Matériel informatique	3 – 5 ans
Machines et installations	10 – 20 ans
Matériel de transport	5 – 20 ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultats consolidé sur les lignes « coût des ventes », « frais commerciaux et administratifs » et « frais de recherche et développement ».

L'actif fait l'objet de tests de dépréciation s'il existe un quelconque indice de perte de valeur (voir *Principaux principes comptables IFRS – 16. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) et sociétés mises en équivalence*).

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou cession. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice au moment de sa décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses d'immobilisations corporelles ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères de comptabilisation susmentionnés. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultats consolidé au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Dans le cadre de son activité industrielle, Solvay engage des dépenses de réparations majeures pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme une composante spécifique des immobilisations corporelles et sont amorties sur la période pendant laquelle les avantages économiques sont attendus, à savoir l'intervalle des réparations majeures.

Coûts de démantèlement

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

En général, Solvay n'a d'obligation de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation que lors de la cessation définitive des activités d'un site. Une provision pour démantèlement des sites ou des installations abandonnées est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations abandonnés.

16 Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill), et sociétés mises en équivalence

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs communs sont également affectés à des UGT prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou UGT) est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou UGT) est alors diminuée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (net d'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

17 Coûts d'emprunt inscrits à l'actif

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient pratiquement prêts pour leur utilisation ou vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés spécifiquement en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

18 Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions et que ces subventions seront reçues.

Les subventions publiques liées à l'achat d'immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations. Elles sont comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière à leur valeur attendue à la date de l'approbation initiale par le gouvernement. La subvention est comptabilisée en résultat sur

la période d'amortissement des actifs sous-jacents comme une réduction de la charge d'amortissement.

Les autres subventions publiques sont comptabilisées en résultat, sur une base systématique sur les périodes durant lesquelles les coûts qui y sont liés, et qu'elles doivent compenser, sont reconnus. Les subventions publiques à recevoir en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, ou pour apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles deviennent des créances.

19 Stocks

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent. La valeur des stocks est déterminée suivant la méthode du « Prix moyen pondéré » ou du « Premier entré - Premier sorti » (FIFO). Les stocks de nature et utilisation similaires sont évalués selon la même méthode.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'acquisition (matières premières et marchandises) ou de leur coût de production (encours de fabrication et produits finis) et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

20 Immobilisations financières

Les actifs financiers incluent les valeurs mobilières disponibles à la vente, les prêts et créances, et les instruments financiers dérivés. Tous les actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction si l'achat ou la vente d'un actif financier a été effectué en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de cet actif dans le délai fixé par le marché concerné, et ils sont initialement évalués à la juste valeur, augmentée des coûts de transaction, sauf pour les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont initialement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

À la date de comptabilisation initiale, Solvay détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux dates de clôture ultérieures : au coût amorti ou à la juste valeur.

Le coût amorti d'un actif financier est le montant auquel est évalué cet actif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument de dette et d'affectation des produits financiers au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions sur les points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument de dette ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Pour les instruments de dette autres que les actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, des produits sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à un prix de marché (niveau 1). Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales de concurrence ou des transactions sur des instruments similaires en substance (niveau 2), ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant, le plus possible, des hypothèses cohérentes avec les données observables sur les marchés (niveau 3). Cependant, si la juste valeur d'un instrument de capitaux propres pour lequel il n'y a pas de prix cotés sur un marché actif ne peut pas être estimée de façon fiable, celui-ci est comptabilisé au coût.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé en résultat s'ils sont détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement à des fins de vente à court terme. Les dérivés sont également comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions. Dans ce cas, les gains et pertes obtenus sont comptabilisés en résultats, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces dans une couverture de flux de trésorerie.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les participations dans des sociétés qui n'ont pas été acquises principalement afin d'être vendues à court terme et qui ne sont pas des filiales, des entreprises communes, des coentreprises ou des entreprises associées. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. En cas de preuve objective de perte de valeur de l'actif, la perte cumulée comptabilisée en autres éléments du résultat global est reclassée des capitaux propres au résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les prêts et créances du Groupe comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, et autres créances non courantes, exception faite des excédents de fonds de pension. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance originale de trois mois (ou moins) à compter de la date d'acquisition et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est égale à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultats consolidé.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat. Après la comptabilisation de la reprise, la valeur comptable de l'actif financier mesurée au coût amorti ne doit pas excéder le montant du coût amorti qui aurait été obtenu, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée. Les pertes de valeur d'un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Les pertes de valeur des instruments de dette classés comme disponibles à la vente sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la perte de valeur a été précédemment comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas reprises.

21 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé en résultat s'ils sont détenus à des fins de transactions. Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement pour être vendu à court terme. Les dérivés sont également comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions. Dans ce cas, les gains et pertes obtenus sont comptabilisés en résultats, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces dans une couverture des flux de trésorerie.

Passifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Les passifs financiers évalués au coût amorti, y compris les emprunts, sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ces passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt étant comptabilisée sur la base d'un rendement effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation de la charge financière au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers du Groupe évalués au coût amorti incluent les dettes financières à long terme, les autres passifs courants et non courants, les dettes financières à court terme, les dettes commerciales et les dividendes à payer.

22 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments financiers présentant les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, d'un prix d'instrument financier, d'un prix de matière première, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de solvabilité ou d'un indice de crédit spécifié, etc. ;
- ils ne requièrent aucun investissement initial ou un investissement initial faible par rapport à d'autres types de contrats réagissant de manière similaire aux évolutions des conditions de marché ; et
- ils sont réglés à une date future.

Le Groupe conclut divers instruments financiers dérivés (contrats à terme de gré à gré, future, options et swaps) pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de matières premières (principalement les risques de volatilité des prix de l'énergie et des droits d'émissions de CO₂). Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la Note 37.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de la période de présentation de l'information financière. Le résultat obtenu est comptabilisé en gain ou en perte, sauf si l'instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture efficace (voir *Principaux principes comptables IFRS – 23. Comptabilité de couverture*). Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (couvertures des flux de trésorerie).

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Les instruments dérivés (ou des portions de ceux-ci) sont comptabilisés comme des actifs non courants ou des passifs non courants si la maturité résiduelle des sous-jacents est supérieure à douze mois après la date de clôture. Les autres instruments dérivés (ou portions de ceux-ci) sont présentés comme actifs courants ou comme passifs courants.

23 Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains instruments dérivés et instruments dérivés incorporés liés au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque des prix d'énergie et des droits d'émission de CO₂ comme instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer la transaction de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe présente une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture est hautement efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

La Note 37 présente en détail les justes valeurs des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture qui sont désignés comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat, dans la même ligne du compte de résultats consolidé que celui de l'élément couvert comptabilisé. Lorsque la transaction de couverture prévue résulte dans la reconnaissance d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les gains et pertes précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont transférés des autres éléments du résultat et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif non financier ou du passif non financier.

La comptabilité de couverture cesse lorsque le Groupe annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, s'il est vendu, résilié ou exercé, ou encore s'il ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture. Tout gain ou toute perte accumulé en autres éléments du résultat global à cette date demeure comptabilisé en autres éléments du résultat global et affectera le résultat comme décrit dans le paragraphe ci-dessus. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, la perte ou le gain cumulé qui avait été cumulé en autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat comme un ajustement de reclassement. Si tout ou partie d'une perte reconnue en autres éléments du revenu global n'est pas recouvré au cours d'une ou plusieurs périodes futures, le montant ne devant pas être recouvré est immédiatement reclassé en résultat.

24 Capitaux propres

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les coûts supplémentaires directement imputables à l'émission de nouvelles actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres, en déduction, net d'impôts, du produit de l'émission de capitaux propres.

Réserves

Les réserves comprennent :

- les actions propres ;
- les obligations hybrides perpétuelles qui sont classées en capitaux propres, étant donné l'absence d'obligation contractuelle inévitable de rembourser le principal et les intérêts des obligations hybrides perpétuelles (pas d'échéance, intérêts payables annuellement mais susceptibles d'être reportés indéfiniment à la discrétion de l'émetteur) ;
- les résultats non distribués ;
- l'impact de la comptabilité d'hyperinflation ;

- les écarts de conversion provenant du processus de consolidation relatifs à la conversion des états financiers de filiales étrangères établis dans une autre monnaie que l'euro ;
- l'impact de la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- l'impact de la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés comme instruments de couverture des flux de trésorerie ;
- gains et pertes actuariels liés aux régimes à prestations définies.

Participations ne donnant pas le contrôle

Celles-ci représentent la part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et le résultat global des filiales du Groupe. Cette part représente les participations dans des filiales qui ne sont pas détenues par la Société ou ses filiales.

25 Provisions

Les provisions sont comptabilisées (a) si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, (b) s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et (c) si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant correspond à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation. Les effets des modifications des taux d'actualisation sont généralement comptabilisés dans le résultat financier.

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu si le Groupe éteint l'obligation.

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat. Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées en tant que provisions.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a mis au point un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration doit uniquement tenir compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Passifs environnementaux

Solvay analyse deux fois par an tous ses risques environnementaux et les provisions correspondantes. Solvay évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables,

de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de dépollution et des autres informations disponibles.

26 Présentation dans les économies hyperinflationnistes

L'économie vénézuélienne étant considérée comme une économie hyperinflationniste, le Groupe a appliqué les directives comptables hyperinflationnistes d'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* à ses opérations vénézuéliennes. Les états financiers sont fondés sur la base des coûts historiques et ont été retraités pour prendre en compte les effets de l'hyperinflation.

L'indice utilisé pour traduire les valeurs actuelles est basé sur le taux d'inflation publié par Banco Central de Venezuela pour les neuf premiers mois de l'année 2015 et extrapolé pour le dernier trimestre.

En millions d'euros	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Indice (2002 = 100)	5 929	2 118
Mouvement sur l'année	180,0 %	67,5 %

27 Informations sectorielles

Un Segment Opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Le principal décideur opérationnel du groupe Solvay est le *Chief Executive Officer*. De plus amples détails sont disponibles dans la Note 1.

28 Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nets des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire de Solvay.

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement les transactions de négoce de matières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe.

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut être déterminé de manière fiable ;
- le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront au Groupe ;
- les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

29 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est fortement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Pour que la vente soit hautement probable, la direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan doit avoir été entrepris. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. Par ailleurs, la vente devrait répondre, dans l'année suivant sa classification, aux critères de comptabilisation au titre de vente réalisée, et les mesures nécessaires pour mener à bien le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une composante du Groupe comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste du Groupe.

Quand le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, il doit classer tous les actifs et passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que le Groupe conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisé comme une perte de valeur. L'amortissement de tels actifs cesse dès leur classification comme détenus en vue de la vente. Les états financiers relatifs aux exercices antérieurs ne sont pas retraités pour refléter la nouvelle classification d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente.

Dans l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les informations à fournir, les activités abandonnées sont à nouveau présentées pour les exercices antérieurs concernés.

30 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers sont détaillés dans la Note 8.

Les pertes ou gains nets de change sur éléments financiers ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement en produits financiers ou charges financières, à l'exception des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie et qui sont comptabilisées dans la même ligne que la transaction couverte, lorsque cette dernière affecte le résultat.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en coûts d'emprunt lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés (voir *Principaux principes comptables IFRS - 17. Coûts d'emprunt inscrits à l'actif*).

31 Paiements fondés sur des actions

Solvay a mis en place des programmes de rémunération, notamment des programmes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, et d'autres réglés en trésorerie.

Dans ses plans réglés en instruments de capitaux propres, le Groupe reçoit des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres (options d'achat d'actions). La juste valeur des services reçus des employés en contrepartie des instruments de capitaux propres qui leur sont octroyés représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultats consolidé tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces instruments de capitaux propres, l'ajustement y afférent étant comptabilisé en capitaux propres. La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Aucune réévaluation n'est effectuée ultérieurement. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises. L'impact de la révision de cette estimation est comptabilisé en résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Dans ses plans réglés en trésorerie, le Groupe achète des services en s'engageant à transférer à ses employés qui rendent ces services des montants qui reposent sur le prix (ou la valeur) des instruments de capitaux propres (y compris les actions ou options d'achat d'actions) du Groupe. La juste valeur des services reçus des employés en contrepartie de l'octroi des paiements fondés sur des actions représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultats consolidé tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces paiements fondés sur des actions, l'ajustement y afférent étant comptabilisé au passif. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises, l'impact des estimations révisées étant comptabilisé en résultat. Le Groupe évalue les services acquis et le passif encouru, à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, le Groupe doit en réévaluer la juste valeur à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant en résultat de la période toute variation de juste valeur.

32 État consolidé du résultat global

Conformément à IAS 1 *Présentation des états financiers*, le Groupe a choisi de présenter deux états, c'est-à-dire un compte de résultats consolidé suivi immédiatement par un état consolidé du résultat global.

Les éléments des autres éléments du résultat global sont présentés avant effets d'impôt liés, en présentant par ailleurs le montant total d'impôt relatif à ces éléments. Les impacts fiscaux sont présentés plus en détail dans la Note 14.

33 Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés. Ils sont décrits dans les notes si une entrée d'avantages économiques est probable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont décrits sauf si la probabilité d'une sortie d'avantages économiques est très faible.

34 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la date de clôture contribuant à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture (événements donnant lieu à un ajustement) sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les événements qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture ne sont pas des événements donnant lieu à un ajustement et sont présentés dans les notes s'ils sont significatifs.

35 Outils non IFRS

La communication financière met l'accent sur deux outils non IFRS :

- a. le REBITDA qui correspond à l'EBIT tel que présenté dans le compte de résultats consolidé hors :
 - amortissements récurrents ;
 - éléments non récurrents (voir *Principaux principes comptables IFRS - 10. Éléments non récurrents* et la Note 7) ;
 - coûts de financement importants et éléments non récurrents pour les sociétés consolidées en utilisant la méthode de la mise en équivalence ;
 - charges/produits opérationnels n'ayant pas été pris en compte par la direction lors de l'évaluation des performances sectorielles ;
- b. le résultat net ajusté qui correspond au résultat net IFRS ajusté des amortissements résultant de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia ;

Modifications prévues des outils non IFRS :

- les nouveaux outils non IFRS seront mis en place en 2016, ce qui facilitera la lecture des informations supplémentaires et la

compréhension de la performance du Groupe. Pour préparer cette mise en œuvre, les informations *pro forma* non auditées, incluant les états financiers de Cytec, présentent ces nouveaux outils non IFRS avec le glossaire y afférent (voir Rapport de gestion financière et glossaire) ;

- les résultats sous-jacents sont des résultats IFRS qui tiennent compte des autres ajustements. Il est prévu d'étendre les autres ajustements (sous le REBITDA) aux charges financières, impôts et activités abandonnées. Cela aura un impact sur le résultat net sous-jacent et sur le bénéfice par action sous-jacent. Cela permettra à Solvay de mieux aligner sa pratique sur les normes du marché ;
- les autres ajustements sont des « produits et charges considérés par la direction comme des éléments qui faussent la comparabilité de la performance sous-jacente du Groupe » ;
- la définition donnée actuellement par Solvay au REBITDA (ou à l'EBITDA sous-jacent) demeure inchangée et en ligne avec la pratique du marché ;
- le Groupe fournira un rapprochement plus transparent entre les deux mesures.

Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations

Dépréciations

Le Groupe effectue chaque année des tests de dépréciation sur des (groupes d') UGT auxquelles un goodwill a été alloué, et chaque fois que des indices tendent à démontrer que leur valeur comptable pourrait excéder leur valeur recouvrable. Cette analyse exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus provenant des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle.

Davantage de détails sont fournis à la Note 28.

Impôt différé

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est diminuée dans la mesure où il n'est plus probable que le Groupe dégage des bénéfices imposables suffisants pour utiliser ces déductions. Une telle déduction est reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

L'équipe Taxes qui est en charge de la supervision des positions d'impôt différé du Groupe participe à l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales reportées reposent sur les prévisions financières sur cinq ans, sauf pour les sociétés financières pour lesquelles les prévisions financières sur dix ans sont hautement probables, et sont donc utilisées.

Davantage de détails sont fournis à la Note 9.B.

Obligations en matière d'avantages du personnel

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre ainsi que son coût annuel figurent à la Note 35. L'ensemble des programmes d'avantages du personnel est évalué annuellement par des actuaires indépendants. Les taux d'actualisation et les taux d'inflation sont définis au niveau central par la direction. Les autres hypothèses (telles que les hausses de salaires futures et les taux attendus d'accroissement des dépenses médicales) sont définies au niveau local. Tous les programmes sont supervisés par le service central des Ressources Humaines du Groupe, avec l'aide d'un actuaire central pour contrôler la recevabilité des résultats et garantir l'uniformité des rapports.

Davantage de détails sont fournis à la Note 35.

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont gérées et coordonnées conjointement par le Département Réhabilitation Environnementale et le Département Finance.

Les prévisions en matière de dépenses sont actualisées.

Les taux d'actualisation fixés par zone géographique correspondent au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'État à 10 ans. Ces taux sont fixés annuellement par le Département Finance de Solvay et peuvent être révisés en fonction de l'évolution des paramètres économiques du pays concerné.

Afin de refléter le temps qui passe, les provisions sont majorées chaque année grâce aux taux d'actualisation décrits précédemment.

Davantage de détails sont fournis à la Note 35.

Provisions pour litiges

Tous les litiges importants (fiscaux et autres, y compris toute menace de litige) sont examinés par les juristes d'entreprise de Solvay, avec l'aide, le cas échéant, de conseillers externes, au moins tous les trimestres. Cet examen comprend une évaluation de la nécessité de comptabiliser des provisions et/ou de recalculer les provisions existantes, en concertation avec le Département Finance et le Département Assurances. Le rapport qui en résulte est soumis au Comité Exécutif par le General Counsel du Groupe, puis au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Davantage de détails sont fournis à la Note 35.

Ajustements à la juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le Groupe évalue à la juste valeur les actifs identifiables acquis et passifs (éventuels) repris lors d'un regroupement d'entreprises. Les ajustements à la juste valeur se fondent sur des évaluations externes ou des modèles de valorisation, par exemple pour les passifs éventuels et les immobilisations incorporelles qui n'étaient pas comptabilisés par l'entreprise acquise. Des benchmarks internes sont souvent utilisés pour évaluer des installations de production spécifiques. Toutes ces méthodes de valorisation utilisent diverses hypothèses, telles que les estimations de flux de trésorerie futurs, la durée d'utilité économique restante, etc.

Davantage de détails sont fournis à la Note 26.

Classification en actifs détenus en vue de la vente

Les actifs sont classifiés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est fortement probable et que l'actif est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Entre autres conditions, la direction doit s'engager à l'égard de la vente qui devrait remplir les conditions nécessaires à sa comptabilisation en tant que vente réalisée dans l'année suivant sa classification. Néanmoins, dans certains cas, un actif peut rester en actifs détenus en vue de la vente plus d'un an s'il n'est pas vendu

en raison d'événements ou de circonstances indépendantes de la volonté du Groupe.

Inovyn

L'activité Chlorovinyles a été classée en groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente en 2013. La transaction a été finalisée le 1^{er} juillet 2015.

Solvay Indupa

Le 12 novembre 2014, l'autorité brésilienne de la concurrence (CADE) a fait part de sa décision de rejeter le projet d'acquisition par le producteur de produits chimiques brésilien Braskem de la participation majoritaire de 70,59 % de Solvay dans Solvay Indupa. Solvay confirme que sa direction stratégique demeure inchangée et qu'il étudie des alternatives pour vendre sa participation dans Solvay Indupa. Comme une cession dans un délai de 12 mois est considérée hautement probable, Solvay Indupa demeure classé en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées au 31 décembre 2015.

Davantage de détails sont fournis à la Note 34.

Évaluation du niveau de juste valeur 3

Inovyn

Solvay a apporté ses activités chlorovinyles à sa coentreprise Inovyn le 1^{er} juillet 2015.

La sortie de Solvay de la coentreprise Inovyn contre un paiement supplémentaire basé sur les performances est considérée comme un instrument financier dérivé dont la juste valeur s'élève à 244 millions d'euros au 31 décembre 2015. Sa juste valeur se base principalement sur des données de niveau 3, à savoir des multiples REBITDA, comparant le prix de sortie prévu à la juste valeur de la participation de 50 % de Solvay dans Inovyn. Toute modification future des estimations de multiples REBITDA aura un impact sur la juste valeur de l'instrument financier dérivé.

Davantage de détails sont fournis à la Note 37.

Solvay Indupa

La valeur comptable de la participation du Groupe dans Solvay Indupa a été calculée au 31 décembre 2015 sur la base des dernières offres indicatives.

Description générale des Segments Opérationnels

Solvay est organisé en cinq Segments Opérationnels :

Advanced Formulations : Principal levier de croissance de Solvay, les activités regroupées au sein d'Advanced Formulations sont remarquables par leur capacité d'innovation et leur intensité en capital relativement faible. Leurs solutions répondent aux principaux défis de la société, satisfaisant aux exigences toujours plus strictes en matière d'environnement et d'économie d'énergie, et font face aux enjeux des marchés de consommation de masse.

Advanced Materials : Moteurs de croissance, les activités du segment Advanced Materials contribuent à la performance du Groupe par leur leadership sur des marchés à barrières d'entrée élevées et par leur fort retour sur investissement. L'innovation, sa présence à l'international et les collaborations de longue date avec ses clients confèrent un avantage concurrentiel aux industries qui cherchent à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs fonctionnalités polluantes.

Performance Chemicals : Performance Chemicals opère au sein de marchés matures et résistants, où la réussite repose sur les économies d'échelle, la compétitivité et la qualité du service. Fortement génératrices de cash, les activités du segment Performance Chemicals ont engagé de nouveaux programmes d'excellence pour créer durablement de la valeur.

Functional Polymers : Les facteurs clés de succès de ce segment, qui regroupe principalement les activités Polyamide, passent par des actions continues d'optimisation industrielle et par l'innovation. Solvay est l'un des seuls acteurs à maîtriser l'ensemble de la chaîne polyamide 6.6.

Corporate & Business Services : Ce segment inclut l'activité Energy Services de Solvay qui fournit des programmes d'optimisation énergétique à l'ensemble du Groupe et à des tiers. Il comprend également les Fonctions Corporate.

Notes relatives au compte de résultats consolidé

NOTE 1 Données financières par segment (compte de résultats consolidé par segment après reclassification en activités abandonnées de Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)

Les informations par segment pour l'année 2015 sont présentées ci-après :

2015 En millions d'euros Éléments du compte de résultat	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Energy	Cytec	Total Groupe
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersectorielles)	2 656	3 341	3 126	1 541	11		10 676
• Ventes intersectorielles	-4	-7	-36	-52	0		-98
Chiffre d'affaires net	2 652	3 334	3 090	1 490	11		10 578
Marge brute	608	1 107	819	219	5		2 759
Amortissements	194	265	216	102	64		842
Ajustements pour les KPI suivis par la Direction	13			22			35
REBITDA	378	836	789	141	-189		1 955
<i>Résultat des entreprises associées et coentreprises</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>20</i>	<i>-14</i>	<i>-2</i>		<i>21</i>
EBIT	184	517	564	106	-539		833
Charges financières nettes							-226
Charge d'impôts							-97
Résultat des activités abandonnées							-55
Résultat net							454

Éléments de l'état de la situation financière et autres éléments	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Energy	Cytec	Total Groupe
Dépenses d'investissements (activités poursuivies)	214	340	267	71	77		969
Dépenses d'investissements (activités abandonnées)				68			68
Investissements (activités poursuivies)	23	22		13		4 901	4 960
Fonds de roulement							
Stocks	310	651	317	190	19	381	1 867
Créances commerciales	308	378	468	174	54	233	1 615
Dettes commerciales	277	336	342	189	259	156	1 559

L'investissement dans Cytec (4 901 millions d'euros) inclut la contrepartie totale et les frais liés à l'acquisition de 5 099 millions d'euros, après déduction de la trésorerie acquise à Cytec de 198 millions d'euros.

Cytec est présentée comme un segment individuel au 31 décembre 2015.

Les informations par segment pour l'année 2014 sont présentées ci-après :

2014 En million d'euros Éléments du compte de résultats	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Energy	Total Groupe
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersectorielles)	2 859	2 770	2 970	1 756	0	10 355
• Ventes intersectorielles	-5	-8	-26	-103	0	-142
Chiffre d'affaires net	2 854	2 762	2 944	1 654	0	10 213
Marge brute	639	958	733	181	48	2 559
Amortissements	172	200	206	116	57	751
Ajustements pour les KPI suivis par la Direction	12			60		72
REBITDA	426	709	724	111	-188	1 783
<i>Résultat des entreprises associées et coentreprises</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>15</i>	<i>-71</i>	<i>-2</i>	<i>-34</i>
EBIT	236	457	459	-191	-309	652
Charges financières nettes						-308
Charge d'impôts						-84
Résultat des activités abandonnées						-246
Résultat net						13

Éléments de l'état de la situation financière et autres éléments	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Energy	Total Groupe
Dépenses d'investissements (activités poursuivies)	166	267	275	82	69	861
Dépenses d'investissements (activités abandonnées)			26	101		127
Investissements (activités poursuivies)	50	231	0	107	23	411
Fonds de roulement						
• Stocks	334	561	298	206	21	1 420
• Créances commerciales	342	359	436	186	95	1 418
• Dettes commerciales	344	272	363	214	267	1 461

Le rapprochement entre le REBITDA et l'EBIT est présenté dans la Note 3.

Les dépenses d'investissements sont liées aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les ventes externes nettes par pôle d'activités sont présentées ci-après :

En millions d'euros	2015	2014
Advanced Formulations	2 652	2 854
Novelcare	1 895	2 033
Aroma Performance	360	337
Coatis	398	484
Advanced Materials	3 334	2 762
Specialty Polymers	1 901	1 490
Silica	521	451
Rare Earth Systems	0	266
Special Chemicals	912	554
Performance Chemicals	3 090	2 944
Soda Ash & Derivatives	1 554	1 377
Peroxides	558	512
Acetow	542	641
Emerging Biochemicals	437	413
Functional Polymers	1 490	1 654
Polyamides	1 448	1 536
Chlorovinyles	41	117
Corporate & Business Services	11	0
Energy Services	11	0
CBS	0	0
TOTAL	10 578	10 213

NOTE 2 Chiffre d'affaires par pays et région (activités poursuivies)

Les ventes du Groupe par pays et région se présentent comme suit :

En millions d'euros	2015	%	2014	%
Belgique	155	1 %	142	1 %
Allemagne	893	8 %	877	9 %
Italie	456	4 %	456	4 %
France	448	4 %	494	5 %
Grande Bretagne	229	2 %	226	2 %
Espagne	253	2 %	259	3 %
Union européenne - autres	704	7 %	687	7 %
Union européenne	3 138	30 %	3 141	31 %
Autre Europe	247	2 %	300	3 %
États-Unis	2 311	22 %	2 231	22 %
Canada	102	1 %	127	1 %
Amérique du Nord	2 413	23 %	2 358	23 %
Brésil	750	7 %	828	8 %
Mexique	126	1 %	110	1 %
Amérique latine - autres	191	2 %	183	2 %
Amérique latine	1 066	10 %	1 121	11 %
Russie	125	1 %	151	1 %
Turquie	71	1 %	65	1 %
Chine	1 008	10 %	823	8 %
Inde	216	2 %	195	2 %
Japon	352	3 %	321	3 %
Corée du Sud	385	4 %	349	3 %
Thaïlande	514	5 %	455	4 %
Égypte	55	1 %	57	1 %
Autres	989	9 %	875	9 %
Asie et reste du monde	3 715	35 %	3 292	32 %
TOTAL	10 578	100 %	10 213	100 %

Capitaux investis, dépenses d'investissements et participations par pays et région

Les capitaux investis, les dépenses d'investissements et les participations par pays et région pour les activités poursuivies sont présentés ci-après :

En millions d'euros	Capitaux investis				Dépenses d'investissement			
	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%
Belgique	2 838	14 %	2 668	22 %	-17	0 %	-76	6 %
Allemagne	746	4 %	742	6 %	-59	1 %	-101	8 %
Italie	762	4 %	758	6 %	-86	1 %	-70	6 %
France	1 952	10 %	2 282	19 %	-160	3 %	-169	13 %
Grande Bretagne	205	1 %	95	1 %	-8	0 %	-8	1 %
Espagne	147	1 %	224	2 %	-17	0 %	-13	1 %
Union européenne - autres	678	3 %	172	1 %	-63	1 %	-71	6 %
Union européenne	7 328	37 %	6 939	57 %	-410	7 %	-509	40 %
Autre Europe	4	0 %	3	0 %	-15	0 %	0	0 %
États-Unis ⁽¹⁾	9 075	46 %	2 600	21 %	-5 126	86 %	-332	26 %
Canada	212	1 %	3	0 %	0	0 %	0	0 %
Amérique du Nord	9 287	47 %	2 603	21 %	-5 126	86 %	-332	26 %
Brésil	447	2 %	447	4 %	-49	1 %	-97	8 %
Argentine	20	0 %	35	0 %	0	0 %	0	0 %
Amérique latine - autres	91	0 %	164	1 %	-1	0 %	-1	0 %
Amérique latine	559	3 %	645	5 %	-50	1 %	-97	8 %
Russie	141	1 %	154	1 %	-14	0 %	-99	8 %
Thaïlande	424	2 %	435	4 %	-21	0 %	-25	2 %
Chine	869	4 %	651	5 %	-165	3 %	-90	7 %
Corée du Sud	230	1 %	180	1 %	-31	1 %	-18	1 %
Inde	230	1 %	204	2 %	-16	0 %	-10	1 %
Singapour	80	0 %	50	0 %	-24	0 %	-18	1 %
Japon	87	0 %	69	1 %	-2	0 %	-3	0 %
Égypte	111	1 %	113	1 %	-1	0 %	-1	0 %
Autres	229	1 %	149	1 %	-54	1 %	-69	5 %
Asie et reste du monde	2 402	12 %	2 005	17 %	-327	6 %	-332	26 %
TOTAL	19 579	100 %	12 195	100 %	-5 927	100 %	-1 272	100 %

(1) Les montants déclarés incluent l'acquisition de Cytec (voir Note 26).

Les capitaux investis comprennent les actifs non courants (hors impôts différés), les stocks et les créances et dettes commerciales. Les dépenses d'investissements comprennent les dépenses relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles et les participations dans les filiales, ainsi que les autres investissements.

NOTE 3 REBITDA (outils non IFRS)

Le REBITDA pour les activités poursuivies correspond à l'outil non IFRS utilisé par la direction pour contrôler la performance des segments et pour attribuer les ressources.

Le REBITDA est obtenu comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
EBIT IFRS	833	652
Éléments non récurrents	245	308
Ajustements RusVinyl (en résultats mis en équivalence)	22	65
Ajustement du plan de rétention de Chemlogics	12	8
Ajustement des stocks de Chemlogics et Ryton à la juste valeur (PPA)	0	3
Autres ajustements	1	-5
Amortissements récurrents IFRS	842	751
REBITDA (KPI DU COMPTE DE RÉSULTATS SUIVI PAR LA DIRECTION)	1 955	1 783

La progression annuelle résulte principalement de la croissance des volumes et des programmes d'excellence opérationnelle qui compensent l'inflation des coûts fixes et protègent le pouvoir en matière de fixation des prix.

Les éléments non récurrents sont présentés en détail dans la Note 7.

NOTE 4 Frais de personnel

En millions d'euros	2015	2014
Salaires et avantages sociaux directs	-1 486	-1 338
Cotisations de l'employeur à la sécurité sociale	-330	-305
Pensions et assurances	-172	-240
Autres charges du personnel	-151	-107
TOTAL	-2 139	-1 990

L'augmentation de 11 % des salaires inclut l'impact négatif (6 %) de l'évolution du taux de change USD/EUR.

NOTE 5 Autres charges et produits d'exploitation

En millions d'euros	2015	2014
Frais de démarrage, d'études préliminaires et d'établissement	-32	-22
Résultat récurrent de cession d'immobilisations	19	8
Résultat de change	-5	-6
Amortissement d'incorporels suite au PPA de Rhodia	-109	-110
Solde des autres produits et charges	29	36
Autres charges et produits d'exploitation	-99	-94

NOTE 6 Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Le résultat net des coentreprises et des entreprises associées s'élève à 21 millions d'euros en 2015, contre -34 millions d'euros en 2014. Cette amélioration résulte principalement de la bonne performance opérationnelle et financière de RusVinyl.

NOTE 7 Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents ont été définis dans la section *Principaux principes comptables IFRS - 10. Éléments non récurrents*.

Les éléments non récurrents pour les activités poursuivies regroupent les éléments suivants :

En millions d'euros	2015	2014
Frais de restructuration	-57	-49
Frais liés aux activités discontinuées	-45	-52
Frais de fusion et acquisition et gains et pertes en capital	27	-19
Coûts d'acquisition relatifs à Cytec	-130	
Importants litiges	8	-29
Dépréciations	-48	-160
Éléments non récurrents	-245	-308

En 2015, les éléments non récurrents sont principalement liés :

- aux coûts de restructuration (-57 millions d'euros) en légère hausse par rapport à 2014 ;
- aux coûts de fusion et acquisition qui ont été affectés principalement par une reprise partielle de la retenue (25 millions d'euros) incluse dans le prix d'acquisition de Chemlogics et liée aux conditions de performance non remplies en 2015 ;
- aux frais liés à l'acquisition de Cytec (-130 millions d'euros) composés principalement de services de conseil (voir Note 26) ;
- aux dépréciations liées principalement aux actifs non performants de Special Chemicals (-26 millions d'euros) et de Plextronics (-8 millions d'euros).

En 2014, les éléments non récurrents étaient principalement liés :

- aux coûts de restructuration (-49 millions d'euros) principalement liés à l'intégration de Rhodia (-11 millions d'euros), Okorusu (-8 millions d'euros) et aux variations du portefeuille (-9 millions d'euros) ;
- à une dépréciation principalement liée à RusVinyl (-110 millions d'euros) et EPICEROL® (-34 millions d'euros).

NOTE 8 Charges financières nettes

En millions d'euros	2015	2014
Charge d'intérêt nette	-100	-115
Autres charges et produits sur endettement net	-46	-30
Coût de la dette	-146	-145
Coût d'actualisation des provisions	-73	-163
Revenus/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-8	-1
Charges financières nettes	-226	-308

Des détails figurent dans la Note 36.

La diminution du coût financier net s'explique principalement par les éléments suivants :

- en 2014, les coûts d'emprunts ont inclus les charges d'intérêts sur les obligations EMTN et les obligations à haut rendement de Rhodia (remboursées en 2014) ;
- au milieu de l'année 2015, les obligations « retail » ont été remboursées.

L'émission de nouvelles obligations (2 250 millions d'euros d'obligations senior € et 1 600 millions de dollars US d'obligations senior \$) en décembre 2015 pour financer l'acquisition de Cytec a généré des charges financières supplémentaires (7 millions d'euros en décembre 2015).

Les autres charges et produits sur endettement net sont passés de -30 millions d'euros en 2014 à -46 millions d'euros en 2015, une hausse qui s'explique par les éléments suivants :

- en 2015, la charge liée à l'hyperinflation au Venezuela s'élève à 25 millions d'euros contre 11 millions d'euros en 2014 ;
- les autres produits et charges comptabilisés en 2015 incluent une charge de 17 millions d'euros liée à la couverture économique d'un financement interne en dollar d'une entité brésilienne ;
- les autres produits et charges comptabilisés en 2014 incluent la charge des obligations à haut rendement (-9 millions d'euros) et l'abandon de la couverture de swaps de taux d'intérêts (-20 millions d'euros).

La baisse du coût d'actualisation des provisions est liée principalement à l'augmentation du taux d'actualisation qui conduit à une diminution de la valeur actualisée des provisions environnementales.

NOTE 9 Charges d'impôts

9.A. Impôts sur le résultat

Composantes de la charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat inclut les éléments suivants :

En millions d'euros	2015	2014
Impôts exigibles relatifs à l'année en cours	-146	-272
Impôts exigibles relatifs aux années antérieures	46	2
Impôts différés	1	189
Impact impôts différés sur les changements de taux d'impôt nominaux	2	-3
TOTAL DES CHARGES D'IMPÔTS COMPTABILISE DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	-97	-84

En millions d'euros	2015	2014
Impôts sur éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global	-20	72
TOTAL	-20	72

Les impôts exigibles relatifs à l'année en cours (-146 millions d'euros) incluent la reprise des provisions pour risques fiscaux (66 millions d'euros).

Les impôts exigibles relatifs aux années antérieures (46 millions d'euros) incluent principalement des ajustements aux États-Unis après d'importantes modifications apportées au portefeuille.

Rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt effective a été rapprochée de la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant, dans chaque pays où le groupe Solvay est implanté, le taux d'impôt nominal en vigueur au résultat avant impôts de chacune des entités du Groupe.

En millions d'euros	2015	2014
Résultat avant impôts	606	343
Résultat des entreprises associées et coentreprises	21	-34
Résultat avant impôts hors résultat des entreprises associées et coentreprises	585	377
Réconciliation de la charge d'impôt		
Charge totale d'impôt des entités du Groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-212	-145
Taux nominal moyen pondéré	36 %	38 %
Effet d'impôt des différences permanentes	135	49
Effet d'impôt lié aux distributions de dividendes	-4	-25
Effet d'impôt des variations de taux d'impôt	2	-3
Effet d'impôt des ajustements d'impôts exigibles et différés relatifs aux exercices antérieurs	4	13
Variation des actifs d'impôt différés non comptabilisés	-23	27
Charge d'impôts effective	-97	-84
Taux d'impôts effectif	16 %	24 %

Le taux nominal moyen pondéré a diminué de 2 % en 2015 (par rapport à 2014) en raison de la diminution du poids du résultat avant impôts dans les pays présentant un taux d'imposition supérieur.

Le taux effectif d'imposition a diminué de 24 % à 16 %, en raison surtout de l'impact positif des différences permanentes (86 millions d'euros), y compris la reprise de provisions pour risques fiscaux (66 millions d'euros).

9.B. Impôts différés comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

Les impôts différés comptabilisés (nets des réductions de valeur) dans l'état consolidé de la situation financière incluent les éléments suivants :

2015 En millions d'euros	Comptabilisé au compte de d'ouverture	Comptabilisé dans les résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Acquisition Cytec	Autres acquisitions/ Cessions	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	Autres	Solde de clôture
Différences temporaires									
Obligations en matière d'avantages du personnel	234	-13	-13	7	97	-2	6	11	328
Provisions autres que pour les avantages du personnel	136	-19	1	3	59	7	13	-1	199
Immobilisations corporelles et incorporelles	-521	29	-7	-6	-862	1	4	1	-1 361
Goodwill	31	-8							23
Pertes fiscales	386	1		-6	2		-12		373
Crédits d'impôt	11	29		1	44		2		86
Actifs détenus en vue de la vente		8				3	-14	3	
Autres	57	-28	-1	3	-76	-2	0	3	-44
TOTAL (MONTANT NET)	333	0	-20	2	-735	7	0	17	-396
Actifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière	710								1 059
Passifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière	-378								-1 456

En 2015, le total des actifs d'impôt différé s'élève à 4 129 millions d'euros dont 3 070 millions d'euros ne sont pas comptabilisés.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés résultent (i) des pertes reportées (7 070 millions d'euros pour les sociétés holding, notamment Rhodia S.A. depuis 2011) pour lesquelles les actifs d'impôt différé relatifs (2 283 millions d'euros) n'ont pas été comptabilisés et (ii) des actifs d'impôt différé sur d'autres différences temporaires (787 millions d'euros à travers le Groupe), principalement sur les obligations en matière d'avantages du personnel (502 millions d'euros principalement en Belgique (70 millions d'euros), en France (333 millions d'euros) et au Royaume-Uni (82 millions d'euros)).

Les impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles liées à l'acquisition de Cytec résultent principalement de la réévaluation à la juste valeur des immobilisations incorporelles. Les autres passifs d'impôt différé relatifs à l'acquisition de Cytec

concernent essentiellement la comptabilisation des passifs d'impôt différé en résultat non distribué (68 millions).

Les passifs d'impôt différé inclus dans « Autres », et relatifs aux résultats non distribués des filiales de Solvay (à l'exclusion de Cytec) s'élèvent à 23 millions d'euros en 2015 (17 millions d'euros en 2014) :

- incluant les différences temporaires associées aux participations dans les filiales, entreprises associées et participations dans des partenariats pour un montant total de -80 millions d'euros (-67 millions d'euros en 2014) ;
- excluant de ce total de -80 millions d'euros, les passifs d'impôt différé non comptabilisés pour un montant de 57 millions d'euros (55 millions d'euros en 2014) compte tenu que le Groupe contrôle la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il est probable qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

2014 En millions d'euros	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Acquisitions/ Cessions	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	Autres	Solde de clôture
Différences temporaires								
Obligations en matière d'avantages du personnel	172	7	59	9	0	-14	2	234
Provisions autres que pour les avantages du personnel	119	23	0	8	0	-15	0	136
Immobilisations corporelles	-613	53	2	-30	28	39	0	-521
Goodwill	39	-8						31
Pertes fiscales	273	107		4		4	-2	386
Crédits d'impôt	12	0		1		-2		11
Actifs détenus en vue de la vente	0	-9			31	-15	-6	
Autres	25	15	12	2	0	3	1	57
TOTAL (MONTANT NET)	27	186	72	-6	59	0	-5	333
Actifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière	501							710
Passifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière	-473							-378

En 2014, le total des actifs d'impôt différé s'élève à 3 588 millions d'euros dont 2 878 millions d'euros ne sont pas comptabilisés.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés résultent (i) des pertes reportées (6 785 millions d'euros pour les sociétés holding, notamment Rhodia S.A. depuis 2011) pour lesquelles les actifs d'impôt différé relatifs (2 180 millions d'euros) n'ont pas été comptabilisés

et (ii) des actifs d'impôt différé sur d'autres différences temporaires (698 millions d'euros à travers le Groupe), principalement sur les obligations en matière d'avantages du personnel (562 millions d'euros principalement en Belgique (72 millions d'euros), en France (364 millions d'euros) et au Royaume-Uni (97 millions d'euros)).

Autres informations

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour la majorité des pertes fiscales reportées du Groupe. Les pertes fiscales reportées ayant généré des actifs d'impôt différé sont présentées selon leur date d'expiration ci-après.

En millions d'euros	2015	2014
Endéans 1 an	8	14
Endéans 2 ans	16	20
Endéans 3 ans	28	27
Endéans 4 ans	32	21
Endéans 5 ans ou plus	174	136
Non limitées dans le temps	937	1 013
Total des pertes fiscales reportées qui ont généré des impôts différés actifs comptabilisés	1 194	1 231
Pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé	7 070	6 785
TOTAL DES PERTES FISCALES REPORTÉES	8 263	8 016

Les pertes fiscales reportées (1 194 millions d'euros) ont généré des actifs d'impôt différé pour un montant total de 373 millions d'euros.

NOTE 10 Activités abandonnées (Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)

En millions d'euros	2015	2014
Chiffre d'affaires	1 494	2 680
Détail des activités abandonnées		
Perte comptabilisée suite à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente	-88	-476
EBIT	106	159
EBIT Eco Services (plus-value sur cession)		349
Résultat financier	-36	-49
Charge d'impôts	-38	-40
Charge d'impôts Eco Services (principalement relative à la plus-value sur cession)		-190
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-55	-246
attribué :		
• à Solvay	-60	-196
• aux participations ne donnant pas le contrôle	6	-50

Chlorovinyles

Du 30 septembre 2013 au 30 juin 2015, Solvay a présenté les activités concernées en activités abandonnées, suite à la signature de la lettre d'intention par Solvay et INEOS visant à regrouper leurs activités européennes de Chlorovinyles dans une coentreprise détenue à parts égales (50/50). En juin 2014, Solvay a procédé à une réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ses activités chlorovinyles en Europe, ce qui a conduit à une perte de 476 millions d'euros. Le 1^{er} juillet 2015, Solvay et INEOS ont créé leur coentreprise Inovyn, ce qui explique la diminution des actifs détenus en vue de la vente et des passifs associés à ces actifs dans l'état consolidé de la situation financière. La coentreprise regroupe les actifs des deux groupes à travers toute la chaîne de chlorovinyles, y compris le PVC, la soude caustique et les dérivés chlorés. RusVinyl, la coentreprise russe de Solvay dans les chlorovinyles avec Sibur, était exclue de la transaction. Les conditions finales de l'accord de coentreprise demeurent inchangées pour l'essentiel par rapport à celles annoncées en juin 2014. A la clôture, Solvay a reçu un premier paiement en numéraire de 150 millions d'euros – sujet aux ajustements habituels tels que les niveaux réels de fonds de roulement. Outre l'apport de l'ensemble de ses activités chlorovinyles en Europe, Solvay a transféré à la coentreprise ses passifs estimés à 260 millions d'euros. Trois ans après sa création, Solvay sortira d'Inovyn et recevra un paiement supplémentaire basé sur la performance devant atteindre 280 millions d'euros, avec un minimum de 95 millions d'euros. Par la suite, INEOS sera l'unique propriétaire de l'entreprise.

Solvay Indupa

Le 12 novembre 2014, l'autorité brésilienne de la concurrence (CADE) a fait part de sa décision de rejeter le projet d'acquisition par le producteur de produits chimiques brésilien Braskem de la participation majoritaire de 70,59 % de Solvay dans Solvay Indupa. Solvay confirme que sa direction stratégique demeure inchangée et qu'il étudie des alternatives pour vendre sa participation dans Solvay Indupa. Comme une cession dans un délai de 12 mois est considérée hautement probable au 31 décembre 2015, Solvay Indupa demeure classé en « Actifs non courants détenus en vue de la vente

et activités abandonnées » à cette date. La réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de Solvay Indupa se traduit par une réduction de valeur supplémentaire de 88 millions d'euros en 2015.

Eco Services

Le 30 juillet 2014, Solvay a signé un accord irrévocable de vente de sa production d'acide sulfurique vierge et de son activité de régénération Eco Services aux sociétés affiliées de CCMP Capital Advisors, LLC. Depuis le troisième trimestre 2014, Solvay comptabilise les activités d'Eco Services en tant qu'actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées. La transaction a été finalisée au quatrième trimestre de 2014, ce qui s'est traduit par une plus-value de cession de 177 millions d'euros après impôts (349 millions d'euros avant impôts).

NOTE 11 Résultat net

Le résultat net s'élève à 454 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2014. Cette augmentation du résultat net est principalement due à :

- la progression du REBITDA (171 millions d'euros) et à des amortissements actuels supérieurs (-91 millions d'euros) ;
- des éléments non récurrents (-245 millions d'euros en 2015 contre -308 millions d'euros en 2014) ;
- une diminution des coûts d'actualisation dans les charges financières (90 millions d'euros) principalement due aux variations du taux d'actualisation ;
- une augmentation du résultat des activités abandonnées (191 millions d'euros) résultant de :
 - la dépréciation d'Inovyn en 2014 (impact de 476 millions d'euros),
 - la sortie d'Eco Services en 2014 (impact de -212 millions d'euros),
 - la plus faible contribution de Solvay Indupa (impact de -76 millions d'euros).

NOTE 12 Résultat net ajusté (outils non IFRS)

Le résultat net ajusté exclut du résultat net IFRS le principal impact de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles (après impôts).

Le résultat net ajusté est calculé comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
RÉSULTAT NET IFRS	454	13
Ajustements au résultat net IFRS		
Amortissement du PPA des immobilisations incorporelles	109	110
Impôt sur les ajustements	-38	-36
Amortissement du PPA relatif aux activités abandonnées		2
RÉSULTAT NET AJUSTÉ	525	89

En 2016, le Groupe prévoit d'exclure certains éléments du résultat net ajusté, et d'étendre les ajustements (en dessous du REBITDA) aux charges financières, impôts et activités abandonnées. Cela aura un impact sur le résultat net et le résultat par action sous-jacents et permettra à Solvay de mieux aligner sa pratique sur les normes du marché.

Les autres ajustements sont des « produits et charges considérés par la direction comme des éléments qui rendent difficile la comparabilité de la performance sous-jacente du Groupe ». Ils figurent ci-dessous :

En millions d'euros	2015	2014
Résultat net IFRS, part Solvay	406	80
Rhodia PPA (après impôts)	71	75
Résultat net ajusté, part Solvay	477	156
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-57	-57
Autres ajustements		
Éléments non récurrents	245	308
Impacts relatifs aux fusions-acquisitions (Chemlogics, Flux, Ryton)	58	46
Charges financières nettes (ex : changements de taux d'actualisation, impacts relatifs à la gestion de la dette)	19	57
Résultats sur cessions (en activités abandonnées)		-177
Ajustements RusVinyl	-5	53
Activités abandonnées	114	514
Impôts des années précédentes et impôts relatifs aux ajustements	-154	-175
Effets des autres ajustements sur les participations ne donnant pas le contrôle	-17	-104
RÉSULTAT NET AJUSTÉ, PART SOLVAY, HORS AUTRES AJUSTEMENTS ET Y COMPRIS LES INTÉRÊTS SUR OBLIGATIONS HYBRIDES PERPÉTUELLES	680	622

NOTE 13 Résultat par action

Nombre d'actions		2015	2014	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base) (en milliers)		83 738	83 228	
Effet dilutif des droits de souscription		565	662	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) (en milliers)		84 303	83 890	
	Base	Dilué	Base	Dilué
Résultat net de l'année (part de Solvay), y compris les activités abandonnées (en milliers d'euros)	405 835	405 835	80 239	80 239
Résultat net de l'année (part de Solvay), hors activités abandonnées (en milliers d'euros)	466 232	466 232	276 665	276 665
Résultat par action (y compris les activités abandonnées) (en euros)	4,85	4,81	0,96	0,96
Résultat par action (hors activités abandonnées) (en euros)	5,57	5,53	3,32	3,30

Le nombre moyen pondéré d'actions prend en compte les actions émises le 21 décembre 2015 (et en circulation pendant une période de 10 jours).

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions, majoré du nombre d'actions potentiellement dilutives liées à l'émission d'options sur actions. Pour le calcul du

résultat dilué par action, aucun ajustement n'a été effectué au résultat net de l'année (part Solvay).

Les informations complètes par action, y compris le dividende par action, sont disponibles dans le rapport de gestion.

Le cours moyen de clôture durant l'exercice 2015 était de 115,08 euros par action (2014 : 114,84 euros par action). Sur la base de ce cours de clôture moyen, toutes les options d'achat d'actions étaient dans la monnaie, et donc dilutives pour la période sous revue (voir Note 24).

Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

NOTE 14 État consolidé du résultat global

Présentation de l'effet d'impôt pour chaque composante des autres éléments du résultat global

En millions d'euros	2015			2014		
	Montant avant impôts	charge (-) crédit (+) d'impôts	Montant après impôts	Montant avant impôts	charge (-) crédit (+) d'impôts	Montant après impôts
Profits et pertes relatifs à l'hyperinflation	42	-7	35	-11	2	-9
Hyperinflation	42	-7	35	-11	2	-9
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	3	0	3	1	0	1
Actifs financiers disponibles à la vente (voir Note 29)	3	0	3	1	0	1
Partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-42	0	-42	-59	11	-48
Reclassification vers le compte de résultats	134		134	-1		-1
Ajustement de base	-77		-77			
Couvertures de flux de trésorerie (voir Note 37)	15	0	15	-60	11	-49
Écarts de conversion survenus dans l'année	185		185	232		232
Reclassification des écarts de conversion liés à des établissements à l'étranger cédés pendant l'année	1		1	-1		-1
Écarts de conversion sur établissements à l'étranger	186	0	186	231	0	231
Écarts actuariels non comptabilisés dans des régimes à prestations définies (voir Note 35.A)	279	-13	266	-497	59	-438
Autres éléments du résultat global	525	-20	505	-336	72	-264

Hyperinflation

L'économie vénézuélienne étant considérée comme une économie hyperinflationniste, le Groupe a appliqué depuis 2013 les directives comptables hyperinflationnistes d'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* à ses opérations vénézuéliennes. Les états financiers sont basés sur les coûts historiques et ont été retraités pour prendre en compte les effets de l'inflation (2015 : 35 millions d'euros après impôts dans les autres éléments du résultat global, 2014 : -9 millions d'euros après impôts dans les autres éléments du résultat global).

Écarts de conversion

Le montant total des écarts de conversion a baissé, passant de -549 millions d'euros à la fin de 2014 à -314 millions d'euros à la fin de 2015, suite à :

- 186 millions d'euros d'écarts de conversion en 2015, dont 169 millions d'euros pour la part du Groupe ;
- le transfert de 44 millions d'euros d'écarts de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle vers les réserves Groupe après le rachat de la participation minoritaire de BASF dans SolVin.

Les principaux écarts sont liés à :

- la dépréciation du réal brésilien (-80 millions d'euros), de la livre sterling (-41 millions d'euros) et du franc suisse (-16 millions d'euros) face à l'euro ;
- l'appréciation du dollar américain (295 millions d'euros) face à l'euro.

Notes relatives au tableau consolidé des flux de trésorerie (activités poursuivies et abandonnées)

NOTE 15 Amortissements et dépréciations d'actifs

En 2015, le total des amortissements et dépréciations d'actifs s'élève à 978 millions d'euros, dont :

- amortissements linéaires de 842 millions d'euros pour les activités poursuivies, dont :
 - coût des ventes (573 millions d'euros),
 - frais commerciaux et administratifs (98 millions d'euros),
 - frais de recherche et développement (40 millions d'euros),
 - autres (131 millions d'euros), dont 109 millions d'euros pour l'amortissement du PPA Rhodia (voir Note 5) ;
- perte de valeur nette de 48 millions d'euros pour les activités poursuivies ; et
- perte de valeur de 88 millions d'euros de Solvay Indupa en fin d'exercice.

En 2014, le total des amortissements et dépréciations d'actifs s'élevait à 1 430 millions d'euros, dont :

- amortissements linéaires de 751 millions d'euros pour les activités poursuivies, dont :
 - coût des ventes (514 millions d'euros),
 - frais commerciaux et administratifs (89 millions d'euros),
 - frais de recherche et développement (29 millions d'euros),
 - autres (119 millions d'euros), dont 110 millions d'euros pour l'amortissement du PPA Rhodia (voir Note 5) ;
- perte de valeur nette de 152 millions d'euros pour les activités poursuivies ; et
- 525 millions d'euros pour les activités abandonnées, dont 3 millions d'euros pour le PPA Rhodia.

NOTE 16 Charge d'impôts

En 2015

La charge d'impôts (135 millions d'euros) comprend 38 millions d'euros au titre des activités abandonnées.

Les impôts payés sur le résultat s'élèvent à 250 millions d'euros dont 6 millions d'euros pour les activités abandonnées.

En 2014

Les charges d'impôts sur le résultat (314 millions d'euros) incluent 230 millions d'euros pour les activités abandonnées (y compris les impôts sur les plus-values réalisées sur la cession d'Eco Services de 171 millions d'euros).

Les impôts payés sur le résultat s'élèvent à 217 millions d'euros dont 13 millions d'euros pour les activités abandonnées.

NOTE 17 Variation du fonds de roulement

En 2015, la variation du fonds de roulement s'élevait à -99 millions d'euros, dont -49 millions d'euros pour les activités poursuivies et -50 millions d'euros pour les activités abandonnées, principalement liées aux activités chlorovinyles (-42 millions d'euros).

En 2014, la variation du fonds de roulement s'élevait à 236 millions d'euros, dont 105 millions d'euros pour les activités poursuivies et 131 millions d'euros pour les activités abandonnées, principalement liées à Pharma.

NOTE 18 Variation des provisions

En 2015, le montant (-302 millions d'euros) comprend :

- le décaissement de -372 millions d'euros, qui inclut -33 millions d'euros pour les activités abandonnées, notamment les Chlorovinyles ;
- les dotations (282 millions d'euros) et reprises (-212 millions d'euros) présentées à la Note 35.

En 2014, le montant (-213 millions d'euros) comprend :

- le décaissement de -398 millions d'euros, qui inclut -35 millions d'euros pour les activités abandonnées, notamment les Chlorovinyles ;
- les dotations (345 millions d'euros) et les reprises (-158 millions d'euros).

NOTE 19 Autres éléments non opérationnels et non cash

Les autres éléments non opérationnels et non cash pour 2015 (223 millions d'euros) incluent principalement les éléments non récurrents liés à l'acquisition de Cytec (130 millions d'euros) ou l'impact sur le résultat de reprises de provisions pour litiges fiscaux (84 millions d'euros). Pour l'année 2014, les autres éléments non opérationnels et non cash (-351 millions d'euros) comprenaient notamment les plus-values brutes sur la cession d'Eco Services.

NOTE 20 Flux de trésorerie d'investissement – acquisition/cession d'actifs et de participations

2015 En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Filiales	-4 934	70	-4 864
Entreprises associées et coentreprises	-13		-13
Autres	-15	-232	-247
Total participations	-4 961	-162	-5 123
Immobilisations corporelles/incorporelles	-1 037	31	-1 006
TOTAL	-5 998	-131	-6 129

2014 En millions d'euros	Acquisitions	Cessions	Total
Filiales	-304	732	428
Entreprises associées et coentreprises	-107		-107
Autres		-11	-11
Total participations	-411	721	310
Immobilisations corporelles/incorporelles	-988	21	-967
TOTAL	-1 398	742	-657

En 2015

L'acquisition de filiales (-4 934 millions d'euros) est principalement liée à l'acquisition de Cytec (-4 901 millions d'euros – voir Note 26).

L'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises (-13 millions d'euros) est liée à l'augmentation de capital dans la coentreprise RusVinyl.

Le décaissement de cession (-232 millions d'euros) est lié au décaissement fiscal sur la plus-value réalisée sur la cession d'Eco Services.

Les cessions de filiales (70 millions d'euros) sont principalement liées au cash net d'Inovyn (58 millions d'euros) : produit net anticipé tiré de Inovyn d'un montant de 150 millions d'euros ajustés des transferts de trésorerie et autres flux financiers avec la coentreprise, ainsi que des coûts de désengagement, pour un montant total de -92 millions d'euros.

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (-1 037 millions d'euros) est liée à différents projets :

- Aroma Performance : nouvelle usine de production de vanilline à Zhenjiang (Chine), dont la capacité de production a progressé de 40 % ;
- Novecare : augmentation de la capacité en éthoxylation en Asie et aux États-Unis ;
- Novecare : augmentation et rationalisation de sa capacité de production au Brésil ;
- Peroxides : construction d'une méga-usine H₂O₂ en Arabie Saoudite, sous la forme d'une coentreprise avec Sadara (coentreprise Dow-Aramco) ;
- Peroxides : construction d'une usine de 60 kt H₂O₂ à Zhengiang (Chine) ;
- Soda Ash and Derivatives : construction d'une grande usine de bicarbonate de sodium (Thaïlande) ;
- Specialty Polymers : investissements à Changshu (Chine) ;
- Specialty Polymers : investissements dans les capacités de PEEK aux États-Unis.

En 2014

L'acquisition de filiales (-304 millions d'euros) est principalement liée à l'acquisition de Ryton® PPS (-198 millions d'euros). Les autres acquisitions concernent notamment Erca Quimica Brésil, Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH et Solvay Biomass Energy.

L'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises (-107 millions d'euros) est principalement liée à l'augmentation de capital dans la coentreprise RusVinyl PVC (-98 millions d'euros).

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (-988 millions d'euros) est liée à différents projets :

- l'augmentation de la capacité de Novecare en éthoxylation en Asie ainsi qu'aux États-Unis ;
- Aroma Performance : nouvelle usine de production de vanilline à Zhenjiang (Chine), dont la capacité de production a progressé de 40 % ;
- les investissements de Specialty Polymers à Changshu (Chine) ;
- Silica : création d'une nouvelle usine de Silice Hautement Dispersible à Wloclawek (Pologne) ;
- Peroxides : construction d'une méga-usine H₂O₂ en Arabie Saoudite, sous la forme d'une coentreprise avec Sadara (coentreprise Dow-Aramco) ;
- Peroxides : Eagle (usine de 60 kt H₂O₂ à Zhengiang (Chine)) ;
- Soda Ash and Derivatives : construction d'une grande usine de bicarbonate de sodium en Thaïlande.

L'acquisition d'actifs corporels et incorporels liés aux activités abandonnées s'élève à -127 millions d'euros.

NOTE 21 Produit de l'émission obligataire classée en capitaux propres et augmentation de capital

Pour renforcer sa structure de capital, Solvay a émis des obligations perpétuelles supersubordonnées au porteur (« Obligations hybrides perpétuelles ») pour un montant de respectivement 1,2 milliard en 2013 suite à l'acquisition de Chemlogics et 1,0 milliard d'euros (net de frais d'émission : 991 millions d'euros) en décembre 2015 pour le financement de l'acquisition du groupe Cytec.

Les deux obligations hybrides perpétuelles sont classées en capitaux propres, étant donné l'absence d'obligation contractuelle inévitable de rembourser le principal et les intérêts, en particulier :

- aucune échéance, bien que l'émetteur dispose d'une option de rachat à chaque date de révision pour racheter l'instrument ;
- les paiements des intérêts peuvent être indéfiniment différés au gré de l'émetteur.

Les coupons liés aux obligations hybrides perpétuelles sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres et présentés comme des dividendes à partir de leur déclaration (voir état consolidé des variations des capitaux propres) ;

- ils s'élèvent à 57 millions en 2015 contre 42 millions d'euros en 2014 pour l'émission de 1,2 milliard d'euros en 2013 (700 millions d'euros NC5.5 à 4,199 % et 500 millions d'euros NC10 à 5,425 %) ;
- ils s'élèvent à 0 euro en 2015 pour l'émission de 1,0 milliard d'euros de décembre 2015, le premier paiement du coupon commençant en juin 2016 (28 millions d'euros) et 55 millions d'euros à chaque date de paiement en juin jusqu'à la première option de rachat (500 millions d'euros NC5.5 à 5,118 % et 500 millions d'euros NC8.5 à 5,869 %).

En décembre 2015, Solvay a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 1,5 milliard d'euros (net des frais d'émission d'actions payés au 31 décembre 2015 : 1 477 millions d'euros), et a émis 21 175 283 nouvelles actions à 70,83 euros par action, assorties de droits de préférence. L'émission des droits a été lancée pour compléter le financement de l'acquisition de Cytec.

I NOMBRE D' ACTIONS (EN MILLIERS)

	2015	2014
Actions émises et entièrement payées au 1 ^{er} janvier	84 701	84 701
Augmentation de capital	21 175	0
Actions émises et entièrement payées au 31 décembre	105 876	84 701
Actions propres détenues au 31 décembre	2 106	1 719

NOTE 22 Autres flux de trésorerie des activités de financement

En 2015, les autres flux de trésorerie des activités de financement (-31 millions d'euros) comprennent les paiements au titre de la clause de liquidité liée aux paiements fondés sur des actions signée dans le cadre de l'acquisition de Rhodia (-39 millions d'euros).

En 2014, les autres flux de trésorerie des activités de financement (-3 millions d'euros) comprennent diverses entrées et sorties de trésorerie non significatives.

NOTE 23 Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées

En 2015, les flux de trésorerie des activités abandonnées (-36 millions d'euros) résultent du total des flux de trésorerie de l'activité Solvay Indupa en Amérique latine (-53 millions d'euros), de Chlorovinyles (41 millions d'euros) et de Pharma (-24 millions d'euros).

En 2014, les flux de trésorerie des activités abandonnées (124 millions d'euros) résultent d'une entrée de cash liée au jalon ANDROGEL®, relatif à la cession des activités pharmaceutiques (100 millions d'euros) et des flux de trésorerie totaux des activités Solvay Indupa en Amérique latine (-2 millions d'euros), des Chlorovinyles (-9 millions d'euros) et d'Eco Services (44 millions d'euros).

NOTE 24 Paiements fondés sur des actions

Plan de stock-options

Comme chaque année depuis 1999, le Conseil d'Administration a renouvelé en 2015 le plan d'options sur actions proposé aux dirigeants (environ 70 personnes) dans le but de les associer davantage au développement à long terme du Groupe. Ce plan d'options sur actions est un plan dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres. La plupart des personnes concernées ont souscrit aux options offertes en 2015 à un prix d'exercice ajusté de 114,51 euros représentant la moyenne du cours de l'action sur les 30 jours qui précédaient l'offre. La période d'acquisition des droits de trois ans est suivie d'une période d'exercice de cinq ans au terme de laquelle toute option non exercée expire. Le règlement s'effectue en titres.

En 2015, pour compenser l'impact de dilution de l'augmentation de capital, un ajustement (basé sur le ratio Euronext de 0,93984) a été effectué pour chaque plan par référence au prix de marché, et en tenant compte du prix d'exercice et du nombre d'options. Cela apparaît dans les tableaux ci-dessous et n'a pas affecté le résultat du Groupe.

Fin décembre 2015, le Groupe détenait 2 105 905 actions propres, inscrites en déduction des capitaux propres consolidés. Fin 2014, le Groupe détenait 1 719 208 actions propres. Les actions propres sont destinées à couvrir le plan d'options sur actions proposé aux dirigeants du Groupe.

Options sur actions	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre d'options sur actions attribuées et en circulation au 31/12/2014		362 436	405 716	779 847	413 250	222 200	182 900	98 750	212 850	124 200	87 540
Options sur actions attribuées	328 106										
Options sur actions attribuées suite à l'augmentation de capital	21 002	22 870	25 745	49 541	9 189	8 539	9 186	4 257	5 371	5 761	4 327
Pertes de droits et options expirées		-5 155	-3 518	-5 900					-33 200	-15 500	-3 000
Options sur actions exercées					-269 700	-88 800	-40 400	-33 250	-96 250	-18 700	-16 940
Nombre d'options sur actions au 31/12/2015	349 108	380 151	427 943	823 488	152 739	141 939	151 686	69 757	88 771	95 761	71 927
Options sur actions exerçables au 31/12/2015					152 739	141 939	151 686	69 757	88 771	95 761	71 927
Prix d'exercice (en euros)	114,51	101,14	104,33	83,37	61,76	71,89	67,99	55,27	90,97	102,53	91,45
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	26,09	24,25	21,32	22,53	13,54	15,58	19,85	14,95	18,68	21,20	10,12

	2015		2014	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 1 ^{er} janvier	2 889 689	89,65	3 259 353	87,97
Attribuées durant l'année	493 894	106,54	362 436	107,61
Pertes de droits et options expirées pendant l'année	-63 273	94,52		
Exercées pendant l'année	-564 040	70,65	-732 100	91,06
Au 31 décembre	2 756 270	96,45	2 889 689	89,65
Exerçables au 31 décembre	772 580		928 440	

Les options sur actions ont conduit en 2015 à une charge de 11 millions d'euros calculée par des tiers conformément au modèle Black-Scholes et comptabilisée dans le compte de résultats dans la rubrique Frais commerciaux et administratifs.

Ce modèle attribue une valeur aux options en tenant compte du fait que certaines seront exercées avant leur échéance.

La valeur de l'option repose sur :

- le cours du sous-jacent (action Solvay) : 125,95 euros le 25 février 2015 ;

- la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'option : exerçable du 1^{er} janvier 2019 au 24 février 2023 ;
- le prix d'exercice de l'option : 114,51 euros après ajustement suite à l'augmentation de capital de Solvay SA en décembre 2015 ;
- le rendement sans risque : 0,57 % (en moyenne) ;
- la volatilité du rendement du sous-jacent, qui est fonction du prix de l'option : 23,50 % ;
- un rendement de 2,5 %.

Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante :

En années	2015	2014
Options sur actions 2005	3,0	2,8
Options sur actions 2006	4,0	1,4
Options sur actions 2007	5,0	2,5
Options sur actions 2008	1,0	2,0
Options sur actions 2009	1,9	2,9
Options sur actions 2010	3,0	4,0
Options sur actions 2011	4,0	5,0
Options sur actions 2012	4,1	5,1
Options sur actions 2013	5,2	6,2
Options sur actions 2014	6,2	7,2
Options sur actions 2015	7,2	

La période d'exercice des plans d'options sur actions attribués de 2005 à 2007 a été prolongée en 2015.

Plan d'unités d'actions de performance (PSU)

Depuis 2013, le Conseil d'Administration a renouvelé un plan annuel d'attribution d'unités d'actions de performance. Ce plan est proposé aux dirigeants du Groupe dans l'objectif de les impliquer plus étroitement dans le développement du Groupe, en l'intégrant à la politique de rémunération variable à long terme. En 2015, tous les dirigeants concernés ont accepté les PSU qui leur étaient proposés au prix d'attribution de 117,39 euros. Le plan d'unités d'actions de performance est un plan dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en trésorerie, grâce auquel les bénéficiaires obtiendront des prestations en espèces, sur la base du cours de l'action Solvay ainsi que des conditions de performance.

En 2015, pour compenser l'impact de dilution de l'augmentation de capital, un ajustement (basé sur le ratio Euronext de 0,93984) a été effectué pour chaque plan sur la base de la valeur spot et du nombre de PSU. Cela n'a pas affecté le résultat du Groupe.

Chaque plan a une période d'acquisition de trois ans, à l'issue de laquelle un règlement en trésorerie aura lieu, si les conditions d'acquisition sont remplies.

Unités d'actions de performance	Plan 2015	Plan 2014
Nombre de PSU	184 352	219 713
Date d'attribution	25/03/2015	24/02/2014
Date d'acquisition	01/01/2018	01/01/2017
Période d'acquisition des droits	31/03/2015 au 31/12/2017	24/02/2014 au 31/12/2016
Conditions de performance	50 % des PSU initialement attribuées dépendent du % de croissance annuelle du REBITDA sur une période de 3 ans (2015, 2016, 2017)	50 % des PSU attribuées dépendent du niveau du REBITDA à la clôture de l'exercice 2016
Validation des conditions de performance	50 % des PSU initialement attribuées dépendent du % de variation annuelle sur 3 ans (2015, 2016, 2017) du CFROI	50 % des PSU attribuées dépendent du niveau de CFROI à la clôture de l'exercice 2016
	Par le Conseil d'Administration, sous réserve de validation par les commissaires aux comptes de Solvay	Par le Conseil d'Administration, sous réserve de validation par les commissaires aux comptes de Solvay

En 2015, l'impact sur le compte de résultats consolidé au titre du plan PSU s'élève à 18 millions d'euros, contre 19 millions d'euros en 2014.

Notes relatives à l'état consolidé de situation financière

NOTE 25 Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute				
Au 31 décembre 2013	206	907	1 199	2 310
Acquisitions	38	5	22	64
Cessions et désaffectations	-5	-46	-71	-122
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	39	23	62
Écarts de conversion	5	31	58	94
Autres	5	21	-5	21
Au 31 décembre 2014	249	956	1 226	2 430
Acquisitions	51	15	20	85
Cessions et désaffectations	-5	-5	-1	-11
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	1	2 458	2 460
Écarts de conversion	3	5	51	60
Autres	0	16	-12	4
AU 31 DÉCEMBRE 2015	298	989	3 742	5 029
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2013	-58	-383	-248	-690
Amortissements	-27	-65	-115	-207
Cessions et désaffectations	3	19	15	38
Écarts de conversion	-1	-13	-11	-25
Autres	0	0	-3	-4
Au 31 décembre 2014	-83	-442	-362	-887
Amortissements	-25	-72	-126	-223
Cessions et désaffectations	5	5	1	11
Écarts de conversion	0	-3	-11	-14
Autres	-1	-7	12	4
AU 31 DÉCEMBRE 2015	-105	-518	-487	-1 110
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2013	147	523	951	1 621
Au 31 décembre 2014	165	514	864	1 543
AU 31 DÉCEMBRE 2015	193	471	3 255	3 919

En 2015, les acquisitions par voie de regroupements d'entreprises concernent principalement Cytec à hauteur de 2 451 millions d'euros (relations commerciales 1 721 millions d'euros et technologies 730 millions d'euros). La durée d'utilité moyenne de ces actifs est de 17 ans.

En 2014, la valeur comptable des autres immobilisations incorporelles consistait principalement en des relations commerciales acquises et

des technologies liées à Rhodia. La durée d'utilité moyenne de ces actifs est de 11 ans.

En 2014, les acquisitions de Ryton® PPS et de Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH comprenaient 62 millions d'euros d'immobilisations incorporelles.

NOTE 26 Goodwill et regroupements d'entreprises

Goodwill – Aperçu

En millions d'euros	Total
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2013	3 095
Issus d'acquisitions	29
Cessions et désaffectations	-51
Écarts de conversion	76
Au 31 décembre 2014	3 150
Issus d'acquisitions	2 610
Cessions et désaffectations	-4
Écarts de conversion	62
Autres	23
AU 31 DÉCEMBRE 2015	5 840

Le goodwill a augmenté de 2 690 millions d'euros, principalement suite à l'acquisition de Cytec (2 598 millions d'euros).

Goodwill par UGT

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou aux groupes d'UGT (Segments Opérationnels) dont on s'attend à ce qu'elles/ils bénéficient du regroupement d'entreprises.

En millions d'euros	2014					2015				
	Solde d'ouverture	Transfert	Acquisitions et cessions	Écarts de conversion	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Transfert	Acquisitions et cessions	Écarts de conversion	Solde de clôture
Groupe d'UGT (Segments Opérationnels)										
Advanced Formulations	221				221	8		-2		227
Advanced Materials	485				485	8				493
Performance Chemicals	166		-9		157	7				164
Cytec								2 598		2 598
Unités génératrices de trésorerie										
Novelcare	1 001		13	71	1 085			11	61	1 157
Special Chem						231			-3	228
Polyamides	170				170					170
Rare Earth Systems	161				161	-161				0
Specialty Polymers	185			3	188			2	4	194
Acetow	120				120					120
Soda Ash and Derivatives EMEA	120	-120								0
Soda Ash and Derivatives NAFTA	42	-42								0
Soda Ash and Derivatives		162			162					162
Coatis	82				82					82
Silica	72				72					72
Aroma Performances	49				49					49
Energy Services	49		1		50					50
Fluorochemicals	53		16	1	70	-70				0
Eco Services	42		-42							0
Hydrogen Peroxyde Europe	20				20					20
Emerging Biochemicals	20				20					20
Hydrogen Peroxyde Mercosul	14				14					14
Hydrogen Peroxyde Nafta	7			1	8					8
Hydrogen Peroxyde Asia	10				10					10
Precipitated Calcium Carbonate	4				4			-4		0
PVC Mercosur	2				2				0	1
TOTAL GOODWILL	3 095		-22	76	3 150	23		2 606	62	5 840

En 2015, les UGT Fluorochemicals et Rare Earth Systems ont été regroupées pour créer la nouvelle UGT Special Chem. Le goodwill résultant de l'acquisition de Cytec finalisée le 9 décembre 2015 est affecté à un groupe d'UGT distinct (Cytec) dans le tableau ci-dessus au 31 décembre 2015. Au 1^{er} janvier 2016, suite à l'acquisition de Cytec, Solvay a réorganisé la segmentation de ses activités afin d'améliorer la cohérence et l'alignement stratégiques. Les anciennes activités Aerospace Materials et Industrial Materials de Cytec ont été intégrées au sein du segment Advanced Materials et ses activités In Process Separation et Additive Technologies ont été intégrées au sein du segment Advanced Formulations. La GBU Coatis de Solvay a été transférée au segment Performance Chemicals et la GBU Emerging Biochemicals au segment Functional Polymers.

En 2014, les UGT Soda Ash et Derivatives EMEA et NAFTA ont été fusionnées en raison de (i) la globalisation de la gestion des exportations au sein d'une unique Global Business Unit et de (ii) la mise en place d'une équipe de direction mondiale générant une interdépendance accrue des flux de trésorerie.

Regroupements d'entreprises

Cytec Industries Inc.

1. Contrepartie d'acquisition et autres impacts sur les flux de trésorerie

Le 29 juillet 2015, Solvay SA a conclu un accord de fusion définitif avec Cytec Industries Inc., société basée aux États-Unis, portant sur l'acquisition de 100 % de son capital social et de ses droits de

vote pour un montant de 75,25 dollars US par action en numéraire sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris les autorisations réglementaires et l'approbation des actionnaires de Cytec. Suite à l'obtention de ces approbations, l'acquisition a été finalisée le 9 décembre 2015.

La contrepartie totale de l'acquisition s'est élevée à 5 047 millions d'euros, montant calculé sur la base des éléments suivants :

- (i) le nombre d'actions Cytec en circulation (c'est-à-dire des actions autres que les actions propres de Cytec) au 9 décembre 2015, à savoir 71 568 528, multiplié par le prix de l'action de 75,25 dollars, que Solvay a convenu de payer en cash en vertu de la Convention de Fusion conclue entre Solvay SA et Cytec Industries Inc. le 28 juillet 2015, ce qui correspond à un montant de 5 385 millions de dollars (4 947 millions d'euros) ; et
- (ii) la juste valeur des paiements fondés sur des actions de Cytec qui ont été annulés et convertis en droits de percevoir un montant en numéraire à la date d'acquisition. Ce montant a été inclus dans la contrepartie conformément à la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* à hauteur de 193 millions de dollars (177 millions d'euros) ;
- (iii) par ailleurs, le 29 juillet 2015, Solvay a conclu un contrat de change à terme pour couvrir 1 880 millions de dollars du prix d'acquisition prévu, sous réserve de la réalisation de l'opération. Ce contrat de couverture a entraîné une baisse de la contrepartie de 77 millions d'euros, montant qui a été déduit du goodwill en tant qu'ajustement de base.

Les frais d'acquisition d'un montant de 130 millions d'euros ont été comptabilisés en tant que charges non récurrentes en 2015.

Charges non récurrentes suite à l'acquisition de Cytec En millions d'euros	2015
Conseils professionnels	-48
Conseils financiers et de courtage	-36
Conseils juridiques	-8
Conseils comptables	-4
Coûts de financement et de couverture	-54
Coûts de restructuration	-19
Autres coûts	-10
TOTAL	-130

Le montant total du décaissement s'élève à 5 099 millions d'euros en 2015, dont 5 082 millions d'euros au quatrième trimestre et 17 millions d'euros au troisième trimestre.

- Sur le montant total de la contrepartie de 5 047 millions d'euros, 4 998 millions d'euros ont été versés au quatrième trimestre 2015.
- Sur le montant total des frais d'acquisition de 130 millions d'euros, 101 millions d'euros ont été payés en 2015, dont 84 millions d'euros durant le quatrième trimestre et 17 millions d'euros durant le troisième trimestre.

En tenant compte de la trésorerie acquise de Cytec (198 millions d'euros), qui est déduite du décaissement lié à l'acquisition, 4 901 millions d'euros ont été payés en 2015. Le solde sera payé au cours des prochaines années.

2. Financement

Solvay a levé 6,2 milliards d'euros pour financer l'acquisition, comme détaillé ci-après. Sur ces 6,2 milliards d'euros, plus d'1 milliard d'euros ont été levés en anticipation des besoins de refinancement.

En millions d'euros	Montant brut financé	Montant total payé en 2015	Flux de trésorerie de financement 2015
Émissions d'obligations libellées en USD (US\$ 1,6 milliard)	1 470	-7	1 463
Émissions d'obligations libellées en euros	2 250	-20	2 230
Émissions d'obligations hybrides perpétuelles	1 000	-9	991
Augmentation de capital	1 500	-23	1 477
Montant total net financé (a)	6 220	-59	6 161
Total trésorerie sortie pour l'acquisition de Cytec (b)			-5 099
Trésorerie excédentaire disponible pour le refinancement en 2016 (a-b)			1 062

Solvay a également repris la dette brute de Cytec à hauteur de 730 millions d'euros au 31 décembre 2015. En tenant compte de la trésorerie acquise de 198 millions d'euros, l'endettement net repris s'élève à 532 millions d'euros.

3. Allocation du prix d'acquisition

Le bilan d'ouverture de Cytec a été entièrement consolidé dans les comptes du groupe Solvay à partir du 31 décembre 2015.

Par conséquent, une évaluation provisoire des actifs identifiables acquis et des passifs repris a été réalisée au 31 décembre 2015.

Le tableau suivant présente :

- la contrepartie pour Cytec de 5 047 millions d'euros ;

- les actifs identifiables acquis moins les passifs repris comptabilisés après réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition de 2 449 millions d'euros ; et
- le goodwill de 2 598 millions d'euros correspondant à la différence entre la contrepartie et les actifs nets acquis, évalués à la juste valeur.

En millions d'euros	Contrepartie totale	Juste valeur	Ajustements à la juste valeur de la valeur comptable des actifs identifiables acquis et des passifs repris
CONTREPARTIE TOTALE	5 047		
Actifs nets acquis à juste valeur		2 449	
Actifs non courants		4 076	2 385
Immobilisations incorporelles		2 451	2 283
Immobilisations corporelles		1 136	102
Participations dans des entreprises associées		11	
Autres participations		7	
Actifs d'impôts différés		447	
Prêts et autres actifs long terme		24	
Actifs courants		926	83
Stocks		380	83
Créances commerciales		233	
Créances fiscales		57	
Autres créances courantes - Autres		58	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		198	
TOTAL DE L'ACTIF		5 002	2 468
Passifs non courants		2 189	751
Provisions à long terme : avantages du personnel		215	
Autres provisions à long terme		81	
Passifs d'impôts différés		1 182	768
Dettes financières à long terme		664	-17
Autres passifs long terme		47	
Passifs courants		364	0
Autres provisions à court terme		37	
Dettes financières à court terme		65	
Dettes commerciales		156	
Dettes fiscales		8	
Autres passifs court terme		98	
TOTAL DU PASSIF		2 553	751
GOODWILL		2 598	

L'ajustement provisoire à la juste valeur de 2 283 millions d'euros d'immobilisations incorporelles s'est traduit par la comptabilisation de relations commerciales acquises à hauteur de 1 721 millions d'euros et de technologies acquises à hauteur de 730 millions d'euros. Les immobilisations corporelles ont été réévaluées à la juste valeur et s'établissent à 102 millions d'euros. Les stocks ont été réévalués à la juste valeur et s'établissent à 83 millions d'euros. Les actifs ont été évalués à leur juste valeur avec l'aide d'un expert indépendant.

La juste valeur des créances commerciales acquises est proche de leur valeur contractuelle brute. Des passifs éventuels liés aux risques environnementaux ont été comptabilisés à hauteur de 7 millions d'euros.

Un passif d'impôt différé net de 768 millions d'euros a été comptabilisé au titre des ajustements à la juste valeur susmentionnés, et a été calculé sur la base des taux d'imposition légaux lorsque l'actif ou le passif pouvait être affecté à une entité juridique spécifique, et sur la base d'un taux d'imposition normalisé effectif de 30,8 % dans les autres cas.

Pendant une période d'évaluation de 12 mois, les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs repris seront affinées mais la direction ne prévoit pas d'ajustements significatifs des valeurs comptabilisées au 31 décembre 2015.

Le goodwill provisoire de 2 598 M€ découle principalement d'opportunités commerciales dans les matériaux légers de haute performance, à destination des secteurs de l'aéronautique et de l'automobile et d'opportunités dans les produits chimiques spéciaux,

à destination de l'industrie minière, de synergies (estimées à un montant minimum de 100 M€ de synergies par an dans un délai de trois ans suivant l'acquisition), et de main-d'œuvre qualifiée. Ces avantages n'ont pas été comptabilisés séparément du goodwill car ils ne répondent pas à la définition d'actifs incorporels identifiables. Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins d'impôt sur les sociétés.

Les résultats et flux de trésorerie de Cytec, pour la période comprise entre le 9 décembre 2015 et le 31 décembre 2015, ne sont pas matériels, à l'exception des charges non récurrentes. Par conséquent, Cytec n'a pas contribué en 2015 au résultat net IFRS ou aux flux de trésorerie du Groupe.

Si l'activité de Cytec avait été consolidée à compter du 1^{er} janvier 2015, l'état consolidé du résultat global aurait inclus un chiffre d'affaires de 1 800 millions d'euros et un résultat net de 23 millions d'euros. Des informations pro forma non auditées pour l'exercice 2015 sont détaillées dans le Rapport de gestion financière.

Ryton® PPS (transfert d'actifs)

Le 31 décembre 2014, Solvay a finalisé l'acquisition de l'activité Ryton® PPS à la société américaine Chevron Phillips Chemical Company. L'acquisition vise à renforcer encore le leadership incontesté dans les solutions de Specialty Polymers.

Le tableau suivant résume la contrepartie payée pour Ryton® PPS et les montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris comptabilisés provisoirement à la date d'acquisition.

En millions d'euros

CONTREPARTIE TOTALE TRANSFÉRÉE EN NUMÉRAIRE	198
Montant des actifs acquis et des passifs identifiables repris comptabilisés	198
Immobilisations corporelles	116
Immobilisations incorporelles	44
Stocks	38
Fonds de roulement non industriel et passifs de pension	0
GOODWILL	0

La juste valeur des immobilisations incorporelles correspond principalement aux marques et brevets.

Si l'activité de Ryton® PPS avait été consolidée à partir du 1^{er} janvier 2014, l'état consolidé du résultat global aurait présenté un chiffre d'affaires net de 111 millions d'euros et un résultat d'exploitation de -11 millions d'euros.

Les coûts d'acquisition s'élevaient à 4 millions d'euros et sont présentés dans les éléments non récurrents.

Autres regroupements d'entreprises

Le 15 avril 2015, Solvay a finalisé l'acquisition des actifs d'alcoxylation d'Erca Emery Surfactant B.V., une usine détenue conjointement par Emery Oleochemicals et le Groupe ERCA dans la zone industrielle intégrée de Moerdijk aux Pays-Bas, renforçant sa stratégie visant à acquérir des actifs durables et à grande échelle dans le milieu des tensioactifs à travers le monde, pour un montant en numéraire de 23 millions d'euros en 2015. Cette transaction a généré un goodwill total de 1 million d'euros. Les actifs nets identifiables acquis

s'élèvent à 42 millions d'euros et comprennent principalement des immobilisations corporelles.

Le 5 novembre 2015, Solvay a acquis la technologie LFT (thermoplastiques à fibres longues) d'EPIC Polymers afin de compléter son offre de matériaux haute performance destinés à l'allègement des structures et pour gagner accès au marché du remplacement des métaux pour les grandes pièces automobiles semi-structurelles pour un montant total en numéraire de 7 millions d'euros. Cette transaction a généré un goodwill total de 2 millions d'euros. Les actifs nets identifiables acquis s'élèvent à 5 millions d'euros et comprennent principalement des immobilisations incorporelles.

En 2014, Solvay a finalisé l'acquisition d'Erca Química au Brésil, de Solvay Biomass Energy aux États-Unis et de Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH en Allemagne pour un montant total en numéraire de 96 millions d'euros. Ces transactions ont généré un goodwill total de 33 millions d'euros. Les actifs nets identifiables acquis s'élèvent à 63 millions d'euros et comprennent principalement des immobilisations corporelles et incorporelles et des stocks.

NOTE 27 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2013	2 776	10 139	387	600	13 902
Augmentations	17	161	10	756	945
Cessions et désaffectations	-113	-691	-40	-30	-875
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	18	108	1	0	127
Écarts de conversion	96	442	17	48	605
Autres	69	362	49	-458	22
Au 31 décembre 2014	2 863	10 521	424	916	14 725
Augmentations	63	309	20	619	1 011
Cessions et désaffectations	-44	-253	-16	-3	-315
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	277	566	21	320	1 183
Écarts de conversion	21	14	2	27	64
Autres	151	560	29	-632	110
AU 31 DÉCEMBRE 2015	3 332	11 718	480	1 248	16 778
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2013	-1 398	-7 186	-303	0	-8 887
Amortissements	-79	-332	-64		-475
Dépréciations d'actifs		-288	-2		-290
Reprise de perte de valeur	4				4
Cessions et désaffectations	60	531	30		621
Écarts de conversion	-40	-269	-14		-323
Autres	0	4	5		8
Au 31 décembre 2014	-1 452	-7 540	-348	0	-9 339
Amortissements	-85	-522	-32		-640
Dépréciations d'actifs	-1	-21	-2		-23
Reprise dépréciations d'actifs					0
Cessions et désaffectations	31	237	15		283
Écarts de conversion	-16	14	-2		-4
Autres	-6	-104	2		-109
AU 31 DÉCEMBRE 2015	-1 530	-7 935	-367	0	-9 832
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2013	1 378	2 953	84	600	5 015
Au 31 décembre 2014	1 412	2 982	77	916	5 386
AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 801	3 783	113	1 248	6 946

Voir également la note 20 concernant les dépenses d'investissement.

Contrats de location-financement

En millions d'euros	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Total
Valeur comptable nette des contrats de location-financement compris dans le tableau précédent	2	51	53

Engagements au titre de contrats de location-financement

En millions d'euros	Paiements minimaux au titre de la location-financement	
	2015	2014
Montants payables dans le cadre des contrats de location-financement		
• dans l'année	10	1
• de la 2 ^e à la 5 ^e année incluse	33	3
• au-delà de 5 ans	84	0
Moins : charges financières futures	-74	-3
Valeur actuelle des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement	53	1
Montant dû pour règlement dans les 12 mois	10	1
Montant dû pour règlement après 12 mois	117	3

Engagements au titre de contrats de location simple

En millions d'euros	2015	2014
Montant total des paiements minimaux au titre des contrats de location simple comptabilisés dans le résultat de l'exercice	81	86

En millions d'euros	2015	2014
Dans l'année	87	85
De la 2 ^e à la 5 ^e année incluse	261	242
Au-delà de 5 ans	125	97
MONTANT TOTAL DES PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE NON RÉSILIABLES	474	424

Les contrats de location simple concernent principalement les bureaux et les entrepôts.

NOTE 28 Dépréciations

Actifs autres que les actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, (voir *Principaux principes comptables IFRS - 7. Goodwill*, et *16. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) et sociétés mises en équivalence*), la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des UGT ou groupes d'UGT, y compris le goodwill, et des sociétés mises en équivalence correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actualisée de flux de trésorerie futurs devant être générés par chaque actif, UGT ou groupe d'UGT et sociétés mises en équivalence, et est calculée à partir des éléments suivants :

- un plan d'affaires approuvé par la direction en fonction des hypothèses de croissance et de rentabilité, en prenant en compte les performances passées, les évolutions prévisibles du contexte économique et les développements attendus sur les marchés. Ce plan d'affaires s'étend généralement sur cinq ans à moins que la direction n'estime que ses prévisions sur une période plus longue soient fiables ;

- la prise en compte d'une valeur terminale déterminée sur la base des flux de trésorerie obtenus par extrapolation des flux de trésorerie de la dernière année du plan d'affaires susmentionné, affectés d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;
- une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est estimé sur la base d'un benchmark étendu par rapport aux pairs afin qu'il reflète le rendement que les investisseurs exigeraient s'ils choisissaient d'investir dans les actifs sous-jacents. Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les futurs flux de trésorerie était de 7,7 % en 2015 (7,7 % en 2014).

Taux de croissance à long terme

Le taux de croissance à long terme était établi entre 1 % et 3 % selon l'UGT. Les taux de croissance sont conformes aux taux de croissance moyens du marché à long terme pour les UGT concernées et pour les pays dans lesquelles elles opèrent.

D'autres hypothèses clés sont spécifiques à chaque UGT (prix de l'énergie, volumes, marge, etc.).

Général

Sauf indication contraire ci-après, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2015 et 2014 n'ont conduit à enregistrer aucune perte de valeur des actifs, les montants recouvrables des (groupes d') UGT étant significativement plus élevés que leurs valeurs comptables. Plus précisément, la différence entre la valeur comptable des (groupes d') UGT et leur valeur d'utilité (survaleur) représente, dans tous les cas, plus de 10 % de leur valeur comptable. Par conséquent, pour ces (groupes d') UGT, une modification raisonnable de l'une des hypothèses clés sur lesquelles se fonde le calcul de la valeur recouvrable des (groupes d') UGT n'entraînerait pas de perte de valeur pour les (groupes d') UGT concernés. À ce titre, il convient de noter ce qui suit :

- en 2014, le groupe d'UGT Polyamide & Intermediates comprenait un goodwill de 170 millions d'euros. Il a été établi que sa valeur recouvrable correspondait à sa valeur d'utilité selon le calcul présenté ci-dessus. Une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 337 millions d'euros à 215 millions d'euros. Une baisse du taux de croissance de 100 points de base réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 337 millions d'euros à 198 millions d'euros. Fin 2015, la survaleur du groupe d'UGT Polyamide & Intermediates dépassait 10 % de sa valeur comptable en raison de la croissance du REBITDA prévue suite à la réorganisation de l'activité ;
- en 2014, l'UGT Rare Earth Systems comprenait un goodwill de 161 millions d'euros. Il a été établi que sa valeur recouvrable correspond à sa valeur d'utilité selon le calcul présenté ci-dessus. Une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 50 millions d'euros à 11 millions d'euros. Une baisse du taux de croissance de 100 points de base réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 50 millions d'euros à 21 millions d'euros. En 2015, le groupe d'UGT Rare Earth Systems a fusionné avec l'UGT Special Chem. Au 31 décembre 2015, la survaleur de Special Chem dépassait 10 % de sa valeur comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en tant qu'éléments non récurrents (voir la Note 7).

RusVinyl

RusVinyl est une coentreprise russe de chlorovinyles (Segment Opérationnel : Functional Polymers) dont Solvay détient 50 % des capitaux propres conjointement avec Sibur qui détient les 50 % restants. Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, la participation a été soumise à un test de dépréciation en 2014, sur la base des prévisions formulées par Solvay. La perte de valeur comptabilisée en 2014 s'élève à 110 millions d'euros.

En 2015, le nouveau plan d'affaires fourni par RusVinyl à ses créanciers a entraîné un ajustement positif de la quote-part du résultat de RusVinyl à hauteur de 19 millions d'euros. La valeur recouvrable de l'investissement a été estimée sur la base d'un modèle d'actualisation des dividendes qui tient compte de ce nouveau plan d'affaires.

La valeur recouvrable est très sensible à l'évolution du cours de change RUB/EUR. Ce taux affecte la valeur comptable de la

participation, les pertes de change sur la dette libellée en euro et, par conséquent, le potentiel de bénéfice distribuable. Les sensibilités au cours de change RUB/EUR et l'inflation en Russie se traduisent par des fluctuations à la hausse ou à la baisse par rapport à la valeur recouvrable allant jusqu'à 90 millions d'euros.

Autres

Une charge de dépréciation de 26 millions d'euros liée aux actifs non productifs de Special Chem (Segment Opérationnel : Advanced Materials) a été comptabilisée en 2015.

Face aux conditions spécifiques au marché chinois, le Groupe a décidé en 2014 de suspendre la construction d'un actif de production pour Solvay Biochemical (Taixing) (Segment Opérationnel : Performance Chemicals). Le test de dépréciation qui en a résulté a entraîné la comptabilisation d'une perte de valeur des immobilisations corporelles à hauteur de 34 millions d'euros en 2014.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Chlorovinyles

Ce paragraphe doit être lu conjointement avec la Note 34. La perte de valeur comptabilisée au titre des actifs non courants détenus en vue de la vente en 2014 concerne les activités abandonnées sur les chlorovinyles qui ont été apportées à la coentreprise 50/50 avec INEOS en 2015. La coentreprise regroupe les actifs des deux groupes à travers toute la chaîne de chlorovinyles, y compris le PVC, la soude caustique et les dérivés chlorés. Les actifs considérés comme détenus en vue de la vente ont été évalués selon le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur moins les coûts de vente a été calculée sur la base de l'accord signé avec INEOS à la fin du 2^e trimestre 2014. Elle prenait en compte le paiement anticipé à recevoir à la clôture, le transfert de dettes au profit de la coentreprise, ainsi que les conditions de sortie de Solvay après trois ans, lorsque le Groupe recevra un montant en numéraire supplémentaire ajusté sur la base de la performance moyenne du REBITDA de la coentreprise pendant cette période de trois ans. Par conséquent, la juste valeur est classée en niveau 3 et l'hypothèse clé correspond à la performance moyenne en termes de REBITDA sur les trois prochaines années. Sur la base de ces données, au 30 juin 2014, une perte de valeur de 477 millions d'euros, allouée au goodwill (143 millions d'euros), aux immobilisations corporelles et aux charges à reporter pour les coûts de vente (335 millions d'euros), a été comptabilisée. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élevait à -422 millions d'euros en tenant compte de la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Solvay Indupa

Solvay confirme que sa direction stratégique de vendre sa participation dans Solvay Indupa demeure inchangée et que toutes les alternatives pour atteindre cet objectif sont examinées. Comme une cession dans un délai de 12 mois est considérée hautement probable au 31 décembre 2015, Solvay Indupa demeure classé en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées à cette date. La réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de Solvay Indupa se traduit par une perte de valeur supplémentaire de 88 millions d'euros en 2015.

NOTE 29 Actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'euros	2015	2014
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	43	38
Acquisition de New Business Development (NBD)	4	4
Impact de remboursement de capital	-8	
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	2	1
Actifs financiers disponibles à la vente dépréciés pendant l'année	-9	-1
Autres	1	1
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE ⁽¹⁾	34	43
Dont comptabilisé directement en capitaux propres	-2	-4

(1) Voir Note 37.B.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus ne comprennent que les instruments de capitaux propres qualifiés de disponibles à la vente.

NOTE 30 Participations dans des entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	2015	2014
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	30	19
Acquisition/vente		11
Acquisition par voie de regroupements d'entreprises	11	
Résultat net des entreprises associées	2	
Dividendes reçus des entreprises associées	-3	-2
Écarts de conversion	1	1
Autres		1
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	41	30

(1) Voir Note 42.

En millions d'euros	2015	2014
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	350	563
Augmentation/réduction de capital	13	97
Résultat net des coentreprises	1	-34
Dividendes reçus des coentreprises	-11	-15
Dépréciation/reprise de dépréciation de la coentreprise RusVinyl	19	-110
Transfert d'autres participations	9	
Écarts de conversion	-20	-154
Autres	-3	2
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	357	350

(1) Voir Note 42.

En 2015 l'augmentation de capital dans les coentreprises est principalement liée à la participation dans RusVinyl (13 millions d'euros contre 96 millions d'euros en 2014).

L'écart de conversion pour les coentreprises est principalement lié à la dépréciation du rouble russe et du réal brésilien comparé à l'euro.

NOTE 31 Autres participations

En millions d'euros	2015	2014
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	121	114
Acquisitions	1	16
Cessions	-13	-5
Acquisition par voie de regroupements d'entreprises	7	
Augmentation/réduction de capital	33	3
Changements de méthode de consolidation	-9	-1
Changement dans le périmètre de consolidation	-14	
Dépréciation	-32	-8
Reprise de dépréciation	4	2
Autres	-6	1
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	92	121

Conformément au concept de matérialité, certaines sociétés non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Pour de plus amples informations, consultez le *Périmètre de consolidation 2015*.

NOTE 32 Stocks

En millions d'euros	2015	2014
Produits finis	1 172	854
Matières premières et fournitures	702	591
En cours de fabrication	63	45
Total	1 937	1 490
Réductions de valeur	-71	-70
TOTAL NET	1 867	1 420

NOTE 33 Autres créances courantes – Autres

En millions d'euros	2015	2014
TVA et autres taxes	290	249
Avances fournisseurs	52	30
Instruments financiers – opérationnel	90	52
Primes d'assurances	22	18
Autres	202	151
AUTRES CRÉANCES COURANTES – AUTRES	656	500

Les instruments financiers – opérationnel comprennent les instruments dérivés détenus à des fins de transactions et pour la couverture de flux de trésorerie (voir la Note 37.A).

NOTE 34 Actifs détenus en vue de la vente

En millions d'euros	2015	2014		
	Solvay Indupa	Chlorovinyles	Solvay Indupa	Total
Immobilisations corporelles	55	635	145	780
Goodwill	0	0	1	1
Autres immobilisations incorporelles	0	4	0	4
Participations	8	0	11	11
Stocks	44	166	55	221
Créances commerciales et autres créances	62	315	57	372
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	0	24	24
Actifs détenus en vue de la vente	177	1 120	294	1 414
Passifs non courants	3	111	5	116
Fournisseurs et autres créditeurs	271	765	281	1 047
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	275	876	286	1 162
ACTIFS NETS ASSOCIÉS DIRECTEMENT À UN GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ	-98	244	7	251
Inclus dans les autres éléments du résultat global				
Écart de conversion ⁽¹⁾	-56	0	-63	-63
Régimes à prestations définies	-3	-49	-3	-52
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-59	-49	-65	-114

(1) Y compris -48 millions d'euros pour la part de Solvay dans Solvay Indupa en 2015 (-53 millions d'euros en 2014).

En 2015, la juste valeur de Solvay Indupa a été revue, entraînant une perte de valeur supplémentaire de 88 millions d'euros.

A fin 2014, les actifs détenus en vue de la vente comprenaient les actifs nets de Chlorovinyles détenus en vue de la vente à hauteur de 244 millions d'euros, et ils résultaient de l'écart entre la juste valeur

des actifs nets contribués (404 millions d'euros), les ajustements estimés (-137 millions d'euros sur la base du solde de fin d'année) pour le fonds de roulement cible, hors actifs et passifs (dont les dettes financières) et les autres coûts de vente (-22 millions d'euros).

NOTE 35 Provisions

En millions d'euros	Avantages du personnel	Restructurations	Environnement	Litiges	Autres	Total
Au 31 décembre 2014	3 166	77	713	285	87	4 328
Dotations	84	53	56	60	30	282
Reprises de montants non utilisés	-23	-15	-33	-128	-13	-212
Utilisations	-191	-50	-88	-18	-25	-372
Effet de la désactualisation	64		11	2	1	78
Réévaluations	-279					-279
Écarts de conversion	60		-14	-10	2	38
Acquisitions et variations de périmètre	215	33	74	23		345
Cessions	-16		-2			-17
Transfert des/aux passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	14	-1	7	1	32	53
Autres	38				-8	30
AU 31 DÉCEMBRE 2015	3 133	97	723	214	106	4 273
Dont provisions courantes	0	95	111	51	52	310

Au total, les provisions ont diminué de 55 millions d'euros.

Les principaux événements à signaler en 2015 sont :

- l'acquisition de Cytec qui a entraîné une augmentation des provisions de Solvay de 345 millions d'euros ;
- l'augmentation des taux d'actualisation et des autres hypothèses financières utilisés pour le calcul des avantages du personnel dans la zone euro, en Grande-Bretagne et aux États-Unis avec un impact positif sur les capitaux propres de 242 millions d'euros.

Le transfert de passifs de la catégorie détenus en vue de la vente à la catégorie activités poursuivies correspond principalement à la reclassification des provisions liées à l'ajustement du prix d'acquisition de Inovyn. Le solde au 31 décembre 2015 correspondant aux provisions résultant de la création de la coentreprise Inovyn s'élève à 33 millions d'euros.

La direction estime l'utilisation (sorties de trésorerie) des provisions (autres que les avantages du personnel) comme suit :

En million d'euros au 31 décembre 2015	Jusqu'à 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Au-delà de 10 ans	Total
Total provisions environnementales	336	125	262	723
Total provisions pour litiges ⁽¹⁾	169	7		176
Total autres provisions	149	21	33	203
TOTAL	654	153	295	1 102

(1) Hors provisions avec dépôts de trésorerie pour garantir les dettes (38 millions d'euros).

35.A. Provisions pour les avantages du personnel

Aperçu

Les provisions pour avantages du personnel se composent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Avantages postérieurs à l'emploi	2 964	3 015
Autres avantages à long terme	115	111
Indemnités de fin de contrat de travail	53	41
AVANTAGES DU PERSONNEL	3 133	3 166

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies et en régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont des régimes en vertu desquels la Société verse des cotisations déterminées à une entité ou un fonds distinct, en accord avec les dispositions du régime. Lorsque ces cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la Société.

Pour les régimes à cotisations définies, Solvay verse des contributions à des fonds de pension sous administration publique ou privée ou à des compagnies d'assurance. Pour l'année 2015, les dépenses s'élèvent à 20 millions d'euros contre 18 millions d'euros pour l'année 2014.

Régimes à prestations définies

Tous les régimes qui ne sont pas à cotisations définies sont présumés être à prestations définies. Ces régimes sont soit financés par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance externes (« régimes capitalisés »), soit financés au sein du Groupe (« régimes non capitalisés »). L'ensemble des programmes est évalué annuellement par des actuaires indépendants.

Régimes interentreprises

Aux Etats-Unis, Solvay a contribué à deux régimes de retraite interentreprises selon des conventions collectives qui couvrent certains de ses employés syndiqués. Solvay s'est retiré du fonds de pension PACE Industry Union-Management à compter du 1^{er} mai 2014, conformément à une convention collective. Par ailleurs, depuis la cession des activités d'Eco Services, Solvay ne contribue plus au fonds de pension Western Conference of Teamsters.

Chacun des régimes interentreprises est un régime à prestations définies. Aucun de ces régimes interentreprises ne fournit une allocation de ses actifs, passifs ou coûts aux employeurs qui cotisent à ces régimes. Aucun de ces régimes interentreprises ne fournit d'informations suffisantes pour permettre à Solvay, ou à d'autres employeurs qui cotisent à ces régimes, de considérer le régime interentreprises comme un régime à prestations définies. Par conséquent, la Société participe à chaque régime interentreprises en considérant qu'il s'agit d'un régime à cotisations définies.

Pour les régimes interentreprises, Solvay a payé moins d'un million d'euros au titre des contributions annuelles au cours des années 2014 et 2015.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Le passif net résulte de la compensation des provisions et des actifs de régime.

En millions d'euros	2015	2014
Provisions	2 964	3 015
Excédent des actifs de régime	-9	-1
Passif net	2 955	3 014
Charge opérationnelle	30	57
Charge financière	66	94

A. Gestion des risques

Ces dernières années, le Groupe a minimisé son exposition au risque lié aux obligations de services futurs des régimes à prestations définies en convertissant les régimes actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre (les régimes hybrides, les régimes de retraite à solde de caisse, les régimes à cotisations définies) ou en les fermant aux nouveaux arrivants.

Solvay procède à un suivi permanent de son exposition aux risques, en particulier pour les risques suivants :

Volatilité des actifs

Bien qu'ils soient censés surpasser les obligations d'entreprises sur le long terme, les instruments de capitaux propres créent une volatilité et un risque à court terme. Afin d'atténuer ce risque, l'objectif global des régimes par capitalisation est d'investir dans un portefeuille équilibré de dettes et d'instruments de capitaux propres. L'allocation aux instruments de capitaux propres est soumise à un suivi basé sur des techniques ALM (gestion des actifs-passifs) afin de s'assurer de son adéquation avec les objectifs à long terme respectifs des régimes et du Groupe.

Variation du rendement des obligations

Une baisse des rendements des obligations d'entreprises entraînera une augmentation de la valeur comptable des passifs du régime. Pour les régimes par capitalisation, cet impact sera partiellement compensé par une augmentation de la juste valeur des actifs du régime.

Risque d'inflation

Les obligations en matière d'avantages du personnel sont liées à l'inflation, et une inflation plus importante entraînera une augmentation du passif (bien que, dans la plupart des cas, des plafonnements soient mis en place concernant le niveau des hausses inflationnistes afin de constituer une protection en cas d'inflation particulièrement importante). Une partie limitée des actifs n'est pas

affectée par l'inflation ou est faiblement corrélée à cette dernière. De ce fait, une hausse de l'inflation provoquera également la hausse du déficit.

Espérance de vie

La plupart des obligations des régimes visent à apporter des avantages aux bénéficiaires durant leur vie. Avec l'allongement de l'espérance de vie, le passif des régimes va inévitablement augmenter.

Risque de change

Ce risque est limité car les principaux régimes en devises étrangères sont capitalisés et la plupart de leurs actifs sont libellés dans la devise qui sera utilisée pour le paiement des avantages.

Risque réglementaire

Pour les régimes entièrement ou partiellement capitalisés, le Groupe est exposé au risque d'un financement externe soumis à des contraintes réglementaires. Cela ne devrait pas impacter les obligations au titre des régimes à prestations définies mais pourrait exposer le Groupe à d'importantes sorties de trésorerie.

Pour plus d'informations sur la gestion des risques du groupe Solvay, veuillez vous référer à la section « Gestion des risques » du présent document.

B. Description des obligations

Ces provisions sont principalement constituées pour la couverture d'avantages postérieurs à l'emploi, accordés par la plupart des sociétés du Groupe, soit en accord avec les règles et pratiques locales, soit à la suite de pratiques établies qui génèrent des obligations implicites.

En 2015, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants se trouvent en France, aux États-Unis, en Allemagne et en Belgique. Ces cinq pays représentent 94 % des engagements totaux au titre des régimes à prestations définies.

En millions d'euros	2015	2014
Royaume Uni	30 %	33 %
France	19 %	25 %
États-Unis	27 %	15 %
Allemagne	12 %	14 %
Belgique	6 %	8 %
Autres pays	6 %	5 %

Royaume Uni

Solvay contribue à quelques régimes à prestations définies au Royaume Uni, le régime le plus important étant le Fonds de Pension Rhodia. Il s'agit d'un régime de retraite basé sur le dernier salaire avec le droit au cumul d'un pourcentage du salaire par année de service. Il a été fermé aux nouveaux arrivants en 2003 et remplacé par un régime à cotisations définies.

Globalement, environ 7 % du passif est imputable aux membres du personnel actuels, 26 % aux anciens membres du personnel et 67 % aux retraités actuels.

Le Fonds fonctionne conformément à la législation britannique dans un cadre réglementaire élargi. L'autorité de tutelle des régimes de retraite applique une approche fondée sur les risques ainsi qu'un code de pratique qui fournit des conseils aux mandataires et aux employeurs des régimes à prestations définies sur la façon de respecter les exigences de financement des régimes. En vertu de la législation britannique, le Fonds est soumis à une obligation de financement spécifique qui exige que les régimes de retraite soient capitalisés.

Le Fonds de Pension de Rhodia est soumis à un cycle d'évaluation triennal à des fins de financement. Cette évaluation est effectuée par l'actuaire du régime conformément à la réglementation britannique et elle fait l'objet d'une discussion entre les mandataires et l'employeur finançant le régime afin de convenir des hypothèses d'évaluation et d'un plan de financement. La dernière évaluation a été réalisée le 1^{er} janvier 2015 et elle a défini un taux de cotisation fixe de la rémunération ouvrant droit à pension pour les membres actifs plus un plan de recouvrement des déficits qui vise à financer le régime grâce à des provisions techniques sur une certaine période. Les cotisations futures ont été maintenues au même niveau que l'évaluation précédente.

Le Fonds de Pension britannique de Rhodia est régi par un Conseil de mandataires qui gère le Fonds de manière prudente et équitable. Les mandataires déterminent les passifs utilisés pour répondre aux objectifs de financement obligatoire sur la base d'hypothèses économiques et actuarielles prudentes. Toute insuffisance ou tout déficit doit être couvert par le biais de cotisations supplémentaires dans un délai correspondant à la capacité de l'employeur à payer et à la solidité des engagements ou des titres de sécurité proposés.

France

Solvay contribue à différents régimes à prestations définies en France : le régime obligatoire des retraites, mais aussi deux régimes complémentaires fermés et un ouvert.

Le régime principal est destiné à tous les anciens employés de Rhodia, actuels ou retraités, ayant cotisé au régime avant qu'il ne soit fermé dans les années 1970. Il offre une garantie complète par rapport au salaire de fin de carrière et n'est pas capitalisé. Globalement, environ 95 % du passif est imputable aux retraités actuels.

Solvay estime que la modification de la législation concernant les exigences de financement minimum en France ne devrait pas avoir d'impact sur sa trésorerie.

États-Unis

Jusqu'à fin 2014, Solvay a contribué à trois différents régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis, dont deux ont été fermés aux nouveaux arrivants en 2003, et un, qui est un régime de retraite à solde de caisse, encore ouvert. Ce dernier a été fermé fin 2015 et il a été proposé à tous les participants un transfert du régime existant vers un nouveau régime à cotisations définies. À l'heure actuelle, tous les régimes à prestations définies sont fermés et tous ces régimes sont capitalisés.

Les régimes de Solvay sont conformes aux législations locales concernant les états financiers audités, le dépôt auprès d'agences gouvernementales et les primes d'assurance de PBGC le cas échéant. Ces régimes sont revus et suivis au niveau local par des Comités Fiduciaires en ce qui concerne les investissements et les questions administratives.

En ce qui concerne les régimes américains, les cotisations de Solvay tiennent compte des exigences de financement minimum (déductibles des impôts) ainsi que du plafond des contributions déductibles, tous deux régis par l'Internal Revenue Service (IRS).

Les participants éligibles peuvent également choisir de recevoir leur retraite sous forme d'un versement unique au lieu de paiements mensuels.

Globalement, environ 29 % du passif est imputable aux membres du personnel actuels, 14 % aux anciens membres du personnel qui n'ont pas encore commencé à recevoir des versements, et 57 % aux retraités actuels.

Cytec s'est traduite par une augmentation de 207 millions d'euros des obligations nettes au titre des prestations définies aux États-Unis.

Cytec contribuait à trois différents régimes à prestations définies aux États-Unis (un qualifié et deux non qualifiés). Le plus important des trois était le régime qualifié « Cytec Retirement Plan » qui représentait 96 % des engagements de retraite de Cytec au 31 décembre 2015. Tous ces régimes sont fermés aux nouveaux arrivants et les engagements sont gelés. Le Cytec Retirement Plan est capitalisé, contrairement aux deux régimes non qualifiés.

Les régimes de Cytec sont conformes aux législations locales concernant les états financiers audités, le dépôt auprès d'agences gouvernementales et les primes d'assurance de Pension Benefit Guaranty Corp, le cas échéant.

Les cotisations de Cytec tiennent compte des exigences de financement minimum (déductibles des impôts) ainsi que du plafond des contributions déductibles, qui sont tous deux régis par l'IRS.

Aucune option de versement unique n'est proposée au titre des régimes, à l'exception de prestations réglementaires de faible montant.

Globalement, environ 24 % du passif de Cytec est imputable aux membres du personnel actuels, 9 % aux anciens membres du personnel qui n'ont pas encore commencé à recevoir des versements, et 65 % aux retraités actuels.

Allemagne

Solvay contribue à quatre régimes à prestations définies différents en Allemagne ; deux d'entre eux sont fermés aux nouveaux arrivants et deux sont ouverts. Comme cela est souvent le cas en Allemagne, tous ces plans sont non capitalisés. Selon ces régimes, les membres du personnel peuvent prétendre à des pensions annuelles basées sur leurs années de service et leur dernier salaire.

Globalement, environ 58 % du passif est imputable aux retraités actuels.

Belgique

Solvay contribue à deux régimes à prestations définies en Belgique. Il s'agit de régimes de retraite capitalisés fermés aux nouveaux arrivants, depuis 2006 pour celui destiné aux cadres, et depuis 2004 pour celui destiné aux ouvriers et aux employés. Les prestations pour services passés associées à ces régimes sont adaptées chaque année en fonction de l'augmentation de salaire annuelle et de l'inflation (« gestion dynamique »). Comme souvent en Belgique, en raison d'une imposition forfaitaire favorable pour les retraites, la plupart des prestations font l'objet d'un versement unique.

De plus, Solvay contribue à deux régimes à cotisations définies ouverts. Il s'agit de régimes de retraite par capitalisation ouverts depuis début 2007 pour celui destiné aux cadres, et depuis début 2005 pour celui destiné aux ouvriers et aux employés. Les participants peuvent choisir parmi quatre types de fonds d'investissement (de l'investissement « prudent » au « dynamique »). Toutefois, quel que soit leur choix, la législation belge prévoit que l'employeur doit garantir un rendement sur la contribution de l'employeur et sur la contribution personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour la Société. Ce rendement s'élevait au 31 décembre 2015 à 3,25 % pour la contribution de l'employeur et à 3,75 % pour la contribution personnelle. Au 1^{er} janvier 2016, le rendement est fixé sur une base annuelle avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Pour l'exercice 2016, le rendement a été fixé à 1,75 % pour les deux types de contributions. Au titre de ces régimes, Solvay détenait des actifs de 104 millions d'euros au 31 décembre 2015, et la Société a versé 9 millions d'euros de contributions en 2015. Fin 2015, aucun passif net important n'est comptabilisé au bilan au titre de ces régimes.

Les régimes de Solvay sont administrés par le biais de deux Fonds de Pension Solvay qui opèrent conformément aux législations locales en matière de financement minimum, de principes d'investissement, d'états financiers audités, de dépôts auprès d'organismes gouvernementaux et de principes de gouvernance. Les Fonds de Pension sont gérés par le biais d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration qui délègue les activités quotidiennes à un Comité opérationnel.

Autres régimes

La plupart des obligations sont associées à des régimes de retraite. Dans certains pays (principalement aux États-Unis), il existe également des régimes médicaux postérieurs à l'emploi, qui représentent 5 % du total des obligations au titre des régimes à prestations définies.

C. Mouvements sur l'année

Charge nette

Les montants passés en charge concernant ces régimes sont les suivants :

En millions d'euros	2015	2014
Coût des services rendus	18	48
Coût des services rendus au cours de la période	51	46
Coût des services passés (y compris les réductions de régimes)	-32	2
Intérêts nets	66	94
Coût financier	149	188
Produit financier	-83	-94
Frais administratifs payés	11	9
CHARGE NETTE RECONNUE AU COMPTE DE RÉSULTATS	96	151
Réévaluation	-279	508
RÉÉVALUATIONS COMPTABILISÉES EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-279	508

Les frais de service et les charges administratives de ces régimes à prestations définies sont comptabilisés en coût des ventes, en frais commerciaux et administratifs, en frais de recherche et de développement ou en produits d'exploitation et en éléments non récurrents et les intérêts nets sont comptabilisés en charge financière.

En 2015, les frais de service courants du Groupe se sont élevés à 51 millions d'euros, dont 33 millions d'euros se rapportaient à

des régimes capitalisés et 18 millions d'euros à des régimes non capitalisés. Les coûts des services passés comprennent des impacts favorables reflétant l'évolution du régime d'assurance postérieur à l'emploi Medicare aux États-Unis (30 millions d'euros).

En 2014, les frais de service actuels du Groupe se sont élevés à 46 millions d'euros, dont 29 millions d'euros se rapportaient à des régimes capitalisés et 17 millions d'euros à des régimes non capitalisés.

Passif net

Les montants comptabilisés à l'état consolidé de situation financière pour des régimes à prestations définies sont les suivants :

En millions d'euros	2015	2014
Obligations à prestations définies - régimes capitalisés	3 648	2 907
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	-2 940	-2 102
DÉFICIT DES PLANS CAPITALISÉS	708	805
Obligations à prestations définies - régimes non capitalisés	2 223	2 197
DÉFICIT/SURPLUS (-) DE FINANCEMENT	2 931	3 002
Montants non comptabilisés comme actifs suite au plafonnement des actifs comptabilisés en autres éléments du résultat global	24	12
OBLIGATION NETTE	2 955	3 014
Obligation comptabilisée	2 964	3 015
Actif comptabilisé	-9	-1

La diminution du passif net de 59 millions d'euros entre 2014 et 2015 est principalement attribuable aux éléments nets suivants :

- les réévaluations principalement liées à la hausse des taux d'actualisation pour la Zone euro, le Royaume Uni et les États-Unis ;
- l'acquisition des activités de Cytec (207 millions d'euros).

L'augmentation des actifs comptabilisés est principalement liée à l'acquisition de Cytec.

Les obligations au titre des prestations définies ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
OBLIGATIONS À PRESTATIONS DÉFINIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	5 103	4 443
Coût des services rendus au cours de la période	51	46
Coût financier	149	188
Contributions de l'employé	4	6
Coût des services passés (y compris les réductions de plans)	-32	2
Liquidations de plans	1	0
Acquisitions et cessions (-)	986	-62
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	-324	583
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques</i>	-77	5
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses économiques</i>	-242	570
<i>Gains et pertes actuariels liés à l'expérience</i>	-5	8
Avantages payés	-270	-261
Écarts de conversion	158	199
Reclassements et autres mouvements	38	-1
Transfert de/aux (passifs associés aux) actifs détenus en vue de la vente	9	-40
OBLIGATIONS À PRESTATIONS DÉFINIES EN FIN DE PÉRIODE	5 871	5 103
Obligations à prestations définies – régimes capitalisés	3 648	2 907
Obligations à prestations définies – régimes non capitalisés	2 223	2 197

En 2015, la principale variation des obligations de Solvay au titre des prestations définies est associée à l'acquisition des activités de Cytec qui s'est traduite par une augmentation de 992 millions d'euros.

En 2014, la classification en actifs détenus en vue de la vente des activités de Chlorovinyles s'est traduite par une baisse de 40 millions d'euros. Toujours en 2014, la cession des activités d'Eco Services s'est traduite par une baisse des obligations à prestations définies de 62 millions d'euros.

La juste valeur des actifs du régime a évolué comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU PLAN EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 102	1 907
Produit financier	83	94
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	-33	87
<i>Rendement sur régimes d'actifs (hors montant inclus en produit financier)</i>	-33	87
Contributions de l'employeur	168	180
Contributions de l'employé	4	6
Acquisitions et cessions (-)	797	-43
Frais administratifs payés	-11	-9
Liquidations de plans	1	0
Avantages payés	-270	-261
Écarts de conversion	97	142
Reclassements et autres	7	5
Transfert de/aux (passifs associés aux) actifs détenus en vue de la vente	-4	-7
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU PLAN EN FIN DE PÉRIODE	2 940	2 102
Rendement réel des actifs du plan	50	181

En 2015, le rendement total des actifs du régime s'élève à 50 millions d'euros. Les conditions de marché instables ont entraîné un net recul des rendements par rapport aux années précédentes.

L'acquisition de Cytec a entraîné une hausse des actifs du régime de 785 millions d'euros.

En 2014, la classification en actifs détenus en vue de la vente des activités Chlorovinyles s'est traduite par une baisse des actifs du régime de 7 millions d'euros. Toujours en 2014, la cession des activités d'Eco Services a entraîné une baisse des actifs du régime de 43 millions d'euros.

En 2015, le montant des cotisations en espèces du Groupe s'est élevé à 168 millions d'euros, dont 63 millions d'euros de cotisations aux régimes de retraite et 105 millions d'euros de paiements de prestations directes.

En 2014, le montant des cotisations en espèces du Groupe s'est élevé à 180 millions d'euros, dont 75 millions d'euros de cotisations aux régimes de retraite et 105 millions d'euros de paiements de prestations directes.

En l'absence d'un changement majeur de la réglementation (voir la section « Risque réglementaire » ci-dessus), les cotisations en espèces du Groupe en 2016 devraient atteindre environ 182 millions d'euros.

Les principales catégories d'actifs du régime sont les suivantes :

	2015		2014	
	Coté % du total	Non coté % du total	Coté % du total	Non coté % du total
Actions	40 %	0 %	51 %	0 %
Obligations				
<i>Obligations de qualité de crédit supérieure (Investment Grade)</i>	55 %	0 %	44 %	0 %
<i>Obligations de qualité de crédit inférieure (Non Investment Grade)</i>	2 %	0 %	1 %	0 %
Immobilier	0 %	0 %	1 %	0 %
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 %	0 %	3 %	0 %
Dérivés				
<i>Dettes structurées (LDI)</i>	0 %	0 %	0 %	0 %
<i>Autres dérivés</i>	1 %	0 %	0 %	0 %
Autres	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	100 %	0 %	100 %	0 %

Concernant les actifs investis, il faut souligner que ces actifs ne comprennent pas de participation directe dans les actions du groupe Solvay ni dans des biens immobiliers ou d'autres actifs occupés ou utilisés par Solvay. Ceci n'exclut pas la présence d'actions Solvay dans des investissements de type « fonds commun de placement ».

Évolutions du passif net au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2015	2014
Montant net comptabilisé au début de la période	3 014	2 536
Charge nette comptabilisée en résultats – régime à prestations définies	96	151
Contributions réelles de l'employeur/avantages payés directement	-168	-180
Acquisitions/cessions	189	-18
Réévaluation	-279	508
Reclassements	30	-6
Écarts de conversion	61	57
Transfert de/aux (passifs associés aux) actifs détenus en vue de la vente	12	-33
Montant net comptabilisé en fin de période	2 955	3 014

Évolutions du plafonnement des actifs au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2015	2014
Effet de la limite du plafond de l'actif au début de l'année	12	
Variation de l'effet de la limite du plafond de l'actif	12	12
Effet de la limite du plafond de l'actif à la fin de l'année	24	12

L'impact des variations du plafonnement des actifs comptabilisées en autres éléments du résultat global s'élève à 12 millions d'euros, un chiffre inchangé par rapport à 2014. Ces impacts concernent les régimes du Brésil, du Royaume Uni, du Portugal et de la Suisse.

Hypothèses actuarielles

Ces hypothèses ne sont pas liées à un secteur spécifique.

En %	Zone euro		Royaume Uni		États-Unis	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	2,25	1,75	3,75	3,50	4,25	4,00
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	1,75 - 4,00	2,25 - 4,25	2,15 - 3,25	3,35 - 3,50	3,00 - 3,75	2,75 - 4,25
Taux d'inflation	1,75	1,75	3,25	3,00	2,25	2,25
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00 - 1,75	0,00 - 1,75	3,25	3,00	NA	NA
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	1,75	1,75	5,5	5,5	4,50 - 7,50	4,25 - 7,75

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer la charge annuelle

Ces hypothèses ne sont pas liées à un secteur spécifique.

En %	Zone euro		Grande-Bretagne		États-Unis	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	1,75	3,25	3,50	4,50	4,00	4,75
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	1,75 - 4,00	2,50 - 4,50	1,90 - 3,00	3,60 - 3,75	3,00 - 3,75	2,75 - 4,25
Taux d'inflation	1,75	2,00	3,00	3,25	2,25	2,50
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00 - 1,75	0,00 - 2,00	3,00	3,25	NA	NA
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	1,75	2,00	5,5	5,5	4,50 - 7,50	4,50 - 8,00

Les hypothèses actuarielles concernant la mortalité future sont fondées sur les tables de mortalité nationales récentes. Ces hypothèses se traduisent au 31 décembre 2015 par une espérance de vie résiduelle moyenne en années pour une personne prenant sa retraite à 65 ans :

En années	Grande-Bretagne	États-Unis	Belgique	France	Allemagne
Pensionné au terme de l'exercice					
<i>Homme</i>	21,2	20,1	18,1	23,9	19,5
<i>Femme</i>	23,7	21,9	21,5	27,4	23,6
Pensionné 20 ans après la fin de l'exercice					
<i>Homme</i>	22,8	20,7	18,1	26,7	22,1
<i>Femme</i>	25,6	22,5	21,5	30,3	26,1

Dans certains pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis, les hypothèses de mortalité reflètent les données effectives passées du régime et/ou les prévisions de Solvay en termes d'amélioration de la mortalité future.

Les hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre sont fondées sur la durée des engagements en matière d'avantages du personnel :

	Zone euro	Grande-Bretagne	États-Unis
Durée (en années)	13,1	16,4	11,6

Sensibilités

La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Zone euro	-72	75
Grande-Bretagne	-68	71
États-Unis	-41	42
Autres pays	-5	5
TOTAL	-186	193

La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux d'inflation sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Zone euro	68	-66
Royaume Uni	50	-49
États-Unis	0	0
Autres pays	1	-1
TOTAL	119	-116

La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux d'augmentation des salaires sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Zone euro	22	-21
Royaume-Uni	4	-4
États-Unis	1	-1
Autres pays	1	-1
TOTAL	28	-27

La sensibilité à un changement d'une année dans les tables de mortalité sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 1 an	Diminution de 1 an
Zone euro	-81	83
Royaume-Uni	-59	59
États-Unis	-54	55
Autres pays	-5	5
TOTAL	-199	202

35.B. Provisions pour restructuration

Ces provisions s'élèvent à 97 millions d'euros contre 77 millions d'euros fin 2014.

Les principales provisions à fin 2015 concernent :

- la réorganisation des fonctions Corporate faisant suite à l'examen du portefeuille du Groupe (36 millions d'euros) ;
- Cytec (33 millions d'euros).

35.C. Provisions environnementales

Ces provisions s'élèvent à 723 millions d'euros contre 713 millions d'euros fin 2014 et elles concernent :

- l'exploitation des mines et forages dans la mesure où la législation et/ou les permis d'exploitation relatifs aux carrières, mines et forages contiennent des obligations de dédommagement des tiers. Ces provisions, constituées sur la base d'expertises locales, devraient être utilisées sur un horizon de 1 à 20 ans et s'élèvent à 146 millions d'euros ;
- l'arrêt des activités d'électrolyses au mercure : les étalements prévisionnels de dépenses font suite aux réaffectations envisagées des sites, aux dispositions réglementaires nationales en matière de gestion des sols contaminés et de l'état de contamination des sols et des nappes souterraines. La plupart de ces provisions pourront être utilisées sur un horizon de 10 à 20 ans ;

- les digues, décharges et terrains : les provisions concernent principalement les digues de soudeuse, les anciennes digues à chaux, ainsi que les terrains et décharges liés à l'activité de certains sites industriels. Ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans ;
- divers types de pollution (organique, inorganique) résultant de diverses productions chimiques spécialisées. Elles couvrent principalement les activités abandonnées ou les sites fermés. La plupart de ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans.

Les montants estimés sont actualisés sur la base de la date probable de règlement et sont ajustés périodiquement pour refléter le passage du temps.

35.D. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges s'élèvent à 214 millions d'euros fin 2015 contre 285 millions d'euros fin 2014. Cette baisse s'explique principalement par la reprise d'une provision pour des litiges fiscaux (84 millions d'euros).

Les principales provisions à fin 2015 concernent les risques fiscaux (108 millions d'euros) et les actions en justice (105 millions d'euros).

35.E. Autres provisions

Les autres provisions concernent la fermeture ou la cession d'activités et s'élèvent à 106 millions d'euros contre 87 millions d'euros fin 2014.

NOTE 36 Endettement net

L'endettement net du Groupe correspond au solde entre les « Dettes financières » et les « Autres créances courantes – Instruments financiers », ainsi que la « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

En millions d'euros	2015	2014
Dettes financières	6 520	2 338
• Autres créances courantes – Instruments financiers	-111	-309
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 030	-1 251
ENDETTEMENT NET	4 379	778

Passifs (+)/Actifs (-)

Les notations de Solvay auprès de deux agences de notation sont : BBB-/A3 (perspective stable) pour Standard and Poor's, et Baa2/P2 (perspective négative) pour Moody's suite à l'acquisition de Cytec.

Dettes financières

En millions d'euros	2015	2014
Prêts subordonnés	500	499
Emprunts obligataires	4 837	491
Dettes de locations-financement à long terme	51	2
Dettes à long terme envers des institutions financières		300
Autres dettes à long terme	240	193
Montant dû endéans 12 mois (indiqué sous dettes courantes)	308	505
Autres emprunts à court terme (y compris les découverts)	584	348
TOTAL DETTE FINANCIÈRE (COURT ET LONG TERME)	6 520	2 338

La dette brute a augmenté de 2 338 millions d'euros fin 2014 à 6 520 millions d'euros fin 2015.

L'augmentation de la dette brute en 2015 est principalement attribuable aux nouvelles dettes (2 250 millions d'euros d'obligations senior en euros et 1 600 millions de dollars US d'obligations senior en dollars hors frais d'émission) émis en décembre 2015 pour financer en partie l'acquisition de Cytec et pour le refinancement anticipé de dettes financières existantes à court et long terme arrivant à échéance en 2016 (entraînant une hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'environ 900 millions d'euros), à l'acquisition de la dette financière nette de Cytec (531 millions d'euros), à l'augmentation de l'émission de billets de trésorerie (250 millions d'euros fin 2015 par rapport à fin 2014) ainsi qu'au financement de projets dans les pays émergents. En 2015, Solvay a également remboursé les obligations « retail » (500 millions d'euros) expirant en juin.

Il convient de noter que, dans le contexte de l'acquisition de Cytec, Solvay a souscrit un crédit-relais garanti pour la transaction qui a été partiellement utilisé (600 millions d'euros) à la date de finalisation de l'acquisition début décembre et qui a été intégralement remboursé après l'émission de droits de 1,5 milliard d'euros fin décembre.

En 2014, Solvay a remboursé en janvier les 500 millions d'euros d'obligations EMTN arrivant à échéance, et en mai les deux obligations à haut rendement de Rhodia d'un montant de 500 millions d'euros (première option de rachat) et de 400 millions de dollars US (remboursement anticipé).

Par ailleurs, en avril 2014, Solvay a lancé avec succès une émission de Bons du Trésor belges (75 millions d'euros à fin 2014 et 324 millions d'euros à fin 2015) dans le cadre de son programme d'un montant total de 1 milliard d'euros.

Emprunts et lignes de crédit

Les emprunts les plus importants échéant au-delà de 2015 sont :

En millions d'euros (sauf mention contraire)	Montant nominal				2015		2014		
					Coupon	Échéance	Sécurisé	Coût amorti	Juste valeur
Retail	500				5,01 %	2015	Non	500	510
Banque Européenne d'Investissement	300				3,90 %	2016	Non	300	320
Obligations à taux variable €	1 000				Euribor 3 m + 82 bps	2017	Non	995	1 004
Émission d'obligations EMTN par Solvay SA (Belgique)	500	300			4,75 %	2018	Non	493	551
		200	(tap)		5,71 %				491
Obligation senior \$ (144A)	735				3,40 %	2020	Non	731	730
Obligation senior €	750				1,625 %	2022	Non	741	751
Obligation senior \$ (144A)	735				4,45 %	2025	Non	730	730
Obligation senior €	500				2,75 %	2027	Non	494	505
Dettes super subordonnées émises par Solvay Finance SA (France) avec le support de Solvay SA (Belgique)	500	(1)			6,375 %	2104	Non	500	507
Obligation senior \$ Cytec Industries Inc. (US\$ 82,2 millions)	76				8,95 %	2017	Non	82	82
Obligation senior \$ Cytec Industries Inc. (US\$ 400 millions)	367				3,5 %	2023	Non	347	347
Obligation senior \$ Cytec Industries Inc. (US\$ 250 millions)	230				3,95 %	2025	Non	224	224
TOTAL	6 192							5 637	5 743
								1 790	1 926

(1) Cette dette a reçu un traitement partagé entre capitaux propres (50 %) et dette (50 %) par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's. Selon les normes IFRS, cependant, elle est traitée à 100 % comme de la dette. Cette dette est subordonnée aux autres dettes du Groupe et fait l'objet d'une cotation au Luxembourg. Le coupon payé est à taux fixe pendant les dix premières années. En 2016, le coupon devient flottant (Euribor 3 mois + 335 points de base) jusqu'à son échéance en 2104. Solvay dispose d'une option pour le rachat au pair à compter de 2016. L'émetteur dispose d'une option de non-paiement du coupon selon les règles du mécanisme de report du coupon.

Aucun défaut sur la dette financière susmentionnée n'a été enregistré. Il n'y a pas d'engagements financiers sur Solvay SA ni sur aucune autre société holding détenue par le Groupe.

Autres créances courantes – Instruments financiers et Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'ensemble de la trésorerie disponible, qui cumule les « Autres créances courantes – instruments financiers » et la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », s'élève à 1 560 millions d'euros à fin 2014, contre 2 141 millions d'euros à fin 2015.

Solvay a utilisé une partie de la trésorerie disponible pour rembourser en janvier 2014 500 millions d'euros d'obligations EMTN, en mai 2014 deux obligations à haut rendement de Rhodia pour 500 millions d'euros (première option de rachat) et 400 millions de dollars US (remboursement anticipé) respectivement, et en juin 2015 les 500 millions d'euros.

La trésorerie comprend également les instruments de financement supplémentaires émis en décembre 2015 pour le remboursement anticipé de dettes financières existantes à court et long terme arrivant à échéance en 2016 (entraînant une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'environ 900 millions d'euros) ainsi que la trésorerie de Cytec (198 millions d'euros).

Autres créances courantes – Instruments financiers

En millions d'euros	2015	2014
Fonds de trésorerie		300
Swaps de devises	49	
Autres valeurs mobilières à plus de 3 mois	21	
Autres actifs financiers courants	41	9
AUTRES CRÉANCES COURANTES – INSTRUMENTS FINANCIERS	111	309

Les « autres créances courantes - instruments financiers » s'élèvent à 111 millions d'euros fin 2015 et comprennent des swaps de devises, d'autres valeurs mobilières à plus de 3 mois (traites de banques chinoises), et d'autres actifs courants (principalement les appels de marge de Solvay Energy Services). Fin 2014, ce poste comprenait principalement des Fonds de trésorerie.

La baisse de 309 millions d'euros à 111 millions d'euros explique en grande partie la « variation des autres actifs financiers courants » dans les flux de trésorerie des activités de financement (225 millions d'euros).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 030 millions d'euros à fin 2015 contre 1 251 millions d'euros à fin 2014.

En millions d'euros	2015	2014
Trésorerie	1 214	754
Dépôts à terme	815	485
Autres	0	12
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 030	1 251

Par leur nature, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond ou est une très bonne approximation de leur juste valeur.

NOTE 37 Instruments financiers et gestion des risques financiers

Le tableau suivant présente les instruments financiers par catégorie, répartis entre actifs et passifs courants et non courants.

En millions d'euros	Classification	2015 Valeur comptable	2014 Valeur comptable	
Actifs non courants – Instruments financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	Disponibles à la vente	34	43	Voir Note 29
Prêts et autres actifs non courants (à l'exception des excédents de fonds de pension)		418	193	
• Instrument financier dérive Inovyn	Détenus à des fins de transaction	244	0	
• Autres	Prêts et créances	174	193	
Actifs courants – Instruments financiers				
Créances commerciales	Prêts et créances	1 615	1 418	
Autres créances courantes – Instruments financiers		111	309	Voir Note 36
• Autres valeurs mobilières de placement > 3 mois	Prêts et créances	21	0	
• Fonds de trésorerie (Money Market Fund)	Disponibles à la vente	0	300	
• Swaps de devises	Détenus à des fins de transaction	49	0	
• Autres créances financières courantes	Prêts et créances	40	6	
• Autres créances financières courantes	Disponibles à la vente	0	3	
Instruments financiers – Opérationnel		90	52	Voir Note 33
• Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	76	42	
• Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	14	10	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	2 030	1 251	Voir Note 36
TOTAL ACTIF – INSTRUMENTS FINANCIERS		4 298	3 267	
Passifs non courants – Instruments financiers				
Dettes financières à long terme		5 628	1 485	Voir Note 36
• Emprunts subordonnés et emprunts obligataires	Passifs financiers évalués au coût amorti	5 337	990	
• Autres dettes à long terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	240	493	
• Dettes de locations-financement à long terme	Dettes de location-financement évaluées au coût amorti	51	2	Voir Note 27
Autres passifs long terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	282	204	
Passifs courants – Instruments financiers				
Dettes financières à court terme		891	853	Voir Note 36
• Dette financière à court terme (à l'exception des dettes de location-financement)	Passifs financiers évalués au coût amorti	890	853	
• Dette de location-financement à court terme	Passifs financiers évalués au coût amorti	2	0	
Dettes commerciales		1 559	1 461	
Instruments financiers – Opérationnel		135	88	Voir Note 38
• Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	90	32	
• Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	Couverture de flux de trésorerie	45	57	
Dividendes à payer		144	114	
TOTAL PASSIF – INSTRUMENTS FINANCIERS		8 640	4 206	

37.A. Aperçu des instruments financiers

Le tableau suivant donne un aperçu de la valeur comptable de tous les instruments financiers par classe et par catégorie tels que définis par IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

En millions d'euros	2015	2014
	Valeur comptable	Valeur comptable
À juste valeur par le biais du résultat net		
<i>Détenus à des fins de transaction</i>	369	42
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	14	10
Prêts et créances (inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, les prêts et autres actifs court/long terme à l'exception des excédents de fonds de pension)	3 881	2 868
Actifs financiers disponibles à la vente	34	347
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	4 298	3 267
À juste valeur par le biais du résultat net		
<i>Détenus à des fins de transaction</i>	-90	-32
Instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie	-45	-57
Passifs financiers évalués au coût amorti (inclut les dettes financières à long terme, les autres passifs long terme, les dettes financières à court terme, les dettes commerciales)	-8 308	-4 001
Dividendes à payer	-144	-114
Dettes de location-financement évaluées au coût amorti	-53	-2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-8 640	-4 206

La catégorie « Détenus à des fins de transactions » comporte uniquement des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion des risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux prix de l'énergie et des droits d'émission de CO₂, mais qui ne sont pas documentés en tant qu'instruments de couverture. Elle comprend également l'instrument financier dérivé d'Inovyn (voir les informations détaillées à la section 37.B).

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent à l'activité de *New Business Development* (NBD) de Solvay : le Groupe a développé un portefeuille de Corporate Venturing comprenant des placements directs dans des sociétés en phase de lancement et des investissements dans des fonds de capital-risque. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur selon les directives d'évaluation publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association.

Par ailleurs, au 31 décembre 2014, des Fonds de trésorerie (instrument de dette) étaient détenus en portefeuille (300 millions d'euros).

37.B. Juste valeur des instruments financiers

Techniques d'évaluation et hypothèses utilisées afin de déterminer la juste valeur

Les prix cotés du marché sont disponibles pour les actifs et passifs financiers avec des modalités standard et négociés sur des marchés actifs. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés correspondent à leurs prix cotés, s'ils sont disponibles. Lorsque les

prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur des instruments financiers est calculée sur la base de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant la courbe de rendement applicable dérivée des taux d'intérêt cotés dont les échéances correspondent à celles des contrats pour les dérivés hors options. Les options sont évaluées à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation des options en tenant compte de la valeur actuelle des gains prévus pondérés selon les probabilités, en utilisant des formules de référence du marché.

La sortie de Solvay du capital d'Inovyn contre un paiement supplémentaire basé sur la performance est considérée comme un instrument financier dérivé dont la juste valeur s'élève à 244 millions d'euros au 31 décembre 2015. Sa juste valeur se base principalement sur des données de niveau 3, à savoir des multiples REBITDA, comparant le prix de sortie prévu à la juste valeur de la participation de 50 % de Solvay dans le capital d'Inovyn. Toute modification future des estimations de multiples REBITDA aura un impact sur la juste valeur de l'instrument financier dérivé. Une baisse du REBITDA de 10 % ferait diminuer la juste valeur de l'instrument financier dérivé de 39 millions d'euros. Une hausse du REBITDA de 10 % ferait augmenter la juste valeur de l'instrument financier dérivé de 54 millions d'euros. Une baisse/hausse du taux d'actualisation de 10 % ferait augmenter/diminuer la juste valeur de l'instrument financier dérivé de 6 millions d'euros.

Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers (hors ceux décrits ci-avant) sont déterminées conformément aux modèles d'évaluation généralement admis sur la base d'analyses de flux de trésorerie actualisés.

Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

En millions d'euros	2015		2014		Niveau de juste valeur
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Actifs non courants - Instruments financiers	174	174	193	193	
Prêts et autres actifs non courants (à l'exception des excédents de fonds de pension)	174	174	193	193	2
Passifs non courants - Instruments financiers	-5 911	-6 005	-1 690	-1 817	
Emprunts subordonnés et emprunts obligataires	-5 337	-5 431	-990	-1 097	1
Autres dettes à long terme	-240	-240	-493	-513	2
Autres passifs long terme	-282	-282	-204	-204	2
Dettes de locations-financement à long terme	-51	-51	-2	-2	2

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers courants sont estimés à un montant raisonnablement proche de leurs justes valeurs au vu de leurs courtes échéances.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière

Le tableau « Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de situation financière » fournit une analyse des instruments financiers qui, après la comptabilisation initiale, sont évalués à leur juste valeur et regroupés en niveaux de 1 à 3 en fonction du degré de juste valeur observable (voir *Principaux principes comptables IFRS - 20. Actifs financiers*).

Conformément aux règles internes du Groupe, la responsabilité de l'évaluation du niveau de juste valeur relève (a) du Département Trésorerie pour les instruments financiers dérivés hors énergie et les passifs financiers, (b) de la Business Unit Energy Services pour les instruments financiers dérivés relatifs à l'énergie et (c) du Département Finance pour les actifs financiers non dérivés.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière

En millions d'euros	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction	2	123	244	369
• Risque de change		49		49
• Risque d'énergie		55		55
• Risque CO ₂	2	19	0	22
• Instrument financier (dérivé Inovyn)			244	244
Couverture de flux de trésorerie	6	8		14
• Risque de change		8		8
• Risque d'énergie		1		1
• Risque CO ₂	6			6
Actifs financiers disponibles à la vente			34	34
• New Business Development			34	34
TOTAL	8	131	278	417
Détenus à des fins de transaction		-90	0	-90
• Risque de change		-12		-12
• Risque d'énergie		-46		-46
• Risque CO ₂		-28	0	-28
• Cours de l'action Solvay		-4		-4
Couverture de flux de trésorerie	0	-45		-45
• Risque de change		-23		-23
• Risque de taux d'intérêt		-1		-1
• Risque d'énergie		-16		-16
• Cours de l'action Solvay		-5		-5
TOTAL	0	-135	0	-135

En millions d'euros	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction	1	41	0	42
• Risque de change		11		11
• Risque d'énergie		22		22
• Risque CO ₂	1	1	0	1
• Cours de l'action Solvay		7		7
Couverture de flux de trésorerie	3	8		10
• Risque de change		7		7
• Risque CO ₂	3			3
• Cours de l'action Solvay		1		1
Actifs financiers disponibles à la vente	300		43	343
• New Business Development			43	43
• Autres créances courantes – instruments financiers (Fonds de trésorerie)	300			300
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3			3
• Actions	3			3
TOTAL	306	49	43	398
Détenus à des fins de transaction	-5	-26	-1	-32
• Risque de change		-5		-5
• Risque d'énergie		-18		-21
• Risque CO ₂		-3	-1	-6
Couverture de flux de trésorerie	-1	-56		-57
• Risque de change		-41		-41
• Risque de taux d'intérêt		-1		-1
• Risque d'énergie		-13		-13
• Risque CO ₂		-1		-1
• Cours de l'action Solvay		-1		-1
TOTAL	-6	-82	-1	-88

Mouvements de la période

Rapprochement des justes valeurs de niveau 3 des actifs et passifs financiers

En millions d'euros	2015		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total
	Dérivés	Actions	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	-1	43	43
Pertes ou gains totaux			
• Comptabilisés au compte de résultats	0	-9	-9
• Comptabilisés en autres éléments du résultat global		3	3
Acquisitions	244	4	248
Cessions		-8	-8
Solde de clôture au 31 décembre	244	34	277

En millions d'euros	2014		
	A la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total
	Dérivés	Actions	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	0	38	38
Pertes ou gains totaux			
• Comptabilisés au compte de résultats	0	-1	-1
• Comptabilisés en autres éléments du résultat global		2	2
Acquisitions		4	4
Solde de clôture au 31 décembre	-1	43	43

Produits et charges sur instruments financiers comptabilisés au compte de résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	2015	2014
Comptabilisé dans le compte de résultats		
Reclassification des couvertures de flux de trésorerie (Dérivés)		
• Risque de change	-112	1
• Risque d'énergie	-19	-6
• Risque CO ₂	-3	0
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
• Risque d'énergie	-2	-2
• Risque CO ₂	4	1
Comptabilisé dans la marge brute	-132	-6
Reclassification des couvertures de flux de trésorerie (Dérivés)		
• Risque de change	0	5
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
• Cours de l'action Solvay	-4	0
Reclassification des couvertures de flux de trésorerie (Dérivés)		
• Risque de change	7	2
Gains et pertes de change opérationnels	-5	-6
Comptabilisé dans les autres charges et produits d'exploitation	-2	1
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		
• Cours de l'action Solvay	5	1
Part inefficace des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		
• Risque de change	-33	0
Comptabilisé dans les charges et produits non récurrents d'exploitation	-27	1
Charge d'intérêt nette	-100	-115
Autres charges et produits sur endettement net (hors charges et produits liés à l'hyperinflation et autres éléments non liés aux instruments financiers)		
• Risque de change	-2	2
• Intérêts des swaps de devises	-18	-21
• Autres	2	2
Comptabilisé dans les charges sur endettement net	-117	-132
Produits/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-8	-1
TOTAL COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	-286	-136

Les frais de change comptabilisés dans la marge brute à hauteur de 112 millions d'euros résultent du règlement d'instruments financiers dérivés utilisés dans des opérations de couverture des flux de trésorerie. L'objectif était de compenser une partie de l'écart de change sur les ventes. Les principales devises couvertes par le Groupe sont le dollar américain, le yen japonais, le réal brésilien et le won coréen.

Les frais de change comptabilisés dans les charges et produits d'exploitation non récurrents à hauteur de 33 million d'euros correspondent à la partie inefficace (valeur temps) de l'instrument financier dérivé lié à l'acquisition de Cytec.

Les produits et charges sur instruments financiers comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont les suivants :

En millions d'euros	2015	2014
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2	1
Total actifs financiers disponibles à la vente	2	1
Reclassification des couvertures de flux de trésorerie (Dérivés)		
• Risque de change	112	-7
• Risque d'énergie	19	6
• Risque CO ₂	3	
Ajustement de la base		
• Risque de change	-77	
Partie efficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		
• Risque de change	-15	-42
• Risque d'énergie	-19	-14
• Risque CO ₂	-3	
• Cours de l'action Solvay	-5	-3
Total couvertures de flux de trésorerie	15	-60
TOTAL	17	-59

La reclassification des autres éléments du résultat global (risque de change) pour 112 millions d'euros est expliquée ci-dessus. Le montant de -77 millions d'euros correspond à la portion désignée des instruments financiers dérivés (valeur intrinsèque) liée à l'acquisition de Cytec qui a été reclassifiée en goodwill à la date de l'acquisition en tant qu'ajustement de base.

37.C. Gestion du capital

Voir le point 2.1 « Politique en matière de capital social » dans la section « Déclaration de gouvernance d'entreprise » du présent rapport.

37.D. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à des risques de marché liés aux fluctuations des taux de change et d'autres prix du marché (énergie, droits d'émission de CO₂ et actions). Le groupe Solvay a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des risques de change, de taux d'intérêt, de prix de l'énergie et de droits d'émission de CO₂ clairement identifiés (instruments de couverture). Cependant, les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture ne sont pas remplis dans tous les cas.

En outre, le Groupe est également exposé au risque de liquidité et au risque de crédit.

Le Groupe ne conclut ni ne négocie des instruments financiers (y compris les instruments financiers dérivés) pour des raisons spéculatives.

Risques de change

La politique de couverture du risque de change du Groupe repose essentiellement sur les principes de financement de ses activités dans la monnaie locale, en couvrant systématiquement le risque de change transactionnel au moment de l'émission de factures (risques certains) ainsi qu'en suivant et en couvrant, le cas échéant, des positions sur les taux de change générées par les activités du Groupe, compte tenu des flux de trésorerie attendus. Voir le point 5

Risque financier dans la section Gestion des risques du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de change.

Le Groupe entreprend des transactions libellées en monnaies étrangères. Par conséquent, il en résulte une exposition aux variations des taux de change. Les expositions aux taux de change sont gérées dans le cadre de paramètres approuvés en utilisant des contrats de change à terme ou d'autres dérivés tels que des options de change.

En 2015, le risque de change lié à l'acquisition de Cytec a été partiellement couvert (voir la Note 26).

Le risque de change du Groupe peut être divisé en deux catégories : le risque de conversion et le risque transactionnel.

Risque de conversion

Le risque de conversion représente le risque pesant sur les états financiers consolidés du Groupe associé aux participations dans des sociétés opérant dans une monnaie autre que l'euro (la monnaie de présentation du Groupe). Les principales autres monnaies sont le dollar américain, le yuan chinois, le réal brésilien et le rouble russe.

Les variations des taux de change, plus particulièrement celui du dollar américain, peuvent affecter les résultats. Au cours de l'année 2015, le taux de change euro/dollar américain a varié de 1,2141 début janvier à 1,0887 fin décembre. Au cours de l'année 2014, le taux de change euro/dollar américain a varié de 1,3791 début janvier à 1,2141 fin décembre. Durant les années 2015 et 2014, le groupe Solvay n'a pas couvert le risque de change des établissements à l'étranger.

Risque transactionnel

Il s'agit du risque de change lié à une transaction spécifique comme l'achat ou la vente par une société du Groupe dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque transactionnel sur les créances et les emprunts au niveau de Solvay CICC en Belgique et localement pour les autres filiales.

Le choix de la devise d'emprunt dépend essentiellement des opportunités offertes sur les différents marchés. Cela signifie que

la monnaie choisie n'est pas nécessairement celle du pays dans lequel les fonds seront investis. Toutefois, le financement des entités opérationnelles se fait essentiellement dans la devise locale de ces dernières, cette monnaie étant, le cas échéant, obtenue par des swaps de devises au départ de la devise dont dispose la société financière. Le coût de ces swaps de devises est inclus dans les charges sur emprunts. Ceci permet au Groupe de limiter le risque de change, tant pour la société financière que pour celle utilisant finalement les fonds.

Dans les pays émergents, il n'est pas toujours possible d'emprunter dans la monnaie locale soit parce que les fonds ne sont pas disponibles sur les marchés financiers locaux, soit parce que les conditions financières sont trop onéreuses. Dans de tels cas, le Groupe doit emprunter dans une monnaie différente. Néanmoins, le Groupe envisage les occasions de refinancer en monnaies locales ses emprunts dans les pays émergents.

La position en devises étrangères du Groupe est centralisée à Solvay CICC. La position centralisée en devises est donc gérée selon les règles et les limites spécifiques définies par le Groupe.

Les principaux instruments financiers utilisés sont l'achat et la vente de devises au comptant et à terme, et l'achat d'options.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir les risques de change identifiés. Ils sont documentés en tant qu'instruments de couverture à moins qu'ils ne couvrent un actif ou passif financier comptabilisé pour lequel aucune relation de couverture des flux de trésorerie n'est généralement documentée.

Fin 2015, concernant son exposition future, le Groupe a principalement couvert les ventes prévisionnelles (position courte) pour un montant nominal de 665 millions de dollars américains (595 millions d'euros) et 11 753 millions de yens japonais (88 millions d'euros).

Fin 2014, concernant son exposition future, le Groupe a principalement couvert les ventes prévisionnelles pour un montant nominal de 743 millions de dollars américains (594 millions d'euros) et 12 332 millions de yens japonais (90 millions d'euros).

Détenus à des fins de transaction

La gestion quotidienne des risques transactionnels est principalement réalisée à Solvay CICC par le biais de contrats au comptant ou à terme. À moins qu'ils ne soient documentés en tant qu'instruments de couverture (voir ci-dessus), les contrats à terme sont classifiés comme étant détenus à des fins de transactions.

Le tableau suivant présente les contrats de change à terme existants à la fin de la période :

En millions d'euros	Montant notionnel		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Détenus à des fins de transaction	-1 174	298	49	11	-12	-5
Couverture de flux de trésorerie	-683	-668	8	7	-23	-41
TOTAL	-1 857	-370	57	18	-34	-46

(1) Position longue/(courte).

Comparé à 2014, où la position de négoce était longue à hauteur de 298 millions d'euros, la position 2015 est courte à -1 174 millions d'euros en raison principalement de contraintes de financement (parmi lesquelles des swaps de devises détenus pour créer un financement synthétique de 900 millions de dollars US au titre de l'acquisition de Cytec).

Les résultats et les fonds propres du Groupe ne présentent aucune sensibilité significative aux variations des taux de change.

- Les opérations de couverture visent à limiter les fluctuations de la marge brute prévisionnelle du Groupe. Les variations de taux de change peuvent entraîner des changements dans la valeur des instruments financiers et des modifications défavorables des flux de trésorerie futurs issus des transactions prévues.
- Le Département Trésorerie du Groupe cherche à réduire le risque transactionnel au niveau du Groupe afin d'éviter que les fluctuations des taux de change n'affectent les résultats. L'effet de la conversion, au taux de clôture, des créances financières, des prêts, de la trésorerie et des passifs financiers dans la monnaie fonctionnelle de la société du Groupe concernée est atténué par des instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Voir « Risque financier » dans la section « Gestion des risques » du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau du Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités du Groupe empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

L'exposition aux taux d'intérêt par devise est présentée ci-après :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2015			Au 31 décembre 2014		
	Taux fixe	Taux flottant	Total	Taux fixe	Taux flottant	Total
Dettes financières						
EUR	-2 539	-1 461	-4 000	-1 869	-138	-2 008
USD	-2 170	-74	-2 244	0	-53	-53
THB	-43	-61	-104	-41	-94	-135
BRL	-20	-4	-24	-30	-5	-35
CNY	-103	0	-103	0	-30	-30
Autres	-22	-23	-45	-39	-39	-77
Total	-4 897	-1 623	-6 520	-1 978	-359	-2 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
EUR		1 083	1 083		281	281
USD		455	455		525	525
THB		99	99		69	69
BRL		74	74		90	90
CNY		40	40		82	82
Autres		279	279		204	204
Total		2 030	2 030		1 251	1 251
Autres actifs courants - instruments financiers						
EUR		29	29		306	306
Autres		83	83		3	3
Total		111	111		309	309
TOTAL	-4 897	518	-4 379	-1 978	1 200	-778

Fin 2015, environ 4,9 milliards d'euros de la dette brute du Groupe étaient à taux fixe. Principalement :

- les émissions d'obligations EMTN de 500 millions d'euros à échéance 2018 (valeur comptable de 493 millions d'euros) ;
- 500 millions d'euros d'émission d'obligations supersubordonnées lancée sur le marché en 2006 à échéance 2104 (valeur comptable : 500 millions d'euros) avec un coupon fixe jusqu'en 2016 et variable au-delà de cette date ;
- des obligations senior en euros pour un montant total de 1 250 millions d'euros (valeur comptable de 1 235 millions d'euros) ;
- la Banque Européenne d'Investissement : 300 millions d'euros à échéance 2016 ;

- des obligations senior en dollars pour un montant total de 1 600 millions de dollars (montant nominal de 1 470 millions d'euros, valeur comptable de 1 461 millions d'euros) ; et
- des obligations senior en dollars US reprises lors de l'acquisition de Cytec pour 732 millions de dollars US (montant nominal de 673 millions d'euros, valeur comptable de 653 millions d'euros) à taux fixe (principalement trois obligations à échéance 2017, 2023 et 2025).

L'augmentation de la dette à taux variable s'explique par les émissions d'obligations senior pour 1 milliard d'euros (valeur comptable de 995 millions d'euros) à échéance 2017 (Euribor plus 82 pb de marge).

L'impact de la volatilité des taux d'intérêt à fin 2015 par rapport à 2014 est le suivant :

En millions d'euros	Sensibilité à un mouvement de +100 points de base dans le marché des taux d'intérêts EUR		Sensibilité à un mouvement de -100 points de base dans le marché des taux d'intérêts EUR	
	2015	2014	2015	2014
Gain ou perte	-15	-1	15	1

Par ailleurs, la coentreprise MTP HP (coentreprise 50/50 entre Dow et Solvay) en Thaïlande (projet HPP0) a conclu en 2015 un swap sur taux d'intérêt à des fins de couverture (montant notionnel de 64 millions d'euros fin 2015, 100 %) ; sa juste valeur était de -1 million d'euros (contre -1 million d'euros in 2014), et elle était incluse dans les charges financières nettes (seulement 50 %, part Solvay).

En millions d'euros	Montant notionnel		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Couverture de flux de trésorerie	32	38	0	0	-1	-1
TOTAL	32	38	0	0	-1	-1

Autres risques de marché

Risques liés aux prix de l'énergie

Le Groupe achète une grande partie de ses besoins en charbon, en gaz et en électricité en Europe et aux États-Unis sur la base d'indices de marché liquides et volatiles. Pour réduire la volatilité du prix de l'énergie, le Groupe a mis en place une politique pour transformer un prix variable en prix fixe en se basant sur des instruments financiers dérivés. La plupart de ces instruments de couverture peuvent être comptabilisés comme instruments de couverture des contrats d'achat sous-jacents. Les achats d'énergie physique via des contrats à prix fixe qualifiés de contrats « utilisation propre » (et non dérivés) constituent une couverture naturelle et ne sont pas inclus dans cette note. De même, l'exposition du Groupe au prix du CO₂ est en partie couverte par des achats à terme de quotas d'émissions européens (EUA) qui peuvent être comptabilisés en tant qu'instruments de couverture ou être qualifiés de contrats « utilisation propre ».

Enfin, une certaine exposition aux écarts (spreads) gaz-électricité ou charbon-électricité peut résulter de la production d'électricité sur les sites Solvay (principalement d'unités de cogénération en Europe) et peut être couverte par des achats et des ventes à terme ou par des systèmes optionnels. Dans ce cas, la comptabilité de couverture du flux de trésorerie est appliquée.

Energy Services

La couverture financière des risques liés à l'énergie et au prix des droits d'émission de CO₂ est gérée de façon centralisée par Energy Services au nom des entités du Groupe.

Energy Services effectue également des transactions de négoce de CO₂ et d'énergie, dont l'exposition résiduelle aux prix est maintenue proche de zéro.

Le tableau suivant présente les montants notionnels de principal et les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur l'énergie et le CO₂ en cours au terme de la période de présentation de l'information financière :

En millions d'euros	Montant notionnel		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Détenus à des fins de transaction	624	559	76	24	-75	-26
Couverture de flux de trésorerie	73	100	6	3	-16	-14
TOTAL	697	659	82	26	-91	-40

Risque de crédit

Voir *Risque financier* dans la section « Gestion des risques » du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de crédit.

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe dans la mesure où le risque lié aux créances est réparti sur un grand nombre de clients et de marchés.

La balance âgée des créances commerciales, instruments financiers - opérationnels, prêts et autres actifs non courants se présente comme suit :

2015 En millions d'euros	Total	avec réduction de valeur	dont créances sans réduction de valeur				
			non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales	1 615	102	1 389	95	13	2	14
Instrument financiers - opérationnels	90		90				
Prêts et autres actifs non courants	427	35	392	1			
TOTAL	2 133	137	1 871	95	13	2	14

2014 En millions d'euros	Total	avec réduction de valeur	dont créances sans réduction de valeur				
			non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	échues depuis plus de 90 jours
Créances commerciales	1 418	77	1 229	73	21	4	14
Instrument financiers - opérationnels	52		52				
Prêts et autres actifs non courants	194	26	167	1			
TOTAL	1 665	103	1 449	74	21	4	14

Risque de liquidité

Voir *Risque financier* dans la section « Gestion des risques » du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de liquidité.

Le risque de liquidité concerne la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités.

Ceci dépend de sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations et à ne pas surpayer ses acquisitions.

Le Comité des Finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées, en maintenant des facilités bancaires et des facilités

d'emprunt de réserve, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers.

Le Groupe échelonne dans le temps les échéances de ses sources de financement afin de limiter les montants à refinancer chaque année.

Les tableaux ci-après présentent le détail des échéances contractuelles résiduelles du Groupe pour ses passifs financiers ayant des périodes de remboursement contractuelles. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs financiers selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement. Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont basés sur un taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des courbes de taux d'intérêt au terme de la période de présentation de l'information financière.

2015 En millions d'euros	Total	à la demande ou dans un an	dans la 2 ^e année	dans les années 3 à 5	après 5 ans
Sorties de trésorerie liées aux passifs financiers :	8 640				
Autres passifs non courants	282	282			
Dettes financières à court terme	891	891			
Dettes commerciales	1 559	1 559			
Dividendes à payer	144	144			
Instrument financiers - opérationnels	135	135			
Dettes financières à long terme	5 628		1 101	1 334	3 193
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (À COURT ET LONG TERME)	6 520	891	1 101	1 334	3 193

2014 En millions d'euros	Total	à la demande ou dans un an	dans la 2 ^e année	dans les années 3 à 5	après 5 ans
Sorties de trésorerie liées aux passifs financiers :	4 206				
Autres passifs non courants	204	204			
Dettes financières à court terme	853	853			
Dettes commerciales	1 461	1 461			
Dividendes à payer	114	114			
Instrument financiers - opérationnels	88	88			
Dettes financières à long terme	1 485		811	572	102
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (À COURT ET LONG TERME)	2 338	853	811	572	102

Outre les sources de financement susmentionnées, le Groupe a également accès aux instruments suivants :

- un programme de Bons du trésor belges d'un montant de 1 milliard d'euros, dont 324 millions d'euros avaient été émis fin 2015 (75 millions d'euros fin 2014), et comme alternative un programme de billets de trésorerie américain d'un montant de 500 millions de dollars américains, inutilisé à fin 2015 et fin 2014.

Ces deux programmes sont couverts par des lignes de crédit de back-up ;

- des lignes de crédit multilatérales de 1,5 milliard d'euros et de 550 millions d'euros, à échéance respective 2020 et 2018, ainsi que des lignes de crédit bilatérales (environ 300 millions d'euros). Elles n'ont pas été utilisées à fin 2015 et 2014.

NOTE 38 Autres passifs courants

En millions d'euros	2015	2014
Dettes de personnel	322	287
TVA et autres taxes	136	112
Sécurité sociale	87	94
Instruments financiers - opérationnels	135	88
Primes d'assurances	11	12
Avances Clients	23	25
Autres	308	157
AUTRES PASSIFS COURANTS	1 022	776

Autres notes

NOTE 39 Engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2015	2014
Engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	104	131

NOTE 40 Dividendes proposés à la distribution mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux Actionnaires

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires un dividende brut de 3,30 euros par action, qui tient

compte de l'ajustement pour la valeur des droits distribués après la récente augmentation du capital de Solvay de 1,5 milliard d'euros finalisée en décembre 2015, avec un facteur d'ajustement de 93,98 %.

Compte tenu de l'acompte sur dividende distribué en janvier 2016 de 1,36 euro par action, les dividendes proposés mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux Actionnaires s'élèvent à 205 millions d'euros.

NOTE 41 Passifs éventuels

En millions d'euros	2015	2014
Dettes et engagements de parties tierces garantis par la Société	881	1 027
Passifs éventuels environnementaux	313	246
Litiges et autres engagements importants	27	35

Les dettes et engagements de tierces parties garantis par la Société représentent essentiellement des garanties émises dans le cadre :

- de RusVinyl, la coentreprise avec SIBUR pour la construction et l'exploitation d'une usine de PVC en Russie. Une garantie de 292 millions d'euros au 31 décembre 2015 (344 millions d'euros fin 2014) a été fournie sur une base solidaire par chaque contributeur, SolVin/Solvay et Sibur, au bénéfice des prêteurs et correspondant pour chacun à 50 % du montant en principal du projet de financement de RusVinyl, plus les intérêts et les frais ;
- du paiement de la TVA (318 millions d'euros au 31 décembre 2015, 355 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;

- l'entreprise commune de Saudi Hydrogen Peroxide Co. avec Sadara pour la construction et l'exploitation d'une usine de peroxyde d'hydrogène au Royaume d'Arabie Saoudite. Notons que la garantie de financement de construction accordée par Solvay à son partenaire Sadara depuis 2011 diminue progressivement et était proche de zéro fin 2015. La garantie similaire portant sur les obligations de financement du projet par les partenaires accordée à Solvay a elle aussi diminué.

Dans le cadre de la revue annuelle des passifs éventuels, des passifs éventuels environnementaux pour un montant total de 313 millions d'euros ont été identifiés au 31 décembre 2015 (246 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 42 Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas classées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

En millions d'euros	2015			2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	41	357	398	30	350	380
Résultat des entreprises associées et coentreprises	2	19	21	0	-34	-34

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé de l'état de la situation financière et du compte de résultat des principales entreprises associées et coentreprises comme si la méthode de la consolidation proportionnelle avait été appliquée.

Entreprises associées

En millions d'euros	2015	2014
État de la situation financière		
Actifs non courants	67	53
Actifs courants	35	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	4
Passifs non courants	22	19
Dettes financières à long terme	18	16
Passifs courants	39	33
Dettes financières à court terme	16	10
Participations dans des entreprises associées	41	30
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	90	83
Amortissements	-4	-3
Coût d'emprunts	-1	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	0	0
Charges d'impôts	-1	0
Résultat des activités poursuivies	2	-1
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat net de l'année	2	-1
Autres éléments du résultat global	-2	-1
RÉSULTAT GLOBAL	0	-1
Dividendes reçus	2	2

Coentreprises

En millions d'euros	2015					
	RusVinyl 000	Peroxidos do Brasil Ltda	Solvay & CPC Barium Strontium	Shandong Huatai Interco Chemical Co. Ltd	Hindustan Gum & Chemicals Ltd	Other
Part d'intérêt	50 %	69,40 %	75 %	50 %	50 %	
Segment Opérationnel	Functional Polymers	Performance Chemicals	Advanced Materials	Performance Chemicals	Advanced Formulations	
État de la situation financière						
Actifs non courants	406	32	12	11	9	6
Actifs courants	31	40	37	3	146	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	21	6	1	135	3
Passifs non courants	275	6	10	1	1	1
Dettes financières à long terme	256	3	0	1	0	0
Passifs courants	51	19	13	3	9	8
Dettes financières à court terme	35	5	1	0	0	1
Participations dans des coentreprises	112	47	26	10	145	17
Compte de résultats consolidés						
Chiffre d'affaires	114	69	68	11	48	56
Amortissements	-24	-3	-1	-1	-1	-1
Reprise de dépréciation	19					
Coût d'emprunts	-28	-1	0	0	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	0	2	0	0	7	0
Charges d'impôts	10	-7	-1	0	-3	0
Résultat des activités poursuivies	-16	16	7	3	8	1
Résultat des activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'année	-16	16	7	3	8	1
Autres éléments du résultat global	20	-9	-1	0	7	-8
RÉSULTAT GLOBAL	5	6	6	4	15	-7
Dividendes reçus	0	7	3	0	2	0

2014					
En millions d'euros	RusVinyl 000	Peroxidos do Brasil Ltda	Solvay & CPC Barium Strontium	Hindustan Gum & Chemicals Ltd	Other
Part d'intérêt	50 %	69,40 %	75 %	50 %	
Segment Opérationnel	Functional Polymers	Performance Chemicals	Advanced Materials	Advanced Formulations	
État de la situation financière					
Actifs non courants	428	36	11	8	9
Actifs courants	27	43	39	136	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	22	8	103	6
Passifs non courants	284	8	11	1	1
Dettes financières à long terme	266	5	0	0	0
Passifs courants	47	22	17	12	15
Dettes financières à court terme	35	7	8	0	1
Participations dans des coentreprises	124	50	23	131	23
Compte de résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	24	68	66	96	76
Amortissements	-8	-4	-1	-1	-1
Coût d'emprunts	-25	0	0	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	1	2	0	7	0
Charges d'impôts	22	-7	-1	-6	-2
Résultat des activités poursuivies	-74	14	11	12	3
Résultat des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Résultat net de l'année	-74	14	11	12	3
Autres éléments du résultat global	-163	1	0	12	-1
RÉSULTAT GLOBAL	-237	15	11	24	2
Dividendes reçus	0	10	0	4	1

NOTE 43 Entreprises communes

La liste des entreprises communes est disponible dans la « Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (Liste des entreprises communes) ».

- Les opérations/intérêts de Soda Ash & Derivatives dans Devnya (Bulgarie), détenue à 75 % par Solvay et regroupant les entités suivantes :
 - Deven AD ;
 - Solvay Sodi AD ;
 - Solvay Sisecam Holding AG.
- Les opérations/intérêts HPP0 (oxyde de propylène à base de peroxyde d'hydrogène) dans Zandvliet (Belgique), Map Ta Put (Thaïlande) et l'usine HPP0 en cours de construction au Royaume d'Arabie Saoudite, tous détenus à 50 % par Solvay et regroupant les entités légales suivantes :
 - BASF Interox H₂O₂ Production NV ;
 - MTP HPJV C.V. ;
 - MTP HPJV Management B.V. ;
 - MTP HPJV (Thailand) Ltd. ;
 - Saudi Hydrogen Peroxide Co.
- Les opérations/intérêts polyamides dans Butachimie (France), détenue à 50 % par Solvay.
- Les opérations/intérêts Acetow de 50 % détenus par Solvay dans Primester (États-Unis), et de 49,9 % détenus par Solvay dans Warmeverbundkraftwerk Freiburg (Allemagne).

NOTE 44 Participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies)

Les filiales suivantes, autres que celles classées comme détenues en vue de la vente, ont de significatives participations ne donnant pas le contrôle.

Les montants figurant ci-dessous sont entièrement consolidés et ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intra-groupe.

En millions d'euros	2015				
	Zhejiang Lansol	Vinythai	ANAN Kasei	Solvay Biomass Energy LLC	Solvay Soda Ash
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	45 %	41 %	33 %	35 %	20 %
État de la situation financière					
Actifs non courants	24	244	19	10	337
Actifs courants	15	145	30	7	34
Passifs non courants	0	47	1	0	14
Passifs courants	15	43	15	4	16
Compte de résultats					
Chiffre d'affaires	32	404	83	11	350
Résultat net de l'année	0	24	8	-12	176
Autres éléments du résultat global	1	-18	3	0	-15
RÉSULTAT GLOBAL	1	6	11	-12	162
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	0	1	3	0	34
Part de la participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	0	10	3	-4	35
Participation ne donnant pas le contrôle	11	123	11	5	67

En millions d'euros	2014				
	Zhejiang Lansol	Vinythai	ANAN Kasei	Solvay's interest in RusVinyl	Solvay Soda Ash
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	45 %	41 %	33 %	25 %	20 %
État de la situation financière					
Actifs non courants	18	260	15	124	291
Actifs courants	10	128	41		18
Passifs non courants	0	77	0		14
Passifs courants	6	24	21		17
Compte de résultats					
Chiffre d'affaires	22	378	68		274
Résultat net de l'année	0	21	9		119
Autres éléments du résultat global	2	2	0		-17
RÉSULTAT GLOBAL	2	23	8		101
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	0	1	0		23
Part de la participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	0	9	3	-45	24
Participation ne donnant pas le contrôle	10	133	10	32	58

NOTE 45 Parties liées

Les soldes et transactions entre Solvay SA et ses filiales, qui constituent des parties liées de Solvay SA, ont été éliminés dans la consolidation et ne sont pas inclus dans la présente note. Les détails des transactions entre le Groupe et d'autres parties liées sont présentés ci-après.

Opérations de vente et d'achat

En millions d'euros	Vente de biens		Achat de biens	
	2015	2014	2015	2014
Entreprises associées	16	16	8	8
Coentreprises	164	18	78	31
Autres parties liées	27	18	77	53
TOTAL	207	51	163	92

En millions d'euros	Montants dus par des parties liées		Montants dus à des parties liées	
	2015	2014	2015	2014
Entreprises associées	0	3	0	10
Coentreprises	36	2	21	2
Autres parties liées	8	2	7	14
TOTAL	44	7	28	26

Prêts à des parties liées

En millions d'euros	2015	2014
Prêts aux entreprises associées	2	16
Prêts aux coentreprises	2	0
Prêts à d'autres parties liées	1	12
TOTAL	4	28

Rémunération du personnel de direction

Les principaux dirigeants regroupent tous les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Exécutif.

Montants dus au titre de l'exercice (rémunérations) et obligations existantes à la fin de l'exercice :

En millions d'euros	2015	2014
Salaires, charges et avantages à court terme	2	2
Avantages à long terme	10	15
Dette relative aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	16	13
TOTAL	28	31

Charges pour l'exercice :

En millions d'euros	2015	2014
Salaires, charges et avantages à court terme	9	8
Avantages à long terme	1	1
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	5	5
TOTAL	14	13

Hors charges sociales et fiscales de l'employeur

NOTE 46 Politique en matière de capital social

Voir le point 2.1 « Politique en matière de capital social » dans la section « Déclaration de gouvernance d'entreprise » du présent rapport.

Périmètre de consolidation 2015

Le Groupe est constitué de Solvay SA et d'un ensemble de 469 participations dans 59 pays.

Le Groupe consolide intégralement ces participations lorsqu'il contrôle l'entité émettrice. Par conséquent, le Groupe (a) est exposé à, ou a des droits sur des rendements variables liés à sa participation dans les l'entité émettrice, principalement par le biais de sa participation au capital de ces dernières, et (b) a la capacité d'affecter ces rendements grâce au pouvoir exercé sur les sociétés cibles.

Le Groupe détient une participation majoritaire dans les capitaux propres, ainsi que la majorité des droits de vote, de plusieurs entités émettrices. Toutefois, toute décision importante requiert un accord unanime et le Groupe exerce donc un contrôle conjoint et non exclusif sur ces sociétés. Par ailleurs, le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote de certaines autres sociétés cibles, mais étant donné que les décisions importantes requièrent un accord unanime, le Groupe exerce un contrôle conjoint et non une influence notable sur ces sociétés. Ces sociétés cibles sont qualifiées de partenariats.

Parmi ces 469 participations, 235 sont totalement consolidées (dont 55 ont été ajoutées après l'acquisition de Cytec), 11 le sont par intégration proportionnelle et 22 le sont par la méthode de mise en équivalence, les 201 autres ne satisfont pas aux critères d'importance.

Conformément aux principes de matérialité, certaines sociétés non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Les sociétés sont considérées comme n'étant pas significatives lorsqu'elles ne dépassent aucun des trois seuils suivants durant deux années consécutives, s'agissant de leur contribution aux comptes du Groupe :

- un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros ;
- un total d'actifs de 15 millions d'euros ;
- des effectifs de 150 personnes.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères sont néanmoins consolidées lorsque le Groupe estime qu'elles ont un potentiel de développement rapide, ou qu'elles détiennent des titres d'autres sociétés consolidées conformément aux critères susmentionnés.

En données cumulées, les sociétés qui ne sont pas consolidées ont un impact négligeable sur les données consolidées du Groupe.

La liste complète des sociétés est déposée à la Banque Nationale de Belgique en annexe au Rapport annuel et peut être obtenue auprès du siège de la Société.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Liste des sociétés entrantes ou sortantes du Groupe

Sociétés entrantes

Pays	Société	Commentaire
AUSTRALIE	Cytec Asia Pacific Holdings Pty Ltd, Baulkham Hills	Acquisition Cytec
	Cytec Australia Holdings Pty Ltd, Baulkham Hills	Acquisition Cytec
BELGIQUE	Cytec Belgium bvba, Diegem	Acquisition Cytec
BRESIL	Cytec Comercio de Materiais Compostos E Produtos Quimicos do Brasil Ltda, Sao Paulo	Acquisition Cytec
	Dhaymers Industria E Comércio de Produtos Quimicos Ltda, Sao Paulo	Acquisition
CANADA	Cytec Canada Inc., Niagara Falls Welland	Acquisition Cytec
CHINE	Cytec Engineered Materials Co. Ltd, Shanghai	Acquisition Cytec
	Cytec Industries Co. Ltd, Shanghai	Acquisition Cytec
	Shandong Huatai Interox Chemical Co. Ltd, Dongying	atteint les critères de consolidation
	Suzhou Interox Sem Co. Ltd, Suzhou	atteint les critères de consolidation
CHILI	Cytec Chile Ltda, Santiago	Acquisition Cytec
FRANCE	Cytec Process Materials Sarl, Toulouse	Acquisition Cytec
ALLEMAGNE	Cytec Engineered Materials GmbH, Oestringen	Acquisition Cytec
	EPIC Technologies GmbH, Schotten	Acquisition
GRANDE-BRETAGNE	Advanced Composites Group Holdings Ltd, Heanor	Acquisition Cytec
	Advanced Composites Group Investments Ltd, Heanor	Acquisition Cytec
	Cytec Engineered Materials Ltd, Wrexham	Acquisition Cytec
	Cytec Industrial Materials (Derby) Ltd, Heanor	Acquisition Cytec
	Cytec Industrial Materials (Manchester) Ltd, Heanor	Acquisition Cytec
	Cytec Industries UK Holdings Ltd, Wrexham	Acquisition Cytec
	Cytec Industries UK Ltd, Wrexham	Acquisition Cytec
	Cytec Med-Lab Ltd, Heanor	Acquisition Cytec
	Cytec Process Materials (Keighley) Ltd, Keighley	Acquisition Cytec
	Inovyn Limited, Runcorn	création
Med-Lab International Ltd, Heanor	Acquisition Cytec	
Umeco Composites Ltd, Heanor	Acquisition Cytec	
Umeco Ltd, Heanor	Acquisition Cytec	
INDE	Cytec India Specialty Chemicals & Materials Private Ltd, Nagpur	Acquisition Cytec
INDONESIE	PT. Cytec Indonesia, Jakarta	Acquisition Cytec
IRLANDE	C.I.I. Luxembourg Sarl - Irish Branch, Dublin	Acquisition Cytec
ITALIE	Cytec Process Materials S.r.l., Mondovi	Acquisition Cytec
JAPON	Cytec Industries Japan LLC, Tokyo	Acquisition Cytec
LETTONIE	Cytec Latvia SIA, Riga	Acquisition Cytec
LUXEMBOURG	C.I.I. Luxembourg Sarl, Strassen	Acquisition Cytec
	Cytec Luxembourg International Holdings Sarl, Strassen	Acquisition Cytec
	Solvay Chlorovinyles Holding S.a.r.l., Luxembourg	création
MEXIQUE	Cytec de Mexico S.A. de C.V., Jalisco	Acquisition Cytec
NETHERLANDS	Cytec Industries B.V., Vlaardingen	Acquisition Cytec
	Cytec Industries Europe C.V., Vlaardingen	Acquisition Cytec
	Cytec Netherlands Holdings B.V., Vlaardingen	Acquisition Cytec
	Onecarbon International B.V., Utrecht	atteint les critères de consolidation
	Solvay Solutions Nederland B.V., Klundert	création
PEROU	Cytec Peru S.A.C., Lima	Acquisition Cytec
SINGAPOUR	Cytec Industries PTE Ltd, Singapore	Acquisition Cytec
COREE DU SUD	Cytec Korea Inc., Seoul	Acquisition Cytec
THAÏLANDE	Cytec Specialty Chem (Thailand) Ltd, Bangkok	Acquisition Cytec

Pays	Société	Commentaire
ÉTATS-UNIS	Cytec Acrylic Fibers Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Aerospace Materials (ca) Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Carbon Fibers LLC, New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Engineered Materials Inc., Arizona	Acquisition Cytec
	Cytec Global Holdings Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Industrial Materials (ok) Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Industries Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Korea Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Olean Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Overseas Corp., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Plastics LLC, New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Process Materials (ca) Inc., New Jersey	Acquisition Cytec
	Cytec Technology Corp., New Jersey	Acquisition Cytec
	D'Aircraft Products Inc., California	Acquisition Cytec
	Garret Mountain Insurance Co., New Jersey	Acquisition Cytec
	IMC Mining Chemicals LLC, New Jersey	Acquisition Cytec
	Netherlands Cytec GP Inc., New Jersey	Acquisition Cytec

Sociétés sortantes

Pays	Société	Commentaire
BELGIQUE	Solvic S.A., Brussels	vendue à Inovyn
	Solvay Nafta Development and Financing S.A., Brussels	fusion avec Solvay Luxembourg S.a.r.l.
	SolVin S.A., Brussels	vendue à Inovyn
	Solvay Chlorchemicals S.A., Brussels	vendue à Inovyn
	Chlorchemicals Trade Services S.A., Brussels	vendue à Inovyn
BRESIL	Erca Quimica Brasil, Itatiba	fusion avec Rhodia Poliamida e Especialidades Ltda
	Solvay do Brasil Ltda, Sao Paulo	fusion avec Rhodia Poliamida e Especialidades Ltda
	Dhymers Industria E Comércio de Produtos Quimicos Ltda, Sao Paulo	fusion avec Rhodia Poliamida e Especialidades Ltda
ALLEMAGNE	Solvay Chlorovinyls GmbH, Hannover	vendue à Inovyn
	Solvay Holding GmbH, Freiburg	fusion avec Solvay P&S GmbH
	Solvay Energy Services Deutschland GmbH, Hannover	fusion avec Solvay P&S GmbH
	SolVin GmbH & Co. KG, Hannover	fusion avec Solvay Chlorovinyls GmbH
GRANDE-BRETAGNE	Solvay Speciality Chemicals Ltd, Warrington	vendue à Imerys
FRANCE	PVC Tavaux S.A.S.	vendue à Inovyn
	Solvay – Olefines – France S.A.S., Paris	vendue à Inovyn
	Solvay – Spécialités – France S.A.S., Paris	vendue à Imerys
	Solvay – Electrolyse – France S.A.S., Paris	vendue à Inovyn
ITALIE	SolVin Italia S.p.A., Ferrara	vendue à Inovyn
	Societa Italiana Del Cloro S.R.L., Bollate	vendue à Inovyn
	Società Elettrochimica Solfuri e Cloroderivati (ELESO) S.p.A., Bollate	fusion avec Societa Italiana del Cloro S.R.L.
	SIS Italia S.p.A., Bollate	fusion avec Solvay Chimica IT
LUXEMBOURG	Caredor S.A., Strassen	fusion avec Solvay Hortensia S.A.
MEXIQUE	Solvay Quimica Y Minera Servicios SA de CV, Monterrey	fusion avec Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V.
	Solvay Quimica Y Minera Ventas SA de CV, Monterrey	fusion avec Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V.
	Rhodia de Mexico SA de CV, Mexico	fusion avec Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V.
	Rhodia Especialidades SA de CV, Mexico	fusion avec Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V.
PORTUGAL	Quimicos Da Leziria Unipessoal Lda, Povoá	vendue à Inovyn
ESPAGNE	SolVin Spain S.L., Martorell	vendue à Inovyn
	Chloro Vinyls Spain S.L.	vendue à Inovyn
SUISSE	Sopargest – Société de participation et de gestion S.A., Fribourg	fusion avec Rhodia S.A.
ETATS-UNIS	American Soda LLP, Parachute, Co.	fusion avec Solvay Chemicals Inc.
	Heat Treatment Services Inc., Cranbury NJ	fusion avec Solvay USA Inc.
URUGUAY	Fairway Investimentos SA, Montevideo	fusion avec Rhodia Poliamida Brasil Ltda

Liste des filiales

Indication du pourcentage détenu.

Le pourcentage de droits de vote est très proche du taux de détention.

ARGENTINE	
Solvay Argentina SA, Buenos Aires	100
Solvay Indupa S.A.I.C., Bahia Blanca	70,6
Solvay Quimica SA, Buenos Aires	100
AUSTRALIE	
Cytec Asia Pacific Holdings Pty Ltd, Baulkham Hills	100
Cytec Australia Holdings Pty Ltd, Baulkham Hills	100
Solvay Chemicals Pty Ltd, Sydney	100
Solvay Interox Pty Ltd, Banksmeadow	100
AUTRICHE	
Solvay Österreich GmbH, Wien	100
BELGIQUE	
Carrières les Petons S.P.R.L., Walcourt	100
Cytec Belgium bvba, Diegem	100
Financière Solvay S.A., Brussels	100
Solvay Chemicals International S.A., Brussels	100
Solvay Chimie S.A., Brussels	100
Solvay Coordination Internationale des Crédits Commerciaux S.A., Brussels	100
Solvay Energy S.A., Brussels	100
Solvay Participations Belgique S.A., Brussels	100
Solvay Pharmaceuticals S.A. - Management Services, Brussels	100
Solvay Specialty Polymers Belgium SA/NV	100
Solvay Stock Option Management S.P.R.L., Brussels	100
BRESIL	
Cogeracao de Energia Electrica Paraiso SA, Brotas	100
Cytec Comercio de Materiais Compostos E Produtos Quimicos do Brasil Ltda, Sao Paulo	100
Rhodia Brazil Ltda, Sao Paolo	100
Rhodia Energy Brazil Ltda, Paulinia	100
Rhodia Poliamida Brasil Ltda, Sao Paolo	100
Rhodia Poliamida e Especialidades Ltda, Sao Paolo	100
Rhopt-Participacoes Servidos e Comercio Ltda, Sao Paolo	100
Solvay Indupa do Brasil SA, Sao Paulo	70,6
BULGARIE	
Solvay Bulgaria EAD, Devnya	100
CANADA	
Cytec Canada Inc., Niagara Falls Welland	100
Solvay Canada Inc., Toronto	100
ILES CAIMAN	
Blair International Insurance (Cayman) Ltd, Georgetown	100

CHINE	
Baotou Solvay Rare Earths Company Ltd, Baotou	55
Beijing Rhodia Eastern Chemical Co., Ltd, Beijing	60
Cytec Industries Co. Ltd, Shanghai	100
Cytec Engineered Materials Co. Ltd, Shanghai	100
Liyang Solvay Rare Earth New Material Co., Ltd, Liyang City	96,3
Rhodia Hong Kong Ltd, Hong Kong	100
Solvay (Beijing) Energy Technology Co., Ltd, Beijing	100
Solvay (Shanghai) Engineering Plastics Co., Ltd	100
Solvay (Shanghai) International Trading Co., Ltd, Shanghai	100
Solvay (Shanghai) Ltd, Shanghai	100
Solvay (Zhangjiagang) Specialty Chemicals Co. Ltd, Suzhou	100
Solvay (Zhenjiang) Chemicals Co., Ltd, Zhenjiang New area	100
Solvay Biochemical (Taixing) Co. Ltd, Shanghai	58,7
Solvay Chemicals (Shanghai) Co. Ltd, Shanghai	100
Solvay China Co., Ltd, Shanghai	100
Solvay Fine Chemical Additives (Qingdao) Co., Ltd, Qingdao	100
Solvay Hengchang (Zhangjiagang) Specialty Chemical Co., Ltd, Zhangjiagang City	70
Solvay High Performance Materials R&D (Shanghai) Co., Ltd., Shanghai	100
Solvay Silica Qingdao Co., Ltd, Qingdao	100
Solvay Speciality Polymers (Changshu) Co. Ltd, Changshu	100
Suzhou Interox Sem Co. Ltd, Suzhou	100
Zhejiang Lansol Fluorchem Co., Ltd, Zhejiang	55
Zhuhai Solvay Specialty Chemicals Co. Ltd, Zhuhai City	100
CHILI	
Cytec Chile Ltda, Santiago	100
EGYPTE	
Solvay Alexandria Sodium Carbonate Co., Alexandria	100
FINLANDE	
Solvay Chemicals Finland Oy, Voikkaa	100
FRANCE	
Cogénération Chalampe S.A.S., Puteaux	100
Cytec Process Materials Sarl, Toulouse	100
RHOD V S.N.C., Courbevoie	100
RHOD W S.N.C., Courbevoie	100
Rhodia Chimie S.A.S., Aubervilliers	100
Rhodia Energy GHG S.A.S., Puteaux	100
Rhodia Finance S.A.S., Courbevoie	100
Rhodia Laboratoire du Futur S.A.S., Pessac	100
Rhodia Operations S.A.S., Aubervilliers	100
Rhodia Participations S.N.C., Courbevoie	100
Rhodia S.A., Courbevoie	100
Rhodianyl S.A.S., Saint-Fons	100
Solvay - Carbonate - France S.A.S., Paris	100
Solvay - Fluorés - France S.A.S., Paris	100
Solvay Energie France S.A.S., Paris	100
Solvay Energy Services S.A.S., Puteaux	100
Solvay Finance France S.A., Paris	100
Solvay Finance S.A., Paris	100
Solvay Participations France S.A., Paris	100
Solvay Speciality Polymers France S.A.S., Paris	100
Solvay Tavaux S.A.S.	100
SolVin France S.A., Paris	100

ALLEMAGNE	
Cavity GmbH, Hannover	100
Cytec Engineered Materials GmbH, Oestringen	100
EPIC Technologies GmbH, Schotten	100
Girindus AG, Hannover	83,1
Horizon Immobilien AG, Hannover	100
Salzgewinnungsgesellschaft Westfalen GmbH & Co. KG, Epe	65
Solvay Acetow GmbH, Freiburg	100
Solvay Chemicals GmbH, Hannover	100
Solvay Fluor GmbH, Hannover	100
Solvay Flux GmbH, Hannover	100
Solvay GmbH, Hannover	100
Solvay Infra Bad Hoeninggen GmbH, Hannover	100
Solvay Organics GmbH, Hannover	100
Solvay P&S GmbH, Freiburg	100
Solvay Specialty Polymers Germany GmbH, Hannover	100
SolVin GmbH & Co. KG – PVDC, Rheinberg	100
SolVin Holding GmbH, Hannover	100
GRANDE-BRETAGNE	
Advanced Composites Group Holdings Ltd, Heanor	100
Advanced Composites Group Investments Ltd, Heanor	100
Cytec Engineered Materials Ltd, Wrexham	100
Cytec Industrial Materials (Derby) Ltd, Heanor	100
Cytec Industrial Materials (Manchester) Ltd, Heanor	100
Cytec Industries UK Holdings Ltd, Wrexham	100
Cytec Industries UK Ltd, Wrexham	100
Cytec Med-Lab Ltd, Heanor	100
Cytec Process Materials (Keighley) Ltd, Keighley	100
Holmes Chapel Trading Ltd, Watford	100
McIntyre Group Ltd, Watford	100
Med-Lab International Ltd, Heanor	100
Rhodia Holdings Ltd, Watford	100
Rhodia International Holdings Ltd, Oldbury	100
Rhodia Limited, Watford	100
Rhodia Organique Fine Ltd, Watford	100
Rhodia Overseas Ltd, Watford	100
Rhodia Pharma Solutions Holdings Ltd, Cramlington	100
Rhodia Pharma Solutions Ltd, Cramlington	100
Rhodia Reorganisation, Watford	100
Solvay Chemicals Ltd, Warrington	100
Solvay Interox Ltd, Warrington	100
Solvay Solutions UK Ltd, Watford	100
Solvay UK Holding Company Ltd, Warrington	100
Umeco Composites Ltd, Heanor	100
Umeco Ltd, Heanor	100

INDE	
Cytec India Specialty Chemicals & Materials Private Ltd, Nagpur	100
Rhodia Polymers & Specialties India Private Limited, Mumbai	100
Rhodia Specialty Chemicals India Limited, Mumbai	99
Solvay Specialities India Private Limited, Mumbai	100
Sunshield Chemicals Limited, Mumbai	62,4
IRLANDE	
C.I.I. Luxembourg Sarl - Irish Branch, Dublin	100
Solvay Finance Ireland Unlimited, Dublin	100
INDONESIE	
PT. Cytec Indonesia, Jakarta	100
ITALIE	
Cytec Process Materials S.r.l., Mondovi	100
Solvay Bario e Derivati S.p.A., Massa	100
Solvay Chimica Bussi S.p.A., Rosignano	100
Solvay Chimica Italia S.p.A., Milano	100
Solvay Energy Services Italia S.r.l., Bollate	100
Solvay Solutions Italia S.p.A., Milano	100
Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A., Milano	100
JAPON	
Anan Kasei Co. Ltd, Anan City	67
Cytec Industries Japan LLC, Tokyo	100
Nippon Solvay KK, Tokyo	100
Solvay Japan K.K., Tokyo	100
Solvay Nicca Ltd, Tokyo	60
Solvay Specialty Polymers Japan KK, Minato Ku-Tokyo	100
LETTONIE	
Cytec Latvia SIA, Riga	100
LUXEMBOURG	
C.I.I. Luxembourg Sarl, Strassen	100
Cytec Luxembourg International Holdings Sarl, Strassen	100
Solvay Chlorovinyls Holding S.a.r.l., Luxembourg	100
Solvay Finance (Luxembourg) SA, Luxembourg	100
Solvay Hortensia S.A., Luxembourg	100
Solvay Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg	100
MEXIQUE	
Cytec de Mexico S.A. de C.V., Jalisco	100
Solvay Fluor Mexico S.A. de C.V., Ciudad Juarez	100
Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V., Monterrey	100
NAMIBIE	
Okorusu Fluorspar (Pty) Ltd, Otjiwarongo	100
Okorusu Holdings (Pty) Ltd, Windhoek	100

PAYS-BAS	
Cytec Industries B.V., Vlaardingen	100
Cytec Industries Europe C.V., Vlaardingen	100
Cytec Netherlands Holdings B.V., Vlaardingen	100
Onecarbon International B.V., Utrecht	100
Rhodia International Holdings B.V., Den Haag	100
Solvay Chemicals and Plastics Holding B.V., Linne-Herten	100
Solvay Chemie B.V., Linne-Herten	100
Solvay Solutions Nederland B.V., Klundert	100
SolVin Holding Nederland B.V., Linne-Herten	100
NOUVELLE-ZÉLANDE	
Solvay New Zealand Ltd, Auckland	100
PEROU	
Cytec Peru S.A.C., Lima	100
POLOGNE	
Solvay Engineering Plastics Poland Sp z.o.o., Gorzow Wielkopolski	100
Solvay Advanced Silicas Poland Sp. z o.o.	100
PORTUGAL	
Solvay Business Services Portugal Unipessoal Lda, Carnaxide	100
Solvay Portugal – Produtos Quimicos S.A., Povoá	100
RUSSIE	
Solvay Vostok OOO, Moscow	100
Sertow OOO, Serpukhov Khimi	100
SINGAPOUR	
Cytec Industries PTE Ltd, Singapore	100
Rhodia Amines Chemicals Pte Ltd, Singapore	100
Solvay Fluor Holding (Asia-Pacific) Pte. Ltd., Singapore	100
Solvay Singapore Pte Ltd, Singapore	100
Solvay Specialty Chemicals Asia Pacific Pte. Ltd., Singapore	100
Vinythai Holding Pte Ltd., Singapore	58,8
CORÉE DU SUD	
Cytec Korea Inc., Seoul	100
Daehan Solvay Special Chemicals Co., Ltd, Seoul	100
Solvay Chemicals Korea Co. Ltd, Seoul	100
Solvay Energy Services Korea Co. Ltd, Seoul	100
Solvay Korea Co. Ltd, Seoul	100
Solvay Silica Korea Co. Ltd, Incheon	100
Solvay Specialty Polymers Korea Company Ltd, Seoul	100
ESPAGNE	
Solvay Energy Services Iberica, S.L., Madrid	100
Solvay Ibérica S.L., Barcelona	100
Solvay Quimica S.L., Barcelona	100
Solvay Solutions Espana S.L., Madrid	100
SUISSE	
Solvay (Schweiz) AG, Bad Zurzach	100
Solvay Vinyls Holding AG, Bad Zurzach	100

THAÏLANDE	
Advanced Biochemical (Thailand) Company Ltd, Bangkok	58,8
Cytec Specialty Chem (Thailand) Ltd, Bangkok	100
Solvay (Bangpoo) Specialty Chemicals Ltd, Bangkok	100
Solvay Asia Pacific Company Ltd, Bangkok	100
Solvay Peroxythai Ltd, Bangkok	100
Vinythai Public Company Ltd, Bangkok	58,8
ÉTATS-UNIS	
Cytec Industries Inc., New Jersey	100
Garret Mountain Insurance Co., New Jersey	100
D'Aircraft Products Inc., California	100
Cytec Plastics LLC, New Jersey	100
Cytec Overseas Corp., New Jersey	100
Netherlands Cytec GP Inc., New Jersey	100
Cytec Engineered Materials Inc., Arizona	100
Cytec Carbon Fibers LLC, New Jersey	100
Cytec Olean Inc., New Jersey	100
Cytec Acrylic Fibers Inc., New Jersey	100
Cytec Industrial Materials (ok) Inc., New Jersey	100
Cytec Aerospace Materials (ca) Inc., New Jersey	100
Cytec Process Materials (ca) Inc., New Jersey	100
Cytec Korea Inc., New Jersey	100
Cytec Global Holdings Inc., New Jersey	100
Cytec Technology Corp., New Jersey	100
IMC Mining Chemicals LLC, New Jersey	100
Alcolac Inc., Cranbury NJ	100
Ausimont Industries, Inc., Wilmington, DE	100
Girindus America Inc., Cincinnati, OH	83,1
Rhodia India Holding Inc., Cranbury NJ	100
Rocky Mountain Coal Company, LLC, Houston, TX	100
Solvay America Holdings, Inc., Houston, TX	100
Solvay America Inc., Houston, TX	100
Solvay Biomass Energy LLC, Quitman MI	65
Solvay Chemicals, Inc., Houston, TX	100
Solvay Energy Holding LLC, Wilmington DE	100
Solvay Finance (America) LLC, Houston, TX	100
Solvay Financial Services INC., Wilmington DE	100
Solvay Fluorides, LLC., Greenwich, CT	100
Solvay Holding INC., Cranbury NJ	100
Solvay Soda Ash Expansion JV, Houston, TX	80
Solvay Soda Ash Joint Venture, Houston, TX	80
Solvay Specialty Polymers USA, LLC, Alpharetta, GA	100
Solvay USA INC., Cranbury NJ	100
URUGUAY	
Alaver SA, Montevideo	100
Zamin Company S/A, Montevideo	100
VENEZUELA	
Rhodia Silices de Venezuela C.A., Barquisimeto	100

Liste d'entreprises communes

AUTRICHE	
Solvay Sisecam Holding AG, Wien	75
BELGIQUE	
BASF Interox H ₂ O ₂ Production N.V., Brussels	50
BULGARIE	
Deven AD, Devnya	73,4
Solvay Sodi AD, Devnya	73,5
FRANCE	
Butachimie S.N.C., Courbevoie	50
ALLEMAGNE	
Warmeverbundkraftwerk Freiburg GmbH, Freiburg	49,9
PAYS-BAS	
MTP HP JV C.V., Weesp	50
MTP HP JV Management bv, Weesp	50
ARABIE SAOUDITE	
Saudi Hydrogen Peroxide Co., Jubail	50
THAÏLANDE	
MTP HP JV (Thailand) Ltd, Bangkok	50
ÉTATS-UNIS	
Primester, Kingsport TN	50

Liste des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

BRESIL	
Dacarto Benvic SA, Santo André	50
Peroxidos do Brasil Ltda, Sao Paulo	69,4
CHINE	
Shandong Huatai Interlox Chemical Co. Ltd, Dongying	50
ALLEMAGNE	
Solvay & CPC Barium Strontium GmbH & Co. KG, Hannover	75
Solvay & CPC Barium Strontium International GmbH, Hannover	75
GRANDE-BRETAGNE	
Inovyn Limited, Runcorn	50
INDE	
Hindustan Gum & Chemicals Ltd, New Delhi	50
MEXIQUE	
Solvay & CPC Barium Strontium Monterrey S. de R.L. de C.V., Monterrey	75
Solvay & CPC Barium Strontium Reynosa S. de R.L. de C.V., Reynosa	75
RUSSIE	
Poligran OAO, Tver	50
RusVinyl OOO, Moscow	50
Soligran ZAO, Moscow Aptekars	50
VIETNAM	
Rhodia Nuoc Trong Biogas LLC, Ho Chi Minh City	75

Entreprises associées

ARGENTINE	
Solalban Energia S.A., Bahia Blanca	40,9
CHINE	
Qingdao Hiwin Solvay Chemicals Co. Ltd, Qingdao	30
FRANCE	
GIE Chime Salindres, Salindres	50
Gie Osiris, Roussillon	34,8
GRANDE-BRETAGNE	
Penso Holdings Ltd, Coventry	20
INDONESIE	
Solvay Manyar PT., Gresik	50
MEXIQUE	
Silicatos y Derivados S.A. DE C.V.	20
POLOGNE	
Zaklad Energoelctryczny Energo-Stil Sp. z o.o., Gorzow Wielkopolski	25
ÉTATS-UNIS	
BTH Quitman Hickory LLC, Quitman Mississippi	41,4

3 États financiers abrégés de Solvay SA

Les états financiers annuels de Solvay SA sont présentés ci-après de manière abrégée. Conformément au Code belge des Sociétés, les états financiers annuels de Solvay SA, le rapport de gestion et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles gratuitement sur le site internet ou sur demande à :

Solvay SA
Rue de Ransbeek, 310
B - 1120 Bruxelles

Le bilan de Solvay SA pour l'exercice 2015 présenté ci-dessous se base sur une distribution de dividende de 3,30 euros par action.

Bilan abrégé de Solvay SA

En millions d'euros	2015	2014
ACTIF		
Actifs Immobilisés	15 974	11 769
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	128	131
Immobilisations corporelles	57	60
Immobilisations financières	15 789	11 578
Actifs circulants	3 742	772
Stocks	3	1
Créances commerciales	219	138
Autres créances	110	595
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	3 396	11
Charges à reporter - produits acquis	15	27
TOTAL DE L'ACTIF	19 716	12 541
PASSIF		
Capitaux propres	10 688	7 764
Capital	1 588	1 271
Primes d'émission	1 200	18
Réserves	1 982	1 950
Bénéfice reporté	5 917	4 524
Subventions à l'investissement	0	1
Provisions et impôts différés	331	385
Dettes financières	8 040	3 748
• à plus d'un an	5 251	2 499
• à un an au plus	2 789	1 249
Dettes commerciales	143	153
Autres dettes	429	391
Charges à imputer - produits à reporter	86	100
TOTAL DU PASSIF	19 716	12 541

Compte de résultats abrégé de Solvay SA

En millions d'euros	2015	2014
Produits d'exploitation	1 030	956
• Chiffres d'affaires	126	305
• Autres produits d'exploitation	904	651
Charges d'exploitation	-936	-1 160
Résultat d'exploitation	94	-204
Charges et produits financiers	-93	1 037
Bénéfice courant avant impôts	1	833
Résultats exceptionnels	1 754	-307
Résultat de l'exercice avant impôts	1 755	526
Charges d'impôts	19	24
Résultat de l'exercice	1 774	550
Transfert (-)/Prélèvement (+) aux réserves immunisées	0	0
Résultat de l'exercice à affecter	1 774	550

RAPPORTS DU COMMISSAIRE


Rapport d'assurance modérée du Commissaire portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et d'autres informations liées au développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire de la société Solvay SA, nous vous présentons notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales, environnementales et d'autres informations liées au développement durable présentées dans la section « Gouvernance & informations financières et extra-financières », chapitre « 2. Informations financières et extra-financières », sous-section « États extra-financiers » du rapport annuel du Groupe Solvay pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (le « Rapport annuel 2015 »), identifié par le symbole .

Responsabilité de la société


Cette sélection d'informations (« les Informations ») extraites du Rapport Annuel 2015 a été préparée sous la responsabilité de la direction du groupe Solvay, conformément aux protocoles internes de mesure et de reporting utilisé par le groupe Solvay (« les Référentiels »). Les Référentiels contiennent des définitions spécifiques et des hypothèses qui sont résumées dans la section « États extra-financiers » du Rapport annuel 2015.

Responsabilité du commissaire

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations identifiées par le symbole  dans le Rapport annuel 2015 sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels.

Nous avons conduit nos travaux conformément à la norme internationale ISAE (International Standard on Assurance Engagements) 3000⁽¹⁾. Notre indépendance est définie par les textes réglementaires ainsi que par les dispositions prévues par le Code d'Éthique professionnel de l'International Federation of Account (« IFAC »).

Nature et étendue des travaux


Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations sélectionnées par Solvay et identifiées par le symbole  dans le Rapport annuel 2015 ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité par rapport aux Référentiels. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place, au sein du Groupe Solvay, d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et des autres informations liées au développement durable.
- Concernant les Informations sélectionnées⁽¹⁾ :
 - Au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations.
- Au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - Conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
 - Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations identifiées par le symbole  du Rapport annuel du Groupe Solvay pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en question les conclusions de nos travaux, exposées ci-dessus, nous souhaiterions attirer l'attention sur le fait que, comme expliqué dans la sous-section « Périmètre de consolidation sociale et environnementale » (section « États extra-financiers »), l'entité Chemlogics, acquise en 2013, n'a pas été incluse dans le périmètre de reporting pour les indicateurs liés à l'environnement, à l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre.

Diegem, le 15 mars 2016

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

BV o.v.v.e. CVBA/SC s.f.d. SCRL

Représenté par Eric Nys



(1) **Santé et sécurité des collaborateurs** : Medical Treatment Accident Rate – Collaborateurs, entrepreneurs et travailleurs temporaires (MTAR), Lost Time Accident Ratio – Collaborateurs, entrepreneurs et travailleurs temporaires (LTAR), Accidents mortels.

Informations environnementales : Intensité des émissions de gaz à effet de serre, Émissions de CO₂ directes et indirectes (Scopes 1 & 2), Autres émissions de gaz à effet de serre selon le protocole de Kyoto (Scope 1), Total des émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto), Autres émissions de gaz à effet de serre hors protocole de Kyoto (Scope 1), Consommation énergétique, Émissions acidifiantes en absolu, Formation d'oxydants photochimiques en absolu, Apport d'eau total, Apport d'eaux souterraines et d'eaux potables, Sites pour lesquels le risque de pénurie d'eau a été confirmé, Sites exposés à un risque de pénurie d'eau et une gestion des eaux durables, Déchets industriels dangereux mis en décharge, Produits contenant des substances extrêmement préoccupantes examinés en vue d'une potentielle substitution ou des alternatives plus sûres dans les dossiers internes de Solvay (%).

Sécurité des procédés, préparation et capacité de réponse aux situations d'urgence : Situations à risque de niveau 1 résolues en un an (%), Situations à risque de niveau 1 à la fin de l'année, Situations à risque de niveau 1 résolues à la fin de l'année.

Solutions business durables : Portefeuille de produits évalué (% du chiffre d'affaires), Solutions durables %.

Accidents environnementaux et réparation : Provision environnementale.

Engagement et bien-être des collaborateurs : Couverture par une convention collective.

(2) Tavaux (France), Rosignano (Italie), Green River (États-Unis), Augusta (États-Unis), Paulinia (Brésil), Torrelavega (Espagne), Liyang (Chine), Zhangjijiang Feixiang (Chine), Chalampé (France) pour le COD, la consommation de l'eau souterraine, le nitrogène et les déchets industriels dangereux uniquement, Spinetta Marengo (Italie) pour les émissions de CF4 et de R22 uniquement.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2015

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les états financiers consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Solvay SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 25 329 millions EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 406 millions EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing* – ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Solvay SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés :

Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 4 mars 2016

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Eric Nys



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Le Conseil d'Administration déclare, qu'à sa connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Pour le Conseil d'Administration,

Nicolas Boël

Président du Conseil d'Administration



Jean-Pierre Clamadiou

Président du Comité Exécutif & CEO
Administrateur



GLOSSAIRE

Ajusté : Les indicateurs de performance ajustés excluent les impacts comptables non-cash de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) de Rhodia (et de Cytec).

- **Résultat de base par action ajusté :** Résultat net ajusté (part Solvay) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, après déduction des actions propres rachetées pour couvrir les programmes de stock-options.
- **Résultat net ajusté (part Solvay) :** Résultat net (part Solvay) excluant les impacts comptables non-cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) de Rhodia (et de Cytec).
- **Résultat net ajusté :** Résultat net excluant les impacts comptables non-cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) de Rhodia (et de Cytec).

Agence de protection de l'environnement : L'Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA ou parfois USEPA) est une agence du gouvernement fédéral des États-Unis créée dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement, en rédigeant et en veillant à faire appliquer des réglementations basées sur des lois adoptées au Congrès.

Autres ajustements : Ajustements réalisés pour des éléments qui rendent difficile la comparaison de la performance sous-jacente du groupe sur une certaine période. Ils comprennent des éléments non récurrents, les impacts liés aux fusions et acquisitions qui comprennent les impacts PPA d'acquisition autres que celles de Rhodia et de Cytec et le bonus de rétention attribué à la date de clôture, les frais financiers nets ou les produits d'intérêts relatifs à des variations de taux d'actualisation, les résultats financiers relatifs à l'hyperinflation, le refinancement de la dette, les ajustements des résultats mis en équivalence au titre de gains ou pertes de dépréciation et de gains ou pertes de change non réalisés sur des dettes, des effets fiscaux liés aux éléments mentionnés précédemment, les charges ou produits d'impôt des exercices antérieurs, tous les ajustements mentionnés précédemment au titre des activités poursuivies et qui ont un impact sur les activités abandonnées.

Capitaux propres par action : Capitaux propres (part Solvay) divisés par le nombre d'actions en circulation en fin de période (actions émises – actions propres).

Carechem : Carechem 24 est un service d'assistance téléphonique multilingue qui propose une mise en relation avec une équipe de professionnels formés, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Carechem 24 propose aux entreprises du monde entier une assistance d'urgence en cas d'incident impliquant des matières dangereuses.

CEFIC : European Chemical Industry Council (Conseil européen de l'industrie chimique).

CEO : Chief Executive Officer.

CFO : Chief Financial Officer.

CFROI : Rendement sur investissement des flux de trésorerie (Cash Flow Return On Investment).

Charges financières nettes : charge d'intérêts nette, plus les autres charges et produits sur l'endettement net et les coûts d'actualisation des provisions (notamment pour les avantages postérieurs à l'emploi et les engagements HSE) ainsi que les charges et produits sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Charge d'intérêts nette : coûts des emprunts moins les produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres créances courantes - instruments financiers.

Code de Conduite : Solvay exprime son engagement en matière de comportement responsable et d'intégrité, tout en s'appuyant sur la croissance durable de ses activités et sur sa bonne réputation dans les communautés où le Groupe opère.

Comex : Comité Exécutif.

Couverture naturelle de change : Une couverture naturelle de change est un investissement qui réduit un risque indésirable en appariant les flux de trésorerie (par exemple, les produits et les charges).

DJ Euro Stoxx : Le Dow Jones Euro Stoxx est un indice boursier paneuropéen qui regroupe les 326 valeurs les plus importantes de l'indice Dow Jones général, appartenant aux onze pays de la zone euro.

DJ Stoxx : Le Dow Jones Stoxx est un indice boursier européen composé des 665 valeurs européennes les plus importantes.

EBIT : Résultat avant intérêts et impôts.

Euronext : Opérateur mondial de marchés financiers et fournisseur de technologies de négociation sur titres.

Fiches de données de sécurité : Les fiches de données de sécurité sont les principaux outils existants pour s'assurer que les fabricants et les importateurs fournissent suffisamment d'informations, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, pour permettre une utilisation en toute sécurité de leurs substances et mélanges.

Free Cash Flow : Flux de trésorerie des activités d'exploitation (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) et flux de trésorerie des activités d'investissement (hors acquisitions et cessions de filiales et autres participations, et hors prêts à des sociétés associées et filiales non consolidées).

FTSEurofirst 300 : L'indice FTSEurofirst 300 suit la performance, dans la zone européenne, des actions des 300 plus importantes sociétés sur la base des capitalisations boursières de l'indice FTSE Developed Europe.

Impacts liés aux acquisitions : cela inclut principalement les impacts non cash de l'allocation du prix d'acquisition (par ex. la réévaluation du stock et l'amortissement des immobilisations incorporelles autres que pour la PPA de Rhodia) et les bonus de rétention liés à Chemlogics et à d'autres acquisitions.

GBU : Global Business Unit.

GHG : Gaz à effet de serre (Greenhouse gas).

GRI : La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation majeure qui œuvre dans le domaine du développement durable. La GRI encourage l'utilisation du reporting environnemental comme moyen pour les organisations de devenir plus durables et de contribuer au développement durable.

HBP : Polymères à haute barrière.

HDS : Silice Hautement Dispersible.

HPPA : Polyamide Haute performance.

IFRS : Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards).

ISO 9001 : La norme ISO 9001 définit un ensemble de conditions pour l'instauration d'un système de gestion de la qualité au sein d'une organisation, quelle que soit sa taille ou son activité.

ISO 14001 : La famille ISO 14001 répond à diverses problématiques liées au management environnemental. Elle propose aux entreprises et organisations des outils pratiques visant à identifier et à contrôler leur impact environnemental et à constamment améliorer leur performance environnementale.

ISO 14040 : La norme ISO 14040 couvre les études d'analyse du cycle de vie et les études d'inventaire du cycle de vie.

ISO 26000 : L'ISO 26000 est une norme internationale dédiée aux directives à suivre par les organisations en matière de responsabilité sociale. La norme a été publiée en 2010 au terme de cinq années de négociations entre un très grand nombre de parties prenantes dans le monde entier. Des représentants des gouvernements, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail ont été impliqués dans son élaboration. Elle représente donc un consensus international.

LTAR : Taux d'accidents avec arrêt de travail (Lost Time Accident Rate).

LTI : Rémunération variable à long terme (Long Term Incentive).

M&A : Fusions et Acquisitions.

Matérialité : Les entreprises peuvent publier des rapports sur un grand nombre de sujets. Les thèmes pertinents sont ceux qui pourraient raisonnablement être considérés comme importants pour refléter les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'entreprise, ou qui influencent les décisions des parties prenantes, et qui méritent donc d'être inclus dans un rapport annuel. La matérialité est le seuil au-delà duquel un élément devient assez important pour faire l'objet d'un reporting.

MTAR : Taux d'accidents avec traitement médical (Medical Treatment Accident Rate).

MTF : Une plateforme multilatérale de négociation (Multilateral Trading Facility – MTF) est un terme réglementaire européen désignant un lieu de négociation non-boursier. C'est un marché boursier alternatif créé pour concurrencer les marchés boursiers historiques où les négociations sont réalisées en utilisant généralement des systèmes électroniques. L'exploitation d'un MTF est considérée comme un service d'investissement.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

OCI : Autres éléments du résultat global.

OHSAS 18001 : OHSAS 18001 est une certification internationale pour les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail.

OLED : Diode électroluminescente organique (Organic Light-Emitting Diode).

Open innovation : Innovation enrichie de l'expertise externe, via des partenariats avec le monde universitaire et des participations dans des start-up, directement ou par des fonds d'investissements.

PEEK : Polyétheréthercétone.

PO : Oxyde de propylène.

PPA : Allocation du prix d'acquisition comptabilisant les impacts liés aux acquisitions.

PPS : Sulfure de polyphénylène.

PPSU : Polyphénylsulfone.

Processus de prévention des sinistres : La prévention des sinistres vise à maintenir le flux de production et la rentabilité des sites industriels en apportant des mesures de limitation des risques. Elle permet également d'améliorer la protection des personnes et de l'environnement.

Product Stewardship (gestion responsable des produits) : Approche responsable de la gestion des risques tout au long du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa fin de vie.

PSU : Unités d'actions de performance.

PVC : Polychlorure de vinyle.

PVDF : Polyfluorure de vinylidène.

R&I : Recherche & Innovation.

REACH : REACH est le règlement de la Communauté européenne sur les substances chimiques et leur utilisation en toute sécurité (CE 1907/2006). Il concerne l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation des substances chimiques ainsi que les Restrictions applicables à ces substances. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

REBITDA : Résultat opérationnel avant intérêts, impôts et taxes, amortissements et dépréciations. Il correspond à l'EBIT avant dépréciations et amortissements, éléments non récurrents (y compris ceux des sociétés mises en équivalence), les impacts liés aux F&A (comprenant les éléments PPA, mais pas seulement) et les impacts financiers majeurs provenant des sociétés mises en équivalence (comme ceux de RusVinyl).

Réglementation Seveso : Réglementation sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Ces réglementations (souvent dénommées « Réglementation COMAH » ou « Directive Seveso ») mettent en œuvre la Directive européenne 96/82/CE. Elles s'appliquent uniquement aux sites où d'importantes quantités de substances dangereuses sont stockées.

Rendement du dividende (brut) : Dividende brut divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Rendement du dividende (net) : Dividende net divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Reporting intégré : Processus fondé sur la base d'une réflexion intégrée qui aboutit à un rapport périodique dédié à la création de valeur dans l'entreprise sur le long terme et aux informations connexes concernant les différents aspects de cette création de valeur.

Responsible Care® : Responsible Care® est une initiative unique du secteur de la chimie au plan mondial pour améliorer la santé et la performance environnementale, renforcer la sécurité et dialoguer avec les parties prenantes au sujet des produits et des processus.

Résultat de base par action : Résultat net (part Solvay) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, après déduction des actions propres acquises pour le programme d'options d'actions.

Résultat dilué par action : Résultat net (part Solvay) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

ROE : Rendement des capitaux propres.

RSE : Responsabilité sociale et environnementale.

SASB : Sustainability Accounting Standards Board. La mission du SASB est de formuler et de diffuser des normes de comptabilité liées au développement durable pour aider les entreprises à communiquer aux investisseurs les informations importantes et utiles à la prise de décision. Cette mission est accomplie grâce à un processus rigoureux qui se base sur des recherches factuelles et une participation étendue et équilibrée des parties prenantes.

Solvay Way : Lancé en 2013 et conforme à la norme ISO 26000, Solvay Way matérialise l'approche du Groupe en matière de développement durable. Elle intègre des éléments sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques à la gestion et à la stratégie de l'entreprise dans le but de créer de la valeur et de la partager avec toutes ses parties prenantes. Solvay Way se base sur un cadre ambitieux et pragmatique qui sert à la fois d'outil d'évaluation et de progrès. Solvay Way liste 49 pratiques qui reflètent les 22 engagements Solvay Way et qui sont structurées sur une échelle à quatre niveaux (lancement, déploiement, maturité et performance).

SOP : Plan de stock-options.

Sous-jacent : Les chiffres sous-jacents ont pour but d'ajuster les états financiers IFRS pour les impacts comptables non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) de Rhodia et de Cytec, pour les coupons d'obligations hybrides perpétuelles, classées en fonds propres, conformément aux normes IFRS, et pour des éléments supplémentaires qui rendent difficile la comparaison de la performance sous-jacente du Groupe. Les résultats sous-jacents sont censés indiqués de manière plus comparable la performance fondamentale de Solvay sur les périodes de référence.

SPM : L'outil de Gestion de Portefeuille Durable est intégré au cadre Solvay Way (et lié à cinq pratiques). Il sert d'outil stratégique pour développer les informations sur notre portefeuille et analyser les impacts des grandes tendances du développement durable sur nos activités.

STI : Rémunération variable court terme (Short Term Incentive).

SVHC (Substance Extrêmement Préoccupante) : Substance chimique pour laquelle il a été proposé que son utilisation au sein de l'Union européenne soit soumise à autorisation légale au titre du règlement REACH.

Taux de rotation ajusté du flottant : Taux de rotation ajusté en fonction du pourcentage d'actions cotées détenues par le public, selon la définition d'Euronext.

Taux de rotation : Volume total d'actions échangées sur l'année divisé par le nombre total d'actions cotées, selon la définition d'Euronext.

UGT : unité génératrice de trésorerie

VCM : Chlorure de vinyle monomère.

WBSCSD : World Business Council for Sustainable Development (Conseil mondial des affaires pour le développement durable).

WCF : World Class Factory (usine de calibre mondial).

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

3 mai 2016

Annonce des résultats du premier trimestre 2016

10 mai 2016

Assemblée Générale des actionnaires

17 mai 2016

Paiement du solde du dividende 2015 d'un montant de 1,42 (1) euros (coupon N° 98)

29 juillet 2016

Annonce des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2016

8 novembre 2016

Annonce des résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'année 2016 ainsi que de l'acompte sur dividende au titre de 2016

This report is also available in English.
Het jaarverslag is ook beschikbaar in het Nederlands.

Conception et réalisation :

agence **aristophane**

 LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Direction de publication :

Solvay Communication

Traduction :

 LABRADOR
LABORATOIRE

Photos :

Solvay/Eliana Rodrigues, Marc Forzi, Didier Vanden Bosche,
Jean-Michel Byl, Gettyimages, Shutterstock, Solar Impulse/
Revillard/Rezo, Fabrice Debatty.

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



Solvay sa

Rue de Ransbeek, 310
1120 Bruxelles
Belgique
T : +32 2 264 2111
F : +32 2 264 3061

www.solvay.com

Suivez-nous sur



www.twitter.com/solvaygroup



www.facebook.com/solvaygroup



www.youtube.com/solvaygroup